



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

HISTOIRE
DU
BON LARRON

DÉDIÉE AU XIX^e SIÈCLE

PAR

M^{rs} GAUME

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

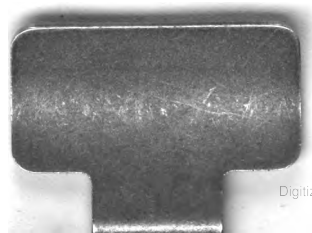
PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

3, RUE DE L'ABBAYE, 3

—
1868

**BIB. DOM.
LAVAL.S.J.**



LV 92/14

HISTOIRE
DU
BON LARRON

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI CHEZ LES LIBRAIRES SUIVANTS :

EN FRANCE

ANGERS,	Barassé.	LIMOGES,	V ^e Dilhan-Vivès.
—	Lainé frères.	MARSEILLE,	Chauffard.
ANNECY,	Burdet.	—	Laferrière.
ARRAS,	Brunet.	METZ,	Constant Loïez.
—	Théry.	—	Rousseau-Pallex.
BESANÇON,	Turbergue.	MONTPELLIER,	V ^e Malavialle.
BLOIS,	Dezairs-Blanchet.	—	Séguin.
BORDEAUX,	Chaumas.	MULHOUSE,	Perrin.
—	Coderc et Poujol.	NANTES,	Mazeau.
BOURGES,	Dilhan.	—	Libaros.
BREST,	Lefournier.	NANCY,	Thomas et Pierron.
CAEN,	Chenel.	—	Vagner.
CARCASSONNE,	Gadrat.	ORLÉANS,	Blanchard.
CHAMBERT,	Perrin.	POITIERS,	Bonamy.
CLERMONT-FERRAND,	Servoingt.	REIMS,	Raive.
—	Bellet.	RENNES,	Hauvespre.
DIJON,	Gagey.	—	Thébault.
LILLE,	Quarré.	—	Verdier.
—	Béghin.	ROUEN,	Fleury.
LYON,	Briday.	TOULOUSE,	Ferrère.
—	Girard.	—	Privat.
—	Josserand.	TOURS,	Cattier.
LE MANS,	Le Guicheux-Gallienne		

A L'ÉTRANGER

AMSTERDAM,	Van Langenhuysen.	LEIPZIG,	Dürr.
BOIS-LE-DUC,	Bogaerts.	LONDRES,	Burns et Lambert.
BREDA,	Van Vees.	LOUVAIN,	Peeters.
BÈUGES,	Beyaert-Defoort.	MADRID,	Bailly-Baillièrre.
BRUXELLES,	Goemaere.	—	Poupart.
—	Desbarax et Vivès.	MILAN,	Besozzi.
DUBLIN,	Dowling.	ROME,	Merle.
FRIBOURG,	Herder.	SAINT-PÉTERSBOURG,	Wolff.
GENÈVE,	Marc Mehling.	TURIN,	Marietti.
GÈNES,	Fassi-Como.	VIENNE,	Gérolé et fils.
LIÈGE,	Spée-Zelis.		

CORBIL, typ. et stér. de CARRÉ.

HISTOIRE
DU
BON LARRON

DÉDIÉE AU XIX^e SIÈCLE

PAR M^{sr} GAUME

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

*Qui... Latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.*

O vous ! qui avez exaucé le Larron,
A moi aussi vous avez donné confiance

PROSE DES MORTS.

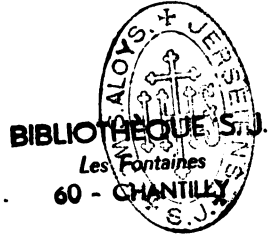
PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

3, RUE DE L'ABBAYE, 3

—
1868

Tous droits réservés.



1000

PRÉFACE

Dédicace de cette histoire au dix-neuvième siècle. — Raisons de cette dédicace. — Le dix-neuvième siècle trouve son modèle dans le bon Larron. — Coupable comme lui, comme lui il doit, il peut se repentir. — Sa conversion est l'unique solution de tous les problèmes sociaux. — Réponse aux difficultés. — Utilité particulière de cette histoire : elle révèle beaucoup de faits curieux, oubliés ou peu connus. — Elle soude l'histoire évangélique à l'histoire profane. — Elle ouvre l'âme aux plus nobles sentiments, l'admiration et l'amour. — Elle est un préservatif ou un remède puissant contre le découragement et le désespoir.

I

J'aime les saints qui ne furent pas toujours saints. Ce goût peut paraître étrange, mais est-il blâmable ? Un grand docteur de l'Église l'explique et le justifie en ces termes. « Nous comprenons, dit saint Ambroise, l'utilité des péchés des saints et la raison pour laquelle la Providence les a permis. Destinés à nous servir de modèles, il nous est bon qu'ils aient fait quelques chutes. Si, malgré les pièges dont il est semé, ils avaient, sans avoir jamais failli, parcouru le chemin de la vie, nous aurions été tentés, faibles comme nous sommes, de les

croire d'une nature supérieure et presque divine, que le péché ne pouvait atteindre.

« En nous persuadant que nous sommes étrangers à cette nature, une pareille opinion nous aurait détournés d'une imitation regardée comme impossible. La grâce de Dieu leur a donc laissé sentir un peu leur faiblesse, afin que leur vie fût pour nous un modèle à imiter, et leurs actes une double leçon de fidélité et de pénitence. Lors donc que je lis leurs chutes, je vois qu'ils participèrent à mon infirmité, et en les reconnaissant pour tels, j'ai la confiance de pouvoir marcher sur leurs traces (1). »

II

Or, voici l'histoire d'un grand pécheur, devenu un grand saint. Elle est dédiée à un grand pécheur, qui a le plus pressant besoin de devenir un grand saint. Ce grand pécheur s'appelle **LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE**.

Dans l'illustre coupable, rappelé à son souvenir, grand pécheur, grand voleur et grand saint, le dix-neuvième siècle reconnaîtra, trait pour trait, ce qu'il est et ce qu'il doit être.

(1) S. Ambros., *In prior. Davidis apolog.*, c. 11.

Dire du dix-neuvième siècle qu'il est un grand pécheur, et, comme le Larron du Calvaire, un grand voleur, ce n'est pas le calomnier.

Dire qu'il doit se repentir, et se repentir au plus tôt, c'est indiquer la seule voie de salut qui lui reste.

Dire qu'il peut se repentir, c'est éveiller en lui la confiance et encourager ses efforts.

Trois propositions qu'il faut établir, pour justifier la dédicace de cette histoire et en montrer l'à-propos.

III

Dire du dix-neuvième siècle qu'il est un grand pécheur, et, comme le Larron du Calvaire, un grand voleur, ce n'est pas le calomnier. — Un siècle se caractérise, non par les faits particuliers qu'il présente, mais par l'esprit général qui l'anime. Cet esprit se révèle dans les idées dominantes en religion et en politique. A leur tour, ces idées ont leur expression dans la conduite des gouvernements, dans les institutions et dans les lois, dans les mœurs publiques, dans les jouissances et les occupations préférées, dans les livres et dans les journaux en possession de la popularité. En un mot, un siècle se caractérise par l'ensemble de ses

a.

tendances intellectuelles, religieuses et sociales.

Qu'il se trouve, dans ce siècle, des individualités plus ou moins nombreuses étrangères au mouvement général ; que ces individualités s'affirment par des actes, isolés ou collectifs, en opposition avec l'esprit dominant : le siècle n'en conserve pas moins le caractère distinctif par lequel on est en droit de le définir. Cela soit dit pour montrer que nous sommes loin de vouloir amoindrir, à plus forte raison nier le bien qui se fait aujourd'hui, tout en maintenant notre jugement sur le dix-neuvième siècle envisagé dans son ensemble. Venons aux preuves.

Quel est l'esprit du dix-neuvième siècle ? Est-il catholique, ou ne l'est-il pas ? Pour en juger avec impartialité, il ne faut pas voir une seule nation ; la logique veut qu'on embrasse, dans leurs manifestations générales, toutes les nations, au moins de l'Occident.

Est-ce l'esprit catholique qui règne en Russie, en Prusse, en Suède, en Danemark, en Angleterre, dans tous les pays protestants ou schismatiques, c'est-à-dire dans la moitié de l'Europe ? Quel esprit domine les nations encore catholiques de nom : la France, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ? Comme nations, gravitent-elles vers

le catholicisme ou vers le pôle opposé ? Vouloir discuter une semblable question serait puéril : la poser, c'est la résoudre.

IV

Que le dix-neuvième siècle fasse lui-même son examen de conscience. Il y a une loi, la plus sainte de toutes les lois ; une loi, mère de toutes les lois dignes de ce nom ; une loi, descendue du ciel et donnée par Celui devant qui tout front doit se courber, toute bouche rester muette, tout genou fléchir ; une loi, sanctionnée par des récompenses et des peines tout à la fois temporelles et éternelles ; une loi, dont le baptême rend l'observance bien plus rigoureuse pour les peuples chrétiens que pour les nations infidèles. Cette loi, composée de dix articles, s'appelle le *Décalogue*.

Or, de ces dix articles, quel est celui que le dix-neuvième siècle observe sérieusement, et suivant l'esprit du Législateur : en Russie, en France, en Italie et dans les autres nations de l'Europe ? Ne faut-il pas demander quel est celui qu'il ne viole pas, du Nord au Midi, ouvertement, obstinément, universellement, ou peu s'en faut ?

Il est triste de le dire ; mais à voir la conduite

du dix-neuvième siècle, on ne peut se dissimuler que, pour lui, Dieu est je ne sais quel vieux monarque, à peu près détrôné, dont les avertissements, les ordres, les défenses, les promesses, les menaces, objet d'indifférence pour les uns, de moquerie pour les autres, ne pèsent guère plus sur la vie des nations, comme nations, qu'une plume légère dans le plateau d'une balance.

Où trouvez-vous la part de Dieu, dans la politique des rois, dans les discours et les actes officiels des gouvernements ? Pourrait-on nommer un seul homme d'État chrétien, dans toute l'Europe d'aujourd'hui ? Le dix-neuvième siècle ne fait-il pas des codes, où le nom de Dieu ne se rencontre pas une fois ? Quel siècle, même païen, a jamais proféré et laissé proférer autant de blasphèmes contre ce nom adorable et contre tout ce qu'il couvre de sa majesté ?

Excepté celle du sabre, quelle puissance est sacrée pour lui ? Connait-il encore les jours consacrés au repos ? Que sont les mœurs publiques ? Dépositaire de l'autorité de Dieu et organe de ses lois, l'Église est-elle, pour le dix-neuvième siècle, l'objet d'un respect exemplaire ? Mère et gardienne de la vraie civilisation, reçoit-elle l'hommage mérité d'une reconnaissance effective et d'une tendresse filiale ?

V

Toutefois, la violation audacieuse de la plus sainte des lois ne constitue pas la plus grande iniquité du dix-neuvième siècle. Il y a une énorme différence entre la culpabilité d'un fils qui désobéit à son père, tout en reconnaissant l'autorité paternelle ; et la culpabilité d'un fils qui non-seulement désobéit à son père, mais qui nie son autorité. Tel est le dix-neuvième siècle.

Non content de se révolter contre Dieu et contre l'Église, il nie leur autorité. « Je suis moi-même ma règle de penser, de parler et d'agir. Que me fait Jésus-Christ ? que me fait l'Église ? que me fait le Pape ? Combattre leur tyrannique autorité, c'est mon droit ; m'en affranchir, c'est ma gloire ; en délivrer l'humanité, c'est lui ouvrir l'ère de la liberté, du progrès et du bonheur. Voilà, pour qui veut comprendre, l'éternel refrain du dix-neuvième siècle pris dans son ensemble, le dernier mot de ses tendances plus ou moins officielles. De là, ce qui ne s'était jamais vu, des feuilles publiques intitulées : *La libre Pensée ; la Morale indépendante*, et même *l'Athée*.

VI

De là, encore, le caractère nouveau du mal à notre époque. Dans tous les temps, il y eut des erreurs; mais la reconnaissance légale des droits de l'erreur, au sein des nations catholiques, c'est-à-dire la patente donnée à tous les faux monnayeurs de la vérité, de battre monnaie en public; mais des sociétés, formées au grand jour, dans le but avoué d'éloigner, comme un malfaiteur, le christianisme du berceau de l'enfant, du chevet du moribond, et, s'il se peut, de *l'étouffer dans la boue*: voilà ce qu'on ne trouve qu'au dix-neuvième siècle.

De même, dans tous les temps, il y eut des crimes contre la propriété et contre les mœurs; mais l'apologie du vol et des crimes contre les mœurs, jointe à la glorification du suicide: voilà encore ce qu'on ne trouve, avec le laisser-passer de l'opinion, qu'au dix-neuvième siècle.

Enfin, dans tous les temps, il y eut des révoltes contre les puissances; mais la théorie de la révolte, l'apologie de la révolte et du régicide, la consécration même du principe de la révolte et du régicide, par la proclamation légale de la souveraineté de l'homme: voilà ce qu'on chercherait vainement,

ailleurs qu'au dix-neuvième siècle. Négation de l'autorité divine et de la conscience humaine : tel est le caractère distinctif de sa perversité.

Au jugement de tout esprit impartial, elle surpasse celle des siècles précédents. « Qui peut se rappeler sans frémir, dit le comte de Maistre, le fanatisme du seizième siècle, et les scènes épouvantables qu'il donna au monde ! Quelle fureur surtout contre le Saint-Siège ! Nous rougissons encore pour la nature humaine, en lisant dans les écrits du temps les sacrilèges injures vomies par ces grossiers novateurs contre la hiérarchie romaine.

« Aucun ennemi de la foi ne s'est jamais trompé. Tous frappent vainement, puisqu'ils se battent contre Dieu ; mais tous savent où il faut frapper. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques contre l'édifice catholique deviennent *toujours* plus fortes ; en sorte qu'en disant toujours : Il n'y a rien au delà, on se trompe *toujours* (1). »

VII

Le dix-neuvième siècle est donc un grand pé-

(1) *Du Pape*, t. II, p. 271.

cheur ; mais surtout il est un grand voleur. La bourse *ou* la vie : telle était jusqu'ici la formule des voleurs de grands chemins. La bourse *et* la vie, est la formule du dix-neuvième siècle. Les biens de l'homme sont de deux sortes : les biens du corps et les biens de l'âme. Biens du corps, la bourse ; biens de l'âme, la vie. Le voleur de grand chemin prend la bourse et laisse la vie ; le dix-neuvième siècle prend l'une et l'autre.

Il prend la bourse. Il y a moins de cent ans, l'Église catholique était le plus grand propriétaire du globe. La France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, une notable partie de l'Allemagne, étaient couvertes de ses propriétés. Aujourd'hui, elle n'a plus rien en propre. Ce qu'elle possède, elle ne le possède que sous le bon plaisir des spoliateurs : toujours prêts, disent-ils eux-mêmes, à *mettre la main dessus*.

A l'heure qu'il est, l'Italie achève de vendre ses biens. C'est à peine s'il reste au Chef auguste de cette opulente Église, un coin de terre indépendant pour reposer sa tête. Et ce coin de terre, contesté par mille sophistes, sans cesse menacé par des armées d'envahisseurs, on est obligé de le défendre, au prix du sang le plus pur, sans pouvoir répondre qu'il le sera longtemps avec succès.

Jamais le vol sacrilège fut-il exercé sur une si vaste échelle et avec une pareille audace ?

VIII

Le droit de propriété est un : aussi sacré dans la personne du prêtre, que dans la personne du séculier. Violateur de ce droit dans l'ordre religieux, le dix-neuvième siècle ne pouvait longtemps le respecter dans l'ordre social.

Avec quel sang-froid, il vole les rois et les princes ! L'histoire compte plus de soixante trônes par lui renversés. Bien supérieur est le nombre des rois et des reines, des princes souverains, des princesses et des familles princières, dépouillés de leurs droits héréditaires et même de leur fortune personnelle, expulsés, exilés ; de suzerains, devenus vassaux, errant dans les différentes contrées de l'Europe, et cherchant une hospitalité qu'ils ne rencontrent pas toujours.

Ne parlons ni des provinces injustement envahies, ni des nationalités supprimées, ni des taxes monstrueuses exigées des vaincus, au profit de leurs déprédateurs. Remarquons seulement que toutes ces injustices, tous ces vols à main armée, le dix-neuvième siècle leur imprime le cachet propre de

sa perversité. De sa plus douce voix, il les appellé *annexions*, résultats invincibles des *aspirations* des peuples, conséquence légitime du *Droit nouveau*.

IX

Comme le torrent parti de la montagne, se précipite dans la vallée qu'il souille et qu'il ravage ; ainsi, le vol exercé dans les hautes régions, est descendu dans les rangs inférieurs de la société. Entre tous, le dix-neuvième siècle est le siècle des fortunes scandaleuses : scandaleuses par leur rapidité, scandaleuses par leur énormité, scandaleuses par les moyens de les acquérir.

Pour peu qu'on soit initié à ce qui se passe, combien ne pourrait-on pas nommer, dans les différentes carrières, administratives, industrielles, commerciales, financières, de personnages qui, relativement pauvres, il y a quinze ou vingt ans, comptent aujourd'hui leur avoir par millions ? A qui persuader que ces rapides accumulations de richesses sont le fruit exclusif d'un travail honnête, le résultat légitime de moyens avouables devant Dieu et devant les hommes ? Jusqu'ici l'opinion publique refuse de le croire.

X

Que penser de la justice du dix-neuvième siècle, dans les transactions commerciales et même dans les relations ordinaires de vente et d'achat ? On l'a dit : De toutes les sciences modernes, la plus avancée, c'est la science du vol. Il semble que la chimie n'ait été inventée que pour falsifier plus habilement les produits de l'industrie et même les substances alimentaires.

S'il faut s'en rapporter aux plaintes qu'on entend de tous côtés, aux procès qui retentissent sans cesse dans les tribunaux, il est peu de personnes qui puissent dire : « Je suis certain, qu'il n'y a pas de matières étrangères dans le vin que je bois, dans le pain que je mange, dans l'huile qui m'éclaire.

« Je suis également certain, qu'il n'y a pas de coton dans ce que j'achète pour du fil, de la laine ou de la soie ; qu'il n'y a pas de fraude dans la fabrication des objets à mon usage ; qu'on se fait scrupule de me tromper sur la mesure ou sur le poids, et de me vendre, pour bonnes, des marchandises avariées ou de qualité inférieure.

« Enfin, je suis certain, qu'il n'y a pas de cou-

lage dans ma maison ; que ni mes domestiques, ni mes ouvriers, ni mes fournisseurs, ni mes tailleurs, ni mes couturières ne me volent en aucune façon ; que le vol, s'il a lieu, est très-rare, et toujours suivi d'un repentir sincère et de réparations convenables. »

XI

Ce n'est pas tout. Possédé de l'amour effréné des richesses, le dix-neuvième siècle a inventé deux choses, qui mettent perpétuellement la justice en péril : le charlatanisme et la concurrence illimitée. Par quoi sont remplies, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, les dernières pages des journaux ? Par des annonces. De quoi sont crépies les murailles des villes ? D'affiches de toute couleur et de toute dimension.

Annonces et affiches, que disent-elles ? Elles disent que, grâce à des procédés nouveaux, à des circonstances exceptionnellement heureuses, on vend à un bon marché fabuleux, tout ce qu'il y a de meilleur et de plus beau, en fait de tissus et de denrées de toute nature : vous achetez, et vous êtes volé.

Elles disent qu'on a découvert certaines préparations médicales, tellement efficaces, qu'elles gué-

rissent les maladies les plus rebelles : vous achetez, et vous êtes volé.

Elles disent qu'une compagnie vient de se former, au capital de plusieurs millions, pour exploiter une industrie, dont le succès est tellement assuré, qu'outre l'intérêt de leur argent, les actionnaires recevront de riches dividendes. Alléchés par l'appât du gain, rassurés par les noms qui figurent au bas de la réclame, les *Georges Dandin* accourent.

Le rentier, l'artisan, le domestique apportent, qui ses revenus, qui ses économies, qui son salaire. Afin d'augmenter le nombre des dupes, les premières années on paye régulièrement les intérêts. On y ajoute même un dividende, mais c'est avec le capital social. Bientôt, il n'y a plus ni intérêts, ni dividende, ni capital : tout est perdu. En ce genre de vols, le dix-neuvième siècle peut se flatter d'éclipser tous les autres.

XII

Il ne les éclipse pas moins dans l'invention nouvelle, qu'on appelle la concurrence illimitée. Application de la liberté révolutionnaire, la concurrence illimitée a pour but de produire le plus pos-

sible, au meilleur marché possible. Qui ne voit là une tentation permanente de vol et de fraude? Mon voisin vend à tel prix, les mêmes articles que moi; il a la vogue, et sa concurrence me ruine, ou m'empêche d'arriver à la fortune. Il faut donc que je vende à meilleur marché. Mais si j'emploie les mêmes matières, si j'use des mêmes procédés de fabrication, le prix de revient demeure le même, pour moi comme pour lui, et ses pratiques lui resteront. Comment tourner la difficulté? En altérant les matières premières, en les mélangeant, en donnant moins de soin à la fabrication: pour dire le mot, en volant.

XIII

Le fait suivant résume assez bien tous ces genres de falsifications, nées de la concurrence illimitée. C'était sous le règne du roi Louis-Philippe. Les députés de la Gironde demandaient la réduction de l'impôt sur les vins. Dans un tableau pathétique, ils montraient les souffrances de l'industrie vinicole, et, en particulier, les charges écrasantes qui pesaient sur leur province. Un député de je ne sais quel département, s'adressant à l'orateur, lui cria: « Je demandé comme vous,

non-seulement la réduction, mais la suppression des droits sur les vins, si vous pouvez me prouver qu'il y a, dans le commerce, un seul hectolitre de vin de Bordeaux pur Bordeaux. » Le député bordelais se tut ; la Chambre rit, et la demande fut rejetée.

XIV

A tous les genres de vol, plus ou moins connus des anciens, et que le dix-neuvième siècle pratique avec une rare perfection, il en ajoute un autre dont l'invention est à lui : *C'est le pot de vin*. Que de honteux mystères, que d'ignobles bassesses, que d'indignes compromis cache ce mot nouveau ! Des procès tristement célèbres en ont révélé quelques-uns. Mais pour le nombre et pour la quantité, que sont-ils auprès de ceux qu'on connaît, sans qu'ils aient eu la publicité judiciaire ?

Sur ce genre de fraude, comme sur la plupart des autres, le dix-neuvième siècle imprime son cachet d'immorale incrédulité. Pour lui, le vol heureux n'est plus le vol, c'est du savoir-faire. A l'aide de manœuvres *innommées*, sachez vous créer cent mille livres de rentes, et vous serez un habile homme. Ayez-en deux cent mille, et vous

serez un grand homme : pas un salon ne vous sera fermé.

Sans que la pensée lui soit venue de le faire arrêter comme un malfaiteur, ou enfermer comme un fou de l'espèce la plus dangereuse, le dix-neuvième siècle a entendu un sophiste proclamer cette maxime : *La propriété c'est le vol.*

XV

Telle est l'oblitération du sens moral, que pour prévenir les terribles effets d'une pareille maxime, des hommes d'État se sont crus obligés d'écrire des volumes pour la réfuter. Leurs efforts ont-ils été couronnés de succès ? Le doute est permis : après comme avant, beaucoup de vols, peu ou point de restitutions.

A l'heure même, le Socialisme menace la société. Or, qu'est-ce que le Socialisme, le Communisme, le Droit au travail, la Démocratie universelle, la grande République mazzinienne, la Révolution, en un mot : sinon le vol érigé en principe ?

Encouragée par les uns, glorifiée par les autres, plus ou moins acceptée par tout ce qui n'est pas catholique de vieille roche, la Révolution peut

compter pour ses déprédations futures, comme pour ses injustices passées, sur le bill d'indemnité, mis en circulation par le dix-neuvième siècle : *C'est un fait accompli.*

Voilà, dans l'ordre matériel, quelques-uns des rapports du dix-neuvième siècle avec la loi de justice : essayons de dire ce qu'ils sont dans l'ordre moral.

XVI

Si coupable qu'il soit, le vol de la bourse peut passer pour une peccadille, auprès du vol de la vie. La vérité est la vie de l'homme, c'est son pain, son vin, son air respirable ; c'est son père et sa mère, comme disent les langues de l'Orient. La vérité, c'est sa foi, son espérance, sa consolation ; la boussole qui oriente l'existence, la force qui aide à en porter le fardeau. La vérité, c'est le bouclier qui défend l'honneur, l'innocence, la vertu contre les incertitudes de l'esprit, contre les convoitises du cœur, contre les séductions et les pièges du dehors.

De tous les vols, le plus coupable est donc le vol de la vérité. En dépouiller l'être, d'ailleurs si malheureux, qui s'appelle l'Homme, c'est lui ôter la vue ; c'est le condamner à tâtonner dans le vide ;

b

c'est le livrer en jouet à tous les fantômes, et le pousser sans pitié de précipice en précipice ; c'est le changer en une bête, tour à tour immonde et cruelle : jusqu'à ce que, torturé de doutes, il perde la raison ; ou que, las d'une vie sans règle et sans but, il invoque le néant et attente à ses jours.

XVII

Le dix-neuvième siècle est-il coupable d'un pareil vol ? En est-il plus coupable qu'aucun autre siècle ? Pour répondre, il suffit d'ouvrir les yeux. Que sont les millions de mauvais écrits, livres, journaux, brochures, chansons, pièces de théâtre, gravures, romans, de tout format et de tout prix, qui, chaque soir, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, partent de toutes les capitales de l'Europe : sinon des bandes de voleurs, qui s'en vont dans tous les lieux habités, jusque dans les derniers hameaux, ravager les intelligences, profaner les cœurs, assassiner les âmes ?

Au jeune homme, ils ont volé le respect de l'autorité paternelle ; à la jeune fille, la pudeur ; au riche, la pitié ; au pauvre, la résignation ; à tous, le sens chrétien, la vie surnaturelle ; et avec elle, toutes les consolations du présent, toutes les espé-

rances de l'avenir : inappréciables trésors, achetés du sang d'un Dieu et déposés par le baptême au cœur du chrétien.

XVIII

Qu'il en soit ainsi, le fait n'est pas contestable. Aux plus optimistes, il se révèle par le débordement de la vie matérielle. Comme aux jours qui précéderent le déluge, l'homme du dix-neuvième siècle, dépossédé de la vie de l'esprit, est devenu chair. Au lieu de se faire en haut, les mouvements de son cœur se font en bas.

Subjuguer la matière, surprendre les secrets de la matière, manipuler la matière, transfigurer la matière, se glorifier dans la matière ; faire de sa vie une course au clocher, vers les jouissances de la matière ; ne rien voir, ne rien ambitionner, ne rien admettre au delà de la matière ; mépriser, railler, calomnier, persécuter ceux qui lui prêchent autre chose que la matière : voilà l'homme tel que l'ont fait les spoliateurs de la vérité.

A tous ces spoliateurs, mille fois plus coupables que les Mandrins qui forcent les serrures et enlèvent les coffres-forts, le dix-neuvième siècle donne libre carrière. Ils sont ses fils ; ils s'inspirent de son esprit, ils réalisent sa pensée. Au point de vue

moral, comme au point de vue matériel, dire du dix-neuvième siècle qu'il est un voleur et un grand voleur, ce n'est donc pas le calomnier.

XIX

2° Dire qu'il doit se repentir, et se repentir au plus tôt, c'est indiquer la seule voie de salut qui lui reste. — Répéter que la situation de l'Europe est grave, très-grave; que la société actuelle est malade, très-malade; que dans l'Ancien Monde, comme dans le Nouveau, fermentent des éléments de dissolution universelle: c'est exprimer une vérité triviale, tant elle est connue.

En vain, les endormeurs ne cessent de bercer de leurs éloges le dix-neuvième siècle. « Ton éducation est faite, lui disent-ils, et tu vaux bien tes devanciers. Tu es assez fort pour marcher seul dans la voie du progrès. Jamais le monde n'a été plus éclairé, plus libre, plus prospère. Jamais les grandes nations de l'Europe n'ont été gouvernées avec plus d'intelligence et de gloire. Les agitations que tu éprouves ne sont qu'à la surface. En aucun temps, l'édifice social ne reposa sur des bases plus solides. »

Le dix-neuvième siècle n'est pas complètement rassuré.

Un secret instinct l'avertit qu'il n'est pas dans l'ordre, et tout ce qui n'est pas dans l'ordre ne saurait durer. L'ordre produit la paix ; et la paix ne se trouve nulle part. Il est vrai, dans ce moment, toutes les lèvres royales distillent la paix ; mais tous les bras préparent la guerre. Partout dans les âmes, la guerre, d'un jour à l'autre, menace de passer dans les faits. De là, un sentiment inconnu aux époques régulièrement constituées : la peur.

Le dix-neuvième siècle prend des villes réputées imprenables : et il a peur. Avec une poignée de soldats, il remporte, au loin, des victoires éclatantes, sur des ennemis puissants : et il a peur. Six millions de baïonnettes veillent à sa sécurité : et il a peur. Il dompte les éléments, il supprime les distances, il multiplie les merveilles de son industrie : et il a peur. L'or, en abondance coule de ses mains ; dans ses vêtements, la soie a remplacé la bure ; la nature entière est devenue tributaire de son luxe ; sa vie ressemble au festin de Balthasar : et il a peur. Les nations ont peur des nations. Les rois ont peur des peuples. Les peuples ont peur des rois. La société a peur du présent,

b.

plus peur de l'avenir. Ce sentiment est trop général pour n'être pas fondé.

XX

Pourquoi le dix-neuvième siècle a-t-il peur? Nous l'avons dit : Il a peur, parce qu'il sent qu'il n'est pas dans l'ordre. Pourquoi n'est-il pas dans l'ordre? Parce qu'il est coupable, très-coupable. Son crime capital est d'être en pleine insurrection, contre Dieu, Roi et Législateur suprême, et contre l'Église, dépositaire des droits de Dieu et organe de ses volontés.

« Dès qu'ils ne veulent pas se réconcilier avec l'esprit qui m'anime, accepter un ordre social de ma façon, approuver la liberté, la civilisation, le progrès, comme je les comprends, que Dieu et l'Église en prennent leur parti : je ne veux plus qu'ils règnent sur moi. Je saurai bien vivre et prospérer sans eux, loin d'eux, malgré eux : *Nolumus hunc regnare super nos.* »

Sans qu'il soit possible de le nier, tel est le cri de révolte insensée, qui résume les tendances générales du dix-neuvième siècle. Nous disons *insensée*, et c'est avec réflexion. Le dix-neuvième siècle affiche la prétention de vivre et de prospérer, en

tournant le dos au Christianisme et à l'Eglise.

Mais, entre associés, la séparation appelle la liquidation. Que le Christianisme et l'Eglise reprennent donc, tel est leur droit, ce qu'ils ont donné, au dix-neuvième siècle, ce qu'ils lui donnent encore chaque jour et à toute heure, de croyances, de mœurs, de lumières, de libertés, de principes sociaux, d'institutions utiles, de respect de l'autorité et de la propriété : et nous verrons quel riche apanage restera au dix-neuvième siècle.

Cependant l'insurrection de l'homme ne détrône pas Dieu. L'orgueil d'un vermisseau n'arrache pas la foudre des mains du Tout-Puissant. Comme l'aimant attire le fer, le crime attire le châtement. Quoi qu'il fasse pour s'étourdir, le dix-neuvième siècle comprend cette attraction inexorable : c'est pour cela qu'il a peur.

Comment conjurer le châtement et substituer la confiance à la peur ? Pour trouver la solution du décisif problème, mille ouvriers sont à l'œuvre. Chaque jour, les hommes des différents partis apportent leur moyen de salut. Les uns patronnent l'absolutisme, et combattent la démocratie et le régime constitutionnel. Les autres veulent la démocratie, et montrent l'inanité du régime constitutionnel et les périls de l'absolutisme. Ceux-là exaltent

jusqu'aux nues le régime constitutionnel et ont horreur de l'absolutisme et de la démocratie. Indifférents à l'égard des formes gouvernementales, plusieurs se flattent de régénérer l'Europe, par l'industrie, par l'instruction, par le bien-être matériel.

De là, des milliers de théories économiques, politiques, sociales. De là, des affirmations absolues, et des négations également absolues. De là, de belles, de nombreuses intelligences consumant leurs forces, dans une agitation stérile. De là, en un mot, cette grande guerre de l'ignorance, *magnum inscientiæ bellum*, dont parle l'Écriture, qui, dans les âmes, ne laisse que doutes, lassitude, défaillance; et, dans la société, que tâtonnements éternels. Babel ne fut pas témoin d'une plus grande confusion de langage et d'idées.

Le dix-neuvième siècle a donné raison à toutes les opinions. Tour à tour, il a revêtu les différentes formes de gouvernement. L'industrie est devenue sa vie; l'instruction, son rêve; le bien-être matériel, son Dieu: et il n'est pas guéri.

XXI

Après tant d'expériences inutiles, tant de solu-

tions contradictoires, le catholique propose hardiment la sienne. Pourquoi n'userait-il pas d'un droit que chacun s'arroe ? Pour lui, ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir. Dans le péril commun, tout homme est soldat.

A la différence de toutes les autres, la solution du catholique n'est ni un palliatif, ni une utopie. Elle n'est pas éclose d'une cervelle humaine : elle est fournie par Celui-là même qui fit toutes les nations guérissables.

Elle est unique ; Dieu lui-même n'en connaît pas d'autre. C'est elle que, depuis six mille ans, il propose invariablement aux nations, conduites par leurs iniquités sur le bord de l'abîme. Toutes les fois qu'elle fut acceptée, les problèmes sociaux les plus difficiles furent à l'instant résolus ; les périls disparurent ; l'ordre se rétablit et la paix descendit sur la terre.

Elle est forcée, parce qu'elle est radicale. Elle est radicale, parce que seule elle remet chaque chose à sa place : *Dieu en haut et l'homme en bas.*

Elle n'est pas seulement radicale ; Législateur et Père, Dieu a voulu qu'elle fût facile : il l'a formulée dans un seul mot : REPENTIR.

XXII

Si donc le dix-neuvième siècle, reconnaissant qu'il fait fausse route, consent à se repentir, il sera sauvé : sinon, non ; éternellement non.

Qu'on veuille bien y prendre garde ; ce n'est pas ici, comme le diront infailliblement certains hommes, une solution *mystique*, complètement en dehors de la science politique et sociale, par conséquent, une solution sans influence sérieuse sur les choses de ce monde. Tels sont les vains raisonnements des *habiles*, en qui n'est pas la science qui vient de la vérité et qui conduit à la vérité (1) : Hommes présomptueux, qui ne doutent de rien, parce qu'ils ne se doutent de rien ; bons seulement à égarer les peuples par leurs utopies, et dont la vue, dit saint Augustin, ne dépasse pas la longueur de leur nez.

La vérité est, que cette solution est tellement politique, tellement sociale, tellement décisive dans les choses de ce monde, que, sans elle, toutes les solutions, tous les expédients n'ont donné et ne pourront jamais donner aucun résultat durable.

Sans elle, il est vrai, vous pouvez triompher de

(1) Vani enim sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei. Sap., XIII, 1.

l'émeute qui gronde dans la rue, comme à Paris, aux journées de juin 1848. C'est réprimer une manifestation de la Révolution, mais ce n'est pas vaincre la Révolution.

Vous pouvez battre Garibaldi sur le chemin de Rome, comme à Mentana, en 1867. C'est arrêter, dans sa marche, un fils de la Révolution ; mais ce n'est pas vaincre la Révolution.

Comme vient de le faire le Corps législatif de France, vous pouvez, par un vote solennel, affirmer la conservation de ce qui reste au Saint-Père, de ses anciens domaines. C'est suspendre l'accomplissement des vœux de la Révolution ; mais ce n'est pas vaincre la Révolution.

Tous ces actes, et autres du même genre, sont d'autant moins des victoires, que les prétendus ennemis de la Révolution tombent dans une inconscience flagrante. Si, d'une main, ils s'opposent à la Révolution, de l'autre, ils lui fournissent chaque jour de nouvelles forces. Que fait-on autre chose, en publiant et en laissant publier sans cesse, dans toutes les langues, les doctrines de la Révolution, en religion, en politique, en philosophie, en littérature et en histoire ? Vous voulez conserver l'édifice, et vous le laissez miner ! Arrêter le torrent, et vous l'alimentez !

Un fait se détruit par un fait ; mais la Révolution n'est pas un fait. La Révolution est une puissance morale, un principe, une idée. Or, on ne tue pas les idées à coups de fusil. Les idées ne peuvent être vaincues, que par des idées contraires. L'idée révolutionnaire, ou la Révolution, c'est l'homme en haut, et Dieu en bas. Jamais elle ne sera vaincue, que lorsque Dieu sera remis en haut et l'homme en bas. Dieu ne peut être remis en haut, et l'homme en bas, que par le REPENTIR.

XXIII

Que le dix-neuvième siècle lui-même en juge sans partialité. A la situation actuelle, si pleine d'incertitudes et de périls, il y a deux solutions, et il n'y en a que deux : la solution révolutionnaire, ou la solution catholique.

Dans sa dernière formule, la solution révolutionnaire, c'est le renversement complet de l'ordre religieux et social établi par le Christianisme : renversement suivi de la barbarie sauvage, ou, ce qui est pis, de la barbarie savante, peut-être de l'une et de l'autre ; car ce sera l'homme mis en haut, et Dieu en bas, sur toute la ligne.

Dans sa dernière formule, la solution catholique

est le rétablissement universel de l'ordre religieux et social : rétablissement suivi d'une ère de paix et de prospérité ; car, ce sera Dieu remis en haut, et l'homme en bas, sur toute la ligne.

Or, le premier, l'indispensable élément de la solution catholique, c'est le REPENTIR.

Ainsi, et seulement ainsi, peuvent être résolus, dans l'intérêt des gouvernants et des gouvernés, les menaçants problèmes qui frappent à la porte. Contentons-nous de citer la grande question du moment : la Question romaine.

Au point où elle en est, la Question romaine défie tous les congrès et tous les diplomates. Seul, le repentir des nations peut la résoudre. Seul, il peut faire rentrer dans les âmes, âmes de rois et âmes de peuples, le sentiment protecteur de la faiblesse opprimée, et le respect religieux de la propriété d'autrui. Seul, par conséquent, il peut réparer l'injustice commise. Seul, il peut, et autour des États de l'Église, rendus au légitime possesseur, reformer la barrière de vénération et d'amour qui, si longtemps, conserva intègre et tranquille le domaine temporel du Saint-Siège, et, avec la souveraineté temporelle, assura l'indépendance nécessaire à la parole pontificale.

Qu'on ne se fasse pas illusion, le vote émis

c

par notre Chambre législative, le 5 décembre 1867, ne résout nullement la Question romaine. C'est un premier pas dans la bonne voie. Espérons qu'il ne sera pas le dernier. S'il en était autrement, le *Statu quo*, tel qu'on vient de le promettre, serait, à tous les points de vue, une chose déplorable.

Au point de vue politique, ce serait pour la France une honte ineffaçable. Comment les Italiens se sont-ils emparés des meilleures provinces du Saint-Père ? En foulant aux pieds la signature de la France, apposée aux stipulations de Villafranca et au traité de Zurich : stipulations et traité qui garantissaient de la manière la plus solennelle, l'inviolable intégrité des États de l'Église. Ce qui ajoute à l'insulte : dans les provinces usurpées se trouve la dot que la fille aînée de l'Église, la France, avait faite à sa mère.

Et la France, qui n'aurait qu'à parler pour être obéie, souffrirait sans mot dire de pareils outrages ! Mais alors que devient notre honneur national ? Qui désormais voudra se fier à notre parole ? Ruiner financièrement une nation c'est un mal dont on peut la guérir : la ruiner moralement, c'est une faute irréparable.

Au point de vue religieux, ce serait, d'une part, consacrer l'injustice, et sur la spoliation sacrilège

des deux tiers du domaine pontifical, passer l'éponge du fait accompli. D'autre part, réduire le Saint-Père à la possession de ce qui lui reste, ce serait le condamner à la mendicité. Ce serait, disons le mot, l'application du programme de la brochure, tristement fameuse : *Le Pape et le Congrès*. Ce serait laisser au Pape, le Vatican, son valet de chambre, son cuisinier et son jardin, augmenté de quelques arpents. Que serait cela, sinon le triomphe même de la Révolution ?

On peut passer en revue toutes les questions, d'un ordre plus ou moins élevé, qui tiennent aujourd'hui l'Europe dans une irrémédiable inquiétude, et toujours il faudra arriver à la même solution : le REPENTIR.

Tel est, du reste, en termes différents, l'axiome de géométrie sociale, contenu dans la parole célèbre : *Commencée par la proclamation des droits de l'homme, la Révolution ne finira que par la restauration des droits de Dieu.*

Puisse le dix-neuvième siècle se prendre enfin au sérieux, et, fermant l'oreille aux endormeurs qui le flattent, aux utopistes qui l'égarent, pour voir à son propre salut, en rentrant dans les conditions de vitalité, divinement prescrites aux nations.

XXIV

3° *Dire qu'il peut se repentir, c'est éveiller en lui la confiance et encourager ses efforts.* — Ici, arrive l'objection, prévue dès le commencement et dont, aussi bien que personne, nous sentons toute la force. On dit : « Demander que le dix-neuvième siècle se repente, c'est tenter l'impossible ; l'espérer serait insensé. La solution proposée est donc une utopie. »

Un mot de réponse.

Souvent, dans le cours de son existence, le peuple juif s'est repenti ; les Ninivites se sont repentis ; une partie du monde païen s'est repentie, à l'époque de la prédication évangélique ; plus tard, toutes les nations venues successivement à la foi, se sont repenties. Pourquoi le dix-neuvième siècle ne pourrait-il pas ce que tant d'autres ont pu ? Motifs et moyens, que lui manque-t-il pour accomplir cet acte salutaire ?

Nous ne le savons que trop : ce qui lui manque, c'est la volonté. Elle manque aux gouvernants et aux gouvernés ; elle manque aux hommes d'argent et d'affaires ; elle manque à la plupart des formateurs de l'esprit public, savants, journa-

listes, hommes de lettres; elle manque aux masses, grossièrement ignorantes et stupidement impies.

Leur manquera-t-elle toujours? Il serait désespérant de le penser. Jusqu'ici, sans doute, le dix-neuvième siècle s'est montré rebelle à la voix de Dieu, rebelle à la voix de l'Église, qui n'ont cessé de le convier au repentir. A vingt reprises différentes, l'Église lui a parlé par l'organe du plus paternel des pontifes. Dieu lui a parlé par ses bienfaits et par ses châtimens.

Après le bienfait exceptionnel d'une paix de quarante ans, dont il n'a pas voulu profiter, sont venus des appels d'un autre genre. Pour ne pas les énumérer tous, l'année dernière, ce qui ne s'était jamais vu, tous les fléaux de Dieu sont tombés *à la fois* sur le monde. La peste des hommes et des animaux; la mystérieuse maladie de la vigne, des pommes de terre, de la canne à sucre et des végétaux; la famine; la guerre; les tremblements de terre; le débordement des fleuves et l'invasion des sauterelles. Fut-il jamais d'avertissemens plus solennels?

XXV

Malgré d'immenses ravages, le bien-être public

n'a pas été sérieusement compromis, et le dix-neuvième siècle, demeuré sourd à la voix de la Providence, n'a rien changé à ses tristes habitudes ; mais la coupe de la colère divine n'est pas épuisée. Tant qu'il ne fut pas saisi par la justice humaine, instrument de la justice divine, le Larron du Calvaire continua sa vie de crimes et de brigandages ; il ne songeait guère à se repentir. Une fois cloué à la croix, il en fut autrement. Dans les étreintes de la douleur, en face de la mort, le sens lui revient. Il se donne audience à lui-même, il se repent ; il est sauvé.

Laissez l'ange de la justice verser jusqu'à la lie, sur le monde obstiné, la coupe de la colère divine. A moins d'un repentir prompt comme celui de Ninive, cette coupe sera versée. On récolte ce qu'on sème. Telle semence, telle récolte. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, cette loi est également inflexible.

Quand donc sera venu, pour le dix-neuvième siècle, le moment de récolter ce qu'il a semé de doctrines subversives de la religion, de la société, de la propriété, de la famille ; semé chaque jour, à pleines mains, sur toute la face de l'Europe, malgré les cris d'alarme de tous les esprits sensés : alors viendront les moissonneurs. Ils seront ce qu'ont les

a faits. Hordes de sauvages civilisés, enrégimentés dans mille sectes ténébreuses, ils se montreront au grand jour, et apprendront au monde épouvanté ce que sont les multitudes instruites à ne croire à rien, si ce n'est à leurs convoitises.

Armés d'une haine sans frein, d'une haine longtemps contenue, les modernes barbares feront ce que firent les barbares d'autrefois. Instruments de la justice divine, comme Nabuchodonosor à Jérusalem, Attila dans les Gaules, Genséric à Rome, quand ils auront accompli leur œuvre, saccagé, brûlé, massacré, balayé cette civilisation corrompue et corruptrice, qui fascine et qui perd le monde chrétien, comme elle perdit le monde païen; quand enfin, sur le gibet du socialisme et de la barbarie, le dix-neuvième siècle n'en pourra plus, alors, nous l'espérons, il criera : Merci !

Il imitera le modèle que la Providence semble avoir fait pour lui, et dont cet ouvrage lui rappelle le consolant souvenir. C'est pour l'encouragement des pécheurs les plus désespérés et des siècles les plus coupables, disent les Pères de l'Église, que le Rédempteur du monde voulut couronner sa vie par cet exemple éclatant de miséricorde (1).

(1) Idcirco Christus nequitiae culmina delegit, ut in fine nullum

XXVI

Pourquoi le dix-neuvième siècle n'en profiterait-il pas? L'école de l'adversité est par excellence l'école de la sagesse. C'est sur la croix que le Fils de Dieu a sauvé le monde. C'est sur la croix que se sauvent les âmes et les peuples. Sans doute, le dix-neuvième siècle est un grand pécheur, et, ce qui est pis, un pécheur endurci. Mais, si la voix de ses iniquités crie vengeance, il y a une autre voix qui crie miséricorde. Quand Dieu veut pardonner, c'est toujours ainsi que les choses se passent.

Quelle est la voix qui demande grâce pour le dix-neuvième siècle? C'est la voix des œuvres catholiques, partout multipliées, partout animées d'une activité nouvelle : associations pieuses, pèlerinages publics, ordres religieux, apostolat de la femme, propagation de la foi, missions aux quatre coins du monde.

C'est la voix de l'Église tout entière, proclamant le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, et obligeant, en quelque sorte, la Reine des Anges

subterfugium relinquat. S. Chrys., *Homil. de Chananæa*, n. 2, Opp., t. III, p. 518.

à manifester sa toute-puissance ; la Mère de miséricorde, à désarmer la colère de Dieu ; la nouvelle Ève, à écraser une dernière fois la tête du serpent. .

C'est la voix des dévouements héroïques, dont le spectacle commande l'admiration et révèle des trésors de foi, cachés dans des cœurs de vingt ans. C'est la voix du sang le plus pur, généreusement versé pour la cause de Dieu et de l'Église.

C'est la voix de la longue agonie de Pie IX, calomnié, trahi, dépouillé, persécuté comme le divin Maître, et doux comme lui.

Qui peut dire ce que pèsent dans les divines balances, tant de larmes, tant de prières, tant d'aumônes, tant de sacrifices, tant de saintes œuvres généreusement accomplies, tant de souffrances acceptées avec la courageuse résignation des martyrs ? Tout ce que nous savons, c'est que là, et là seulement, est l'espérance du dix-neuvième siècle.

XXVII

On ajoute : « Votre ouvrage ne parviendra pas à son adresse. Le dix-neuvième siècle est un être collectif : lui parler c'est parler à tous en général. Parler à tous en général, c'est ne parler à per-
c.

sonne, Prédication dans le désert, vain son d'une cymbale retentissante, telle sera votre parole. Ainsi, à quoi bon ce livre? Quel intérêt peut-il avoir? Dans un siècle comme le nôtre, où trouve-t-il des lecteurs?

XXVIII

A quoi bon ce livre? Sans doute de dix-neuvième siècle est un être collectif; mais l'être collectif se compose d'individualités. Celles-là ont des oreilles pour entendre, une conscience pour se juger, un cœur pour vouloir. En arrivant à elles, la parole, adressée à tous, s'individualise et peut devenir efficace. Telle est, du reste, la condition de toute parole publique, écrite ou parlée. Peut-on dire pour cela qu'elle est inutile? N'est-ce pas, encore aujourd'hui, comme toujours, la parole qui gouverne le monde?

XXIX
LIVXX

Remarquons, d'ailleurs, que pour exercer une haute influence, il n'est pas nécessaire que la parole s'empare de tous, en même temps, ni même d'un grand nombre. En bien comme en mal, les

révolutions, furent toujours le fait des minorités. Douze apôtres ont révolutionné le monde. Chacun des dix-huit siècles qui nous précèdent a vu quelques pauvres missionnaires, révolutionner chrétiennement des peuples entiers. Il en est ainsi des révolutions en sens contraire.

Aujourd'hui même, quelle que soit la grandeur du mal, donnez-moi douze rois, sincèrement convertis comme hommes et comme rois ; moins encore, autant qu'il aurait fallu de justes pour sauver Sodome : et, n'en doutez pas, nous verrons des merveilles. Outre la tendance naturelle à imiter les grands, les peuples du dix-neuvième siècle, c'est une justice à leur rendre, sont moins mauvais que leurs gouvernements.

« Mais les rois ne se convertiront pas. Au lieu de se dire et de se faire, comme Constantin, les *Evêques du dehors* ; ou, comme Charlemagne, les *Serviteurs de Jésus-Christ* et les *Sergents de l'Église*, ils méconnaîtront de plus en plus les conditions auxquelles le pouvoir leur a été confié. Achevant de perdre l'instinct de leur propre conservation, ils aboutiront, eux et les peuples, à

d'inévitables catastrophes. Dès lors, à quoi bon ce livre ? »

En publiant cette histoire, nous avons en vue le bien général et le bien particulier. Inutile, selon vous, sous le premier rapport, le sera-t-elle complètement sous le second ?

Indiquer le seul remède aux maux qui nous dévorent et aux calamités qui nous menacent ; exciter le zèle de quelques saintes victimes, dont les expiations et les larmes peuvent incliner la balance du côté de la miséricorde : n'est-ce rien ?

Faire connaître, dans toutes ses parties, une merveille, incomparablement plus belle que tous les chefs-d'œuvre de l'*Exposition* : n'est-ce rien ?

« S'il est sage, dit l'Écriture, de tenir cachés les conseils du roi, il est glorieux de mettre au grand jour les œuvres de Dieu (1). » Or, entre tous les miracles de sa droite, en est-il un qui soit plus digne d'être publié de génération en génération et connu jusqu'aux extrémités de la terre, que la conversion du bon Larron ?

D'une parole, tirer le monde du néant, c'est un miracle. D'une autre parole, faire d'une pierre un enfant d'Abraham, c'est un miracle plus grand.

(1) Sacramentum regis abscondere bonum est ; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est. Tob., XII, 7.

Mais d'un vétéran du crime, d'un brigand déjà suspendu à la potence, où il va expier toute une vie de pillages et de meurtres, faire, en un clin d'œil, un apôtre, un évangéliste, un saint canonisé tout vivant, c'est un miracle que les siècles n'ont vu qu'une fois, et qui, dans son genre, nous semble surpasser tous les autres.

XXXI

« Quel intérêt ce livre peut-il avoir ? » Tout ce qui sait lire n'est pas abonné aux mauvais journaux, grands ou petits, et ne fait pas sa nourriture des romans. Si un trop grand nombre se contentent de manger de la paille et du foin (1), il en est, grâce à Dieu, qui conservent des goûts plus relevés, et qui veulent une nourriture plus saine.

Est-il sans intérêt de leur offrir un aliment, qui réponde à leurs nobles instincts ?

Est-il sans intérêt de satisfaire une légitime curiosité, en révélant des détails dont l'importance est proportionnée à la grandeur exceptionnelle du fait auquel ils se rattachent ?

Est-il sans intérêt, aujourd'hui surtout, d'en-

(1) Qui nutriebantur in croceis, amplexati sunt stercora. Thren., iv, 5.

tretenir ou de réveiller dans les âmes les sentiments qui les ennoblissent et les sanctifient : l'admiration, la confiance, l'amour ? Non-seulement de les réveiller, mais, par le spectacle d'un sublime modèle, de les élever au plus haut degré de puissance ?

Est-il sans intérêt, pour tant de victimes du découragement et du désespoir, de trouver dans le bon Larron la réponse péremptoire à leurs doutes, le calme de leurs inquiétudes, la guérison de leurs sinistres pensées et une protection puissante auprès du Père des miséricordes ?

XXXII

« Dans un siècle comme le nôtre, où trouvera-t-il des lecteurs ? » Il est vrai, plus qu'aucun autre, le dix-neuvième siècle est fasciné par la bagatelle des choses périssables. Néanmoins, on y compte encore de nobles intelligences et de nobles cœurs, qui vivent d'une autre vie que la vie des sens. A raison même de l'atmosphère de plomb, dont le poids les étouffe, ces âmes éprouvent, plus habituel et plus vif, le besoin de respirer un air pur ; de connaître et d'admirer autre chose que la matière et ses manipulations ; d'espérer et d'aimer

autre chose que du pain et des plaisirs. Tels seront, nous en avons la confiance, les lecteurs de ce livre.

XXXIII

Le fait qu'il raconte se passe dans les régions supérieures du monde moral; dont il fait briller les saisissantes réalités. Deux éléments, miraculeusement combinés, l'ont produit: la grâce de Dieu dans la plénitude de sa force et la rapidité de son action; la coopération de l'homme dans toute l'énergie de sa fidélité. Le contempler, c'est avoir sous les yeux un spectacle qui jette l'âme dans l'extase et épuise son admiration.

Sommairement indiqué dans l'Évangile, ce fait unique, plus beau à voir que la création du monde, fut entouré de circonstances généralement peu connues, et néanmoins, sous plus d'un rapport, d'un sérieux intérêt. D'une part, elles ouvrent à la science de l'antiquité de nouveaux horizons; d'autre part, reliant l'histoire sainte à l'histoire profane, elles élucident le texte sacré, affermissent la foi du chrétien, et donnent un démenti de plus aux négateurs du récit évangélique. Les révéler, est, entre autres, le but de cet ouvrage.

XXXIV

L'immersion dans les choses matérielles, et, par suite, l'ignorance du monde moral, de ses lois et de ses magnificences, n'est pas la seule plaie de notre époque. Il en est d'autres non moins vives et qui tendent de jour en jour à s'élargir. De celles-là, les chrétiens eux-mêmes ne sont pas exempts. Nous parlons, pour les uns, de l'affaiblissement de la foi ; pour les autres, de la défiance de la miséricorde de Dieu.

Cette foi, dont la grosseur d'un grain de sénévé transporterait les montagnes ; cette foi, qui, dans la personne des premiers chrétiens, a vaincu le monde entier, et qui, dans leurs descendants, pourrait encore le régénérer ; cette foi, qui donne des ailes à la prière, l'élève au pied du trône de Dieu et l'y maintient jusqu'à ce que le Très-Haut l'ait exaucée ; cette foi, qui, dans tous les temps, a opéré un si grand nombre de conversions éclatantes et obtenu, contre toute espérance, tant de faveurs insignes : cette foi, parmi les multitudes, s'affaiblit à vue d'œil.

XXXV

Comment la ranimer ? Par de grands exemples.

« Comme le feu, dit un ancien auteur, n'est jamais si nécessaire que dans la violence des plus rigoureux hivers ; aussi les exemples des grandes et extraordinaires vertus, ne sont jamais plus utiles que lorsque le monde est plein de grands vices. Et quoique ces exemples ne soient pas de personnes vivantes, mais mortes depuis tant de siècles ; néanmoins, comme les reliques de leurs corps, bien que réduits en cendres, ont encore une vertu divine qui fait des miracles, et que leurs portraits mêmes servent quelquefois, par la grâce de Dieu, à la conversion des pécheurs :

« Aussi l'histoire de leur vie est une des plus précieuses reliques qui nous reste d'eux, et l'image de la beauté de leur âme qui est immortelle, peut attirer les bénédictions de Dieu dans l'esprit et dans le cœur des lecteurs, par la vertu que le Saint-Esprit a imprimée sur ces anciens et merveilleux ouvrages de sa grâce, et par la puissance de l'intercession de ces grands saints, pour ceux qui les invoquent en lisant leur vie. »

N'est-ce pas démontrer le saisissant à-propos de l'histoire du bon Larron ? S'il y a un plus grand exemple de foi et de tout ce que produit la foi : l'amour de Dieu, le mépris du respect humain, le courage à toute épreuve, les Pères de l'Église ne

l'ont pas connu, Le faire revivre, n'est-ce pas apporter un remède efficace, à l'une des plus dangereuses maladies du monde actuel?

XXXVI

Venons à la défiance de la miséricorde de Dieu. Cette disposition malheureuse, qui devient dans plusieurs âmes, d'ailleurs fidèles, comme le fond de leur vie, en fait aussi le tourment et le danger. Voyant en Dieu, beaucoup moins un père compatissant qu'un juge sévère, elle fait trouver dur et pesant, un joug que Notre-Seigneur lui-même a déclaré suave et léger; assombrit la piété, brise l'énergie du bien et engendre la tiédeur et le découragement.

Trop heureuses ses victimes, si elle ne les conduit pas au désespoir final, après avoir lâché le frein à toutes leurs passions (1). Ou elle n'est

(1) A l'instant même où nous écrivons ces lignes, une lettre nous arrive, qui peint l'état de ces âmes plus nombreuses qu'on ne pense. « Je suis agitée, triste, découragée. La pensée de l'éternité que je me suis préparée par une vie de crimes exceptionnels, me jetterait dans un découragement complet, si je m'en croyais. Le désespoir marche toujours à mes côtés, et très-souvent il paraît en face et si redoutable, si puissant, que je ne vois pas le moyen de lui échapper. Oh ! comme je le vois m'effrayer, quand la mort se présentera ! Quel malheur que de se créer des remords comme ceux qui m'agitent, et quel dur

nulle part, ou la guérison de cette terrible maladie est dans l'histoire que nous allons redire. Après avoir vu la porte du ciel s'ouvrir à deux battants, devant un voleur insigne, qui pourrait désespérer ? *Quis hic desperet, sperante latrone ?*

XXXVII

A ceux qui, sous une forme quelconque, auraient eu le malheur de l'imiter dans sa vie, le bon Larron apprend à l'imiter dans sa mort. « Quelque chargée de crimes et d'injustices, leur dit-il, que soit votre conscience, quelque près de finir que soit votre vie, un instant de repentir sincère suffit, pour fermer l'enfer et vous ouvrir le ciel. Souvenez-vous seulement que Celui qui a promis le pardon, n'a pas promis le lendemain. Profitez donc du reste de jour qui luit encore. Bientôt viendra la nuit, où vous ne pourrez plus vous repentir. »

L'histoire du bon Larron n'est pas seulement un encouragement pour les plus grands pécheurs ; elle est encore un point d'appui pour le prêtre. Appelé auprès des pécheurs mourants, dans les ba-

châtiment que le désespoir !... N'abandonnez pas votre plus pauvre enfant, etc. »

gues, dans les prisons, dans les hôpitaux, dans le galetas du pauvre, et trop souvent dans les salons du riche : quel besoin il éprouve de compter sur la miséricorde infinie ! Où la verra-t-il briller d'un éclat plus rassurant, que dans la conversion de Dimas ?

La rendre populaire, c'est entrer dans les vues du Père des miséricordes, du Dieu de toute consolation. C'est prévenir le désespoir, et non encourager le mal ; car, sur le Calvaire, près de la croix de droite, est la croix de gauche. C'est porter, non au mépris, mais à l'amour d'un Dieu, dont la bonté paternelle, comme la justice, fait perdre pied à la raison.

Puisse cet ouvrage contribuer à former dans ceux qui le liront, des dispositions conformes aux pensées, mille fois adorables, de Celui qui est venu pour sauver, sans exception aucune, tout ce qui avait péri : *Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat* (2) !

(1) Luc, XIX, 10.

HISTOIRE

DU

BON LARRON

CHAPITRE PREMIER

LES VOLEURS EN JUDÉE.

Étymologie du mot voleurs ou larrons. — Larrons ou brigands très-nombreux en Judée au temps de Notre-Seigneur. — Témoignage de l'historien Josèphe. — Chasse donnée aux brigands par Hérode et par les gouverneurs romains, Pilate, Félix et Festus. — Pourquoi ce grand nombre de brigands dans la Judée.

« On conduisait avec Jésus deux autres hommes, qui étaient des malfaiteurs, pour les mettre à mort. Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu qui est appelé Calvaire, ils crucifièrent Jésus et les deux larrons, l'un à droite et l'autre à gauche. Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'il font. Et ils partagèrent ses vêtements et les jetèrent au sort...

« Or, un des deux larrons, qui étaient crucifiés avec lui, le blasphémait et disait : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même, et nous avec toi. Mais l'autre le reprenait, disant : Tu n'as point non plus la crainte

de Dieu, toi qui vas mourir du même supplice? Et pour nous, c'est avec justice, puisque nous souffrons la peine due à nos crimes ; mais celui-ci n'a fait aucun mal. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez dans votre royaume. Jésus lui répondit : Je vous le dis en vérité, aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis (1). »

Les deux criminels qui montaient au Calvaire avec le Fils de Dieu, étaient des larrons, *latrones*. Ce mot latin désigne, non des escrocs ou des filous, mais des voleurs de grands chemins, des brigands. « Les anciens, dit Festus, appelaient larrons, *latrones*, des hommes loués à prix d'argent pour faire le métier de la guerre. Aujourd'hui on donne ce nom aux voleurs de grands chemins, soit parce qu'ils attaquent les voyageurs par côté, soit parce qu'ils se cachent pour tendre leurs embûches (2). »

La législation de tous les peuples les punissait de mort. Chez les Romains, le plus cruel et le plus ignominieux des supplices, le crucifiement, leur était réservé. « La raison en est, dit saint Grégoire de Nysse, que, pour atteindre son but, le brigand ne

(1) Saint Luc, **xxiii, 32, 33.**

(2) « *Latrones eos antiqui dicebant qui conducti militabant* » (c'étaient les condottieri des temps modernes) « *ἀπὸ τῆς λατρείας*, id est a mercede ; at nunc viarum obsessores dicuntur latrones, quod a latere adoriuntur, vel quod latenter insidiantur. » *De verbor. signific.*, litt. L. — Saint Isidore de Séville donne la même étymologie : « *Latro enim insessor est viarum a latendo dictus ; melius autem latro est quasi latero, quia a latere insidiantur viæ... Etymol.*, lib. X, litt. L.

recule pas devant l'homicide. Il est armé, il s'associe des compagnons, il choisit les lieux favorables. Voilà pourquoi les lois le condamnent à la peine des assassins (1). »

Ainsi, les bandits faisaient alors ce que font encore leurs successeurs dans tous les pays. Armés jusqu'aux dents, errants dans les montagnes, cachés dans les cavernes, placés en embuscade sur les routes, dans les lieux écartés, ils attaquaient les passants, les frappaient, et, s'ils ne les tuaient pas, les laissaient demi-morts de leurs blessures. Sans sortir de l'Évangile, nous en avons la preuve dans l'histoire du voyageur de Jérusalem à Jéricho. Ce n'est pas la seule fois que le texte sacré parle des voleurs de grands chemins. Au jour de la passion, nous trouvons Barabbas, insigne brigand, séditieux et assassin. Enfin, deux brigands sont les compagnons de supplice du Fils de Dieu.

On peut demander pourquoi l'Évangile, si sobre de détails, constate à plusieurs reprises l'existence de brigands dans la Judée. Surtout, on peut demander pourquoi Notre-Seigneur prend le sujet d'une de ses plus belles paraboles dans le fait d'un voyageur attaqué par les voleurs. L'histoire sainte et l'histoire profane se réunissent pour donner la réponse. La première nous dit : Afin d'être compris des multitudes, l'ad-

(1) « *Latro enim etiam homicidium ad id quod studet assequi, assumit, ad id paratus et armis et copiis et opportunitate loci, adeo ut is homicidiorum iudicio subiciatur.* » *Epist. conc. ad episc. nityl.*, t. VIII, 122.

mirable Maître tirait ses instructions des choses connues de tout le monde. La seconde ajoute : A l'époque où il vivait, et jusqu'à la ruine de la nation, la Judée était infestée de brigands.

D'où provenait cette étrange situation ? D'une part, les Juifs, en leur qualité de peuple de Dieu, se croyaient affranchis de toute domination étrangère. D'autre part, ils avaient eu cruellement à souffrir des rois de Syrie et même des Romains. La haine de l'étranger, qui fermentait au cœur de la nation, se manifestait par des révoltes et par des émeutes sans cesse renaissantes. Dispersés par la force publique, les rebelles se retiraient dans les montagnes et ne tardaient pas, ainsi que nous l'avons vu de nos jours, à devenir de redoutables brigands.

Veut-on savoir ce qui fit la réputation d'Hérode premier et lui aplanit les marches du trône ? Écoutez l'historien Josèphe. « Antipater, ayant acquis une grande puissance, confia le gouvernement de la Galilée à son fils, Hérode, encore tout jeune : il n'avait que quinze ans. Mais la jeunesse n'ôtait rien à sa capacité. D'un caractère ardent et résolu, il ne tarda pas à trouver l'occasion de montrer son courage. Ayant rencontré Ézéchias, chef de brigands, qui, à la tête d'une bande nombreuse, infestait les frontières de la Syrie, il se précipita sur lui et le tua, ainsi qu'un grand nombre de voleurs, ses compagnons. Cet exploit lui mérita, à un haut degré, l'affection des Syriens dont il avait comblé les vœux en délivrant le pays du brigandage. Aussi, ils publiaient partout dans les

villes et dans les villages, qu'il était leur libérateur et qu'ils lui devaient la tranquille jouissance de leurs biens. Ces éloges le firent connaître à Sextus César, parent du grand César, et alors gouverneur de Syrie (1). »

Une des grandes occupations de Pilate, pendant les dix années de son gouvernement, et de ses successeurs, Félix, Festus et les autres, durant leur présidence, fut de donner la chasse aux brigands.

Le pays en était plein, lorsque l'an 51 de Notre-Seigneur, la neuvième année du règne de Claude, Félix vint prendre possession de son gouvernement.

Le chef redouté des brigands était Éléazar, fils de Dinée. Depuis vingt ans, cet antique Mandrin était la terreur de la province. Souvent les troupes romaines l'avaient poursuivi dans les montagnes, qui lui servaient de repaire. Plusieurs de ses gens avaient été pris et sur-le-champ exécutés par ordre de Félix ; mais Éléazar échappait toujours. La force étant inutile,

(1) « Antipater Herodi... Galilæam commisit, cum esset omnino juvenis ; nam quindecim tantum annos natus erat. Verum illi juvenilis ætas nihil erat quidquam incommodi. Sed quoniam animi generosi erat adolescens, statim invenit exercendæ suæ virtutis occasionem. Cum enim offendisset Ezechiam, latronum ducem, magna manu finitima Syriæ incursantem, illum nactus interfecit, et multos ejus gregales latrones. Ipsum autem ob hoc facinus magno amore persecuti sunt Syri ; nam regionem, quam a atrociniis liberari desiderabant, purgavit. Itaque eum hanc ob causam passim per urbes vicosque prædicabant, ut qui pacem illis dederit, feceritque ut bonis suis tuto fruerentur. Quo flebat ut etiam Sexto Cæsari innotesceret, cognato magni Cæsaris, et Syriæ res procuranti. » *Antiq. jud.*, lib. XIV, c. ix, n. 2.

Félix eut recours à la ruse. Il fit demander une entrevue à Éléazar, avec serment qu'il ne lui serait fait aucun mal : Éléazar l'accepta. A peine entré sous la tente de Félix, il fut chargé de chaînes et envoyé à Rome pour subir, dans la prison Mamertine, le supplice réservé aux grands criminels (1).

La mort d'Éléazar ne mit pas fin au brigandage. Loin de là ; il se manifesta avec une nouvelle recrudescence et finit par envelopper toute la Judée. On n'entendait parler que de villages pillés et incendiés ; de voyageurs arrêtés, d'habitants égorgés. C'est dans ce triste état que Festus, successeur de Félix, trouva la Judée, lorsqu'il vint en prendre l'administration, en l'année 58 de Notre-Seigneur, la deuxième de Néron (2).

Une cause de cette recrudescence fut le mécontentement des Juifs de Césarée. Cette ville était habitée par des Juifs et par des Syriens, jouissant des mêmes privilèges, et vivant sur le pied d'une entière égalité. Jaloux des Juifs, les Syriens voulurent leur ôter le droit de bourgeoisie. Dans ce but, les premiers d'entre eux écrivirent à Bérylle, ancien

(1) Joseph., *Ant. Jud.*, lib. XX, c. v-vii ; id. *De bell. civ.*, lib. II, c. xii.

(2) « Cum autem venisset in Judæam offendit totam afflictam a latronibus, vicos passim populantibus, quorum ferocissimi appellati sicarii, tunc ad maximum numerum excreverunt... qui festis diebus admixti turbæ, undique in urbem confluenti religionis gratia, nullo negotio quotquot collibisset, tollebant de medio. Aliquando etiam armati invadebant inimicorum vicos direptosque tradebant incendio. » Joseph., *Antiq. Jud.*, lib. XX, c. vii.

professeur de Néron, et le corrompirent par des présents, afin qu'il obtint de l'empereur l'acquiescement à leur demande.

Le succès ne se fit pas attendre. A peine le rescrit impérial fut-il connu, que les Juifs entrèrent en pleine révolte. Il se forma dans tout le pays des guérillas, qui finirent en bandes de brigands. A leur tête, parut un magicien qui attirait les foules dans le désert, les berçait de vaines espérances et promettait de les rendre invulnérables. Afin de mettre un terme à cet état de choses, devenu intolérable, Festus envoya un corps d'armée, infanterie et cavalerie, qui donna la chasse aux brigands et massacra l'imposteur avec toute sa troupe (1).

Par un retour mérité de la justice divine, ces Juifs orgueilleux qui refusaient de reconnaître un Messie pacifique et qui crucifiaient la Vérité en personne, acceptaient toutes les chimères ; et, toujours en guerre, risquaient leur vie pour les soutenir. Il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles. Donnez-moi une nation, une société, une époque qui secoue le joug du Prince de la paix, qui s'insurge contre la Vérité vivante ; et vous les verrez tomber infailliblement sous la tyrannie du prince de la guerre et du père du mensonge. Et si Dieu n'intervient par une action directe et souveraine, ce monde fasciné marchera d'er-

(1) « Festus autem equites et pedestres copias misit contra quemdam impostorem magum, qui homines post se trahebat in solitudinem, deceptos vanis promissis, quasi ope ejus incolumes evasuri essent a malis omnibus. Hi universi una cum seductore ab immisis militibus oppressi sunt. » Joseph., *ibid.*

reurs en erreurs, de révolutions en révolutions, jusqu'à ce qu'il se déchire de ses propres mains, ou que quelque chef de barbares vienne mettre fin à sa coupable existence.

On voit qu'il n'était pas difficile de trouver des voleurs en Judée, et rien n'empêche de croire que les deux larrons du Calvaire aient fait partie de quelque une des bandes si nombreuses, répandues dans le pays (1). Ces détails historiques n'expliquent pas seulement la mention, plusieurs fois répétée dans l'Évangile, des brigands en Palestine, ils autorisent encore la tradition dont nous allons parler.

(1) « Hi latrones fortasse fuerunt ex iis, qui tunc temporis Judæam infestabant, nec alium sibi regem esse quam Deum assecebant, et Romano imperio propterea se non esse subjectos dictitabant. » Ferraris, *Biblioth.*, v^o *Latrones*.

CHAPITRE II

LE BON LARRON.

Fuite de la sainte Famille en Égypte. — Rencontre des voleurs dans le désert. — Ce fait, très-vraisemblable en lui-même, attesté par la tradition. — Autorité de cette tradition. Elle est consignée dans des monuments du deuxième et du troisième siècle. — Ce qu'il faut penser des Évangiles apocryphes. — Témoignages des siècles postérieurs : Eusèbe d'Alexandrie, Grégoire de Tours, saint Anselme, Vincent de Beauvais. — Le grand historiographe de Notre-Seigneur, Landolphe de Saxe, le savant père Orilia et une foule d'autres. — Ce qui se passa dans cette rencontre. — Prévoyance de l'infinie miséricorde de Notre-Seigneur.

Le massacre des Innocents approchait. Parmi tant de victimes, Hérode en cherchait une seule. Dieu, qui se joue des conseils des hommes, sauva cette seule victime, et le royal assassin ne retira de sa barbarie, d'autre bénéfique que l'horreur de la postérité. Averti par un ange, Joseph prend l'enfant et sa mère, quitte sa demeure pendant le silence de la nuit et se dirige en toute hâte vers l'Égypte (1).

Deux voies pouvaient y conduire : la voie de mer et la voie de terre. Avant d'atteindre la première, il fallait venir jusqu'à Joppé, ou aux environs, et tra-

(1) « Ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum... Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et recessit in Ægyptum. » Math., II, 13, 14.

verser vingt lieues d'un pays très-habité. C'était pour les fugitifs courir le risque, à peu près certain, d'être reconnus et arrêtés. De plus, arrivés au lieu d'embarquement, ils pouvaient se voir obligés d'attendre, peut-être plusieurs jours, l'occasion de partir : autant d'heures de délai, autant de périls. Enfin, il fallait des ressources pour payer le voyage. Or, la sainte Famille était pauvre. Il est même probable qu'elle l'était plus encore dans cette circonstance. Aucun préparatif n'avait pu être fait. L'ordre du départ était venu inopinément et au milieu de la nuit. Pressant comme un cri d'alarme, respecté comme un ordre du ciel, il ne permettait ni hésitation ni délai. Ces raisons, et d'autres encore, ne permettent pas de supposer que la sainte Famille ait choisi la voie de mer.

Restait la voie de terre ; elle aussi avait ses dangers. D'une part, entre les frontières méridionales de la Judée et la terre d'Égypte, s'étendait un désert de quarante lieues, qu'il fallait nécessairement traverser. D'autre part, nous avons vu que la Palestine et les alentours étaient depuis longtemps infestés de brigands. Plus qu'ailleurs on devait naturellement, nous dirions presque infailliblement, les rencontrer dans ces lieux écartés, loin des habitations et surtout au milieu d'une vaste solitude, route obligée des caravanes. Là, sans crainte d'être vus ni entendus, ils pouvaient exercer leur coupable et trop souvent sanguinaire profession.

Telle fut la route suivie par les illustres fugitifs. Aussi, l'art, interprète de la tradition, représente con-

stamment la sainte Famille, fuyant par terre vers l'Égypte. Saint Joseph, d'une main appuyé sur un bâton, conduit, de l'autre, la modeste monture sur laquelle la sainte Vierge est assise, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Une autre tradition, dont le troisième siècle offre déjà des monuments écrits dans les langues orientales, nous apprend que la sainte Famille n'échappa point au danger commun, et qu'elle fut rencontrée par les brigands du désert. Avant de rapporter les détails de cette rencontre, il nous semble utile de produire quelques preuves à l'appui d'un événement qui, suivant la même tradition, tient une si large place dans la vie de saint Dimas.

Que, dans sa fuite en Égypte, la sainte Famille ait été, comme tant d'autres voyageurs, surprise par les voleurs, ce fait n'a rien d'impossible. On peut même ajouter que les notions historiques, rappelées plus haut, le rendent vraisemblable. Sans doute, il n'est pas consigné dans l'Évangile ; mais le silence des écrivains sacrés n'en détruit pas l'authenticité. A beaucoup près, tout n'est pas écrit dans le Nouveau Testament. Saint Jean lui-même dit que le livre divin contient à peine la minime partie des faits relatifs à Notre-Seigneur (1). Il est même des points essentiels, dont on n'y trouve pas le moindre vestige. Tels sont, entre autres, la substitution du dimanche

(1) « Sunt autem et alia multa quæ fecit Jesus ; quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos qui scribendi sunt, libros » **xxi**, 25.

au sabbat et la validité du baptême par infusion.

Ici, comme ailleurs, la tradition supplée au silence de l'Évangile. De bonne heure, cette tradition se fixa dans des monuments écrits. Saint Luc nous apprend que, dès les premiers jours du christianisme, il parut un grand nombre d'ouvrages sur la vie de Notre-Seigneur (1). On le comprend sans peine. Au rapport d'Eusèbe, des foules innombrables, attirées par le bruit des miracles de l'Homme-Dieu, accouraient en Palestine, des extrémités les plus reculées de la terre, pour le voir et lui demander des faveurs (2).

Or, l'homme est ainsi fait que toujours et partout, même dans les siècles d'incrédulité et de matérialisme, il se montre avide du merveilleux. Ces pèlerins, Juifs ou étrangers, qui avaient eu le bonheur de voir Jésus de Nazareth, ou qui avaient conversé avec ceux qui l'avaient vu, publièrent à l'envi les moindres détails sur sa vie et sur ses miracles. Telle fut l'origine, moralement certaine, des nombreux écrits auxquels l'évangéliste fait allusion.

Quels étaient ces premiers ouvrages, dont il faut déplorer la perte? Nul ne le sait. Du moins, on peut affirmer qu'ils servirent de base à un grand nombre de recueils de traditions évangéliques, répandus plus

(1) « Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt rerum, etc. » 1, 1.

(2) « Domini ac Salvatoris nostri Jesu Christi divinitas, cum propter admiranda ejus opera, ubique jam celebris esset, innumerabiles ab extremis et a Judæa remotissimis regionibus, morbis et cujusque doloribus afflictos spe recuperandæ salutis, attraxerat, etc. » *Hist.*, lib. I, c. XIII.

tard en Orient et en Occident. Les uns furent rédigés avec plus de piété que de critique. D'autres, composés ou falsifiés par les hérétiques, renfermaient le venin de leurs erreurs. Aucun n'était certainement des auteurs dont il portait le nom. Dans son infaillible sagesse, l'Église les rejeta tous du canon des saintes Écritures.

Mais, en les déclarant apocryphes, elle n'eut pas l'intention de les dénoncer comme faux et mensongers de tout point. A l'ivraie de l'erreur s'y trouve mêlé le bon grain de la vérité. La vérité se reconnaît sans peine, lorsque le récit des apocryphes est conforme à celui des auteurs canoniques, ou à l'enseignement traditionnel de l'Église : le cas est assez fréquent.

Rapportent-ils seuls des particularités, relatives à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge, aux apôtres ? Si de telles particularités n'ont rien de puéril ni d'in vraisemblable, à plus forte raison, rien de contraire à la foi ; si même elles semblent conformes aux mœurs et aux usages de l'antiquité, elles constituent comme une tradition de second ordre, qui n'est nullement condamnée ni condamnable ; tradition qui jouit même d'une autorité relative, sur laquelle reposent un certain nombre de faits, entrés, sans opposition de la part de l'Église, dans le domaine public.

L'Église elle-même s'est servie contre les iconoclastes de la lettre d'Abgar, bien que rangée parmi les apocryphes par le pape saint Gélase (1). Au hui-

(1) Voir Baron., an. 31, n. 60.

tième siècle, le Pape saint Grégoire II, qui connaissait apparemment le décret de son prédécesseur, ne craint pas d'écrire à l'empereur iconoclaste, Léon l'Isaurien : « Pendant que Notre-Seigneur parcourait les environs de Jérusalem, Abgar, roi d'Édesse, ayant entendu parler de ses miracles, lui écrivit une lettre. Notre-Seigneur daigna lui répondre de sa propre main et lui envoyer son adorable portrait. Allez vous-même, et envoyez à cette sainte image qui n'a pas été faite de main d'homme. Là, s'assemblent en foule pour prier les peuples d'Orient (1). »

Quelques années plus tard un autre souverain Pontife, Adrien I^{er}, rend compte à Charlemagne de ce qui s'est passé au concile de Rome, tenu sous Étienne IV, et lui dit : « Notre prédécesseur, de sainte mémoire, le seigneur Étienne, présidant ce concile, rapporte un grand nombre de témoignages dignes de foi qu'il confirme lui-même ; puis il donne cet enseignement : « Mais il ne faut pas omettre ce que nous avons souvent appris par la relation des fidèles qui viennent d'Orient. Il est vrai, l'Évangile ne parle pas de ce qu'ils rapportent, mais cela n'est nullement incroyable, l'Évangéliste lui-même disant que Notre-Seigneur a fait beaucoup de choses qui ne sont pas écrites dans l'Évangile. Ils affirment donc que

(1) « Cum Hierosolymis ageret Christus, Abgarus qui tunc temporis dominabatur, et rex erat urbis Edessenorum, cum Christi miracula audisset, epistolam scripsit ad Christum, qui manu sua responsum, et sacram gloriosamque faciem suam ad eum misit. Itaque ad illam non manufactam imaginem mitte et vide. Congregantur illic Orientis turbæ, et orant. » *Epist. I ad Leon. Isaur.*

le Rédempteur du genre humain, vers le temps de sa passion, répondit une lettre au roi d'Édesse qui désirait le voir, et qui lui offrait un asile contre les persécutions des Juifs (1). » Vient ensuite la lettre de Notre-Seigneur.

Remarquons que saint Grégoire et Adrien écrivaient des lettres officielles à des empereurs, dont l'un était l'ennemi juré des saintes images. Si les lettres de Notre-Seigneur et d'Abgar, bien que rejetées du canon des Écritures, n'avaient pas eu une autorité fort respectable, comment les souverains Pontifes auraient-ils osé les produire avec assurance, en faveur du culte traditionnel des saintes images ?

Au reste, les protestants se montrent parfois moins dédaigneux que certains catholiques modernes, à l'endroit des apocryphes. A l'occasion des lettres d'Abgar, qui nous ont été conservées par Eusèbe, le docte Pearson manifeste une confiance à nos traditions

(1) « Prædecessor noster sanctæ recordationis Dominus Stephanus quondam sanctissimus Papa, in supradicto concilio præsidens, inter plurima veridica testimonia per semetipsum asserens, docuit ita : Sed nec illud est prætereundum, quod relatione fidelium, de partibus Orientis advenientium, sæpe cognovimus, in quibus licet Evangelium sileat tamen nequaquam in omnibus incredibile fidei meritum, et hoc affirmante de ipso Evangelista : *Multa quid et alia signa fecit Jesus, quæ non sunt scripta in libro hoc*; denique fertur abasserentibus, quod Redemptor humani generis, appropinquante die passionis, cuidam regi Edessæ civitatis, desideranti illum corporaliter cernere, et ut persecutiones Judæorum rueret, ad illum convocare, ut auditas miraculorum opiniones et sanitarum curationes sibi et populo suo impertiret, respondiasset, etc. » Apud Bar., an. 769, n. 8. Voir id., an. 809, n. 17 ; an. 114, n. 17, etc.

primitives qui fait autant d'honneur à son impartialité qu'à son érudition (1).

Le savant et sage annaliste de l'Église, Baronius, ne fait pas difficulté de s'appuyer sur les apocryphes, pour établir, contre saint Jérôme, que le Zacharie, mis à mort par les Juifs, entre le temple et l'autel, est Zacharie père de saint Jean-Baptiste (2). La règle à suivre, en citant l'autorité des apocryphes, est celle que nous indique le grand cardinal : l'admettre avec prudence, *caute admittenda* ; ne pas y tenir *mordicus*, *mordicus defendi non debent* (3). Inutile d'ajouter que notre intention a été de nous y conformer, dans tout le cours de cette histoire.

« Les circonstances particulières contenues dans les apocryphes, ajoute Brunet, loin d'être restées stériles, ont eu, pendant une longue suite de siècles,

(1) « Ego vero Eusebium tanta diligentia tantoque judicio in examinandis Christianorum primævæ antiquitatis scriptis, in quibus traditionem Apostolicam contineri arbitratus est, usum fulsse contendo, ut nemo unquam de ejus fide aut de scriptis quæ ille pro indubitatis habuit, postea dubitaverit. » Not. ad *Euseb.* lib. I, c. XIII.

En parlant des lettres d'Abgar et de Notre-Seigneur Baronius dit : « Papa recenset illas inter apocrypha, quasi non hagiographa : non tamen ut eas ab Ecclesia omnino proscribat, sicut nec complures alios libros quos proxime recensuit... Hæc vero non sic a nobis sunt recitata, ut apocrypha in hagiographa transferri velimus ; sed... ne ea quis omnino contemnenda existimet, quæ majores complures venerati esse noscuntur. » An. 31, n. 60.

(2) « Hæc dixerimus, quo magis nobis probetur Zachariæ necis causa a Petro allata, licet ex apocryphis accepta noscatur. » An. 1, n. 54.

(3) An. 48, n. 14 ; an 55, n. 5 ; et Index, t. I, p. 265, et 304.

l'action la plus puissante et la plus féconde sur le développement de la poésie et des arts. L'épopée, le drame, la peinture, la sculpture du moyen âge, n'ont pas fait faute d'y puiser à pleines mains. Laisser de côté l'étude des évangiles apocryphes, c'est renoncer à découvrir les origines de l'art chrétien. Ils ont été la source où, dès l'extinction du paganisme, les artistes ont puisé toute une vaste symbolique. Diverses circonstances, rapportées par ces légendes, et consacrées par le pinceau des grands maîtres de l'école italienne, ont donné lieu à des attributs, à des types que reproduisent chaque jour les arts du dessin (1).»

Parmi tous ces ouvrages, nous en citerons deux seulement. L'un rapporte avec quelques détails la rencontre de la sainte Famille, par les voleurs du désert. L'autre donne le nom, devenu traditionnel, des deux larrons du Calvaire. Le premier en date est l'*Évangile de l'Enfance* (2). Il remonte au moins à la fin du deuxième siècle. Rédigé primitivement en syriaque ou en grec, il fut traduit dans les différentes langues de l'Orient et de l'Occident. On l'a retrouvé en Égypte, chez les Coptes ; aux Indes, chez les chrétiens fixés sur les côtes de Malabar ; chez les Arméniens et même chez les Musulmans. Nous ne parlons pas des peuples de l'Europe, où des éditions multipliées l'avaient rendu populaire (3).

(1) *Évang. apocryph.*, p. v et vi ; voir aussi Bergier, *Dict.*, art. *Apocryphes et Évangiles*.

(2) Brunet, *Évang. apocr.*, p. 54.

(3) Voir Brunet, *ibid.*, p. 53 et suiv.

Quel qu'en soit l'auteur, cet écrit contient des faits parfaitement avérés : telles sont les circonstances de l'adoration des Mages et la cause du départ de la sainte Famille pour la terre d'Égypte. « Voici, dit le chapitre septième, ce qui arriva. Tandis que le Seigneur Jésus était né à Bethléem, ville de Judée, au temps du roi Hérode, des Mages vinrent du pays de l'Orient à Jérusalem, ainsi que l'avait prédit Zoradascht (Zoroastre) (1). Et ils apportèrent avec eux des présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, et ils adorèrent l'Enfant, et ils lui firent hommage de leurs présents. »

Et le chapitre neuvième : « Hérode, voyant que les Mages ne retournaient pas vers lui... commença à méditer en son esprit le meurtre du Seigneur Jésus. Alors un ange apparut à Joseph dans son sommeil, et il lui dit : Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, et réfugie-toi en Égypte. Et au chant du coq, Joseph se leva et partit. »

On y trouve d'autres faits qui appartiennent à la tradition de second ordre, dont nous avons parlé, comme la rencontre des voleurs et de la sainte Famille.

Le chapitre vingt-troisième la décrit en ces

(1) Des écrivains orientaux présentent ce personnage célèbre comme ayant été disciple du prophète Elie. On peut consulter à son égard le savant article, fort étendu (66 pages), que M. Parisot lui a consacré dans le LII^e vol. de la *Biographie universelle*. (Note de Brunet.) — Zoroastre n'est pas le seul prophète de la Gentilité, qui ait annoncé les événements relatifs à la venue du Désiré de toutes les nations.

termes : « Ils arrivèrent ensuite à l'entrée du désert. Et comme ils apprirent qu'il était infesté de voleurs, ils se préparaient à le traverser pendant la nuit. Et voici que tout à coup ils aperçurent deux voleurs qui étaient endormis ; et près d'eux, ils virent un grand nombre d'autres voleurs, qui étaient les camarades de ces gens et qui étaient aussi plongés dans le sommeil.

« Ces deux voleurs se nommaient Titus et Dumachus (1). Le premier dit à l'autre : « Je te prie de laisser ces voyageurs aller en paix, de peur que nos compagnons ne les aperçoivent. » Dumachus s'y refusant, Titus lui dit : « Reçois de moi quarante drachmes, et prends ma ceinture pour gage. » Et il la lui présentait, le priant de ne pas appeler et de ne pas donner l'alarme.

« Marie, voyant ce voleur si bien disposé à lui rendre service, lui dit : « Que Dieu te soutienne de sa main droite et qu'il t'accorde la rémission de tes péchés. » Et le Seigneur Jésus dit à sa mère : « Dans trente ans, ô ma mère, les Juifs me crucifieront, et ces deux voleurs seront mis en croix à mes côtés, Titus à ma droite et Dumachus à ma gauche ; et

(1) La tradition la plus suivie leur donne des noms différents ; mais ce n'est qu'un détail. D'ailleurs, rien n'empêche d'admettre qu'ils aient eu plusieurs noms. L'histoire profane et même l'histoire évangélique, ne font-elles pas mention de personnages connus sous des noms divers ? Aujourd'hui même, est-il rare de voir, dans tous les pays, les débats judiciaires apprendre au public, que, outre leur nom propre, bon nombre de voleurs et autres repris de justice portent des noms de guerre ?

ce jour-là Titus sera avec moi dans le paradis. »

« Et lorsqu'il eut ainsi parlé, sa mère lui repartit :
« Que Dieu détourne de vous de semblables choses ! »
Et ils s'acheminèrent ensuite vers une ville des idoles. »

Le second et le plus célèbre de tous est l'*Évangile de Nicodème*. Il ne contient presque pas de phrase qu'on ne retrouve, quant au sens, dans maint écrivain des premiers siècles, tels que saint Cyrille de Jérusalem, saint Chrysostome, Firmicus Maternus, saint Hippolyte. Ainsi, le fond du récit n'est pas contestable. Rédigé dans sa forme actuelle, vers le quatrième ou le cinquième siècle, cet évangile fut de bonne heure répandu et goûté dans tout l'Occident.

Grégoire de Tours, Vincent de Beauvais, et une foule d'autres écrivains du moyen âge, ont souvent recours à cet écrit, dont l'autorité n'est jamais suspecte à leurs yeux. En Égypte, Eusèbe d'Alexandrie le commente et l'analyse avec une énergique confiance. A des époques peu éloignées, l'*Évangile de Nicodème* se lisait dans les églises grecques, non comme faisant partie de l'Écriture sainte, mais comme un ouvrage édifiant et l'œuvre d'un auteur respectable. Aussi, on ne peut compter le nombre des éditions qui en ont été faites, dans toutes les langues (1).

Comme celui de l'*Enfance*, l'*Évangile de Nicodème* rapporte, outre des faits divinement certains,

(1) Brunet, *Évang. apocr.*, p. 215-220.

des circonstances étrangères au récit, du reste très-rapide, des écrivains sacrés. En voici un seul exemple. « Jésus, dit le chapitre dixième, sortit du Prétoire. Et lorsqu'il fut arrivé au lieu appelé Golgotha, les soldats le dépouillèrent de ses vêtements et le ceignirent d'un linge, et ils mirent sur sa tête une couronne d'épines, et ils placèrent un roseau dans ses mains, et ils crucifièrent également les deux voleurs à ses côtés, Dimas à sa droite, et Gestas à sa gauche. »

Fondés sur ces évangiles, ou sur des monuments aujourd'hui perdus, des témoins nombreux et dont on ne peut suspecter ni la science ni la bonne foi, ont transmis à la postérité et le souvenir de cette mémorable rencontre et les noms des deux voleurs. Parmi les ouvrages de saint Augustin, il en est un qui porte pour titre : *De vita eremitica*. Longtemps ce traité fut attribué au grand évêque d'Hippone. Avec le savant père Raynaud, nous le croirions plutôt de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry (1). Quel qu'en soit l'auteur, cet ouvrage est fort ancien, et, sur le point qui nous occupe, il confirme la tradition de l'Orient et de l'Occident.

Voici en quels termes il la résume : « Regardez comme vrai ce qu'on dit que la sainte Famille, arrêtée par les voleurs, dut sa délivrance au bon vouloir d'un jeune homme. La tradition rapporte qu'il était le fils du chef des voleurs. Ayant arrêté les augustes voyageurs, il aperçut un petit enfant dans

(1) *Metamorphos. latr. inter Oper.*, t. IX, p. 457, edit. in-fol., Lugd., 1665.

le giron de sa mère. La majesté qui brillait sur l'admirable visage de cet enfant le frappa tellement, qu'il ne douta point qu'il ne fût plus qu'un homme ; et épris de tendresse, il l'embrassa. « O bienheureux enfant, s'écria-t-il ! si jamais l'occasion se présente d'avoir pitié de moi, souvenez-vous de moi, et n'oubliez pas la rencontre d'aujourd'hui. »

« La tradition tient que ce jeune homme est le larron qui fut crucifié à la droite de Jésus-Christ. S'étant retourné vers le Seigneur, il reconnut en lui le majestueux enfant qu'il avait vu dans sa jeunesse. Alors, se rappelant son pacte : *Souvenez-vous de moi*, lui dit-il, *lorsque vous serez dans votre royaume*. Comme motif d'amour, je ne crois pas inutile de faire usage de cette tradition, sans me permettre aucune affirmation téméraire (1). »

Le savant cardinal, saint Pierre Damien, mort en 1072, attribue la conversion du bon larron aux

(1) « *Opinare verum esse quod dicitur, eum a latronibus deprehensum in via, et adolescentuli cujusdam beneficio ereptum. Erat is, ut dicunt, principis latronum filius, qui præda potitus, cum parvulum in matris gremio comperisset, tanta ei in ejus speciosissimo vultu splendoris majestas apparuit, ut eum supra hominem esse non ambigens, incalescens amore complexus est. Et, oh, inquit, Beatissime parvulorum ! si aliquando se tempus obtulerit mihi miserendi, tunc memento mei, et hujus temporis noli oblivisci. Ferunt hunc esse latronem qui ad Christi dexteram crucifixus, conversus ad Dominum, eum in illa quæ parvulo apparuerat intuens majestate, pacti sui non immemor : *Memento, inquit, mei, cum veneris in regnum tuum*. Itaque, ad incentivum amoris, non inutile arbitror hac uti opinione, remota omni affirmandi temeritate. » *De vit. eremit.* inter Opp. S. Aug., t. I, p. 1380, edit. Gaume.*

prières de la sainte Vierge, heureuse de reconnaître en lui le voleur qui, dans le désert, avait pris la protection de la sainte Famille (1).

Le jeune voleur compléta sa bonne œuvre. Non-seulement il empêcha de dévaliser les augustes voyageurs ; il les conduisit lui-même dans son gîte, pour y passer la nuit ; leur fournit ce qui leur était nécessaire et le lendemain leur donna une sûre escorte pour les accompagner.

Elle serait longue la liste des auteurs, recommandables par leur science et par leur piété, qui se sont faits les défenseurs de la même tradition et qui l'admettent sans doute ni réserve. Tels sont en particulier le bienheureux Jacques de Voragine, archevêque de Gênes, le savant évêque d'Équilibrium, Pierre de Natalibus, le grand historiographe de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Landolphe de Saxe, le père Orilia, *Des pieux ouvriers*.

Dans un de ses discours, le premier s'exprime ainsi : « Lorsqu'elle fuyait en Égypte, la sainte Famille tomba entre les mains des voleurs. L'un d'eux, ravi de la beauté de l'Enfant : « Je vous l'assure en vérité, dit-il à ses compagnons, si Dieu pouvait se revêtir de notre chair, j'affirmerais que cet enfant est Dieu. « Ces paroles adoucirent les voleurs qui laissèrent aller l'Enfant et sa mère sans leur faire aucun mal (2). »

(1) Voir Brunet, *Evang. apocr.*, p. 102.

(2) «... Matrem virginem cum filio et sponso Josephoin Ægyptum proficiscentem incidisse in latrones : quorum unus pueri forma

Au fait principal, le second ajoute les détails suivants : « Non-seulement le jeune voleur, ravi de la beauté de l'enfant et de la douceur de sa mère, s'abstint de les dévaliser, il les conduisit dans sa caverne pour y passer la nuit, leur fournit ce qui leur était nécessaire et leur donna une escorte pour les accompagner (1). »

Landolphe de Saxe ne s'écarte en rien de la tradition, dont il semble avoir copié le témoignage dans saint Anselme (2).

A ces autorités le père Orilia ajoute celle de son érudition et de sa piété. Pas plus que ses devanciers, il ne révoque en doute la rencontre de la sainte Famille par les voleurs du désert, et l'influence qu'elle eut sur la conversion du bon larron. « Je pourrais, dit-il, faire une longue nomenclature des auteurs

et aspectu delectatus dixit : « Vere dico vobis, si fieri posset Deum carnem nostram assumere, assererem hunc puerum Deum esse. » Et sic socios oratione sua placatos induxit, ut matrem et puerum illæsos dimitterent. » — « Lo che conferma il beato Giacomo da Voragine dicendo » etc., Ser. XLIV. De SS. Innocent., apud p. Orilia, p. 10.

(1) « Igitur et propter pueri speciem et matris aspectum placabilem, non solum ab eorum deprædatione abstinuit, sed etiam eos illa nocte in domum propriam introduxit et necessaria ministravit. . eisdemque ad civitatem cum securo comitatu associavit. » *Catalog. SS.*, lib. III, c. CCXXVIII.

(2) N'ayant pas sous les yeux le texte original, nous donnons le texte italien. « Oltre a ciò si dee notare, che Maria fù presa insieme col fanciullo da ladroni, » etc. Comme dans saint Anselme, *De vita eremitica*, cité plus haut. *Vita di Gesù Cristo*, c. XIII, fol. 37, édition de Venise, in-fol., 1581.

qui rapportent le même fait ; mais il serait fastidieux de les citer tous (1). »

Il aurait pu ajouter que l'Orient est encore plein de cette tradition, à laquelle il tient avec la fermeté, nous dirions volontiers, avec l'immobilité qui le caractérise. Quant aux variantes qui se remarquent dans les récits de nos auteurs, sont-elles de nature à infirmer le fait principal ? Nous ne le pensons pas. La critique même la plus sévère ne fait nulle difficulté d'admettre, pour le fond, un grand nombre de faits racontés diversement par les historiens. Tels sont, pour en citer quelques-uns des plus célèbres et des moins contestés : le meurtre de César, les conquêtes de Clovis et même certaines batailles de Napoléon.

Une preuve de l'ordre moral peut confirmer les témoignages de la tradition. La Providence ne tâtonne jamais. Son infinie sagesse embrasse le passé, le présent et l'avenir, et sa bonté égale sa sagesse. Qui sait si ce n'est pas pour les faire éclater l'une et l'autre, que fut ménagée la rencontre du désert ? Combien d'autres rencontres non moins mystérieuses nous trouvons dans l'Évangile ! Était-ce par hasard que le lépreux de la montagne, la Samaritaine, Zachée, Matthieu, se trouvèrent sur

(1) « Di che scriva lo stesso avvenimento potrei tesserne una ben prolissa categoria ; volendo però perdonar questa volta a maggiore lunghezza, piace alla mia penna trascriver solo lo che conferma il beato Giacomo da Voragine, etc. » *Riflessioni*, etc., c. 11, p. 10.

le passage de Notre-Seigneur? Aveugle qui ne verrait pas la miséricorde appelant la misère, le médecin allant au-devant du malade?

De même, en appelant sur sa route le jeune voleur et en lui inspirant un acte d'humanité, Celui qui a dit : *J'étais voyageur, et vous m'avez donné l'hospitalité*; Celui qui ne laisse pas sans récompense le simple verre d'eau froide donné en son nom, n'aurait-il pas voulu déposer, dans l'âme du malfaiteur, le germe précieux qui devait un jour s'épanouir si magnifiquement sur la croix? S'il en est ainsi, et rien ne prouve qu'il en soit autrement, nous trouvons, dès le début, de quoi admirer la miséricorde divine, dont le bon larron est, sans contredit, un des plus consolants miracles.

CHAPITRE III

NAISSANCE ET NOM DU BON LARRON.

Païen de naissance. — Égyptien d'origine. — Détails sur les ruines actuelles de *Latroun*, en Judée. — Citations de Quaresmus et de Monseigneur Mislin. — Témoignages de l'évêque d'Equilium, de saint Chrysostome, de saint Augustin, de l'évêque Eusèbe, de saint Jean Damascène, de Pierre de Natalibus, du père Orilia. — Suivant la tradition la plus ancienne et la plus répandue, le bon larron s'appelait Dimas. — Preuves de cette tradition : l'Évangile de Nicodème, l'évêque d'Equilium, Salmeron, Masino, Quaresmus, Pipinus, Ravisius, Maurolyco, les Bollandistes, Godefroy de Vendôme, Théophile Raynaud, Sylveira, le père Orilia, le bienheureux Simon de Cassia. — Détails sur le martyrologe romain et la décision de la Congrégation des rites. — De quelle manière on a pu connaître le nom propre du bon larron. — Le héraut de la justice et l'écriveau. — Détails historiques.

Sur le bon larron, sa naissance, son nom et sa vie, comme sur beaucoup d'autres personnages, l'Évangile garde un mystérieux silence. Mais si le soleil nous manque, nous ne sommes cependant pas condamnés à marcher dans les ténèbres. A la lumière de la révélation, supplée, du moins en partie, le flambeau de la tradition : écoutons ses organes.

« Sur la croix, dit saint Chrysostome, Notre-Seigneur parlait à un homme étranger aux vérités sublimes de la religion ; à un homme qui ne connaissait rien des prophètes, qui avait passé toute sa vie dans les déserts à commettre des meurtres, qui

jamais, même en passant, n'avait entendu une instruction ; à un homme qui n'avait jamais lu une ligne des saintes Écritures (1). »

Saint Augustin parle comme saint Chrysostome. « Avant le crucifiement, le larron ne connaissait même pas le Christ. S'il l'avait connu, peut-être n'aurait-il pas été le dernier parmi les apôtres, lui qui fut le premier dans le ciel (2). »

Même langage dans la bouche de l'évêque Eusèbe. « Avant de monter au Calvaire, dit-il, cet homme ne connaissait ni religion ni Christ (3). »

Être complètement étranger aux vérités de la foi, ne rien connaître ni des prophètes ni de l'Écriture, ne pas même savoir s'il existait une religion et un Messie : à un Juif de naissance, si abandonné qu'on le suppose, un pareil portrait ne semble pas pouvoir convenir.

Une autre raison de le croire païen, c'est qu'il était sur le Calvaire le représentant et la figure des Gentils, comme le mauvais larron l'était des Juifs. « Sur la croix, dit saint Chrysostome, deux larrons,

(1) « Latronem alloquebatur, hominem qui sublimibus dogmatibus imbutus non fuerat, neque de prophetia quidquam nove rat ; sed omne tempus in desertis locis transegerat, cædesque patrarat ; neque ad concionem unquam in transitu declinaverat, neque sacræ lectionis particeps fuerat... admitto. » Ser. VII, in *Genes.*, p. 790, n. 5, Opp., t. IV, edit. Gaume.

(2) « Latro nec ante Christum scivit. Quod si scivisset, forsitan inter apostolos non postremus in numero, qui prior factus est in regno. » Ser. XLVI, *De divers.*, in Append.

(3) « Nec religionem ante, nec Christum scivit. » *De latr. beat.*, in *Bibl. Max. PP.*, t. V, 644.

image des Juifs et des Gentils. Le larron pénitent est l'image de la Gentilité, marchant d'abord dans les voies de l'erreur, puis venant à la vérité. Le larron qui demeure larron jusqu'à la mort, est l'image des Juifs. Jusqu'à l'heure du crucifiement, ils marchèrent l'un et l'autre dans la route de l'iniquité : la croix les sépara (1). »

De tous ces indices on conclut que le bon larron était païen ; cette conclusion, ce nous semble, n'a rien de forcé. Outre les traits distinctifs du bon larron, qui s'appliquent de tout point à un idolâtre, chacun sait que la Palestine était environnée de populations païennes. Mais quel fut le lieu de sa naissance ? Vit-il le jour dans une caverne de voleurs, dans un désert ou dans un pays habité ? A ces questions la tradition ne donne pas de réponse certaine. Elle conserve seulement le souvenir des lieux qui lui servirent de repaire, ou qui furent le théâtre de quelques-uns de ses exploits.

Le savant Quaresmus, commissaire apostolique en Terre-Sainte, qui nous a laissé deux volumes in-folio sur la Palestine, décrit en ces termes le voyage de Jaffa à Jérusalem : « De Rama, où ils couchent, les pèlerins de Jérusalem se dirigent, à l'orient, vers la sainte cité.

(1) « In cruce du olatrones, imago Judæorum et Gentilium. Lattro qui pœnitet, imaginem obtinet populi ex gentibus congregati, qui prius in errore ambulaverat, et post hoc veritatem agnovit. Imaginem vero latro ille obtinet Judæorum, qui usque in finem perseverat latro. Et usque ad tempus quidam quidem crucis viam malignitatis ierunt; crux autem divisit utrumque. » *De cruc. et latr.*, homil. II.

« De Rama à Jérusalem, on compte environ trente milles. Excepté la plaine de Rama qui est belle, large, fertile et longue d'environ huit milles, le reste du pays est d'un assez difficile accès, et presque toujours entrecoupé de montagnes et de collines.

« A dix milles environ de Rama, on aperçoit sur la droite, à un demi-mille de la route, les ruines d'un bourg situé au sommet d'une colline. Là, existait jadis une grande église, aujourd'hui presque entièrement détruite. Cet amas de ruines s'appelle dans le pays, *le Village du bon larron*. Toutefois il n'est pas certain que le bon larron y soit né. La tradition rapporte seulement que c'est en son honneur que fut bâtie l'église dont on ne voit plus que les ruines (1). »

Voilà ce qu'écrivait, au commencement du dix-septième siècle, un des historiens les plus exacts de la Palestine. De nos jours, un voyageur non moins autorisé, nous prouve une fois de plus que dans ce pays de l'Orient, tout semble immortel, les traditions comme les ruines : « Au delà de Ramla, dit Monseigneur Mislin, le chemin continue pendant deux heures sur un terrain inégal et pierreux jusqu'au premier défilé des montagnes de la Judée. Là, on trouve quelques masures habitées, et sur les collines on aperçoit les ruines de *Latroun*, lieu du séjour présumé du bon larron. *Latroun*, ainsi que les châteaux forts des *Plans*, et celui de *Maé* dont on voit à peine les débris sur les hauteurs voisines, ont été

(1) *Hist. theologic. et moralis Terræ Sanctæ Elucidatio*, 2 vol. in-fol., Antuerp., 1639, t. II, c. v, p. 12.

démolis par Saladin après la destruction de Joppé, de Rama et d'Ascalon.

« Ces ruines, dont l'aspect est aussi sinistre que leur réputation, étaient plus formidables il y a quelques années ; mais comme elles servaient de repaire à des bandits qui n'avaient conservé du bon larron que les traditions de sa vie, et non celles de son repentir, Ibrahim avait renversé ces forteresses du brigandage, et sous sa domination la sécurité avait reparu. Mais lorsque les pachas de Constantinople furent rentrés dans leurs anciennes possessions, les voleurs de Latroun et autres lieux revinrent dans les leurs. Ils paraissent assez nombreux aujourd'hui (1). »

A quelle race appartenait le bon larron ? Était-il Arabe, Phénicien, Syrien ? Le sentiment le plus commun le croit Égyptien. « Des auteurs que je viens de citer, dit Quaresmus, nous tenons que le bon larron était Égyptien de naissance. Ainsi, il n'est pas venu au monde en Judée, dans le lieu qui rappelle son souvenir. Il est certain seulement qu'en ce lieu, la piété des fidèles bâtit une église en l'honneur de l'illustre saint (2). »

Que Dimas fût Égyptien, un des savants collecteurs de nos anciennes traditions, l'évêque d'Équilibrium,

(1) *Lieux saints*, t. I, c. xvii, p. 408.

(2) « Ex his auctoribus habemus bonum latronem fuisse natum Ægyptium, ac consequenter non eo Judææ loco, sed in Ægypto natum; ac ideo non dici hoc *Castrum boni latronis*, quod ille ibi fuerit in lucem editus. Dici potest quod certum est fuisse ibi a piis fidelibus ob devotionem erga hunc sanctum constructam ecclesiam, *Ubi supra*. »

l'affirme, d'après saint Jean Damascène, d'une manière absolue. « Ce voleur était Égyptien de nation, comme on le voit dans saint Jean Damascène. Au temps où Notre-Seigneur fut obligé de fuir en Égypte, il exerçait le métier de brigand, et, avec ses compagnons, dépouillait les voyageurs (1). »

« Ce sentiment, ajoute le père Orilia, paraît assez fondé pour donner la certitude morale, que le bon larron était Égyptien de naissance (2). »

S'il en est ainsi, le voleur du désert était plongé dans l'idolâtrie la plus grossière et la plus gigantesque de l'ancien monde. Adorateur du serpent vivant, du serpent familier, du serpent dieu et roi, du dragon de Mételi, du bouc de Mendès, du crocodile du Nil, du chat, du bœuf, de l'oignon; en un mot, adorateur du démon dans ses manifestations multiples, plus redoutables et plus dégradantes les unes que les autres : voilà le bon larron. Du fond de cet abîme au sommet du Calvaire, mesurez la distance, et vous connaîtrez la puissance du miracle qui, en un clin d'œil, du brigand du désert a fait un saint.

De ce privilégié de la grâce, quel était le nom ? A

(1) « Fuit autem hic latro Ægyptius natione, ut habetur in compilatione Damasceni; qui tempore quo Christus in Ægyptum fugatus est, prædo erat... et transeuntes cum sociis spoliabat. » *Catalog. SS.*, lib. III, c. CCXXVIII.

(2) « Dalla concordia de' già citati scrittori si può con morale certezza arguire, che 'l nostro buon ladro fosse Egiziano di nazione. » *Riflessioni istoriche su la vità del glorioso san Dima, etc.*, c. II, p. 11. — Ouvrage très-rare, un vol. in-4°. Naples, 1714. Approuvé avec éloges par l'autorité ecclésiastique.

cette question nous n'avons pas trouvé de réponse dans les monuments antérieurs à la fin du deuxième siècle. A partir de cette époque, la tradition la plus commune en Orient et en Occident, fondée sans doute sur des témoignages inconnus aujourd'hui, répète que le bon larron s'appelait DIMAS, et le mauvais GESTAS. « Pilate, dit l'*Évangile de Nicodème*, ordonna qu'on écrivit sur un écriteau, suivant l'accusation des Juifs, en lettres hébraïques, grecques et latines : *Celui-ci est le roi des Juifs*. Un des larrons qui étaient crucifiés, nommé Gestas, dit à Jésus : Si tu es le Christ, délivre-toi ainsi que nous. Dimas, lui répondant, le réprimanda disant : N'as-tu point crainte de Dieu, toi qui es de ceux contre qui condamnation a été rendue (1) ? »

« Dans son *Catalogue des Saints*, Pierre de Natalibus nous donne les mêmes noms. « Au temps de la mort de Notre-Seigneur furent arrêtés les deux brigands, Dimas et Gestas. Condamnés à mort, ils furent crucifiés avec Jésus-Christ (2). »

Le savant archevêque de Gênes, Jacques de Voragine, prêchant devant son peuple, s'exprime ainsi : « Le jeune voleur qui persuada à ses compagnons de laisser aller en paix la sainte Famille, est Dimas le larron (3). »

Le grand théologien Salmeron parle comme les

(1) *Evang. apocr.*, ch. IX, p. 243, edit. Brunet.

(2) « Tempore igitur mortis Christi Dimas, cum alio latrone nomine Gestas, pro facinoribus suis a Judæis capti, cum Christo morti adjudicantur. » Lib. III, c. CCXXVIII.

(3) « Atque hic fuit Dimas latro. » Ser. XLIV et III, *De SS. Innocent.*

anciens. « Suivant Nicodème, les deux voleurs s'appelaient Dimas et Gestas : c'étaient les deux plus célèbres brigands de leur temps (1). »

Dans sa *Bologne illustrée*, Masino écrit : « Saint Dimas, le bon larron, est honoré dans l'Église des Saints Vital et Agricola, où l'on conserve un morceau de sa croix (2). »

Quaresmus est l'écho de la même tradition. Il dit : « Quant au nom du bon larron, qui est en mémoire devant le Seigneur, les anciens Martyrologes l'appellent Dimas. Le même nom lui est donné par Guillaume Pipinus et par Ravisius, qui le tiennent aussi pour Égyptien d'origine (3). »

Un des prédécesseurs de Baronius dans la rédaction du Martyrologe, le célèbre Maurolyco, dont le témoignage fait autorité, insère sans aucune réserve, le nom de saint Dimas dans son Martyrologe, et les Bollandistes eux-mêmes le citent sans le désapprouver (4).

(1) « Latrones illos, juxta Nicodemum, vocatos fuisse Dimam et Gestam, infames prorsus illius ætatis latrones. » Tract. xxxv, *De crucifix. Dom.*, t. X.

(2) « Sanctum Dimam bonum latronem in veneratione esse in ecclesiâ Sanctorum Vitalis et Agricolæ, ubi pars aliqua crucis ejus conservatur. »

(3) « Quantum ad ejus nomen, quod est in memoria apud Dominum, Disma in antiquis Martyrologiis appellatur. Id ipsum quoque testantur Guillelmus Pipinus, *Statione 7^a Christi patientis*, Ravisius t. I *Officinæ*, tit. *De cruce*; qui etiam docent eum natione fuisse Ægyptium. » *Ubi suprâ*.

(4) « Inserta est in Martyrologio Maurolyci memoria Dimæ, boni latronis, cui Salvator in cruce paradisum promisit. » *Act. SS.*, 25 mart.

Le même nom se trouve dans Théophile Raynaud, dans Godefroy de Vendôme, dans Malonio, dans le père Orilia, dans le bienheureux Simon de Cassia, dans le savant théologien espagnol Sylveira et dans beaucoup d'autres auteurs (1).

Au 25 mars, le Martyrologe romain, revu par l'immortel Baronius, fait mention du bon larron dans les termes suivants : « A Jérusalem, commémoration du bon larron, qui confessa Jésus-Christ sur la croix et mérita d'entendre ces paroles : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis* (2). »

Sur quoi le prudent cardinal fait cette note, dont la réserve s'explique par la nature d'un livre comme le Martyrologe, *rédigé au seizième siècle* : « La plupart l'appellent Dimas. Néanmoins, comme ce nom est tiré des Apocryphes, il semble que c'est à dessein et pour cette raison, qu'il a été omis dans le Martyrologe. Malgré cela on trouve un certain nombre de sanctuaires et d'autels, érigés sous le nom de saint Dimas (3). »

C'est sans doute dans le même esprit, nous vou-

(1) *Metamorph. latron.*, c. 1, n. 3 ; *Sem.*, x, in fine, c. xxi. *De Sac-Sind* ; in Luc., lib. XIII, c. III ; in Joan., xvi, etc., etc ; id Antonius Gislandus, *Quæst.* 677, in *Dom. pass.*, etc.

(2) Hierosolymis commemoratio sancti latronis, qui in cruce Christum confessus ab eo meruit audire : *Hodie tecum eris in paradiso.* »

(3) « Dimam hunc plerique Appellant ; sed quoniam id ex apocryphis proditur, ea de causa hic nomen proprium consulto prætermisum videtur. Reperiuntur autem sancti Dimæ latronis nomine nonnulla sacella dicata, et memoriæ erectæ eodem titulo. »

lons dire pour empêcher les criaileries des protestants et des hypercritiques modernes, qu'à la fin du même siècle, Sixte V, et la Congrégation des rites en 1724, suppriment le nom de Dimas, en accordant à l'ordre de la Merci et des Pieux-Ouvriers, la faculté de réciter l'office du bon larron (1). La même concession a été faite, aux mêmes conditions, en faveur des clercs réguliers de Saint-Gaëtan de Tiène.

La sage réserve de l'Église romaine infirme-t-elle la tradition qui nous occupe ? Nous ne le supposons pas. En admettant que le nom propre du bon larron soit tiré uniquement des Apocryphes, tout le monde convient que ces ouvrages renferment un certain fond de vérité : nous en avons donné la preuve. Sur le point dont il s'agit actuellement, la vérité est assez bien établie pour avoir, d'une part, obtenu l'assentiment du plus grand nombre des organes de la tradition, *plerique*, dit Baronius ; et pour avoir, d'autre part, donné lieu, sans réclamation de l'Église, à l'érection, dans les différentes parties de la chrétienté, notamment en Italie, d'édifices sacrés, sous le vocable de saint Dimas, nom propre du bon larron.

Comme il nous paraîtrait téméraire d'accuser de légèreté tant d'hommes respectables qui, de siècle en siècle, nous ont transmis le nom de Dimas, c'est le nom, que, dans le cours de cet ouvrage, nous conserverons au glorieux crucifié du Calvaire.

(1) Voir Benoît XIV, *De canonizat. SS.*, lib. IV, p. II, c. XII, n. 10.

D'ailleurs, si l'on se reporte aux usages de l'antiquité, on comprendra sans peine qu'on ait pu connaître avec certitude le nom des deux larrons. De nos jours, du moins en France, on exécute les criminels sans publier leur nom au moment du supplice, sans l'afficher sur des écriteaux, aux yeux de la foule : cependant tout le monde le connaît. Dans les temps anciens, il y avait, outre les débats judiciaires, un genre de publicité plus immédiat et plus solennel.

Chez les Juifs, comme chez les Romains, l'usage était, lorsque le moment de l'exécution était arrivé, de faire proclamer le nom du condamné par un héraut, qui marchait devant lui, ou de l'inscrire en gros caractères, sur une planchette suspendue à son cou, pendant le funèbre trajet, puis fixée à l'instrument du supplice au-dessus de la tête du condamné.

C'est ce qui eut lieu à l'égard de Notre-Seigneur. Son adorable nom fut gravé en trois langues sur un écriteau. Ou cet écriteau fut fixé à la croix au sortir du prétoire de Pilate, et c'est Notre-Seigneur lui-même qui le porta ; ou il fut porté devant lui par un agent de la justice, pendant tout le parcours de la voie douloureuse. Toujours est-il que, le cortège arrivé au sommet du Calvaire, on plaça l'écriteau sur la croix, au-dessus de la tête du divin condamné. Parmi les nombreux spectateurs venus récemment à Jérusalem pour les fêtes de Pâques, de toutes les parties du monde, combien peut-être apprirent, seulement par cet écriteau, le nom et les qualités de l'auguste Victime ?

De la même manière, tout Jérusalem et tous les étrangers qui s'y trouvaient, purent savoir le nom du bon larron, et le savoir avec certitude. Ce qui eut lieu à l'égard de Notre-Seigneur n'était pas une exception. Ainsi que nous venons de le rappeler, dans les exécutions capitales, la proclamation du nom ou l'écriteau, et même l'un et l'autre, était l'usage ordinaire.

Écoutons le savant Juste Lipse. Parlant de la crucifixion en particulier, il dit : « Le condamné attaché à la croix, on passait à l'écriteau. Que disait-il ? La cause du supplice, le crime commis... C'était la coutume de porter cet écriteau devant le condamné, ou de l'obliger à le porter lui-même (1). »

L'affirmation de Juste Lipse est fondée sur l'histoire. Voici ce que Suétone rapporte de Caligula : « A Rome, dans un festin public, un esclave ayant fait tomber d'un lit, une lame d'argent, Caius le livra sur-le-champ au bourreau, avec ordre de lui couper les mains, de les lui pendre au cou, retombant sur sa poitrine, et de le promener ainsi autour des convives, précédé d'un écriteau qui indiquait la cause de son supplice (2). »

Domitien imite Caligula, ou plutôt se conforme à

(1) « Post astrictionem inscriptio, quid ea est ? Causa supplicii et ipsum crimen, et romana voce titulus ; atque hic titulus præferri, aut apponi solet damnatis. » *De cruce*, lib. I, c. XII.

(2) « Romæ, publico epulo, servum ob detractam lectis argenteam laminam carnifici confestim tradidit, ut manibus abscissis, atque ante pectus e collo pendentibus, præcedente titulo qui causam pœnæ indicaret, per cœtus epulantium circumduceretur. » *In Calig.*, c. XLIV.

l'usage. Le cruel César donnait des jeux au peuple dans le Colisée. Parmi les cent mille spectateurs, était un père de famille, un vétérân, appartenant au corps des Parmulaires. C'étaient des soldats ainsi appelés de leur bouclier, nommé *parma* (1). Usant de la liberté dont jouissaient les troupes romaines, le vieux soldat se permit une plaisanterie. Voyant un gladiateur, Thrace de nation, et de médiocre apparence, il dit : « Ce Thrace n'est qu'un mirmillon, peu digne de celui qui donne les jeux. »

Domitien prend la plaisanterie pour lui : il y voit un outrage à sa divinité. Sur-le-champ, il fait sortir des rangs le malheureux parmulaire et on lui attache un écriteau ainsi conçu : *Parmulaire qui a parlé avec impiété*. Conduit au milieu de l'arène, il est déchiré par des chiens (2).

Les faits qui précèdent ne sont pas des exceptions dues à la cruauté personnelle des deux tyrans couronnés. Ils étaient, nous le répétons, conformes à l'usage. Non-seulement on proclamait le nom du condamné, mais on agitait des clochettes, on sonnait de la trompette devant lui, pour avertir le peuple. Écoutez Tacite et Sénèque : « Lorsque les consuls, dit le premier, eurent conduit Publius Martius hors de la porte Esquiline, ils firent sonner de la trompette et

(1) Le *parma* était un petit bouclier de cuir cru, à l'usage de l'infanterie.

(2) « Patrem familias, quod Thracem Mirmilloni parem, munerario imparem dixerat, detractum e spectaculis in arenam, canibus objectit, cum hoc titulo : *Impie locutus Parmularius*. » In *Domit.*, c. x.

exécuter le coupable suivant la manière des ancêtres (1). » Décrivant une exécution, le second s'exprime en ces termes : « Le Préteur monte sur son tribunal; tout le monde regarde. Au coupable, on lie les mains derrière le dos. Tous les yeux sont ouverts; la tristesse est peinte sur tous les visages. Le héraut impose silence, fait la proclamation ordonnée par la loi, et la trompette retentit (2). »

Cet usage se pratiquait dans tout l'empire. Jamais un coupable n'allait au supplice, sans l'écriveau ou sans le crieur, qui annonçait la cause de sa condamnation. De là, cette expression vulgaire : « Tel a paru devant le juge avec tel écriveau (3). » Citons encore quelques exemples.

Spartien rapporte qu'avant d'être empereur, Septime Sévère fut nommé gouverneur de la province proconsulaire d'Afrique. Un de ses anciens camarades d'études, membre de la municipalité de Leptis, vint à sa rencontre, précédé de flambeaux, et, quoique plébéien, crut pouvoir l'embrasser. L'orgueilleux proconsul le fit battre de verges, pendant qu'un héraut criait : *Plébéien, ne sois pas assez téméraire pour embrasser un envoyé du peuple romain* (4).

(1) « In P. Marcium consules extra portam Esquilinam, cum classicum canere jussissent, more prisco advertère. » *Ann.*, lib. I.

(2) « Ascendit prætor tribunal, inspectante provincia : noxiæ post terga ligantur manus ; statim intento ac tristi omnium vultu, fit a præcone silentium, adhibentur deinde legitima verba : canitur ex altera parte classicum. » IX. *Controvers.*, II.

(3) « Hunc vel illum, hoc illove titulo delatum ad judicem. »

(4) « In qua legatione quum eum quidam municipum suorum, Leptitanus, præcedentibus fascibus, ut antiquum contubernalem

Dans la vie d'Alexandre Sévère, nous trouvons un fait analogue. Parmi les courtisans de ce prince, était un certain Vétronius Turinus, qui se flattait d'avoir une grande influence sur l'empereur et d'obtenir de lui tout ce qu'il demandait. Quiconque sollicitait une faveur ou un emploi, s'adressait à Turinus. Celui-ci promettait de parler à l'empereur, mais il n'en faisait rien. En attendant, il acceptait, sous main, de larges honoraires pour ses prétendus bons offices. Sous une forme peu différente, c'était le *pot de vin* du dix-neuvième siècle.

Alexandre découvre la fraude, et sur-le-champ il fait arrêter Turinus. Par ses ordres le vendeur de fumée est conduit sur la place publique, appelée Forum Transitorium (1). Là, il est suspendu à un poteau, ou croix simple, au pied duquel on allume du feu avec de la paille et du bois mouillé. Pendant qu'il étouffe, le héraut de la justice crie : « Puni par la fumée, celui qui a vendu de la fumée (2). »

ipse plebeius amplexus esset, fustibus eum sub elogio ejusdem præconis cæcidit : Legatum P. R. homo plebeius temere amplecti, noli. Ex quo factum est ut in vehiculo etiam legati sederent, qui ante pedibus ambulabant. » In Sever., p. 64, edit. in-fol., 1620.

(1) On comptait à Rome dix-sept *Forum*. Les uns appelés *vinalia* étaient des places de marché, les autres nommés *civilia* étaient le siège des tribunaux et le rendez-vous des oisifs. A ces derniers appartenait le *Forum Transitorium*. Commencé par Domitien et achevé par Nerva, il dut son nom au grand nombre de personnes qui le traversaient, pour passer d'un quartier de la ville à l'autre.

(2) « In foro transitorio ad stipitem illum ligari præcepit, et fumo apposito, quem ex stipulis et humidis lignis fieri jusserat,

Un rescrit impérial de Sévère et d'Antonin porte ce qui suit : « Quiconque aura fait un faux serment, en jurant par le génie du prince, sera battu de verges et on lui criera : Apprends à ne pas te parjurer (1). »

Tertullien fait mention du même usage pratiqué à l'égard des chrétiens (2), et des faits nombreux confirment le témoignage de l'illustre apologiste. En voici deux seulement entre tous. Racontant le martyre de sainte Agnès, saint Ambroise dit : « Le juge ordonna qu'elle fût conduite au lupanar, accompagnée du héraut de la justice qui criait : « Agnès, vierge sacrilège, coupable de blasphème envers les dieux, condamnée au lupanar (3). »

Dans la grande persécution qui l'inonda du sang chrétien, Lyon vit le même spectacle. Un des plus glorieux martyrs, Attale, fut promené dans tout l'amphithéâtre, précédé de cet écriteau : *Celui-ci est Attale, chrétien* (4). Ailleurs, l'écriteau de nos aïeux

necavit, præcone dicente : Fumo punitur, qui fumum vendidit. » Lamprid., in *Alexand.*, p. 126, édit., *ubi supra*.

(1) « Eum qui per genium principis pejerasset, fustibus castigandum dimitti, et ita ei superdici : *Temere ne jura.* » Lib. *Si duo de jurejur.*, etc.

(2) « Qui sententiis elogia dispungitis, tot a vobis nocentes variis criminum elogiis recensentur, etc. » *Apolog.*, c. XLIV. — « Pudens missum ad se christianum, in elogio, concessionem ejus intellecta, dimisit, scisso eodem elogio. » *Ad Scapul.*, c. IV, et *Not.*, pamel. 28.

(3) « Agnem ad lupanar ducti, sub hac voce præconis : Agnem sacrilegam virginem, diis blasphemiam inferentem, scortum lupanaribus datam. » *In ejus vit.*

(4) « Circumactus per amphitheatrum tabella ipsum præeunte

portait : « Ennemi des empereurs et des dieux : *Imperatorum et deorum inimicus.* »

L'immobile Orient n'a rien changé aux usages de l'antiquité. C'est encore, précédés d'un écriteau, que vont au martyre nos missionnaires du Tonkin, de la Cochinchine et de la Corée. On peut voir, à Paris, au séminaire des Missions étrangères, quelques-uns des écriteaux sur lesquels sont gravés et leur nom et la cause de leur condamnation. Citons celui de M. Schœffler, martyrisé le 1^{er} mai 1851.

A quelques pas en avant du confesseur, un soldat portait élevée, en forme d'étendard, une petite planchette sur laquelle on lisait, en gros caractères : « Malgré la sévère défense portée contre la religion de Jésus, le sieur Augustin, prêtre européen, a osé venir clandestinement ici pour la prêcher et séduire le peuple. Arrêté, il a tout avoué. Son crime est patent. Que le sieur Augustin ait la tête tranchée et jetée dans le fleuve (1). »

En 1866, nous trouvons le même usage en Corée. Le jeudi 8 mars, les quatre martyrs : Monseigneur Berneux, Messieurs de Bretenières, Beaulieu et Dorie, furent tirés de prison. On les assit chacun dans une longue chaise, portée par deux hommes. Ils avaient les mains et les pieds attachés au bois de la chaise, et la tête légèrement renversée, retenue par les cheveux. Ils marchaient à la mort en regardant le ciel, où bientôt

in qua latine scriptum : Hic est Attalus christianus. » Euseb., *Hist.*, lib. V, c. 1.

(1) *Salle des Martyrs*, p. 331.

ils seraient couronnés. Au-dessus de leur tête était fixée une petite planche, sur les deux côtés de laquelle on lisait cette sentence : « Rebelle et désobéissant, condamné à mort, après avoir subi plusieurs supplices (1). »

Deux jours après, le 10 mars, même spectacle. Un chariot, sur lequel est dressée une croix, s'arrête devant la prison des martyrs. On en fait sortir le vénérable Pierre Tjoi, et on l'attache à la croix. Ses pieds reposent sur un escabeau, ses jambes sont liées au-dessous des genoux à l'arbre de la croix, ses bras étendus, et ses cheveux noués à une traverse de bois qui surmonte l'instrument du supplice. Au-dessus de la tête se lit la sentence de mort (2).

Ce qui se pratiquait chez les Romains, ce qui se pratique encore chez les différents peuples d'Orient, se pratiquait invariablement chez les Juifs. L'écriteau était une leçon donnée au public, afin que tous s'instruisissent au malheur d'autrui (3). Comme Notre-Seigneur, les larrons du Calvaire eurent-ils leurs écriteaux ? Tout porte à le croire. Furent-ils seulement précédés du héraut, proclamant leur nom et leurs crimes ? Le doute est permis. Quoi qu'il en soit, les détails dans lesquels nous sommes entrés, montrent de quelle manière a pu être connu le nom propre du bon Larron, et donnent une origine sérieuse à la tradition qui nous l'a transmis.

(1) *Annal. de la Pr. de la foi*, n. 236, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 55.

(3) Lips., *ibid.* Orilia, c. III, p. 18.

CHAPITRE IV

VIE DU BON LARRON.

Son père était un chef de bande. — Le bon Larron naquit au milieu des voleurs. — Il grandit avec eux. — Il commit tous les crimes que commettent les brigands. — Témoignages de l'histoire profane, de saint Ambroise, de saint Chrysostome, de saint Léon, de l'évêque Eusèbe. — Meurtrier de son propre frère. — Passages de saint Euloge et de saint Grégoire le Grand. — Preuve de son extrême culpabilité : le crucifiement. — Usage du crucifiement chez les païens : exemples cités par les historiens de l'Orient et de l'Occident. — Dimas voleur de grands chemins, pendant trente ou quarante ans. — Jugé, dit-on, à Jéricho, et conduit à Jérusalem pour donner plus d'éclat à son supplice. — Détails sur sa prison.

L'eau qui sort d'une source bourbeuse peut-elle être pure? l'arbre dont la racine est empoisonnée, peut-il porter de bons fruits? Si la première devient limpide, si le second, se dépouillant de ses qualités natives, produit des fruits excellents : c'est un miracle de la nature. Il en est de même dans l'ordre moral. Tel père, tel fils. Dans sa généralité, le proverbe est vrai. Le reste n'est que l'exception, et l'exception confirme la règle.

Voulons-nous savoir quel fut le bon Larron? Demandons quel fut son père. Son père était un chef de brigands : *Princeps latronum* (1). Dans les différents états de la société, dans l'état militaire par

(1) *De vit. eremit., ubi infrà.*

exemple, on parvient aux grades élevés, par le sang-froid, par le courage, par des actions d'éclat, par une science reconnue de l'art de la guerre. Lutte du bandit contre la société, le métier de brigands ne fait pas exception. Pour devenir chef de bande, les qualités requises sont l'habileté dans la science du crime, l'audace et la force, qui ne reculent ni devant l'escalade, ni devant l'effraction; la cupidité et la cruauté qui se font un jeu du meurtre, du pillage et de l'incendie. Un chef de brigands doit être un héros du crime. La raison le dit et l'histoire le confirme.

Tel était le père de Dimas. Le fils fut digne du père. Les détails que l'histoire profane nous a conservés sur les brigands de la Palestine, au temps de Notre-Seigneur, permettent d'affirmer, avec vraisemblance, que Dimas naquit dans une caverne de voleurs. D'une part, nous avons vu le chef de bande Éléazar, défiant les gendarmes de l'époque et même des corps entiers de troupes romaines, tenir pendant vingt ans le pays dans de continuelles alarmes. On conçoit qu'il eut le temps de se marier et d'avoir des enfants. D'autre part, saint Chrysostome semble indiquer assez clairement que le berceau du bon larron fut placé dans un repaire de voleurs. « Cet homme, dit-il, qui n'avait jamais connu que les déserts : *omne tempus in desertis locis transegerat.* »

Quoi qu'il en soit de la naissance de Dimas, le texte que nous venons de citer apprend que son éducation se fit au milieu des voleurs et par des voleurs.

Le malheureux jeune homme ne connut les autres hommes, que par le mal qu'il leur vit faire, ou que lui-même leur fit, et il leur en fit beaucoup. Tel est le témoignage de la tradition, dont les Pères de l'Église se sont faits les interprètes.

D'abord, il y était forcé par sa profession. Pour en vivre, il fallait voler ; et dans ce but attaquer, blesser, et au besoin tuer. Pour se défendre, il fallait commettre les mêmes crimes. Pour exercer des représailles, en cas d'insuccès, il fallait recourir aux mêmes moyens, peut-être à de plus odieux. On peut ajouter l'obligation de se montrer digne de son père ; une certaine émulation d'amour-propre, afin de se distinguer parmi ses camarades ; enfin, le besoin d'inspirer une plus grande terreur, pour mieux réussir. Ces conditions dont la réalité est facile à comprendre, constituaient, pour Dimas, autant de motifs de se perfectionner dans la scélératesse : sans cela on n'est pas bon voleur, surtout voleur de grands chemins et voleur de profession (1).

Dimas était élevé à trop bonne école pour ne pas le comprendre. Au témoignage de saint Ambroise, il vécut et il vieillit dans les plus grands crimes. Lui-même en fit l'aveu et attira sur lui le glaive de la justice (2). Quels étaient ces crimes ? Saint Léon et saint Chrysostôme en citent quelques-uns. C'é-

(1) « Grassari dicuntur, qui urbis vicos obsident ac vias publicas, obvios quosque vestibus ac pecunia spoliant, aut etiam occidunt. » Lauret., in *Syl. allegor.*, vi^o *Fur, Latro.*

(2) « Tantium criminum inveteratus latro, et scelerum suorum confessione damnatus. » Serm. 1, in *Fer v.*, in *Cæna Dom.*, t. V.

taient des arrestations à main armée sur les routes, des effractions, des meurtres, tout ce que la scélérateuse peut inspirer contre la vie et la fortune d'autrui. Comme le séjour dans la tombe fait tomber le corps en pourriture, ainsi la longue habitude du crime avait corrompu toutes les facultés de son âme (1).

A tant de forfaits, saint Grégoire le Grand et saint Euloge en ajoutent un autre qui les surpasse : c'est le fratricide. « Il est doux, dit le premier, d'arrêter nos regards sur ce voleur, qui du gouffre du crime monte sur la croix et de la croix dans le paradis. Voyons quel il vient au gibet, et quel il en sort. Il y vient coupable du sang fraternel, il y vient couvert de sang ; mais la grâce intérieure le transforme sur la croix. Celui qui avait donné la mort à son frère, prêche la vie du Seigneur mourant, par ces paroles : *Souvenez-vous de moi, quand vous serez dans votre royaume* (2). »

(1) « Crucifixi sunt cum eo, statutis utriusque patibulis, latrones duo, quorum unus ad id usque temporis, par similisque consorti, insidiator viarum, et salutis hominum semper infestus, usque ad crucem reus. » S. Leo, Serm. 2, *De Pass. Dom.* — « Latro qui in ultima nequitia putrefactus erat, qui in occisionibus, et parietum suffusionibus vitam consumpserat. » S. Chrys., apud Hugon. de S. Charo, in cap. xxiii *Lucæ*.

(2) « Libet inter hæc mentis oculos ad illum latronem reducere, qui de fauce ascendit crucem, de cruce paradisum. Intueamur qualis ad patibulum venerat, et a patibulo quis abscessit. Venit reus fraterno sanguine, venit cruentus ; sed interiore gratia est mutatus in cruce, et ille qui mortem fratri intulit, morientis Domini vitam prædicavit, dicens : *Memento mei, etc.* » *Moral.*, lib. XVIII, c. xxiv, xxv.

Le second : « Quel obstacle a été pour le larron du Calvaire, d'être monté sur la croix souillé du sang de son frère? Par quels miracles a-t-il brillé dans les angoisses de la mort? Cet homme avait, pour ainsi dire, rempli toute sa vie de brigandages, de rapines et de déprédations. Pourtant, un seul instant de repentir, non-seulement le tire d'un si grand crime, mais encore le rend digne d'accompagner le Rédempteur et d'entrer le premier dans le ciel, suivant la promesse du Seigneur lui-même : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis* (1). »

Ce dernier crime, le fratricide, en dit plus que tous les discours. De quoi ne fut pas capable, celui qui, méconnaissant les liens les plus sacrés, ne craignit pas de tremper les mains dans le sang de son frère? Aussi, pour caractériser d'un seul mot le nouveau Caïn, l'évêque Eusèbe l'appelle un insigne scélérat, un homme tout enveloppé de crimes (2).

Enfin, les témoignages des Pères sont confirmés avec éclat par le supplice auquel Dimas fut condamné. De tous les genres de mort, le crucifiement

(1) « Quid latroni evangelico obstitit, quod fraterno cruore illitis manibus crucem ascendit? aut qualibus inter ipsa mortis dispendia miraculis coruscavit? qui, ut ita dixerim, totius vitæ suæ metam latrocinis, rapinis prædisque exegit; et tamen sub unius confessione momenti, tanto sceleri non solum eruitur, verum etiam dignus comitatu Redemptoris, primus Paradisi possessor habetur, dicente Domino : *Hodie mecum*, etc. » *Apologetic. SS. Martyr. Cordubens.*

(2) « Insignem reum... sceleribus involutum. » Euseb., episc. Gallican., *De latrone beato*, in *Bibl. Max. PP.*, t. VI, p. 644.

était le plus cruel et le plus ignominieux. « Crime, dit Cicéron, de lier un citoyen romain, scélératesse de le battre de verges, presque parricide de le mettre à mort. Que dirai-je, de le crucifier? Supplice cruel, atroce entre tous : je ne trouve pas de mot pour qualifier un pareil forfait (1). »

Saint Chrysostôme fait remarquer que, pour déshonorer Notre-Seigneur, les Juifs le condamnèrent au supplice de la croix. « En effet, dit-il, la mort de la croix est une mort honteuse, déshonorante, mort cruelle et la plus cruelle de toutes les morts, malédiction chez les Juifs, abomination chez les Gentils (2). »

Aussi, dans toute l'antiquité, ce genre de mort était réservé à ce qu'il y avait de plus vil et de plus criminel. Tacite l'appelle le supplice des esclaves : *Servile supplicium*. Or, personne ne peut ignorer que, chez les anciens, rien n'était plus vil qu'un esclave. Il était moins que vil, il n'était rien : *Non tam vilis, quam nullus*. « Asiaticus, qui était un affranchi, dit cet historien, expia par le supplice des esclaves l'abus qu'il avait fait de sa puissance (3). »

(1) « Facinus est vincire civem romanum, scelus verberare, prope parricidium necare. Quid dicam, in crucem tollere? Crudelissimum, terrerimum supplicium : verbo satis digno tam nefaria res appellari nullo modo potest. » *In Verr.*, v.

(2) « Mors turpis et exprobrabilis mors : est enim utique et personalis mors, et omnium teterrima, et apud Judæos maledicta, et inter Gentes abominanda. » *De laudib. Pauli*.

(3) « Asiaticus (is enim erat libertus) malam potentiam servili supplicio expiavit. » *Hist.*, lib. IV.

Dans Juvénal, nous voyons une femme romaine disant : « C'est un esclave, crucifie-le (1). » A l'occasion d'une conjuration d'esclaves : « Sur-le-champ, écrit Denis d'Halicarnasse, les uns furent arrachés des maisons, les autres retirés des places publiques, et tous crucifiés (2). »

Capitolin nous parle de Macron qui, pour déshonorer les soldats, ne manquait pas de les faire mettre en croix comme des esclaves (3). Dans la *Vie* de celui qu'on appelait le *Divin* Auguste, et dont plusieurs louent encore la clémence, on trouve un trait qui prouve et la valeur des éloges décernés à certains hommes, et le fait historique dont nous nous occupons. Après la guerre de Sicile, le doux Octave fit rechercher les esclaves qui avaient combattu. Ceux dont on trouva les maîtres furent rendus. On crucifia les autres : ils étaient au nombre de six mille (4).

Au siège de Jérusalem, Titus, *les délices du genre humain*, montrait de la même manière la bonté de son âme et l'estime qu'il faisait des Juifs. Un témoin oculaire, Josèphe, écrit : « Pendant le siège, Titus fit crucifier chaque jour cinq cents Juifs, et plus.

(1) *Pone cruce[m] servo. . . . Satyr., vi.*

(2) « Et illico, alii quidem e domibus extracti, alii e foris abducti, omnes in cruce[m] acti sunt. » *Antiq. Rom., lib. V.*

(3) « Nam et in cruce[m] milites tulit, et servilibus supplicis semper affecit. » *In Macr.*

(4) « Sex millia servorum, quorum domini non extabant, in cruce[m] egit. » *Dio, Hist., c. xii.*

Et à cause de la multitude, l'espace manquait aux croix, et les croix aux corps (1). »

Après l'esclave, rien n'était plus vil que le voleur de grands chemins. Au mépris se joignait l'horreur, et le supplice de la croix traduisait ces deux sentiments. « Il a paru convenable, disait le code pénal des Romains, que les brigands fameux fussent crucifiés aux lieux mêmes où ils avaient exercé leurs brigandages (2). » Résumant toute la législation criminelle des anciens, le savant père Lamy s'exprime en ces termes : « Des esclaves, des brigands, des assassins, des séditieux, le supplice était la croix. Ils y demeuraient pendus, jusqu'à ce qu'ils mourussent de faim, de soif, de douleurs : après leur mort, pâture des chiens et des corbeaux. Ainsi, chez les Romains, pas de supplice plus infâme ni plus cruel (3). »

Faisons remarquer ici un miracle trop peu remarqué et un usage toujours subsistant, dont peu de personnes sans doute connaissent la signification.

(1) « Titus in obsidione quingenos et plures, in singulos dies, crucibus affixit. Et ob multitudinem terra crucibus, et cruce corporibus deerant. » *De excid. Hierosol.*, lib. V, c. xxviii.

(2) « Famosos latrones, in his locis ubi grassati sunt, furcæ figendos compluribus placuit. » Callist. J. C., lib. XXXVIII, *De pœnis*. — Il emploie le mot *furca*, parce que la fourche était une forme de la croix.

(3) « Servorum, latronum, sicariorum et seditiosorum supplicium crux erat, cui illi affigebantur, et in ea pendeabant, donec fame, siti, doloribus enecarentur ; post mortem suam canum et corvorum relictis. Itaque supplicio illo non aliud apud Romanos infame magis et acerbum magis. » *Dissert. de cruce*, § 1, 573.

Autant la croix était une chose ignominieuse, ou incomprise, dans l'antiquité païenne, autant elle est, depuis l'événement du Calvaire, un signe éloquent, glorieux et sacré, chez les peuples chrétiens. Entre mille autre marques de respect, les anciens empereurs, dans les actes publics, apposaient toujours une croix devant leur signature. C'était l'affirmation sacrée de ce qu'ils venaient d'exprimer. En preuve de la vérité de leurs paroles, les évêques ont retenu le même usage. Toujours, et même aujourd'hui, les personnes qui ne savent pas écrire, signent avec une croix. C'est un acte de foi en écriture publique (1).

Ce n'était pas seulement pour punir les scélérats fameux qu'était employé le supplice de la croix, c'était encore pour donner un grand éclat à leur châtiment, et produire une profonde et *durable* impression sur les multitudes. A ce titre, Dimas, un des plus insignes brigands de son époque, avait droit au crucifiement. Nous avons dit une impression durable ; car, excepté chez les Juifs, il était d'usage de laisser sur la croix les corps des suppliciés, jusqu'à ce qu'ils fussent dévorés par les oiseaux de proie, ou qu'ils tombassent en lambeaux.

Avec la même intention de déshonorer le condamné et d'intimider les esprits, nous trouvons le crucifiement employé dans des circonstances solennelles, que nous remet en mémoire un événement de date

(1) Gretzer, p. 257-365.

récente. Le monde civilisé par le christianisme a été saisi d'horreur, en apprenant la fin tragique de l'empereur Maximilien. En faisant fusiller ce malheureux prince, le sauvage Juarez a renouvelé ce que les païens se permettaient à l'égard des têtes couronnées. Quand ils voulaient brutalement assouvir leur haine, frapper de terreur les populations et rendre infâme un roi ou quelque personnage illustre, ils les crucifiaient. Tel a été le but du cruel Mexicain. Par l'organe d'Escobedo, son lieutenant, il n'a pas craint de le faire connaître au monde entier : « Par l'exécution de ces chefs des trahisons, j'ai mis partout la terreur à l'ordre du jour. »

Même intention chez les païens d'autrefois. A propos des Égyptiens, Thucydide rapporte qu'ayant, comme Juarez, pris par trahison le roi Inarus, ils le crucifièrent (1). Ailleurs, nous trouvons Agathocle, condamné à mort, et, pour venger Eurydice, des matrones mises en croix (2). Chez les Carthaginois, les plus illustres personnages de la république, les généraux d'armées, coupables d'avoir remporté une victoire contrairement aux instructions du sénat, étaient impitoyablement condamnés au supplice de la croix (3).

Enfin, Plutarque et Quinte-Curce nous apprennent qu'Alexandre ne s'était pas montré moins cruel

(1) « Inarus, qui proditiōne captus, in cruce actus est. » *Hist.*, lib. I.

(2) « Agathocleus occiditur, et mulieres in ultionem Eurydices patibulis suffiguntur. » *Justin.*, *Hist.*, lib. XXX.

(3) « Duces bella pravo consilio gerentes, etsi prospera fortuna subsecuta esset, cruci suffiguntur. » *Valer. Maxim.*, lib. II, c. VII.

qu'Auguste, Titus et les autres, puisqu'il fit crucifier le médecin Glaucus et un grand nombre de braves soldats, coupables d'avoir défendu courageusement la ville qui leur était confiée (1).

Réservé lui-même au supplice de la croix, et comme brigand de profession et comme brigand célèbre, Dimas avait comblé la mesure de ses crimes. En admettant, d'après la tradition, qu'il était jeune homme lors de la rencontre de la sainte Famille, il aurait vécu trente à quarante ans dans le brigandage. Au moment de sa mort il pouvait donc être âgé de cinquante à soixante ans.

Instrument de la justice divine, la justice humaine devait avoir son tour. C'est une loi immuable, sans laquelle nulle société ne serait possible. Si le crime devait, même en ce monde, demeurer toujours impuni, la terre deviendrait un coupe-gorge, et le genre humain un troupeau de loups, qui se déchireraient à belles dents. Il est vrai, pour une cause ou pour une autre, la justice divine est quelquefois lente à punir. Mais souvent elle compense ses délais, par la rigueur du châtiment. Dimas en fit l'expérience. Heureusement pour lui, la justice fut l'avant-coureur de la miséricorde.

La tradition ne fait connaître ni le lieu ni les circonstances de son arrestation. On dit qu'elle s'opéra aux environs de Jéricho et que lui et son compa-

(1) *In Alexand.* « Omnes verberibus affectos, sub ipsis radicibus Petræ crucibus jussit affigi. » Curt., lib. VIII. — Voir Just. Lips., *De cruce*, Opp., t. III, p. 652, in-fol. Antwerp., 1637.

gnon furent jugés dans cette ville. Mais, sans doute par l'ordre de Pilate, on trouva bon de les diriger sur Jérusalem, afin de les exécuter aux fêtes de Pâques. C'était le moyen de donner le plus grand retentissement à leur supplice, et de rassurer les populations, témoins oculaires de la mort de ceux qui les avaient si longtemps effrayées.

Sans qu'il soit besoin de le dire, les deux voleurs furent chargés de chaînes et jetés dans une *affreuse* prison. A Jérusalem la prison publique était attenante au palais d'Hérode et très-voisine du prétoire de Pilate. C'est là qu'étaient détenus les grands coupables, en attendant leur exécution (1).

Nous disons *affreuse* ; car telles étaient toutes les prisons des anciens : cachots souterrains, noirs, humides, fermés par des portes de fer, où les malheureux, les pieds dans les ceps et le cou fixé au mur par un anneau, éprouvaient des tortures non moins cruelles que la mort. Si l'on veut en avoir un échantillon, il suffit de visiter, à Rome, la prison Mamertine.

Ce qu'elles étaient alors, elles le sont encore chez les Turcs, chez les Chinois, chez les Annamites, partout où le christianisme n'a pas été admis. Seule la loi de charité a diminué la rigueur des prisons et adouci le sort des prisonniers. Combien de temps Dimas resta-t-il en prison ? L'histoire ne le dit pas ; elle laisse seulement deviner ce qu'il eut à souffrir.

(1) Corn. a Lapid., *in Act.*, XII, 10.

CHAPITRE V

LA FLAGELLATION.

Peine infligée aux condamnés à mort. — Détails sur les faisceaux et sur les licteurs. — Nombre et fonctions des licteurs. Différents instruments de flagellation. — Employés différemment suivant la qualité des personnes. — Épisode de saint Paul et de Silas. — Cruauté romaine dans la flagellation. — Usage réglé par la loi chez les Juifs. — Le bon Larron flagellé suivant la loi romaine.

Les hauts magistrats romains marchaient toujours précédés de licteurs, portant les faisceaux. On appelait *Faisceaux*, une réunion de verges de peuplier, de frêne, de saule ou de vigne, d'environ un mètre de long, reliées ensemble et surmontées d'une hache. La composition des faisceaux indique les deux genres de peines qui, dans les exécutions capitales, étaient infligées au condamné : c'était la flagellation et la mort. Au nombre des faisceaux, on reconnaissait la dignité du magistrat : les consuls en avaient douze ; les préteurs, six, et le dictateur, vingt-quatre.

Les licteurs étaient des serviteurs attachés au service des grands magistrats. Nous dirons bientôt d'où ils étaient tirés. Leurs fonctions étaient : 1° de marcher devant les magistrats avec les faisceaux, et d'écartier la foule, afin de leur ouvrir le passage. Ils marchaient, non en troupe et confusément, mais un à

un, rangés sur une seule ligne ; 2° de flageller les coupables : « *I, lictor, adde plagas reo, et in eum lege age* : Va, licteur, flagelle le coupable et sur lui exécute la loi. »

Telle était la formule de la sentence. Lorsque le magistrat l'avait prononcée, les licteurs s'emparaient du condamné, le flagellaient, et, s'il y avait lieu, l'exécutaient à mort. Leur nom de licteur vient de *ligare*, parce qu'ils liaient les pieds et les mains du condamné avant l'exécution.

Comme tous les condamnés à mort, Dimas commença par subir la flagellation. Cinq instruments différents servaient à l'infliger.

Les *Virgæ*, verges, étaient ce que nous avons dit : Branches flexibles de la grosseur d'un doigt et d'environ un mètre de long. Nous les voyons perpétuées dans le knout des Russes, dans la schlague des Allemands, dans le rotin des Cochinchinois. En France la flagellation a été usitée jusqu'à la fin du dernier siècle. Elle l'est encore dans l'armée anglaise. Longtemps sur nos vaisseaux la garcette en a conservé la tradition.

Les *Loræ*, lanières, étaient des bandes de cuir, fendues à l'extrémité et quelquefois armées de plomb.

Les *Flagra* et leur diminutif *Flagella*, fouets, étaient les fouets proprement dits, composés de petites cordes nouées au bout. C'était, avec plusieurs différences, l'instrument de correction du père dans sa famille, du *ludi magister* dans son école, et du licteur dans les tribunaux.

Les *Fustes* étaient des bâtons. Ils prenaient le nom de *Scorpiones*, scorpions, lorsqu'ils demeuraient garnis de nœuds pointus, qui meurtrissaient et qui déchiraient en même temps. On les trouve souvent employés à l'égard des martyrs (1).

Les *Nervi* étaient des nerfs de bœuf, ordinairement garnis de plomb à l'extrémité. On voit que, pour torturer les coupables, et trop souvent les innocents, les anciens peuples, et surtout les Romains, avaient un riche arsenal.

Ces différents instruments de supplice n'étaient pas toujours employés : ils variaient suivant la condition du condamné, ou l'ordre du magistrat. Le moins ignoble était les verges. On en faisait usage à l'égard des hommes libres (2). Dans aucun cas, on ne pouvait légalement en frapper un citoyen romain. Plusieurs lois, telles que la loi Porcia et la loi Sempronius, le défendaient expressément (3). Malheur à qui aurait osé les enfreindre ! De là vint la frayeur des magistrats de Philippes, en apprenant que saint

(1) Vid. Gallonio, *De cruciat. SS. Martyr.*, c. iv. — « Virgæ sunt extremitates frondium arborumque. Si levis, virga est ; si autem nodosa vel aculeata, scorpio rectissimo nomine vocatur, quia arcuato vulnere in corpus infligitur. » S. Isidor., *Etymol.*, lib. VI, c. ultim.

(2) « Flagellationem apud Romanos fuisse vile supplicium servorum, sicut liberorum erat fustigatio. » § *De penis et ex lege Porcia.*

(3) « Porcia lex, » dit Cicéron *Pro Rabirio*, « virgas ab omnium civium corpore amovit. » — « Antiquo jure Romanorum nefas erat civem Romanum subjicere flagellis. Id primum statuit lata lege Valerius Publicola. » Valer. Maxim., lib. IV, c. 1. Sigon., *De antiquo jure Rom.*, lib. I, c. vi.

Paul, qu'ils avaient fait flageller, était citoyen romain. Rappelons en passant cet épisode de la vie du grand Apôtre, afin de montrer une fois de plus la concordance de l'histoire sacrée avec l'histoire profane.

Dans leurs courses apostoliques, Paul et Silas étaient arrivés à Philippes. Cette ville de Macédoine, célèbre par la bataille décisive qu'avaient perdue, contre Octave, les républicains Brutus et Cassius, comptait parmi ses habitants un certain nombre de Juifs. Comme les deux apôtres se rendaient à la synagogue, ils furent suivis par une jeune pytho-nisse qui criait : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut, et ils vous annoncent la voie du salut. » Touché de compassion, Paul se retourne et chasse le démon. Mais les matres de cette fille, perdant ainsi l'espoir de leur gain, se saisissent de Paul et de Silas, et les conduisent devant les magistrats, les accusant de troubler le repos de la ville. Sans autre examen, les magistrats les font battre de verges et jeter en prison.

Vers minuit, Paul et Silas s'étant mis en prière, la terre trembla et les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes. Le geôlier, épouvanté et converti, conjure les deux apôtres de profiter de leur liberté. Il les conduit dans sa demeure et court avertir les magistrats de ce qui s'est passé. Après s'être consultés, ceux-ci lui envoient dire par un lecteur, qu'il peut laisser aller les deux prisonniers.

Le geôlier en prévient Paul. « Quoi ! répond le grand

apôtre, ils nous ont fait flageller publiquement, sans nous entendre, nous citoyens romains, et ils nous ont mis aux fers ; maintenant ils veulent nous faire sortir en secret ! Il n'en sera pas ainsi. Qu'ils viennent eux-mêmes et qu'ils nous fassent sortir. »

Le licteur reporta cette réponse aux magistrats. Ceux-ci furent épouvantés en apprenant qu'il savaient fait flageller des citoyens romains. Ils vinrent humiliés et tremblants leur demander pardon, les tirèrent eux-mêmes de prison et les conjurèrent de quitter la ville. Ce que firent les deux apôtres, après avoir usé publiquement de leur liberté, en rendant visite aux frères (1).

La plus ignominieuse des flagellations était celle du fouet. C'était le supplice propre des esclaves et des insignes criminels, que leurs forfaits avaient dépouillés de tous leurs droits d'hommes libres. Ici, se présente une remarque dont la justesse nous révèle la mission du Sauveur et l'étendue de son amour. Pour sauver l'homme esclave, le Fils de Dieu, s'étant revêtu de la forme d'esclave, voulut subir la flagellation des esclaves (2).

La dureté qui caractérise les Romains se retrouve partout, dans leur législation, comme dans leurs mœurs. Chez ce peuple, trop admiré, le nombre des

(1) Act., xvi, 12-39.

(2) « Observatione quidem dignum est etiam in hoc ipso apparere Christum Dominum redemptorem nostrum, servilem formam induisse : si quidem non virgis ac fustibus, sed permisit se cædi flagellis. » Baron., an. 34, n. 83-84. Corn. a Lap., in *Matth.*, xxvii, 26.

coups, dans la flagellation, n'était pas déterminé par la loi. Il était laissé à l'arbitre du magistrat, et trop souvent au cruel caprice des exécuteurs de la justice. Aussi, un de leurs grands jurisconsultes, Ulpien, se plaint hautement qu'un bon nombre de coupables, même non condamnés à mort, succombaient à la flagellation (1).

Il n'en était pas de même chez les Juifs. Dans leur législation pénale, la miséricorde accompagne toujours la sévérité. Tout en se montrant juge, le Seigneur n'oublie jamais qu'il est père. La flagellation ne devait pas aller au delà de quarante coups. Voici le texte du code sacré : il nous montre la différence qui sépare une législation divine des lois écloses dans le cerveau des législateurs humains. « S'ils trouvent que le coupable mérite d'être flagellé, ils l'étendront par terre et le feront flageller en leur présence. La gravité de la faute réglera le nombre des coups. Toutefois, jamais il ne pourra être de plus de quarante, de peur que votre frère ne s'en aille honteusement déchiré sous vos yeux (2). »

Afin de ne pas s'exposer à violer la loi, les Juifs

(1) « Alter (usus flagelli) qui ad alicujus levioris delicti emendationem inferretur, non tamen usque ad mortem, licet ministro- rum immanitate multi etiam sub hujusmodi flagellis interiisse reperti sunt. » Ulpian.; lib. VIII, *De pœnis*.

(2) « Si autem qui peccavit, dignum viderint plagis, prosternent et coram se facient verberari. Pro mensura peccati erit et plagiarum modus. Ita duntaxat ut quadragenarium numerum non excedant : ne forte laceratus ante oculos tuos abeat frater tuus. » *Deuter.*, xxv, 2, 3.

s'arrêtaient au trente-neuvième coup. Cette religieuse fidélité nous explique les paroles de saint Paul : « Cinq fois de la part des Juifs, j'ai reçu trente-neuf coups de verges (1). »

Condamné, non par les Juifs, qui avaient perdu le droit de mort, mais par Pilate, dépositaire de la puissance souveraine, on sait que Notre-Seigneur fut flagellé d'après la loi romaine, c'est-à-dire qu'il reçut un nombre de coups indéterminé (2). Des révélations particulières l'élèvent à plusieurs centaines. Jugés par la même autorité, Dimas et son compagnon subirent le même supplice. Toutefois, entre eux et le Fils de Dieu, il y eut probablement une différence que nous expliquerons dans le chapitre suivant.

(1) « A Judæis quinquies, quadragenas, una minus accepi. » II Cor., XI, 24. — « Cui (legi) ut certius et plenius satisfacerent Judæi, non quadraginta, sed una minus, scilicet triginta novem reis in fligebant. » Vid. Corn. a Lap., *in hunc loc.*

(2) « Dixit ergo eis Pilatus: Accipite eum vos, et secundum legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo Judæi: Nobis non licet interficere quemquam. » Joan., XVIII, 31.

CHAPITRE VI

LA FLAGELLATION (SUITE).

Moment de la flagellation : avant de conduire le condamné au supplice, ou pendant qu'on l'y conduisait. — Témoignages des anciens. — Comment elle avait lieu. — Flagellation pendant le trajet de la prison à l'endroit du supplice, la plus usitée. — Nombreux exemples dans les auteurs païens. — Ministres de la flagellation. — Détails historiques sur les habitants du Picénum et de la Calabre. — Ils épousent le parti d'Annibal. — Ils sont condamnés par les Romains à être les courriers et les fouetteurs publics. — Témoignages de Strabon, d'Aulu-Gelle, de Festus. — Par qui fut flagellé le bon Larron.

La flagellation avait lieu, soit avant de conduire le criminel au supplice, soit pendant qu'on l'y conduisait : *aut ante deductionem, aut in ipsa deductione*. Dans le premier cas, elle se subissait dans la prison ou dans le prétoire, c'est-à-dire dans la salle même où le coupable était jugé. Aux mots sacramentels : *Vu, licteur, flagelle le coupable*, on le dépouillait de ses vêtements, on lui liait les mains derrière le dos, et, par les bras et par les pieds, on l'attachait à un poteau ou à une colonne. Dans cette situation, les coups pleuvaient sur toutes les parties de son corps, faisaient jaillir le sang et voler la chair en lambeaux.

Excepté la colonne, remplacée par quatre piquets, l'affreux supplice est encore usité dans l'Orient. Combien de fois il a été subi dans les prétoires de la Co-

chinchine et du Tonkin, par nos héroïques missionnaires !

L'usage de flageller avant le départ était le plus ancien ; mais, au temps de Notre-Seigneur, le moins usité. On en trouve différents exemples chez les païens (1). Pour une raison ou pour une autre, l'ancien usage de la flagellation fut mis en pratique à l'égard du Fils de Dieu. La colonne qui servit au cruel supplice, se conserve à Rome, dans l'église de Sainte-Praxède : monument éternel de l'amour infini du Rédempteur et de la gravité du péché honteux.

Nulle part on ne voit que les deux voleurs aient été flagellés, avant le départ pour le Calvaire. Puisque la flagellation était de rigueur dans les exécutions capitales et en particulier dans le crucifiement (2), il reste qu'elle eut lieu pendant le trajet. C'était d'ailleurs, comme il vient d'être dit, l'usage ordinaire.

Voici, d'après les auteurs païens, de quelle manière avait lieu ce supplice, dont l'ignominie égalait la cruauté. On dépouillait le coupable de tout vêtement, et surtout l'esclave, mille fois moins coupable souvent que le maître, dont la barbarie le condamnait à de pa-

(1) « Quod moris fuit magis prisici. Si domi, ligabunt interdum ad columnam. Firmamenta huic ritui non tam multa reperio, reperio tamen. Artemidorus, ubi somnium narrat servi, qui visus sibi ab hero turpiter tangi, addit : « Columnæ alligatus, multas accepit plagas. » Et Plautus : « Adducite hunc intro atque adstringite ad columnam fortiter. » Lips., *De cruce*, lib. XI, c. 14.

(2) *Verberati crucibus affixi*, dit Tite-Live ; et ailleurs : « Verbera, intra aut extra pomærium, et arbori infelici suspendito. » *Hist.*, lib. I.

reilles tortures. On lui attachait la croix sur le dos. Des bourreaux, marchant devant lui, le tiraient avec des cordes ; d'autres le suivaient armés de fouets, dont ils frappaient sans relâche, jusqu'au lieu du supplice.

Remarquons ici la parfaite concordance de l'Évangile avec l'histoire profane. « Jésus, dit le texte sacré, s'achemina vers le Calvaire portant sa croix : *Bajulans sibi crucem.* » Tel était en effet l'usage universel. « Chaque condamné, nous apprennent les auteurs païens, devait porter sa croix (1). »

Les bons Romains prenaient quelquefois plaisir à allonger le chemin et à faire des compagnons du pauvre esclave, les instruments de leur atroce barbarie. « Un illustre Romain, rapporte Denys d'Halicarnasse, ayant condamné à mort un de ses esclaves, ordonna à ses compagnons d'esclavage de le conduire eux-mêmes au supplice. Afin de rendre le châtimement plus éclatant, il voulut qu'ils lui fissent parcourir, en le déchirant de coups, le Forum et tous les autres lieux les plus fréquentés de la ville. Ceux qui le conduisaient lui avaient étendu et attaché les deux mains à la croix, fixée autour de la poitrine et des épaules et dont les bras arrivaient jusqu'à la paume des mains. Ceux qui le suivaient lui déchiraient à coups de fouet le corps complètement nu (2). »

(1) « *Corpore quidem quisque malefactorum suam effert crucem.* » Plutarch., *De sera Num. ira.* — « *Qui in cruce figendus, prius eam portat.* » Artemidor., *Ornil.*, lib. II, c. xli.

(2) « *Vir Romanus haud ignobilis, servum suum ad mortis supplicium tradens conservis aliis ducendum, ut conspicua et illustris*

Tite-Live et Cicéron rapportent des faits semblables, sans exprimer le moindre sentiment d'indignation ou de pitié. « Rome, dit le premier, était au cirque ; et voici qu'un père de famille, avant le commencement des jeux, fit parcourir l'arène à un de ses esclaves, portant sa croix sur le dos et subissant la flagellation (1). »

Il semble que ce douloureux spectacle était pour les Romains, une partie de leurs plaisirs, car ils aimaient à en repaître les yeux du peuple. « On voit, dit Cicéron, un esclave promené dans le cirque, chargé de sa croix et déchiré de coups (2). » Arnohe ajoute que tel était l'usage. Bel usage vraiment, et bien digne de ce peuple, présenté au Prophète sous la figure d'une bête aux dents d'acier (3) !

Si donc nous voulons avoir une idée de la flagellation des voleurs du Calvaire, représentons-nous le sinistre cortège, s'avancant vers le lieu de l'exécu-

pœna hominis ejus fieret, per Forum verberibus affectum trahere ipsos jussit, et si quis alius in urbe locus celebris. Qui autem ducebant eum ad pœnam, manus ejus ambas extendentes et ad lignum alligantes, quod circa pectus et humeros ad manuum volam pertingeret, sequebantur flagris cædentes sic nudum. » *Antiq. Rom.*, lib. VII.

(1) « *Servum quidam paterfamilias, nondum commisso spectaculo, sub furca cæsum medio egerat circo.* » *Hist.*, lib. III. — L'historien emploie le mot *furca*, fourche, parce que souvent la croix en avait la forme.

(2) « *Servus per circum, cum virgis cæderetur furcam ferens, ductus est.* » *De divinât.*, lib. I.

(3) « *... Servum pessime meritum per circi aream mediam traduxisse, cæsum virgis, et, ex more, multasse post patibuli pœna.* » *Adv. Gent.*, lib. VII.

tion. Au milieu d'une foule immense, échelonnée à droite et à gauche de la Voie douloureuse, voici venir, d'abord, des trompettes qui annoncent l'approche des condamnés; après eux, un crieur qui proclame leurs noms et leurs crimes; puis, deux hommes, dont l'un, Dimas, était un vieillard, dépouillés de leurs vêtements, portant chacun sa croix, attachée sur le dos, les mains étendues jusqu'à l'extrémité des croisillons; enfin, l'un et l'autre précédés de bourreaux, qui les tirent par des cordes, et suivis d'autres bourreaux qui les frappent sans relâche avec des fouets, depuis le prétoire de Pilate jusqu'au Calvaire, c'est-à-dire pendant l'espace d'environ treize cents pas (1). Qui sait si cet horrible supplice, subi à côté même de Notre-Seigneur, ne fut pas pour Dimas le principe d'un retour salutaire sur lui-même, peut-être le germe précieux qui allait s'épanouir magnifiquement au sommet du Calvaire ?

Quoi qu'il en soit, nous devons ajouter que la conduite du noble romain, qui faisait exécuter son esclave par d'autres esclaves, était un fait exceptionnel. Ce triste ministère appartenait à d'autres. Les Romains avaient des exécuteurs et des fouetteurs publics. Quels étaient ces hommes ? Furent-ils, à l'égard de Notre-Seigneur et de Dimas, les instruments de la justice romaine ?

(1) On voit que les anciennes peintures qui représentent Notre-Seigneur montant au Calvaire, précédé de trompettes, n'expriment pas une fiction. Voir Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. XVI, p. 46, édit. in-4°.

A trois points de vue, cette question nous semble digne d'examen. Au point de vue de l'histoire générale : elle touche à des usages peu connus des anciens peuples. Au point de vue de l'histoire particulière : elle nous initie à un détail intime sur l'exécution de Dimas. Au point de vue religieux : tout ce qui tient au grand drame du Calvaire, est l'objet d'une vive et noble curiosité.

Tout le monde connaît l'histoire des Gabaonites. Ce petit peuple de la terre de Chanaan, voyant de quelle manière Josué, par l'ordre de Dieu, traitait les nations voisines, voulut échapper au même sort. Ayant tenu conseil, les anciens eurent recours au stratagème suivant. Ils prirent des pains durs et réduits en miettes, qu'ils mirent dans de vieux sacs ; puis, des outres à vin, toutes fendues et recousues. Aux pieds de leurs députés, ils adaptèrent les plus vieilles chaussures qu'on put trouver, et sur leurs dos, des habits tout râpés.

Précédés de quelques ânes efflanqués, qui portaient leurs provisions, ces députés se présentèrent au général des Hébreux, campé à Galgala. « Nous venons, lui dirent-ils, d'un pays éloigné, attirés par le bruit de vos exploits et désirant faire alliance avec vous. Voyez : quand nous sommes partis, nos pains étaient tout chauds, nos outres toutes neuves. Il en était de même de nos chaussures et de nos habits, qui sont maintenant usés à cause de la longueur de la route. »

On les crut, et on fit alliance avec eux. Trois jours après leur départ, Josué apprit que ces prétendus étrangers étaient les habitants d'un pays voisin. Il

marcha contre eux et prit leur capitale, Gabaon; mais, par respect pour la foi jurée, il épargna les habitants. Seulement pour les punir de leur ruse, il condamna les Gabaonites et tous leurs descendants, à être les bûcherons et les porteurs d'eau du peuple d'Israël (1).

Cette conduite, que justifient les droits de la guerre, fut imitée par les Romains (2). Vainqueur au Tessin, à la Trébie et à Trasimène, Annibal, au lieu de descendre directement sur Rome, par la vallée de l'Ombrie, s'emparait des contrées voisines de la mer. Son but était de pouvoir promptement et sans obstacle, recevoir des secours de Carthage. Les habitants du Picénum et des Calabres, *Picentini* et *Brutii*, furent les premiers qui se rendirent à lui et qui épousèrent sa fortune. Annibal ayant été chassé d'Italie, les Romains infligèrent aux deux peuplades, qui avaient donné le signal de la défection, un châtement exemplaire.

Laissons la parole aux auteurs païens. « Picentia, dit Strabon, était la capitale des Picentins (3). Mais les habitants demeurent aujourd'hui dans des villages. Expulsés de leur ville par les Romains, pour les punir de s'être joints à Annibal, ils furent exclus du service militaire, et condamnés, eux et leurs descendants, à être les curseurs et les tabellaires de la République (4). »

(1) « Sic vivunt, ut in usus universæ multitudinis ligna cædant aquasque comportent. » Josue, ix, 21.

(2) On peut ajouter par les Spartiates à l'égard des Ilotes.

(3) Pays appelé aujourd'hui *Marche d'Ancône*.

(4) « Picentium caput fuit urbs Picentia; sed nunc per pagos habitant, a Romanis urbe expulsi, quod Annibali se conjunxis-

Plus humiliante fut la punition des Brutiens (1). Ils furent condamnés à servir de licteurs aux grands magistrats de la République. Beaucoup de fonctions dévolues aux esclaves leur étaient assignées. La plus ignominieuse était d'être les fouetteurs publics. « Caton, écrit Aulu-Gelle, invectivant contre Quintus Thermus, lui reprochait d'avoir dit : *Les décevirs ont mal préparé mon dîner*. Sur quoi il les fit dépouiller de leurs vêtements et flageller. Les Brutiens flagellèrent les décevirs. Le peuple en fut témoin. Qui peut souffrir une pareille injure, un pareil outrage, une pareille marque de servitude (2) ? »

Comme les habitants du Picénum, les Brutiens furent exclus des armées romaines, et, en aggravation de peine, obligés de fournir les licteurs de la

sent; quo quidem Reipublicæ statu pro militiæ ils injunctum fuit ut cursores et tabellarii essent. » *Geograph.*, lib. V, vers. fin., edit. in-fol. 1707. — Les curseurs faisaient à peu près les fonctions des laquais des grands seigneurs. Ils marchaient devant leur maître, ils l'annonçaient, ils écartaient la foule sur son passage et faisaient ses commissions. — Les tabellaires étaient les courriers, les postillons, les estafettes de la république. Leur nom vient de *tabella*, tablette de bois, très-mince, enduite de cire, sur laquelle on écrivait les lettres et les dépêches. Soigneusement renfermées dans des enveloppes de cuir, de parchemin ou de toile, et scellées du sceau de l'expéditeur, ces tablettes étaient mises dans des sacs, que le courrier suspendait à son cou; puis, à cheval, à pied ou autrement, il les portait à destination, jusqu'aux provinces les plus éloignées de l'empire. Cicer., *Epist. famil.*, xvi, 21.

(1) Aujourd'hui habitants de la Calabre.

(2) « Q. Thermus dixit a decemviris parum sibi bene cibaria curata esse. Jussit vestimenta detrahi atque flagro cædi. Decemviro Brutiani verberaveré... » Aul. Gell., lib. X, c. III.

République. Arrivés de leur pays, on les mettait aux ordres des magistrats envoyés dans les provinces. Ils les suivaient, comme dans les comédies ces valets appelés *Lorarii* ou fouetteurs ; car une de leurs fonctions était de lier et de flageller ceux qui leur étaient désignés (1).

Est-ce à ce peuple de fouetteurs officiels, qu'appartenaient ceux qui flagellèrent Notre-Seigneur, Dimas et son compagnon ? Baronius n'ose l'affirmer. Nous ne serons pas plus affirmatif que le savant cardinal. Disons seulement que c'est une insulte qu'on a longtemps jetée au front des Calabrais. Il est certain, d'après le passage d'Aulu-Gelle, que, peu d'années avant Notre-Seigneur, les Brutiens remplissaient encore la honteuse fonction. Il est également certain que Pilate avait des licteurs et que c'étaient chez les Brutiens qu'ils se recrutaient. Telle était la règle générale.

Que plus tard et dans bien des cas, les soldats, et même d'autres personnes, aient rempli ce ministère, le témoignage de Tertullien ne permet pas d'en douter(2). Mais, comme dans l'histoire de la Passion, nous voyons, d'une part, que Notre-Seigneur a été flagellé, ce qui eut également lieu pour les deux vo-

« (1) Itaque hi sequebantur magistratus, tanquam in scenicis fabulis qui dicebantur *Lorarii*, et quos erant jussi vinciebant et verberabant. » Festus, v° *Brutiani*.

« (2) Suadens homini christiano ne militet, hæc ait : « Et vineula, et carcerem et tormenta et supplicia administrabit, nec suarum ultor injuriarum, etc. » *De corn. milit.*, c. II.

leurs ; et que, d'autre part, les soldats ne sont nullement désignés, comme ayant été les ministres de la flagellation proprement dite, on pourrait conclure, ce semble, que la triste fonction fut remplie par les Brutiens (1).

(1) Voir Bar., an. 34, n. 83, 84.

CHAPITRE VII

PRÉLUDES DE L'EXÉCUTION.

Année, jour et heure de l'exécution. — Nombreux passages des Pères et des historiens, entre autres : Tertullien, saint Augustin, saint Chrysostôme, Pétau, Mariana, Baronius. — Lieu où fut rendue la sentence : le Prétoire. — Ce qu'était le Prétoire : description. — Conduite des condamnés au lieu de l'exécution. — Description de la *Voie douloureuse*. — La *Porte judiciaire*. — Pourquoi les anciens rendaient la justice à la porte des villes.

C'était le vendredi, vingt-cinq mars, la trente-quatrième année de l'ère chrétienne et la dix-huitième du règne de Tibère, sous le consulat de Rubellius Geminus et de Rufius Geminus, entre la cinquième et la sixième heure du jour, c'est-à-dire, comme nous allons le montrer, entre onze heures et midi. Telles sont les dates précises que l'Écriture et les anciens Pères, mieux placés que nous pour connaître l'époque des événements, assignent au crucifiement de Notre-Seigneur et par conséquent de Dimas.

« La passion, dit Tertullien, ou, suivant le mot du prophète, l'extermination du Seigneur, eut lieu pendant les soixante-douze semaines de Daniel, sous Tibère César, étant consuls Rubellius Geminus et Rufius Geminus, au mois de mars, au temps de Pâques, le

huitième jour des Calendes d'avril, premier des Azymes (1). »

Saint Augustin tient le même langage que Tertullien. « Notre-Seigneur a souffert, personne ne le conteste, le sixième jour avant le Sabbat. C'est pourquoi ce sixième jour est consacré au jeûne. La tradition des anciens, reçue par l'autorité de l'Église, nous apprend que Notre-Seigneur a été conçu le vingt-cinq mars et qu'il a souffert le même jour. Notre-Seigneur est donc mort sous le consulat des deux Geminus, le vingt-cinq mars (2). »

Même témoignage dans saint Chrysostôme. « Notre-Seigneur, dit-il, a souffert le huit des Calendes d'avril, au mois de mars, qui est le jour de la Pâque de la Passion du Seigneur, et de sa conception ; car il est mort le jour même où il a été conçu (3). »

(1) « Passio hujus exterminii intra tempora septuaginta hebdomadarum perfecta est, sub Tiberio Cæsare, coss. Rubellio Gemino et Rufio Gemino, mense Martio, temporibus Paschæ, die octavo Kalendarum aprilium, die prima azymorum. » Tertull., *Adv. Judæos*, c. viii., edit. Pamel. in fol., p. 166. — Dans les fastes consulaires de Goltzius, le second consul est nommé C. Fufius Geminus.

(2) « Passus est Dominus, quod nullus ambigit, sexta Sabbati; quapropter et ipsa sexta jejunio deputatur. » *Epist.* xxxvi. — « Sicut a majoribus traditum suscipiens Ecclesiæ custodit auctoritas, octavo Kalendas aprilis conceptus creditur, quo et passus. » Lib. IV, *De Trinit.*, c. v. — « Mortuus est ergo Christus duobus Geminis consulibus, octavo Kalendas aprilis. » *De civ. Dei*, lib. XVIII, c. liv, Opp., t. VII, p. 866, edit. Gaume; vide ibi edit. notam.

(3) « Crucifixus est Dominus noster octavo Kalendas aprilis mense Martio, qui est dies Paschæ Passionis Domini, et conceptionis ejus ; in qua enim die conceptus est, in eadem et passus est. *Ser.* » de S. Joan. *Bapt.*

Résumant l'antique tradition, en faveur de laquelle il serait aisé de citer d'autres témoins, Bède s'exprime ainsi : « Notre-Seigneur a été crucifié et enseveli le vendredi. Qu'il ait été crucifié le huit des Calendes d'avril, et qu'il soit ressuscité le six, c'est un sentiment devenu vulgaire par l'autorité d'un grand nombre de docteurs de l'Église (1). »

Terminons en ajoutant que cette date a été inscrite dans le Martyrologe romain, et qu'elle est tellement respectée dans l'Église, que Roger Bacon, à la fin du treizième siècle, et Alphonse Tostat, au siècle suivant, s'étant permis de la contester, furent sévèrement réprimandés par l'autorité compétente (2). A cette vénérable tradition, plusieurs ont voulu opposer certaines tables astronomiques. Dans ses *Règles sur l'usage de la critique*, le savant Honoré de Sainte-Marie a montré que ces tables ne s'accordaient pas entre elles. Après les avoir soigneusement examinées, le P. Pétau ne les trouve pas plus exactes (3).

Passons à l'heure du crucifiement. On sait que les

(1) « Sexta feria crucifixum et sepultum... quod autem octavo Kalendarum aprilium crucifixus sexto Kalendarum earumdem die resurrexit, multorum late doctorum ecclesiasticorum constat sententia vulgatum. » *De rat. Temp.*, c. XLV.

(2) Vid. Mariana, *De reb. Hispan.*, c. XVIII, 41.

(3) *Dissert.* I, art. 7.

Puis il ajoute : « Desiniant itaque chronologi in anno dieque Passionis eruendo mathematicorum calculis, noviluniorum, et pleniluniorum minutis ac scrupulosis ratiociniis sibi ac lectoribus suis negotium facere. » *De doctr. temp.*, lib. XII, c. XI. — Voir Baron., an. 34, p. 153; Sepp., *Vie de N.-S. J.-C.*, t. II, p. 387 et suiv.

Juifs divisaient le jour et la nuit en quatre parties égales, appelées *heures*. Chaque heure judaïque en formait trois des nôtres. Les heures du jour portaient des noms que l'Église, en mémoire des différentes scènes de la Passion, conserve religieusement dans l'office divin. La première appelée prime, *prima*, datait du lever du soleil. Puisque nous sommes à l'équinoxe du printemps, elle avait, le jour de la mort de Dimas, commencé à six heures. La seconde appelée tierce, *tertia*, durait de neuf heures à midi. La troisième appelée sexte, *sexta*, de midi à trois heures. La quatrième appelée none, *nona*, de trois heures du soir à six heures.

Le bon larron fut crucifié en même temps que Notre-Seigneur, mais ici se présente une difficulté. Saint Marc dit que Jésus fut crucifié à la troisième heure (1). De son côté, saint Jean, témoin oculaire, écrit : « C'était la veille de la Pâque, environ la sixième heure, lorsque Pilate dit aux Juifs : Voilà votre Roi. Et ils criaient : Mort, mort ; crucifie-le. Alors donc il le leur livra pour être crucifié, et ils prirent Jésus et l'emmenèrent (2). »

On n'a pas de peine à concilier les évangélistes et à montrer que tous deux disent l'exacte vérité. Avec saint Marc, les Pères de l'Église affirment que

(1) « Erat autem hora tertia et crucifixerunt eum » xv, 25.

(2) « Erat autem parasceve Paschæ hora quasi sexta, et dixit : Ecce rex vester. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Tunc ergo tradidit eis illum ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum et eduxerunt. » xix, 14, 15, 16.

Notre-Seigneur et ses compagnons furent attachés à la croix vers la fin de la troisième heure, c'est-à-dire un peu avant midi ; et, avec saint Jean, vers le commencement de la sixième heure. En d'autres termes : le crucifiement eut lieu au moment précis qui unissait la fin de la troisième heure, au commencement de la sixième. « A la sixième heure, disent les *Constitutions apostoliques*, ils l'attachèrent à la croix, à la troisième, ils obtinrent la sentence qui le condamnait (1). »

La sentence du crucifiement, portée pendant la troisième heure, c'était le crucifiement en principe, dont l'exécution eut lieu à la fin de cette même heure et au commencement de la suivante. « Ainsi, continue saint Ignace d'Antioche, la veille de Pâques, à la troisième heure, Pilate condamna Jésus par la permission du Père éternel, et à la sixième il fut crucifié (2). »

Nous connaissons l'heure de la sentence, entre onze heures et midi. Quel en fut le lieu ? L'arrêt de mort de Notre-Seigneur et de ses deux compagnons de supplice, fut rendu dans le Prétoire de Pilate. Qu'était ce lieu devenu si tristement et si glorieusement célèbre ? On appelait Prétoire, le palais du Préteur. Chez les Romains, le Préteur était un magistrat chargé de rendre la justice. Comme les

(1) « Ligno crucis hora quidem sexta affixerunt, hora vero tertia sententiam contra eum pronuntiatam acceperunt. » *Const. apost.*, lib. V, c. XIII.

(2) « Die ego parasceves, hora tertia accepit sententiam a Pilato, permittente Patre ; sexta vero crucifixus est. » *Epist. ad Trallens.*

grands magistrats, civils et militaires, envoyés en mission étaient revêtus de la puissance judiciaire, on les appelait aussi *Prêteurs* et leur habitation *Prétoire* (1).

En résidence, le Prétoire, proprement dit, était une salle du palais prétorial, où le magistrat rendait la justice. En campagne, c'était la tente même du général qui devenait le Prétoire. Afin d'inspirer plus de respect pour la dignité et l'autorité des chefs, on plaçait cette tente au lieu le plus propre à découvrir tout le camp, et au milieu d'une place carrée, dont chaque côté était à cent pieds de distance de cette tente. Les tentes destinées à la garde du général, s'élevaient aux quatre coins de la place. Quand le général voulait donner l'ordre du combat, on arborait un étendard rouge au haut de sa tente, d'où tous les soldats pouvaient l'apercevoir. C'est aussi dans cette tente que les officiers s'assemblaient pour recevoir ses ordres, et que lui-même, assis sur une estrade circulaire, rendait la justice.

A Jérusalem, le Prétoire de Pilate était l'ancien palais du roi Hérode I^{er}. Ce palais était au pied du rocher sur lequel s'élevait la tour ou forteresse Antonia. On en voit encore aujourd'hui les restes, et le palais est changé en caserne turque. A l'instar des prétoires militaires, tout près de là, sous le

(1) « Vel quod cæteros honore præirent, vel quod aliis præesent... Veteres omnem magistratum cui pareret exercitus, prætorem appellarunt. Unde et prætorium tabernaculum ejus dicitur. » *Asconius, Commentar.*

portique, situé à l'ouest et qui avait vue sur le mont Calvaire, était la garde romaine. Elle était ordinairement établie au rez-de-chaussée du Prétoire, où l'on renfermait les prisonniers. La place, située devant le palais, était pavée en mosaïque, d'après le luxe de ce temps-là : luxe tellement répandu alors, que César, jusque dans les camps, faisait paver en mosaïque le lieu où il plaçait son tribunal.

C'est sur cette place qu'étaient les prêtres, les anciens et tout le peuple, demandant la mort de Notre-Seigneur. Une arcade, formant estrade ou portique, attenante au palais et voisine de la place, fut le lieu d'où Pilate montra l'Homme-Dieu flagellé en disant : Voilà l'homme, *Ecce homo*.

Quelle consolation pour le chrétien de penser que cette arcade, à moitié ruinée, a été de nos jours achetée par les *Religieuses de Sion* ; et que, dans l'Église, où ce vénérable monument est renfermé, les filles d'Israël offrent leurs prières et leurs larmes, pour expier le crime de leurs pères, et obtenir la conversion de leurs frères !

Il était plus de onze heures, lorsque Pilate tenta un dernier moyen de sauver le Juste. En mémoire de leur délivrance d'Égypte, les Juifs avaient conservé l'usage de donner, aux fêtes de Pâque, la liberté à un criminel. Pilate ne leur proposa ni Dimas ni son compagnon, apparemment qu'ils n'étaient pas assez odieux au peuple. Mais il leur nomma Barabbas, espérant sans doute qu'ils n'oseraient le préférer à Jésus. Vain espoir !

Ici, nous entrons dans la série des profonds mystères, qui vont se succéder jusqu'à la mort de Notre-Seigneur et de ses deux compagnons. Deux hommes sont en présence : le nouvel Adam tout couvert de plaies ; le vieil Adam, tout couvert de crimes ; le nouvel Adam représenté par l'Homme-Dieu, se laissant condamner pour sauver le vieil Adam ; Barabbas représentant le vieil Adam et sauvé par la condamnation du nouveau. Comme le Juste par excellence personnifie toute l'humanité régénérée, le grand scélérat personnifie l'humanité dégradée, et, depuis quatre mille ans, coupable de sédition, de meurtre et de vol.

A peine prononcée, la condamnation du Juste ouvre à Barabbas les portes de sa prison. Ainsi, la mort du nouvel Adam va tirer l'humanité tout entière de la prison ténébreuse, où elle languissait depuis tant de siècles, et l'introduire dans la liberté des enfants de Dieu. Cet instant est le plus solennel de l'histoire et le plus fécond en résultats pour le passé et pour l'avenir (1).

Une fois le Juste substitué au coupable, on tire de leur prison les deux voleurs, et on les réunit au Fils de Dieu. Tous trois sont chargés de leur croix. Jésus est couvert de sa robe sans couture : les voleurs sont nus. Une foule immense avide, haletante, frémissante, se presse sur la place du Prétoire et encombre la rue, que doivent parcourir les condamnés. Toute

(1) Voir Sepp., t. II, c. LIV.

la cohorte romaine, environ douze cents hommes, suffit à peine pour la contenir. Le signal du départ fut donné vers les onze heures et demie, car l'exécution eut lieu à midi; et du Prétoire au Calvaire, on compte un peu plus d'un kilomètre. C'est l'espace qu'on appelle à juste titre la *Voie douloureuse*.

Le cortège passa sous l'arcade, du haut de laquelle Notre-Seigneur avait été montré au peuple. La rue dans laquelle elle se trouve, longue d'environ deux cents pas, est en pente, et descend jusqu'à la rencontre de celle qui vient de la porte de Damas, autrefois d'Éphraïm. Sur la gauche en descendant, se trouvait la sainte Vierge, qui, durant cette cruelle matinée, s'était tenue dans les environs du Prétoire. Voulant voir son fils pour la dernière fois, elle se plaça sur son passage et à sa vue tomba en pâmoison.

En sortant de cette rue, les condamnés passèrent devant la maison du mauvais riche, dont parle l'Évangile, et entrèrent dans une nouvelle rue droite et assez rapide. Vers le milieu, sur la gauche, était la maison de sainte Véronique. C'est là que la courageuse et sainte femme, traversant la haie de soldats qui bordaient la rue, vint essuyer, avec un linge, devenu immortel, le visage du Sauveur.

Dimas et son compagnon furent témoins de cet acte héroïque. Que durent-ils penser de leur compagnon de supplice, objet d'un si ardent amour? Sur-tout quel dut être leur étonnement, lorsqu'ils le virent calme et doux, se retourner vers la multitude de gens du peuple et de femmes qui le suivaient en

pleurant ; puis, leur dire : *Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi ; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants !* Il ne faut pas, ce semble, une grande pénétration pour reconnaître dans ces faits, ménagés par la Providence, autant d'opérations préparatoires de la grande conversion qui allait bientôt s'accomplir.

A l'extrémité de la rue se trouvait la *Porte judiciaire*, sous laquelle les condamnés durent passer, avant d'arriver au lieu du supplice. C'est là que finissait la ville du temps de Notre-Seigneur. Aujourd'hui encore, il est facile de reconnaître qu'il y avait là une ancienne porte. Dans toutes les villes de Judée se trouvait la *Porte judiciaire*. On lui donnait ce nom parce que les anciens y rendaient la justice.

« Si un homme, dit le Deutéronome, a un fils insolent et rebelle, qui refuse d'écouter son père et sa mère et demeure insoumis, malgré leurs corrections, il le prendra et le conduira aux anciens de sa ville, à la *Porte judiciaire*, et il leur dira : « Notre fils que
« voilà est un insolent et un rebelle, qui méprise nos
« avertissements et qui se livre à la débauche et à la
« luxure. » Le peuple de cette ville le lapidera, et il mourra et vous ôterez le mal du milieu de vous (1). »

Pourquoi les anciens avaient-ils établi leurs tribunaux ou prétoires aux portes des villes ? On en donne plusieurs raisons. La première, afin que les étrangers, qui entraient dans la ville, fussent frappés de respect

(1) Deuter., xxi, 18.

au spectacle de l'autorité. De là vient que, chez les Juifs, le mot *porte* était synonyme de puissance. Il continue de l'être dans cette phrase, que beaucoup prononcent sans la comprendre : *La Sublime Porte*, pour désigner la puissance turque.

Inutile d'ajouter que le plus solennel emploi de cette locution se trouve dans les paroles divines, qui constituent pour l'Église la charte de son immortalité : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les *portes* de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

La seconde raison était de maintenir la tranquillité dans l'intérieur de la ville, dont l'entrée était interdite aux plaideurs, avant d'avoir terminé leurs procès et de s'être mis d'accord (1).

(1) « *Mos veterum fuit ut seniores in porta consisterent, et causas introeuntium judicarent, quatenus tanto esset pacificus urbis populus, quando ad hanc discordes ingredi non liceret.* » S. Greg., *Moral.*, xix, 13.

CHAPITRE VIII

LE CALVAIRE.

Situation et description du Calvaire. — Partie du mont Moria. — Trois cimes du mont Moria. — Par quoi elles furent occupées. — La cime du Calvaire hors de Jérusalem, au temps de Notre-Seigneur. — Le Calvaire tel qu'il est aujourd'hui. — Passage de monseigneur Mislin. — Il porte encore la marque des prodiges dont il fut le théâtre. — Citation d'Adricome et d'un voyageur protestant. — Étymologie du mot *Calvaire*. — La tête d'Adam enterrée sur le Calvaire. Antique tradition de l'Orient.

Immédiatement après la Porte judiciaire, commençait le Calvaire proprement dit. Avant de toucher le sol de cette colline, sur laquelle vont s'accomplir, dans quelques instants, de si prodigieux mystères, entre autres la mort du Fils de Dieu et la conversion de Dimas, essayons de la décrire. Afin de nous orienter, disons d'abord un mot de la situation de Jérusalem. Cette ville est bâtie sur une montagne, ayant la forme d'une presqu'île dont les abords, abrupts au nord, à l'est, au sud et même à l'ouest en partie, sont circonscrits par les vallées étroites et profondes de Josaphat, de Gihon et de Gehenna. Cette montagne a plusieurs sommets de hauteurs inégales : le plus célèbre est le Calvaire.

Recueillons-nous pour entendre ce que va nous en dire un grand évêque d'Orient, maître illustre de

disciples plus illustres encore, saint Chrysostôme, saint Basile, saint Athanase. « Le Calvaire, dit Diodore de Tarse, faisait partie du mont Moria. Le mont Moria se divisait en plusieurs collines et monticules. A la partie orientale, était le sommet appelé Sion, où se trouvait la citadelle de David. Près de là, était l'aire ou le champ d'Ornan le Jébuséen, acheté par David, et qui devint l'emplacement du temple de Salomon, comme il est dit au second livre des Paralipomènes. Une autre partie du Moria, appelée Calvaire, reste hors de l'enceinte de la ville. C'est là que fut immolé Isaac, et le Christ, figuré par Isaac (1). »

D'autres voyageurs, postérieurs à l'évêque de Tarse, et non moins exacts, distinguent trois cimes dans le mont Moria : la première, Sion, ainsi appelée à cause de sa hauteur ; la seconde, Moria proprement dit ; la troisième, Calvaire. A Sion, la cité et la citadelle de David ; à Moria, le temple de Salomon ; au Calvaire, le crucifiement du Christ (2).

De nos jours, un savant prélat, Monseigneur Mislin,

(1) « Mons Moria in plures colles et monticulos fuit divisus. In orientis enim parte montis Moria fuit Sion, in qua erat arx David ; juxta quam, in area Ornan Jebusæi a Davide coempta, Salomon extruxit templum, ut patet, II Paralip., III, 1. Alia pars Moria extra urbem Jerusalem mansit, posteaque dicta est mons Calvariæ, in quo tam Isaac quam Christus, per Isaac significatus, immolatus est. » Apud Corn. a Lap., in *Gen.*, XXII, 2.

(2) Burchardus *Descript. Terræ S.*, et Genebrardus, lib. I, *Chronograph.* « Asserunt in eodem montis tractu tres esse colles, sive montes, qui aliquando una appellatione Sion dicuntur ; aliquando peculiariter sortiuntur nomina. Primus est Sion, qui propter celsitudinem hoc nomine appellatur : significat enim Sion ape-

nous fait connaître le Calvaire en particulier. « Au temps de Notre-Seigneur, le Calvaire était hors de l'enceinte de la ville et de la Porte judiciaire : c'est là que Notre-Seigneur souffrit, *extra portam passus est.* } Aujourd'hui le Calvaire est renfermé dans les murs de Jérusalem. Or, par les recherches sur la situation et la circonférence de l'ancienne ville, il a été démontré que les murs d'alors n'avaient pas la même direction qu'aujourd'hui.

« D'après l'ancienne délimitation, tout l'espace où se trouvent le couvent latin, la plus grande partie du couvent grec et l'église du Saint-Sépulcre, est en dehors des anciens murs, dont on remarque des restes incontestables près de la Porte judiciaire. Cette partie de la ville actuelle, où, déjà du temps de Notre-Seigneur, il y avait des jardins, tels que celui de Joseph d'Arimatee, et quelques maisons isolées, fut, par Agrippa l'Ancien, entourée d'un mur, qui forma la troisième enceinte de Jérusalem. Ce changement eut lieu environ dix ans après la mort de Notre-Seigneur (1). »

Malgré cette modification superficielle, le Calvaire conserve en lui-même les preuves de son identité et des prodiges dont il fut le théâtre. C'est ainsi que, malgré les révolutions du globe, la terre garde dans les fossiles, cachés au fond de ses entrailles, la preuve

culam. Secundus, Moria. Tertius, Calvariæ mons. In Sion, civitas David et arx ; in Moria templum ; in monte Calvariæ Christus est in cruce actus. » Apud eumd.

(1) *Lieux saints*, t. II, c. xx, 39.

palpable du récit mosaïque. Citons seulement le rocher fendu à la mort de Notre-Seigneur : ce rocher se voit encore.

Le célèbre Adricome, qui l'avait examiné, il y a trois siècles, le décrit en ces termes : « Sur le mont pierreux du Calvaire existe la preuve de la rupture des rochers. On peut voir la déchirure qui, à la mort de Notre-Seigneur, se fit à la gauche de sa croix, perpendiculairement au-dessous de la croix du mauvais larron. Elle conserve encore les traces du sang du Seigneur. Telle est la largeur de la déchirure, qu'elle peut laisser passer un corps humain. Elle est si profonde, que les curieux ont vainement tenté de la sonder. On dirait qu'elle descend jusqu'aux enfers ; et que, comme au larron de la main droite, la route du ciel fut ouverte par la mort du Rédempteur ; ainsi, par la déchirure de ce rocher fut préparée au larron de la main gauche, comme autrefois au rebelle Coré, le chemin de l'enfer (1). »

Écoutons maintenant un voyageur moderne, voya-

(1) « In petroso Calvariæ monte adhuc extat argumentum raptarum petrarum. Ibi enim conspici etiamnum potest illa quæ sub manu Christi læva, et a sinistris pendentis latronis in cruce, in morte Domini facta est scissura, in qua dominici sanguinis colorem adhuc deprehendere licet... Cujus quidem scissuræ ea est latitudo, quod humani corporis crassitiem facile capere posset. Profunditas vero tanta, quod ab ejus rei curiosis, dimissa bolide, nequaquam potuerit investigari ; ut verisimile sit, ad infernum usque patere ; et quemadmodum latroni dextro via per Christi mortem in cælum reserata est, ita per petræ hujus scissuram latroni sinistro, ut olim rebellis Coræ, viam in infernum apertam esse. » *Descript. urb. Jerosol.*

geur protestant, cité par un autre protestant. « Un gentilhomme anglais, homme très-estimable, qui avait voyagé dans la Palestine, m'a assuré que son compagnon de voyage, déiste plein d'esprit, cherchait, chemin faisant, à tourner en ridicule les récits que les prêtres catholiques leur faisaient sur les lieux sacrés. Ce fut dans ces dispositions qu'il alla visiter les fentes du rocher, que l'on montre sur le mont Calvaire, comme l'effet du tremblement de terre arrivé à la mort de Jésus-Christ, et que l'on voit aujourd'hui renfermé dans le vaste dôme construit par l'empereur Constantin.

« Mais lorsqu'il vint à examiner ces ouvertures, avec l'exactitude et l'attention d'un naturaliste, il dit à son ami : *Je commence à être chrétien.* J'ai fait, continua-t-il, une longue étude de la physique et des mathématiques, et je suis assuré que les ruptures du rocher n'ont jamais été produites, par un tremblement de terre ordinaire et naturel. Un ébranlement pareil eût, à la vérité, séparé les divers lits dont la masse est composée ; mais c'eût été en suivant les veines qui les distinguent, et en rompant leur liaison par les endroits les plus faibles. J'ai observé qu'il en est ainsi dans les rochers, que les tremblements de terre ont soulevés, et la raison ne nous apprend rien qui n'y soit conforme.

« Ici, c'est tout autre chose. Le roc est partagé transversalement, la rupture croise les veines d'une façon étrange et surnaturelle. Je vois donc clairement et démonstrativement que c'est le pur effet d'un

miracle, que ni l'art ni la nature ne pouvaient produire. C'est pourquoi, ajouta-t-il, je rends grâces à Dieu de m'avoir conduit ici, pour contempler ce monument de son merveilleux pouvoir, monument qui met dans un si grand jour la divinité de Jésus-Christ (1). »

Comme il vient d'être dit, le Calvaire est maintenant renfermé dans l'enceinte de la ville. Les rampes inférieures sont couvertes de maisons, et le sommet ainsi que les parties adjacentes, compris dans l'église du Saint-Sépulcre. Le lieu de la grande exécution nous est connu. Avant d'en gravir le sommet, à la suite de Notre-Seigneur et de ses compagnons de supplice, arrêtons-nous un instant : car jusqu'au nom de cette colline tout est mystère.

Calvaire, en syro-chaldaïque *Golgotha*, veut dire *Lieu du crâne*. D'où peut venir cette étrange dénomination ? Pour le savoir, il faut interroger la tradition de l'antique Orient. « Elle vient, répond-elle, de ce que le crâne d'Adam fut déposé au sommet de cette montagne. Lorsque les eaux du déluge furent au moment d'envahir la terre et de réduire en poudre les os des hommes, ou de les mêler avec ceux des animaux, Noé recueillit les ossements d'Adam et les plaça religieusement dans l'arche.

« Après le déluge, il les partagea entre ses fils. A Sem, comme étant l'aîné, il donna la tête du Père du genre humain, et avec elle la Judée. Soit par l'ordre

(1) Addison, *De la relig. chrét.*, t. II ; *Lieux saints*, t. II, c. xx, 50, et c. I, p. 25.

prophétique de Noé, soit par son inspiration personnelle, Sem ensevelit sur le Golgotha, la tête du premier Adam, afin que le sang du second Adam donnât la vie au monde, dans le lieu même, où reposait celui qui lui avait donné la mort. De ce fait la montagne prit son nom de Calvaire, lieu du crâne (1). »

Quelque étonnante qu'elle paraisse au premier coup d'œil, les plus illustres Pères de l'Orient et de l'Occident n'ont pas hésité à recevoir cette belle tradition et à s'en faire les interprètes. Outre l'autorité du savant maître de saint Éphrem, que nous venons de citer, et celle de tant d'autres que nous citerons bientôt, elle s'appuie sur les conseils mystérieux de la sagesse divine et se trouve en harmonie, soit avec les sentiments de la nature, soit avec les mœurs des anciens patriarches.

« Tous les peuples du monde, dit le savant Masio, ont pris un soin religieux des dépouilles des morts illustres. C'est un sentiment inné dans l'homme. Aussi nulle part, on n'a traité les ossements ou les cendres des morts, comme des choses profanes et inanimées. Bien que séparés de l'âme, ils conservent

(1) « *Jacobus Orrhohaita, sive Edessenus, scriptor apud Syros cum primis nobilis, et magni Ephraimi olim doctor, memorie prodidit, Noham, ossa primi parentis Adami religiose in arcam ad se recepisse, et post siccatum a diluvio terrarum orbem, illa inter suos tres liberos, cum orbe ipso distribuisset, Semoque, quem anteferebat cæteris, calvariam donasse, et cum ea regionem illam, quam modo Judæam appellant. Quæ a priscis Syris tanquam per manus tradita posteris esse, est credibile, etc.* » *Andreas Masio, Josuæ imperatoris historia illustrata atque explicata. Antwerp., 1574, in-fol., Comment. in Jos. c. ultim., p. 349.*

je ne sais quel germe d'immortalité, qui leur laisse une sorte de vie, en attendant qu'ils la reprennent tout entière, réintégrés dans leur premier état (1). »

En Égypte, les morts étaient l'objet de soins presque superstitieux. Ce qu'il y avait de plus sacré chez les Romains, c'était la religion des tombeaux. De là, tant de monuments somptueux pour conserver les cendres de leurs morts. Ainsi des autres peuples civilisés. N'a-t-on pas vu, même les sauvages du Nouveau Monde, fuyant devant la conquête, emporter avec eux les ossements de leurs pères ? Pourquoi Noé, le juste par excellence, n'aurait-il pas fait à l'égard d'Adam, ce que tant d'autres, moins religieux que lui, accomplissaient si fidèlement pour des morts beaucoup moins illustres ?

Personne qui ne connaisse le soin religieux de ses descendants, pour les ossements de leurs pères. Jacob mourant en Égypte, recommande à ses fils de porter ses dépouilles dans la terre promise pour les y ensevelir : il est fidèlement obéi. En fuyant de l'Égypte, les Israélites n'eurent garde d'y laisser les os de Joseph. Comme un trésor de respect et d'amour, ils les emportèrent avec eux et les déposèrent à Sichem, dans le champ acheté par Jacob.

Disons-le en passant : malheur au peuple qui oublie ses morts, qui les relègue loin de lui et que leur souvenir paraît importuner ! La piété envers les morts,

(1) « *Quam ob causam credibile est, istam ossium curam inde ab ortu generis humani, hominibus inditam fuisse.* » Masio, *loc. cit.*

le soin de leur sépulture, la visite de leurs tombes, le désir de reposer auprès de ceux qui nous furent unis par les liens du sang ou de l'amitié, sont des sentiments tellement sacrés, qu'on ne peut les méconnaître sans donner de soi-même l'idée la plus triste et la plus alarmante. L'ingratitude ne fut jamais le caractère d'un bon cœur : et un mauvais cœur est capable de tout mal, incapable de tout bien.

CHAPITRE IX

LE CALVAIRE (SUITE).

Preuves de cette tradition : témoignages de Tertullien, d'Origène, de saint Basile, de saint Chrysostome, de saint Augustin, et d'un grand nombre d'autres. — Explication de quelques passages de saint Jérôme. — Perpétuité de cette tradition dans la tête de mort placée au bas des crucifix. — Le Calvaire lieu du sacrifice d'Abraham : preuves.

Aux sentiments de la nature se joignent, en faveur de la tradition que nous voulons constater, les témoignages les plus explicites des Pères de l'Église. Ils sont si nombreux que nous en citerons seulement quelques-uns. Aux premiers jours du christianisme nous trouvons Tertullien. « Golgotha, dit le grand apologiste, est le lieu du crâne, c'est pourquoi la langue de nos pères l'appela Calvaire. Là, nous avons appris que le premier homme fut enseveli. Là, le Christ souffre ; la terre boit le sang expiateur, afin que la cendre du vieil Adam, mêlée au sang du Christ, soit purifiée par la vertu de l'eau qui coule de son côté (1). »

(1) « Golgotha, locus est capitis, Calvaria quondam.

Hic hominem primum suscepimus esse sepultum.

Hic patitur Christus ; pio sanguine terra madescit,

Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi

Commixtus, stillantis aquæ virtute lavari. »

Adv. Marcion., lib. II, c. IV, p. 1060, edit. Pamel.

In-fol. 1583. — Cet ouvrage, à peine connu, prouve que

La tradition qui, dès le second siècle, était populaire en Occident, n'était pas moins répandue en Orient. Contemporain de Tertullien, Origène la constate en ces termes. « Il se dit que le Calvaire n'a pas eu une destination quelconque, mais qu'il a été spécialement prédestiné à être le lieu où devait mourir Celui qui devait mourir pour tous les hommes. Une tradition venue jusqu'à moi, m'apprend que le corps d'Adam, le père du genre humain, fut enseveli là où le Christ a été crucifié. Cela s'est fait, afin que, comme tous reçoivent la mort dans Adam, ainsi tous reçussent la vie dans Jésus-Christ; et que dans ce lieu appelé le Calvaire, c'est-à-dire le lieu du crâne, le chef de la race humaine trouvât la résurrection avec toute sa postérité; par la résurrection du Sauveur, qui dans ce même lieu souffrit et ressuscita (1). »

Le grand évêque de Césarée, saint Basile, n'est pas un anneau moins solide de la chaîne traditionnelle.

Tertullien fut aussi bon poète que grand orateur. Honte à l'éducation qui nous laisse ignorer les trésors de la littérature chrétienne et qui force la jeunesse à s'abreuver aux sources empoisonnées du paganisme.

(1) « *Locus Calvariæ dicitur non qualemcumque dispensationem habere, ut illic qui pro hominibus fuerat moriturus, moreretur. Venit ad me traditio quædam talis, quod corpus Adæ primi hominis ibi sepultum est, ubi crucifixus est Christus, ut sicut in Adam omnes moriuntur, sic in Christo omnes vivificentur: ut in loco illo qui dicitur Calvariæ locus, id est locus capitis, caput humani generis resurrectionem inveniat cum populo universo, per resurrectionem Salvatoris, qui ibi passus est et resurrexit.* »
Tract. xxxv in Matth.

« On conserve dans l'Église, écrit-il, une tradition qui nous apprend que le premier habitant de la Judée fut Adam. Il vint s'y fixer après avoir été chassé du Paradis terrestre, afin d'adoucir un peu la douleur que lui causait la perte des biens dont il avait été dépouillé. Ainsi, ce fut la Judée qui la première reçut la dépouille d'un mort, lorsqu'Adam eut subi sa peine. Pour ses enfants, la vue d'une tête décharnée fut un spectacle nouveau et étrange ; c'est pourquoi ils appelèrent *Cranion*, lieu du crâne, l'endroit où ils le déposèrent.

« Il est vraisemblable que Noé n'ignorait pas le lieu où était le tombeau du premier homme, en sorte qu'après le déluge, et de la bouche même de Noé, cette tradition se répandit partout. Voilà pourquoi Notre-Seigneur, voulant tuer la mort dans sa source même, souffrit la mort sur le Calvaire, afin qu'au même lieu, où la mort du genre humain avait commencé, la vie prit son origine et que la mort, victorieuse d'Adam, fût vaincue par la mort du Rédempteur (1). »

(1) « Ejusmodi autem fama obtinuit quæ per traditionem non scriptam in Ecclesia servatur, nimirum Judæam primum habitorem Adam habuisse, qui postquam e Paradiso ejectus fuisset, in ea sedem posuit, bonorum quibus exutus fuerat jacturam mitigaturus. Itaque excepit etiam primo mortuum hominem, cum Adam ibi mulctæ satisfecerit. Quamobrem os capitis nudatum carne quæ defluserat, illius ætatis hominibus novum ac insolens spectaculum esse videbatur. Et quia in hoc loco deposuere calvariam, Calvariæ locum appellarunt. Verisimile autem est Noë sepulcrum ducis mortalium omnium haud ignorasse, adeo ut post diluvium rumor iste ab ipso divulgatus sit. Eam ob causam, Dominus mortis humanæ primitias perscrutatus, in mem- »

Saint Épiphane, né en Palestine et fort instruit des traditions de sa patrie, s'exprime ainsi : « Nous avons appris des livres secrets que Notre-Seigneur Jésus-Christ fut crucifié sur le Calvaire, précisément au lieu où Adam était enterré (1). »

Saint Athanase : « Jésus-Christ voulut être crucifié sur le Calvaire, qui, selon le sentiment des Juifs les plus savants, est le sépulcre d'Adam (2). »

Saint Ambroise : « Le lieu où la croix du Seigneur fut plantée, répond parfaitement au sépulcre d'Adam, selon que les Juifs nous en assurent (3). »

Saint Chrysostôme constate la même tradition, et, en peu de mots, parle comme saint Basile et les autres Pères de l'Orient et de l'Occident (4).

Saint Augustin est plus explicite. « Écoutez, dit-il, un autre mystère. Le bienheureux prêtre Jérôme a écrit : « J'ai appris avec certitude des anciens du peuple juif, qu'Isaac fut immolé à l'endroit même où

rato Calvarix loco necem pertulit, ut quo in loco hominum interitus initium accepit, inde regni vita originem suam traheret, et quemadmodum mors invaluit in Adam, ita et in Christi morte infirmaretur. » *In Isaiam proph.*, c. v, n. 141, Opp., t. I, p. 674, edit. Gaume.

(1) « E librorum elementis didicimus nostrum Jesum Christum in Golgotha esse crucifixum, in eo potissimum loco, in quo Adami corpus jaceret. » *Hæres.*, XLV, n. 25.

(2) *Tract. de Pass. Dom.*

(3) *In Luc.*, XXI.

(4) « *Et venit in Calvarix locum ; quidam dicunt Adamum ibi mortuum esse et jacere, et Jesum ubi mors regnaverit, ibi tropæum erexisse. Nam tropæum gestabat crucem contra mortis tyrannidem,* » etc. *In Joan.*, homil. 85, Opp., t. VIII, p. alter., p. 374, n. 1, edit. Gaume.

« plus tard Notre-Seigneur fut crucifié... » La tradition des anciens apprend encore que le premier homme, Adam, fut enterré au lieu même où fut fixée la croix du Sauveur. De là, est venu à ce lieu le nom de Calvaire, parce que le chef du genre humain y fut enseveli.

« Et vraiment, mes frères, il n'y a rien de déraisonnable à croire que le médecin fut élevé là, où gisait le malade ; qu'il était convenable que là, où était tombé l'orgueil humain, là aussi descendit la miséricorde divine ; et que le sang précieux découlant de la grande victime, rachetât, par son contact même corporel, la poussière de l'antique pécheur (1). »

A ces témoignages nous pourrions ajouter ceux de saint Cyprien, de Théophylacte, d'Euthymius, du rabbin Moses Ber Cépha, de saint Germain, patriarche de Constantinople, d'Anastase le Sinaïte et même celui de saint Jérôme (2).

(1) « Audite et aliud sacramentum. Beatus Hieronymus presbyter scripsit, ab antiquis et senioribus Judæorum se certissime cognovisse, quod ibi oblatus est Isaac, ubi postea Dominus Christus crucifixus est... Etiam hoc antiquorum relatione refertur, quod et Adam primus homo in ipso loco ubi crux fixa est, fuerit aliquando sepultus ; et ideo Calvariæ locum dictum esse, quia caput humani generis ibi dicitur esse sepultum. Et vere, fratres, non incongrue creditur quod ibi erectus sit medicus, ubi jacebat ægrotus, et dignum erat ut ubi occiderat humana superbia, ibi se inclinaret divina misericordia, et sanguis ille pretiosus etiam corporaliter pulverem antiqui peccatoris, dum dignatur stillando contingere, redemisse credatur. » *Serm. vi, De temp.*, n. 5, *Opp.*, t. V, p. alter., p. 2306, edit. Gaume. *Id.*, *De Civ. Dei*, lib. XVI, c. xxxii.

(2) « (Patres) antiquiores et doctiores asserunt Adamum habitasse in Judæa ac Jerosolymis, ibique mortuum et sepultum esse,

Les siècles n'ont point ébranlé cette belle tradition. Dans les temps modernes, les deux plus savants historiens de la Terre Sainte, Adricome et Quaresmus, en constatent la perpétuité et en soutiennent l'authenticité (1).

« On croit, dit le dernier, que ce ne fut point par un simple sentiment de piété filiale, mais en vertu d'un ordre laissé par Adam à sa postérité, que son corps fut enseveli dans la terre de Juda, et conséquemment placé dans l'arche pour n'être pas détruit par les eaux du déluge.

« Entre les mystères que Dieu lui avait révélés, le père du genre humain connaissait le plus grand de tous. Il savait que le Fils de Dieu, devenu son Rédempteur, daignerait mourir à Jérusalem, sur le Calvaire. Rien n'est donc plus naturel qu'il ait exigé de ses enfants, de déposer son corps à l'endroit même où le Christ devait mourir, afin que, participant au fruit de sa mort, il retrouvât la vie au lieu même où la mort le tenait captif (2). »

non in Hebron, sed in Golgotha, sive monte Calvaria ubi crucifixus est Christus, imo a calvaria Adæ nomen accepisæ montem Calvaria. » Ita Epiph., *Hær.*, 45; et Athan., *Tract. de Pass. Dom.*; S. Cyr., *De Resurrect.*; S. Amb., lib. V, *Epist.* 19, et in *Luc.*, c. xxiii; Theophyl. et Euthym., in c. xvii *Matth.*; Moses Ber Cepha, lib. *De paradiso*; S. Germ., patriarch. Constantinop; Anast. Sinait., lib. VI, *Hexæm.*, etc. Corn. a Lap., in *Josue*, c. ix; Bar., an. 34, n. 112, etc. Gretzer. *De Cruce*, lib. I, xvii, p. 49.

(1) Voir Adricom., *In Juda*, n. 7, et les auteurs qu'il cite.

(2) « Creditur vero, non simplici pietatis affectu, sed etiam ex præcepto Adæ posteris relicto, quo corpus suum in terra Juda

On conviendra qu'une tradition qui a pour elle les plus anciens Pères de l'Église, les plus savants auteurs des temps modernes et, en outre, les mystérieuses convenances de l'ordre providentiel, est de nature à défier toutes les attaques des négateurs.

Néanmoins, comme ils pourraient s'appuyer de l'autorité de saint Jérôme, la loyauté de l'histoire veut que nous discussions le témoignage du savant solitaire de Bethléem. Commençons par rappeler un principe : contre une foule d'autres non moins compétents, un seul témoin ne prouve rien, surtout lorsque ce seul témoin n'est pas d'accord avec lui-même et qu'il est victime d'une méprise évidente. Que saint Jérôme nous le pardonne, tel il est sur le fait qui nous occupe.

Il n'est pas d'accord avec lui-même : il hésite. Dans son commentaire sur Matthieu, il dit : « J'ai entendu dire que le Calvaire est le lieu de la sépulture d'Adam et qu'il a été ainsi appelé, parce que la tête du premier homme y fut déposée, ce qui fait dire à l'apôtre : *Éveille-toi, toi qui dors, et lève-toi d'entre les morts, et le Christ te rendra la lumière.* Agréable interprétation flatteuse pour les oreilles du peuple ; mais elle n'est pas vraie (1). »

humari, ac consequenter in arcam deportari, ne aquis diluvii deperderetur, illud fecisse.... Potuit adjurare filios suos ut in locum mortis Christi sua deportarentur ossa, ut, particeps fructus mortis illius factus, unde ceciderat revocaretur. » *Elucidat. Terræ S.*, lib. V, c. iv, p. 490.

(1) « *Audivi quemdam exposuisse Calvariae locum, in quo sepultus est Adam, et ideo sic appellatum esse, quia ibi antiqui ho-*

Plus tard interprétant l'épître aux Ephésiens, le grand docteur se montre beaucoup moins absolu. Après avoir de nouveau rapporté la tradition, il ajoute : « Est-elle vraie, est-elle fausse? Je laisse au lecteur le soin d'en juger (1). »

Enfin, il affirme ailleurs ce qu'il a d'abord nié, puis donné comme douteux. Personne n'ignore que les deux illustres et saintes dames romaines, Paula et Eustochium, avaient reçu de saint Jérôme leurs connaissances bibliques. On peut donc, sans crainte, affirmer que c'est lui qui parle dans la lettre suivante, d'autant mieux que pour le fond, comme pour la forme, cette longue épître paraît être de lui, et non pas d'elles.

Or, ses savantes élèves, écrivant à leur amie Marcella, pour l'engager à venir les rejoindre en Palestine, lui disent : « La tradition apprend qu'ici à Jérusalem, et même sur le Calvaire, Adam, notre premier père, habita et fut enterré. De là, le nom de Calvaire donné au lieu où a été crucifié Notre-Seigneur, parce que là fut déposé le crâne du premier homme ; afin que, par son sang découlant de la croix, le second Adam effaçât les péchés du premier Adam, couché sous l'autel même du sacrifice, et que cette parole de l'apôtre fût accomplie :

minis sit conditum caput, et hoc est quod apostolus dicit : Surge qui dormis et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus. Favorabilis interpretatio, mulcens aurem populi, nec tamen vera. » In Matth. c. xxvii.

(1) « Hæc utrum vera sint nec ne, lectoris arbitrio deferelinquo. » *In epist. ad. Eph., c. v.*

Éveille-toi, toi qui dors, et lève-toi d'entre les morts, et le Christ te rendra la lumière (1). »

Il est victime d'une méprise. Pour ne pas admettre la sépulture d'Adam sur le Calvaire, saint Jérôme se fonde sur ce texte de Josué : « Le nom d'Hébron était autrefois Cariath-Arbe, là fut enterré Adam, le plus grand parmi les Enacims (2). » Le saint docteur a pris le grand Adam dont il est ici question, pour Adam le père du genre humain : c'est ce que démontrent, entre autres, Baronius et Cornélius à Lapide. Hébron fut occupé par le géant Arbé et ses descendants. De là, son nom de *Cariath-Arbé*, ville d'Arbé. Or, Arbé fut le père d'Énac, et Énac le père des Géants. Entre tous, Arbé fut le plus grand, soit à raison de sa paternité, soit à raison de sa taille. C'est pourquoi il fut surnommé Adam : tel est le sens de Josué. En voici la preuve.

1° C'est dans la vallée d'Hébron, appelée d'abord *Cariath-Arbé*, que vivaient les géants, dont la vue seule effraya les espions de Josué : « Nous y avons vu des hommes monstrueux, fils d'Énac, de la race

(1) « In hac urbe, imo in hoc tunc loco et habitasse dicitur et mortuus esse Adam. Unde et locus in quo crucifixus est Dominus noster, *Calvaria* appellatur : scilicet quod ibi sit antiqui hominis calvaria condita, ut secundus Adam et sanguis Christi de cruce stillans, prioris Adami et jacentis protoplasti peccata dilueret ; et tunc sermo ille apostoli completeretur : *Excitare qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.* » S. Hier., *Epist.* 44, Paulæ et Eustoch. *Ad Marcellam*, Opp., t. IV, p. 547, edit. Martianay.

(2) « Nomen Hebron ante vocabatur Cariath-Arbe ; Adam maximus ibi inter Enacim, situs est. » Jos., xiv, 15.

des géants, près de qui nous ne paraissions que des sauterelles (1). »

2° L'historien Josèphe dit que de son temps encore, il était ordinaire de montrer des os de géants, qui avaient été enterrés à Hébron, d'une grandeur si démesurée, qu'elle paraît incroyable à ceux qui ne les ont pas vus de leurs yeux (2).

3° Il n'est pas possible d'admettre que tous les Pères de l'Église aient ignoré le texte de Josué et, contrairement à l'Écriture, placé la sépulture d'Adam sur le Calvaire, au lieu d'Hébron. L'Adam qui fut enseveli à Hébron est donc un autre Adam que le père du genre humain.

4° Ce qui achève de le prouver, c'est le texte même de Josué. L'Adam d'Hébron y est appelé le Très-Grand Adam, *Adam Maximus*. Or, appeler ainsi notre premier père, est une locution insolite dans l'Écriture sainte (3). On le voit, l'opinion de saint Jérôme n'infirme en rien le témoignage unanime des Pères.

La tradition, relative à la sépulture d'Adam sur le Calvaire, se perpétue encore aujourd'hui dans un fait, visible à tous les yeux et dont beaucoup ignorent la raison. Nous parlons de la tête de mort peinte ou

(1) *Num.*, XIII, 34.

(2) « Adhuc... monstrari solita ossa gigantum, qui in Hebron sepulti erant adeo magna qualia vix credant, qui non viderunt ipsi. » *Antiq. Jud.*, lib. V, c. II.

(3) « Persuadet idipsum illud maxime, quod inusitata sit ea in divina Scriptura nomenclatura, ut primus omnium parens Adam sit Maximus appellatus. » *Bar.*, an. 34, n. 114-115; *Cor. a Lap.*, in IX *Josue*, id. Melch. Canus, *De locis theolog.*, lib. II, etc.

sculptée au pied des crucifix. Cette tête représente la tête d'Adam. Le premier et le second Adam rapprochés l'un de l'autre ; le pécheur au-dessous de l'expiateur ; la mort châtement du péché, vaincue par la mort du juste ; le genre humain tombé en Adam, relevé en Notre-Seigneur : quel livre plus éloquent et plus complet (1) ?

Au Calvaire se rattache une autre tradition, non moins belle et non moins sûre. Nous devons la connaître, afin de gravir la mystérieuse colline, à la suite de Notre-Seigneur et de ses compagnons de supplice, entourés du cortège des souvenirs qu'elle rappelle. C'est sur le Calvaire qu'eut lieu le sacrifice d'Abraham. La tradition est sûre. Elle a pour fondement l'Écriture et les Pères. « Prenez, dit le Seigneur à Abraham, votre fils unique que vous aimez, Isaac, et allez en la terre de la Vision, et vous me l'immolerez en holocauste, sur une des collines que je vous montrerai (2). »

La terre de la Vision, en hébreu la terre de *Moria*, la terre où est le mont *Moria*. Or, nous l'avons vu, une des cimes du *Moria*, c'est le Calvaire. Ajoutons que la situation de la montagne concorde avec le nom. Lorsqu'il reçut l'ordre d'immoler son fils, Abraham habitait le pays de Gêrar. De là, au

(1) « Habet vero probabilitatem quod nonnulli pingant sub cruce Christi calvariam sive cranium, quod Adæ esse notavit B. Albert. Magn., ad xxiii cap. Lucæ. Adam enim sub cruce sepultum esse, receptissima fuit apud veteres sententia. » Molanus, *Hist. SS. Imaginum*, lib. IV, c. xi.

(2) Gen., xxi, 2.

mont Moria, il y a trois petites journées de marche ; et l'Écriture dit que ce fut le troisième jour qu'Abraham aperçut la montagne du sacrifice (1).

Saint Jérôme lui-même affirme que rien n'est plus certain que cette tradition. Non-seulement elle est sûre, mais elle est belle, de cette beauté ravissante qui brille dans les œuvres de la sagesse infinie. Par ordre de son père, Isaac gravit la montagne éternellement mystérieuse, portant le bois de son bûcher. Par ordre de son Père céleste, Notre-Seigneur lui-même la gravit, chargé du bois de sa croix. Par son sacrifice figuratif, le fils d'Abraham marquait, quinze siècles d'avance, le lieu béni, où le Fils de Dieu devait être immolé en réalité. Pour prix de leur obéissance, Abraham et Isaac reçurent sur cette montagne les plus magnifiques promesses. Pour prix de sa mort, Notre-Seigneur reçoit, sur le Calvaire, toutes les nations en héritage. Dans quelle histoire profane trouverait-on de semblables harmonies (2) ?

(1) « Hieronymus presbyter scripsit se certissime a senioribus Judæorum cognovisse, quod ibi immolatus sit Isaac, et Adam sepultus, ubi postea Christus est crucifixus. » S. Aug., *De civ. Dei*, lib. XVI, c. xxxii ; Corn. a Lap., *in Gen.*, c. xxii, 2.

(2) « Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum. » Joan., xii, 32.

CHAPITRE X

LE CRUCIFIEMENT.

Les montagnes choisies pour l'exécution des criminels. — Dans quel but. — Passage de Quintilien, de Valère Maxime, de Suétone. — Arrivée des condamnés. — Occupations des bourreaux. — Les condamnés couchés par terre et étendus sur leurs croix. — Forme de la croix. — Cinq espèces de croix : la croix *simple*, la croix *fourchue*, la croix en *sautoir*, la croix *engagée*, la croix *élançée*. — Quelle fut la croix du bon Larron. — Sentiment de Tertullien, de saint Jérôme, de saint Paulin. — Raisons mystérieuses de ce sentiment. — La forme de la croix perpétuée dans le T, qui commence le canon de la messe. — Passages d'Innocent III, de Nicéphore et de Sandini.

Maintenant que le Calvaire nous est connu, abordons la sainte colline et montons jusqu'au sommet, à la suite des trois condamnés qui vont y mourir. D'où vient qu'au lieu d'une plaine ou d'une vallée, on choisit ce lieu élevé pour le crucifiement? En nous révélant les usages des peuples anciens, la réponse à cette question confirme, par le témoignage de l'histoire profane, le récit de l'histoire sacrée. Outre les raisons mystérieuses qui, entre tous les lieux du monde, firent préférer le Calvaire pour le supplice de l'Homme-Dieu et de ses compagnons, il en est une toute naturelle et prise de la coutume générale de l'antiquité.

Dans le but de rendre salutaire le spectacle du plus cruel et du plus ignominieux des supplices,

les peuples d'autrefois avaient réglé que les croix des malfaiteurs, seraient plantées dans les lieux les plus ouverts, les plus fréquentés et de préférence au sommet des montagnes. « Toutes les fois, dit Quintilien, que nous crucifions des criminels, nous choisissons les voies les plus célèbres, afin que le plus grand nombre possible soient témoins de ce spectacle et en soient épouvantés (1). »

Valère Maxime raconte ainsi la mort de Polycrate, tyran de Samos. « Inquiet du bonheur constant dont il avait joui, ce prince voulut, pour prévenir la jalousie des dieux, s'imposer un sacrifice en jetant à la mer une pierre précieuse, à laquelle il tenait beaucoup; mais, quelques jours après, cette pierre fut retrouvée dans le corps d'un poisson. Tel fut son dernier bonheur. Pendant qu'il méditait la conquête de l'Ionie, il fut pris en trahison par Orètès, satrape de Cambyse, qui le fit crucifier sur la cime la plus élevée du mont Mycale, en face même de Samos (2). »

Pour les mêmes raisons on donnait aux croix une grande hauteur. De là, cette cruelle ironie de l'empereur Galba, rapportée par Suétone : « Un condamné à mort implorait les lois et faisait valoir son titre de citoyen romain. Comme pour l'exaucer et lui adoucir le supplice, Galba ordonna qu'il fût crucifié sur une croix beaucoup plus haute que les

(1) « Quoties noxios crucifigimus, celeberrimæ eliguntur viæ, ubi plurimi inveniuntur, plurimi commoveri hoc metu possint. » *Declam.*, 275.

(2) In excelsissimo Mycalensis montis vertice. Lib. VI, c. ultim.

autres, et vêtu d'une robe blanche (1). » La hauteur exceptionnelle de la croix devait proclamer sa dignité, et la robe blanche, vêtement du citoyen romain, attirer particulièrement sur lui l'attention des spectateurs.

Cependant Jésus, Dimas et leur compagnon arrivent au sommet du Calvaire. Parmi les soldats chargés de l'exécution, les uns creusent les ouvertures destinées à recevoir le pied des croix; les autres renversent les condamnés et les couchent sur les croix fixées à leurs dos. Mystérieux spectacle! « Dans le même lieu, dit saint Augustin, il y avait trois croix. Sur l'une, le voleur prédestiné; sur l'autre, le voleur réprouvé; et sur celle du milieu, Jésus qui allait sauver l'un et condamner l'autre. Quoi de plus semblable que ces croix? Quoi de plus dissemblable que ces crucifiés (2)! »

Comme vient de le dire saint Augustin, les trois croix étaient semblables; mais quelle était leur forme? Chez les anciens, la croix, comme instrument de supplice, n'était ni toujours ni partout la même. On en distingue cinq espèces.

(1) « Irrisio Galbæ huc pertinuit, qui cuidam imploranti leges et civem Romanum se testificant, quasi solatio et honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque præ cæteris altiore et dealbatum, statui crucem jussit. » *In Galb.*, c. 1x.

(2) « Tres ergo cruces in loco uno erant. In una, latro liberandus; in alia, latro damnandus; in media, Christus alterum liberaturus, alterum damnaturus. Quid similius istis crucibus? quid dissimilius istis pendentibus? » *Epist. Ad Vincent.*, n. 43 Opp., t. II, p. 348, n. 7, edit. Gaume.

La croix simple, *simplex*. C'était un large poteau, sur lequel on fixait le coupable avec des clous, et à qui on faisait prendre l'attitude, plus ou moins marquée d'un homme en croix. Lorsque ce genre de crucifiement avait lieu, le poteau était quelquefois si peu élevé, que les bêtes pouvaient atteindre la victime et la déchirer vivante sur son instrument de supplice. Nous en avons deux exemples célèbres, l'un dans l'Écriture, l'autre dans le martyre de sainte Blandine. Sept fils de Saül ayant été livrés aux Gabaonites, ceux-ci les crucifièrent. Aia, leur mère, s'établit au pied des croix, et y resta jour et nuit, pour empêcher les oiseaux de proie et les bêtes carnassières de dévorer ses malheureux enfants (1).

Parlant de l'illustre martyre de Lyon : « Blandine, dit Eusèbe, ayant été attachée à un poteau, elle fut exposée aux bêtes. A ce spectacle, tous ceux qui combattaient avec elle, reprirent de nouvelles forces. Ils se sentaient remplis d'une joie surnaturelle, en la voyant attachée à peu près de la même manière que Jésus-Christ le fut à la croix. Ils tirèrent un heureux présage pour la victoire, de ce que, sous la figure de leur sœur, il leur semblait apercevoir Celui qui avait été crucifié pour eux. Aussi, ils marchèrent à la mort, pleins de la douce confiance que quiconque meurt pour la gloire de Jésus-Christ,

(1) « Aia... non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem. » II Reg., xxi, 10.

reçoit une nouvelle vie dans le sein même du Dieu vivant (1). »

La croix fourchue, appelée *furca* parce qu'elle affectait la forme d'une fourche Y. On la trouve souvent employée à l'égard des esclaves. Un auteur païen, Apulée, parle du même genre de croix, comme instrument de supplice pour les coupables ordinaires (2).

La croix *decussata*, c'est-à-dire en forme de sautoir, et représentant la lettre X. Elle est vulgairement connue sous le nom de *Croix de saint André*, parce qu'elle fut l'instrument sur lequel l'apôtre de l'Achaïe consomma son martyre.

La croix *commissa*, croix engagée et ayant la figure de notre T majuscule, qui n'est autre que le *Tau* des Grecs et des anciens Hébreux.

La croix *immissa*, croix élançée. C'est notre croix ordinaire, appelée croix latine. Chacun sait qu'elle se compose d'une hampe ou tige, coupée vers la partie supérieure par deux bras ou croisillons † (3).

De toutes ces croix laquelle servit au supplice de Notre-Seigneur et de ses compagnons ? La croix engagée, répondent sans hésiter Tertullien, saint Jérôme, saint Paulin.

(1) *Lettre des Églises de Vienne et de Lyon*, dans Euseb., *Hist.*, lib. V, c. x.

(2) « Cum canes et volucres intima protrahunt viscera. » *Asin. aur.*, lib. VI, in fin.

(3) Voir Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. 1 ; J. Lips., *De Cruce*, lib. I, c. VI, VII, VIII, IX.

« La lettre T des Grecs et des Latins, dit le premier, est la figure de la croix (1). »

Le second : « Dans l'ancien alphabet hébraïque dont se servent encore les Samaritains, la dernière lettre T est la figure de la croix (2). »

Le troisième : « Notre-Seigneur sans le secours d'innombrables et courageuses légions, mais avec le mystérieux instrument de la croix, dont la figure est exprimée par la lettre grecque T, et qui représente le nombre trois cents, a triomphé des puissances ennemies (3). »

Le témoignage de ces anciens Pères nous semble, sur ce point, préférable au sentiment de plusieurs autres également respectables. Tels sont saint Justin, saint Irénée, saint Augustin qui penchent pour la croix élancée (4) : voici nos raisons. Jusque dans les plus minces détails de sa passion, Notre-Seigneur accomplissait toutes les figures et toutes les prophéties. Ce n'est qu'après les avoir complètement réalisées qu'il dit : *Tout est consommé*.

Or, la croix engagée, dont nous parlons, réalise à

(1) « Ipsa est enim littera Græcorum Tau, nostra autem T species crucis. » *Adv. Marcion.*, lib. III, c. xxii, p. 813, edit. Pamel.

(2) « Antiquis Hebræorum litteris, quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema Tau littera crucis habet similitudinem. » *In Ezech.*, c. ix, 4.

(3) « Christus non multitudine, nec virtute legionum, sed jam tum in sacramento crucis, cujus figura per litteram græcam T, numero trecentorum exprimitur, adversarios principes debellavit. » *Epist. xxiv, ad Severum*.

(4) Voir Sandini, *Hist. Famil. Sacrae*, p. 238, edit. in-32. Gretzer, lib. I, c. iii, p. 5.

la lettre deux grandes figures prophétiques. Dans les paroles que nous avons citées, Tertullien fait allusion au passage d'Ézéchiél, où le Seigneur ordonne de marquer de la lettre T, le front de ceux qui devaient être préservés de l'extermination : « Et le Seigneur me dit : Passe par le milieu de Jérusalem ; et grave le Tau sur le front de tous ceux qui gémissent et qui pleurent sur toutes les abominations de cette ville (1). » Le Tau est la figure matérielle et mystérieuse de la croix. Gravé sur le front des habitants de Jérusalem, il les sauvait de la mort temporelle. Gravé sur le front des chrétiens, le Tau réel les sauve de la mort éternelle.

Voici un autre mystère. Dans la numération grecque et hébraïque, la lettre T compte pour trois cents. Or, avec trois cents soldats, Gédéon triomphe de la grande armée des Madianites. C'était pendant la nuit. Chaque soldat portait un flambeau, dans un vase de terre. Au signal donné, tous les vases sont brisés ; les flambeaux resplendissent, la trompette sonne ; le terreur s'empare des ennemis qui prennent la fuite en désordre. Au milieu des ténèbres du Calvaire, le voile de l'humanité qui cache la divinité de Notre-Seigneur est déchiré par les tortures de la croix. La divinité éclate en miracles ; et avec le Tau mystérieux, qui vaut trois cents, le vrai Gédéon met en fuite les puissances infernales.

La tradition sur la vraie forme de la croix s'est

(1) Ezech., ix, 4.

perpétuée dans un détail, connu d'un petit nombre. Dans les anciens missels le T, qui commence le canon, *Te igitur, clementissime Pater*, est accompagné d'une croix peinte sous la lettre même : la figure et la réalité se trouvaient ainsi confondues ensemble. Les éditions modernes remplacent la croix, par une gravure représentant Notre-Seigneur en croix, et placée invariablement au commencement du canon. Longtemps avant nous, le savant Pamelius a fait cette remarque (1).

Toutefois, nous l'avons vu, quelques Pères donnent à la croix de Notre-Seigneur, la forme sous laquelle nous la connaissons. Le Pape Innocent III, parlant au quatrième concile de Latran, semble avoir tranché la question. « Le Tau, dit-il, est la dernière lettre de l'alphabet hébraïque. Il exprime la forme de la croix, telle qu'elle était avant que Pilate la surmontât de l'écriteau de Notre-Seigneur (2). »

L'historien Nicéphore n'est pas moins clair. « Lors de l'invention de la sainte Croix, on trouva trois croix séparées, et de plus la tablette blanche sur laquelle Pilate avait écrit en plusieurs langues : *Roi des Juifs*. Cette tablette, placée au-dessus de la tête de Notre-Seigneur, s'élevait en forme de colonne et procla-

(1) « Hoc ipsum imitari videntur Patres nostri, dum in Missalibus antiquis initio canonis in littera T, ubi legitur : *Te igitur, clementissime Pater*, solent pictores exhibere crucem Christi ; in cujus locum hodie successit ipsa crucis imago, pagina proxime præcedenti. » *In cap. xxii. Tertull., Adv. Marcion., not. 174, p. 829.*

(2) « T est ultima littera hebraici alphabeti exprimens formam crucis, qualis erat antequam Domino crucifixo Pilatus titulum superponeret. » *Apud Labbe, Conc., t. II, p. 133.*

mait que le crucifié était le Roi des Juifs (1). »

Enfin, l'auteur de la glose dit en propres termes : « L'écriteau placé sur la croix, en formait le quatrième bras (2). »

« Cela étant, conclut Sandini, la conciliation se fait sans peine. Les Pères qui donnent à la croix des condamnés du Calvaire la forme du T, la séparent de l'écriteau. Ceux qui lui donnent quatre extrémités, la décrivent avec l'écriteau ; et ils parlent indistinctement de l'une et de l'autre (3). »

La croix est le mystère des mystères, le trophée du Fils de Dieu, l'instrument béni de notre rédemption, le signe, plein de terreur pour les uns, d'espérance pour les autres, qui précédera le souverain Juge, lorsqu'au dernier jour il descendra du ciel, pour rendre à chacun selon ses œuvres, en présence de toutes les nations assemblées : qui pourrait trouver longs les détails destinés à la faire connaître, telle que le monde l'a vue, telle qu'il la reverra ?

(1) « Tres sparsim disjunctæ cruces, et tabula præterea alba inventa, in qua diversis litteris Pilatus *Regem Judæorum* scripserat, eaque supra caput Christi collocata in morem columnæ, crucifixum illum Judæorum regem esse promulgarat. » *Hist.*, lib. VIII, c. xxix.

(2) « Tabulam supra crucem loco quarti brachii fuisse. » In *Clement.*, *De summa Trinit.*

(3) « Quæ si ita sunt, facile Patres inter se concillantur. Nimirum qui crucem Christi litteræ T similem adeoque *commisam* faciunt, crucem a tabula seu titulo instar columnæ cruci imposito sejunctam describunt : qui vero dicunt eam habuisse quatuor extremitates seu fines, ac proinde *immissam* fuisse, crucem cum tabula superposita conjungunt, et de utraque simul loquuntur. » *Ubi suprâ*, p. 239.

CHAPITRE XI

LES DOULEURS.

Les condamnés fixés à la croix non avec des cordes, mais avec des clous. — Passages d'Artémidore, de saint Augustin, de saint Chrysostôme, de Molanus, de Juste-Lipse. — Nombre des clous. — Témoignages d'Innocent III, de Luc de Tuy, de Grégoire de Tours, de Baronius et de plusieurs autres. — Tortures des crucifiés. — Le *Suppedaneum*. — Hauteur des croix. — Les condamnés crucifiés nus. — Ignominie et douleurs du supplice de la croix. — Blasphèmes des larrons.

Nous avons laissé les trois condamnés, renversés par terre et couchés sur leurs croix. Les bourreaux commencent leur cruelle opération. Entendez les coups de marteau qui retentissent sur les clous partibulaires. En effet, c'était avec des clous, et non avec des cordes, comme voudraient le faire croire certaines peintures, que les crucifiés étaient attachés à leur instrument de supplice : l'usage était général. « La croix, dit un auteur païen, se compose de deux choses : du bois et des clous (1). »

Saint Augustin, si bien instruit des coutumes de l'antiquité, s'exprime en ces termes : Les malheureux attachés à la croix avec des clous souffraient longtemps : leurs mains étaient fixées avec des clous, et leurs pieds en étaient transpercés. Le bon

(1) « Ex lignis et clavis crux confecta est. » Artemid., lib. II, c. LVIII. Apud Lips., *De Cruce*, c. IX.

Larron avait le corps percé de clous, mais son âme était intacte et son intelligence n'était pas crucifiée (1). »

Même témoignage dans saint Chrysostôme : « Comment ne pas admirer le bon Larron qui, transpercé de clous, conservait toute sa présence d'esprit (2) ? »

Ainsi parlent tous les organes de la tradition. Afin d'éviter les longueurs, nous omettons leurs paroles (3). L'usage des clous dans le crucifiement était tellement invariable, que le savant Gretzer conclut : « Le crucifiement ne peut se comprendre sans les clous (4). »

Quel était le nombre des clous ? Il fut le même pour les larrons que pour Notre-Seigneur. Rien n'autorise à supposer le contraire. Or, la tradition des anciens Pères nous dit que Notre-Seigneur fut attaché à la croix, avec quatre clous : deux aux mains et deux aux pieds. Luc de Tuy, appelé le Salomon de l'Espagne, rapporte et commente le passage sui-

(1) « *Clavis confixi diu cruciabantur, manus clavis inhærebant, pedes transfixi erant.. In semetipso erat clavis confixus, et non saucium intellectum, neque confixum sensum habebat.* » *Enarrat.*, in Ps. cxviii ; *Tract. in Joan. xxxvii.*

(2) « *Quod mente sana vigilabat, clavorum confixione constrictus, quis poterit non admirari ?* » *Homil., De cruce et latr.*

(3) « *Dictos autem latrones clavis fuisse crucibus affixos, non tantum asserunt Aug., Chrysost., Gregor., Alcim., Avit. aliique nonnulli. Sed et idem notum est ex Ruffino et cæteris, Ambros. et Paulin. qui de inventione sanctæ crucis scribunt, qui etiam asserunt patibula hæc ejusdem omnino formæ fuisse cum patibulo Salvatoris nostri.* » Molanus, *De SS. Imag.*, lib. IV, c. x. Id. Nicephor., lib. VIII, c. xxix ; Theodore., *Hist.*, lib. I, c. xviii ; Abulens., *Paradox.*, III, c. xxxiv.

(4) « *Crucifixio autem sine clavis intelligi non potest.* » *De Cruce*, lib. I, c. ix.

vant d'Innocent III : « Quatre clous transpercèrent le Sauveur. C'est le témoignage de ce grand vicaire de Dieu, le docteur de l'Église, le marteau des hérésies Innocent III : « Il y eut, dit-il, dans la Passion de « Notre-Seigneur quatre clous, qui servirent à fixer « les pieds et les mains. Quoi de plus autorisé que ce témoignage ? Quoi de plus vrai que ces paroles, descendues du trône de Dieu, c'est-à-dire de l'Église romaine, par la bouche sacrée du Père de tous, Innocent (1) ? »

Représenter Notre-Seigneur et les larrons, attachés à la croix avec trois clous, est donc contraire à l'ancienne tradition, et même à la raison. Comment percer d'un seul clou les deux pieds superposés ? Même pour des bourreaux, l'opération paraît difficile. Au contraire, sans peine elle se conçoit avec quatre clous. Les pieds posés à plat sur le Suppedaneum, pouvaient être facilement transpercés et solidement fixés avec les clous patibulaires. Ces clous, dont Rome conserve un précieux échantillon, étaient de forme carrée, longs d'environ cinq pouces, d'une grosseur proportionnée et à tête de champignon.

Chassés à grands coups de marteau, ils travers-

(1) *Quatuor clavos in Domini corpore fuisse fixos, magnus ille Dei vicarius, Ecclesiæ doctor, hæresum persecutor, Innocentius III testatur dicens : « Fuerunt in passione Domini quatuor clavi, quibus manus fixæ sunt et pedes affixi... » Quid hac auctoritate clarius ? quid his verbis verius, quæ a throno Dei, hoc est a Romana Ecclesia per os sacrum cunctorum Patris, Innocentii exierunt ? » Lucas Tudensis, lib. II, *Adv. Albigens.*, c. 11 ; id. Greg. Tur., *De gloria martyr.*, lib. I, c. vi ; Bar., an. 34, n. 118 ; Orilla, c. vii ; Sandini, *Hist. Fam. S.*, p. 248, etc.*

sent de part en part les mains des condamnés. Les membranes, les veines, les fibres, les os, les muscles, tous les tissus nerveux, siège de la sensibilité, sont déchirés et broyés. Le sang s'échappe à gros bouillons : d'inexprimables douleurs se font sentir. Des mains on passe aux pieds. Étendus jusqu'au *Suppedaneum*, contre lequel ils battent, les pieds sont, comme les mains, perforés d'outré en outré et fixés à la croix. Les contorsions et les cris des victimes attristent ou réjouissent les spectateurs.

Nous venons de nommer le *suppedaneum* : il faut dire ce qu'il était.

Suspendre un corps humain seulement par quatre clous, dont deux traversaient la paume des mains, n'offrait pas assez de solidité. Entraînée par le poids, la partie supérieure des mains pouvait se fendre en deux et laisser tomber le patient. En prévision d'un pareil danger, la croix était garnie d'un tasseau, sur lequel venait s'appuyer la plante des pieds. Dans les anciens auteurs, ce tasseau est appelée *sedile*, siège ; *suppedaneum*, escabeau, *solistaticulum*, petit appui. Le Pape Innocent III en parle ainsi : « Quatre bois composèrent la croix du Seigneur : la tige, la traverse, le tasseau et l'écriveau (1). »

Cloués pour n'en plus descendre sur leur lit de douleurs, les condamnés étaient élevés de terre, afin que tout le peuple pût jouir du spectacle de leur sup-

(1) « Fuerunt in cruce Domini ligna quatuor, stipes erectus, et lignum transversum ; truncus suppositus et titulus superpositus. » *Serm. 1, De uno martyr.*

plice. La croix tombant dans l'ouverture préparée, imprimait à tout leur corps une secousse, dont la seule pensée donne le frisson. Des coins et des clous, vigoureusement chassés, continuaient le douloureux ébranlement et rendaient immobile l'arbre patibulaire.

Quelle en était la hauteur ? Ainsi que nous l'avons vu, la hauteur de la croix variait suivant la dignité du coupable. Toutefois, la croix de Notre-Seigneur ne paraît pas avoir été plus haute que celle des voleurs. Saint Augustin dit qu'elles étaient toutes trois semblables, et on sait qu'il fallut, plus tard, un miracle éclatant pour faire reconnaître la vraie croix.

Une tradition autorisée donne à la croix du Sauveur quinze pieds de long, avec des croisillons de huit pieds de large (1). Cette dimension n'a rien d'in vraisemblable. En supposant la croix, enfoncée d'un pied et demi dans le sol, la tête de Notre-Seigneur, et par conséquent de ses compagnons, se serait trouvée à treize pieds et demi au-dessus de terre. On peut croire qu'il en était ainsi, puisque pour atteindre à la bouche sacrée du Sauveur, lorsqu'il dit, *J'ai soif* : on fut obligé d'adapter une éponge au bout d'un roseau.

Soit par l'empressement que les Juifs avaient de satisfaire leur aveugle fureur, soit par la crainte que

(1) « *Vetus traditio habet crucis erectam trabem quindecim, transversarium lignum fuisse octo pedum, vel ut alii dicunt palmorum, cui persuasioni, tempore et publico consensu corroboratæ et inveteratæ, non videtur temere contradicendum.* » Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. 1.

quelque miracle ne vint leur enlever l'auguste Victime, soit par le désir de le faire passer pour le plus coupable des trois condamnés, Notre-Seigneur fut crucifié le premier, et sur la cime la plus élevée du Calvaire, tandis que les croix des voleurs furent plantées un peu au-dessous. Il paraît même que les Juifs et les soldats, désormais satisfaits, ne procédèrent que lentement au crucifiement des deux voleurs.

« Après qu'ils l'eurent crucifié, dit saint Matthieu, ils partagèrent ses vêtements en tirant au sort, et ils placèrent au-dessus de sa tête la cause de sa condamnation, ainsi écrite : *Celui-ci est Jésus, Roi des Juifs*. Alors furent crucifiés avec lui deux voleurs, l'un à droite, et l'autre à gauche (1). » Il est probable qu'ils eurent aussi leurs écriteaux (2).

Mais ce qui ne paraît pas douteux, ils furent comme Notre-Seigneur crucifiés nus. Tel était l'usage de l'antiquité. Il nous est confirmé par cette plaisanterie d'assez mauvais goût, rapportée dans Artémidore : « Être crucifié est un bien pour le pauvre, parce qu'il est élevé; c'est un mal pour le riche, parce qu'il est crucifié nu (3). » En ce moment fondirent sur eux des torrents de douleurs physiques et morales, dont rien ne peut donner l'idée.

« Entre tous les genres de mort, dit saint Augustin, il n'en est pas d'aussi atroce que le crucifiement. Cela

(1) xxvii, 35.

(2) Voir Palat., *Enarrat.*, in Joan. xix.

(3) « Crucifigi bonum est pauperi, quia sublimis est crucifixus; noxium vero diviti, quia nudi crucifiguntur. » Lib. II, c. lxxxviii.

est si vrai que nous appelons croix et crucifiement s les douleurs arrivées au plus haut point d'intensité. Pendus au bois du supplice, ayant les pieds et les mains percés de clous, les crucifiés mouraient lentement. Crucifier n'était pas tuer : on vivait longtemps sur la croix. Ce genre de supplice était choisi, non pour prolonger la vie, mais pour retarder la mort, afin que la douleur ne finit pas trop vite (1). »

Il semble, au contraire, qu'elle devait finir promptement par la cessation de la vie. Comment le crucifié pouvait-il la conserver longtemps? En lui tout souffrait, et souffrait mortellement. Suspendu sur quatre clous, son corps, en repos ou agité, éprouvait des lancements qui portaient au cœur. Des spasmes violents contractaient les muscles et des convulsions bouleversaient les entrailles. La perte du sang rendant de minute en minute, tous les membres plus faibles, les rendait plus impressionnables à la douleur. A tant de tortures, s'ajoutait une soif dévorante, occasionnée par les ardeurs de la fièvre. Être en cet état avec la mort en perspective, l'attendre pendant de longues heures, au milieu des reproches et des sarcasmes de tout un peuple, sans rencontrer au

(1) « Illa morte pejus nihil fuit inter omnia genera mortium. Denique ubi dolores acerrimi exagitant, cruciatus vocatur, a cruce nominatus. Pendentes enim in ligno crucifixi, clavis ad lignum pedibus manibusque confixi, producta morte necabantur. Non enim crucifigi hoc erat occidi : sed diu vivebatur in cruce, non quia longior vita eſſegebatur, sed quia mors ipsa protendebatur, ne dolor citius finiretur. » *In Joan. Tract. xxxvi, n. 4, Opp., t. III, p. alt., p. 2054.*

dehors un regard compatissant, sans trouver au dedans de soi une pensée consolante : on devine le désespoir du criminel impénitent attaché à la croix ; on comprend ses blasphèmes.

Ne sachant ni à quoi ni à qui s'en prendre, Dimas et son compagnon s'attaquent à Notre-Seigneur. A leurs côtés, ils voient ce personnage inconnu, dont le calme inaltérable et le silence contrastent si fort avec leurs imprécations et leurs agitations convulsives. Ils ont entendu dire qu'il est le Fils de Dieu ; son écriteau porte qu'il est le roi des Juifs ; autour de lui, ils voient des amis dévoués ; et si, parmi le peuple, beaucoup l'insultent, il en est beaucoup qui le pleurent.

Alors, par un sentiment que l'excès de la douleur explique mais ne justifie pas, ils lui reprochent leurs tortures et l'en rendent responsable : *convitiabantur ei* (1). Si tu es le Fils de Dieu, délivre-toi, et nous avec toi : *Si tu es Christus, salva te metipsum, et nos* (2). Et ils répètent contre l'innocente Victime toutes les insultes des prêtres, tous les outrages des anciens du peuple : *Idipsum autem et latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei* (3).

Mais est-il vrai que les deux voleurs se firent l'écho des blasphèmes lancés par les Juifs contre Notre-Seigneur ? Saint Luc dit : « Un des voleurs qui étaient crucifiés avec lui le blasphémait, disant : *Si tu es le*

(1) Marc., xv, 32.

(2) Luc., xxiii, 39.

(3) Matth., xxvii, 44.

Christ, sauve-toi toi-même et nous (1). » Fondés sur ce texte, plusieurs Pères ont prétendu que le mauvais larron seul avait blasphémé. Le plus grand nombre est d'un avis contraire. Ils s'appuient sur l'autorité de saint Matthieu et de saint Marc qui accusent positivement du même crime les deux voleurs. Nous venons de citer leurs paroles. De savants commentateurs lèvent la difficulté. « On peut dire, écrit le cardinal Hugues, et cela est plus conforme à la vérité, que dans le principe le bon Larron blasphéma comme le mauvais; mais qu'il cessa lorsque Notre-Seigneur daigna le visiter dans sa miséricorde (2). »

Un autre interprète, non moins autorisé, Tite, évêque de Bosra, nous donne, au quatrième siècle, la même explication. « Pourquoi, demande-t-il, saint Matthieu et saint Marc assurent-ils que les deux voleurs insultèrent Notre-Seigneur, tandis que saint Luc n'en accuse qu'un seul ? Au commencement les deux larrons blasphémaient Notre-Seigneur comme les Juifs. Ils le faisaient peut-être, afin de se rendre agréables aux Juifs et d'obtenir leur grâce, ou du moins quelque adoucissement à leurs tortures ; mais se voyant frustrés du bénéfice qu'ils attendaient, l'un

(1) « Unus autem de his qui pendebat latronibus blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salva te ipsum et nos. » Luc., xxiii, 39.

(2) « Potest dici et melius, quod primo convitiatus est cum alio latrone, sed Christo Domino miserante visitatus est, et penituit. » *In Matth.* xxvii.

des deux se repentit et engagea hautement son compagnon à rentrer en lui-même (1). »

Quoi qu'il en soit, si le bon Larron a blasphémé, sa conversion n'en est que plus admirable : nous allons la raconter. Il est temps qu'elle vienne reposer l'âme attristée du spectacle déroulé jusqu'ici devant ses yeux.

(1) « Cur Mathæus et Marcus utrumque latronem convicta in Christum detorsisse asserunt, Lucas vero alterum tantum ? Initio uterque latro æque ac cæteri Judæi Christo insultabat ; forsan quod hac ratione gratiam illorum emeriti, venia potirentur, vel aliquod saltem pœnarum levamentum consequerentur. Postea vero quam beneficio quod a Judæis expectabant sese frustratos viderunt, alter e latronibus resipuit, sociumque ut una resipisceret graviter admonuit. » *In Luc.*, xxiii.

CHAPITRE XII

LA CONVERSION.

Placement des trois croix. — Pourquoi celle de Notre-Seigneur au milieu. — Belles explications de saint Ephrem, de saint Cyrille. — Image frappante du jugement dernier. — Passage de saint Augustin et de saint Léon. — Le bon Larron placé à la droite de Notre-Seigneur : nom que lui donnent les langues de l'Orient. — Parole de Notre-Seigneur : *Père, pardonnez-leur, etc.* — Impression qu'elles produisent sur Dimas. — Ses paroles à son compagnon. — Quel en est le sens. — Ses paroles à Notre-Seigneur : *Souvenez-vous de moi.* — Quel en est le sens. — Dimas continue son métier de voleur. — Félicitations que lui adressent les Pères de l'Église : saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Augustin, Sédulius.

Tel était, vers l'heure de midi, l'aspect du Calvaire. Sur la cime la plus élevée de la colline, la croix du Fils de Dieu. Un peu au-dessous, à droite, la croix de Dimas ; à gauche, à la même hauteur, la croix du mauvais larron. Autour des trois croix, un espace vide protégé par la cohorte romaine. Au pied des croix, les soldats chargés de la garde immédiate des suppliciés. Non loin d'eux, Marie, Jean et les saintes femmes, autorisés, par un mystérieux privilège, à se tenir près de la croix du Sauveur, *juxta crucem*. En dehors de l'enceinte, une foule tumultueuse qui allait et qui venait, afin de jouir de tous les aspects du spectacle et qui, semblable au flot poussé par le flot, changeait continuellement de place, pour mieux faire

entendre au divin Condamné les blasphèmes qu'elle lançait contre lui : *Prætereuntes blasphemabant.*

Ici, tout est mystère. Mystère dans cette nuée de sarcasmes qui tombent sur la sainte Victime : c'est l'accomplissement littéral des prophéties. Mystère dans la place que Jésus occupe au milieu des condamnés : c'est la manifestation de sa grande qualité de *Médiateur*, qualité distinctive qu'il possède au ciel, qu'il posséda sur la terre pendant sa vie comme à sa mort ; qu'il possédera au jour du jugement général, et pendant toute l'éternité.

« La place d'un médiateur, dit saint Ephrem, est au milieu. C'est au milieu des deux condamnés du Calvaire, que Jésus se fait connaître pour le Médiateur universel. Toujours et partout il est au milieu. Au ciel, il est au milieu du Père et du saint Esprit. Sur la terre il naît dans une étable, au milieu des anges et des hommes. Il est placé comme la pierre angulaire, au milieu des peuples. Dans l'ancienne alliance, il est au milieu de la loi et des prophètes, dont il reçoit les hommages. Dans la nouvelle, il est vu sur le Thabor, au milieu de Moïse et d'Élie. Sur le Calvaire, il apparaît au milieu de deux voleurs, et du bon il se fait connaître pour Dieu. Juge éternel, il est placé au milieu de la vie présente et de la vie future ; au milieu des vivants et des morts, principe de la double vie du temps et de l'éternité (1). »

Que fait-il dans ce milieu ? « Il fait deux choses,

(1) *Orat. in sepulcr. Christi.*

répond saint Cyrille. Il arrête les méchants, il protège les bons, et fait, à travers tous les siècles, et chez tous les peuples ce que faisait la colonne au désert. Lumineuse et obscure, elle empêchait les deux armées ennemies de se mêler : elle arrêta l'Égypte et protégeait Israël. La Providence a voulu que, sur le Calvaire, le Christ fût au milieu de deux voleurs, l'un qui devient bon et qui se sauve ; l'autre qui demeure mauvais et qui se damne : image de tous les élus et de tous les réprouvés (1). »

Or, il est de foi qu'au jour du jugement, les élus seront à la droite du Souverain Juge, et les réprouvés, à la gauche. « Et toutes les nations, dit l'Évangile, seront assemblées devant lui ; et il les séparera les unes des autres, comme le berger sépare les brebis des boucs, et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche(2). » Pour qu'rien ne manque à l'exactitude de l'image prophétique du Calvaire, le bon Larron était à la droite de Notre-Seigneur et le mauvais à la gauche. Ce détail, il est vrai, ne se trouve pas dans l'Évangile ; mais, comme tant d'autres, la tradition nous l'apprend et ne permet pas d'en douter. Sur ce point, tous les Pères sont d'un sentiment unanime. Écoutons seulement saint Augustin et saint Léon.

« Si vous faites attention, dit le premier, la Croix elle-même fut un tribunal. Au milieu, siège le juge. D'un côté, le voleur qui croit et qui est sauvé ; de l'autre, le voleur qui insulte et qui est condamné.

(1) Lib. III, *De adorat.*

(2) Matth., XIV, 32, 33.

D'avance, Jésus annonçait ce qu'il fera des vivants et des morts, placés les uns à droite, les autres à gauche. Le bon Larron figure ceux qui seront à la droite, et le mauvais, ceux qui seront à la gauche. Le Fils de Dieu était jugé, et il menaçait du jugement (1). »

Le Vicaire même du divin Crucifié, saint Léon, ajoute : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est attaché à la croix, que lui-même a portée. Deux voleurs sont crucifiés avec lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, afin de figurer sur le gibet même la séparation de tous les hommes, qui aura lieu au jour du jugement. Le larron qui croit, est l'image des élus; et le larron blasphémateur, l'image des réprouvés (2). »

Écho non moins fidèle de la tradition, les langues orientales appellent encore LASS AL IEMIN, le *Larron de la main droite*, celui que nous connaissons sous le nom du bon Larron (3).

Cependant les condamnés étaient élevés en croix,

(1) « Tamen et ipsa crux, si attendas, tribunal fuit: in medio enim iudice constituto, unus latro, qui credidit, liberatus; alter, qui insultavit, damnatus est. Jam significabat quod facturus est de vivis et mortuis; alios positurus ad dexteram, alios ad sinistram; similis alter latro futuris ad dextram, similis alter futuris ad sinistram. Judicabatur, et iudicium minabatur. » *In Joan. Tract.* xxxi, n. 11, ad fin., *Opp.*, t. III, p. alter., p. 2023.

(2) « Jesus Christus, Filius Dei, cruci, quam ipse gestarat, affluxus est, duobus latronibus, uno ad dexteram ipsius, alio ad sinistram similiter crucifixis; ut etiam in ipsa patibuli spele monstraretur illa, quæ in iudicio ipsius omnium hominum est facienda discretio, cum et salvandorum figuram fides credentis latronis exprimeret, et damnandorum formam blasphemantis impietas prænotaret. » *Ser.* iv, *De Pass.*

(3) D'Herbelot, *Bibl. orient.*, p. 512, in-fol.

et la foule des savants et des riches, plus encore que des ignorants et des pauvres, pouvait se repaître du spectacle de leurs angoisses. Jusque-là, Notre-Seigneur n'avait opposé aux railleries et aux blasphèmes, qu'un sublime silence. Bientôt, craignant en quelque sorte que la foudre n'écrase les coupables, il lève les yeux au ciel, et, de ses lèvres mourantes, laisse échapper ces miséricordieuses paroles : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Comme tous les spectateurs, Dimas les a entendues. A l'instant, il cesse de blasphémer. Il ne s'en tient pas là ; se tournant vers son compagnon, il l'engage à se taire. « Toi non plus, lui dit-il, tu ne crains pas Dieu ; toi qui es condamné, comme moi, au même supplice que celui-ci. Et pour nous, c'est avec justice, puisque nous recevons le salaire de nos crimes, mais celui-ci n'a fait aucun mal. »

Quel est le sens de ces paroles si peu attendues ? Le voici : « Que tous ces hommes qui sont libres et qui ne sont pas comme nous à leur dernière heure, ne craignent pas Dieu et se moquent du Juste souffrant, c'est toujours une impiété et une lâcheté ; mais que nous, au moment d'expirer, nous aggravions par nos insultes les souffrances de notre compagnon de supplice, c'est plus qu'une lâcheté, c'est une cruauté, c'est un crime odieux. Car si nous sommes condamnés, nous l'avons mérité ; quant à celui-ci, il n'a point fait de mal, il meurt innocent. »

Quel est, Dimas, cet étrange mystère ? Quoi ! vous trouvez mal, ce que, une seconde plus tôt, vous trou-

viez bien ; et, dans votre complice, vous condamnez hautement ce que vous vous permettiez vous-même sans scrupule ! Qui vous a mis de pareils sentiments dans le cœur, un pareil langage sur les lèvres ? Que s'est-il passé ? Quel oracle s'est fait entendre ? Quel miracle avez-vous vu ?

Mais voici un autre sujet d'étonnement, plus grand que le premier. Après avoir repris son compagnon, Dimas se retourne vers le personnage inconnu, crucifié à son côté, et lui dit : « Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez dans votre royaume. » Et Jésus lui dit : « En vérité, je vous le dis, aujourd'hui, vous serez avec moi dans le Paradis (1). »

Ici, la raison se perd. Quoi ! Dimas, ce personnage inconnu que vous venez d'insulter, vous l'appellez Seigneur, vous le proclamez Roi, vous lui demandez une place dans son royaume ? Et ce crucifié qui va mourir, couvert de plaies et de crachats, abreuvé d'outrages, dépouillé de tout, même de son dernier vêtement, vous la promet pour le jour même ! « Encore un coup, demande saint Léon, quel est ce mystère ? Qui a instruit ce voleur ? Qui lui a donné la foi ? Quel prédicateur lui a parlé ? Et cependant, il proclame Seigneur et Roi, son compagnon de supplice (2). »

« Ne vous étonnez point, répond Dimas, je continue mon métier de voleur, et Jésus son office de Rédempteur. J'ai vu, à mes côtés, un opulent person-

(1) Luc., xxiii, 42, 43.

(2) « Quæ istam fidem exhortatio persuasit ? quæ doctrina im-

nage, porteur de tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu, et j'ai fait à son égard ce que, tant de fois dans ma vie, j'ai fait contre d'autres. L'occasion m'a paru excellente : je l'ai arrêté avant qu'il prit la fuite ; je l'ai dépouillé et je me suis enrichi de ses dépouilles (1). »

Voilà ce qu'a fait le bon Larron, et les Pères de l'Église n'ont qu'une voix pour le louer de ce nouvel acte de brigandage. « L'heureux voleur, dit saint Ambroise, vit qu'il pouvait faire un riche butin. Il ne perd pas un instant ; il attaque le Seigneur sur la route du ciel ; il l'arrête, et, à la manière des brigands, il le dévalise (2). »

Saint Augustin l'en félicite avec effusion. « Il fut bienheureux, cela rron. Oui, bienheureux ; il ne s'amuse point à tendre des embûches le long de la voie, mais il arrête Celui qui est la voie elle-même, le Christ. Nouveau genre de brigandage ! en un clin d'œil, il s'empare de la vie, et par la mort il se rend possesseur immortel de sa proie (3). »

Un des plus grands poètes chrétiens, Sedulius,

buit ? quis prædicator accendit ? Tamen Dominum confitetur et Regem, quem videt supplicii sui esse consortem. » *Serm. 11, De Pass. Dom.*

(1) « Vidisti quomodo neque in cruce artis suæ obliviscitur, sed per ipsam confessionem prædatur regnum. » S. Chrysost. *Ser. in Parasc.*

(2) « Aggreditur in itinere Dominum, et more latronum eum spoliare nititur. » *Serm. v in Dom. III Adv.*

(3) « Ille autem beatus latro, beatus, inquam, non jam juxta viam insidias tendens, sed viam ipsam in Christo tenens, ac vitæ prædam subito rapiens, immutato genere et nova spolia de

chante ce nouvel exploit avec un enthousiasme plus vrai et mieux justifié que celui des poètes païens, célébrant les gloires des anciens triomphateurs. « Tu n'as pas changé d'état; un dernier acte de brigandage t'a mis en possession du royaume des cieux (1). »

Nous connaissons le voleur dans l'exercice de son métier. Mais comment Dimas a-t-il connu le riche voyageur ? Qui lui a inspiré l'audace de l'attaquer ? Qui lui a révélé le secret de le dévaliser ? Nous l'ignorons encore. Le divin Crucifié, exerçant jusque sur le gibet l'office du Rédempteur, va nous l'apprendre.

morte propria reportans. Ser. XLV in append. Apud Orilla, par. II, c. 1, p. 54.

Abstulit iste suis cœlorum regna rapinis.

Carm. v. Paschal.

CHAPITRE XIII

CAUSES DE LA CONVERSION.

Cause efficiente : la grâce. — Témoignage de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Grégoire le Grand, de Cornelius a Lapide. — Causes instrumentales. — Dans la conversion de saint Matthieu, de Zachée, de saint Pierre, de saint Paul. — Dans la conversion de Dimas : la parole de Notre-Seigneur : *Père, pardonnez-leur*, la prière de la sainte Vierge, l'ombre de Notre-Seigneur. — Citations des Pères et des Docteurs de l'Église. — Réponse à la difficulté tirée des ténèbres répandues sur le monde. — Notre-Seigneur mourant, le visage tourné vers l'Occident. — Témoignages de la tradition : Sédulius, saint Jean Damascène, Bède, Pierre, de Natalibus, Spinelli, Molanus. — Raisons mystérieuses de cette position : éloquentes paroles de Luc de Tuy.

Lorsque je serai élevé de terre et placé sur la croix, avait dit le Sauveur, c'est alors que j'attirerai tout à moi. Oui, tout, mon bon Maître, même les voleurs de grands chemins. Il a tenu parole : Dimas en est la preuve. Mais comment a-t-il été converti ? Dans sa conversion comme dans les autres, il faut distinguer la cause *efficiente* ou intérieure, et la cause *instrumentale* ou extérieure. La cause efficiente est celle qui produit directement la conversion. La cause instrumentale est le moyen dont Dieu se sert comme de véhicule, pour faire arriver à son but la cause efficiente.

Cela posé, la cause efficiente de la conversion de

Dimas, comme de tous les pécheurs et de toutes les pécheresses, qui ont vécu, qui vivent et qui vivront, c'est la grâce. Comment la définir ? Don gratuit, bienfait immérité, lumière qui éclaire l'esprit, mouvement qui touche le cœur, charme qui attire, force qui brise et qui renverse, principe divin qui, aux inclinations perverses du vieil homme, substituant les nobles affections de l'homme nouveau, crée un nouvel être, animé d'une nouvelle vie, et d'un pécheur fait un pénitent, un juste, un saint : telle est la grâce.

Elle a sa source dans l'infinie miséricorde de Dieu, que rien ne lasse, ni ne rebute, ni n'épuise. Là, est le secret de toutes les conversions (1). Si donc nous demandons à Dimas la cause de la sienne, il répondra comme saint Paul : « C'est par la grâce de Dieu, que je suis ce que suis : *Gratia Dei sum id quod sum.* »

En faisant, s'il est permis de le dire, l'autopsie de son âme, tous les Pères de l'Église ont reconnu la présence de cet élément régénérateur. « Quelle puissance, ô Larron, t'a illuminé, s'écrie saint Cyrille de Jérusalem ? Qui t'a appris à adorer cet homme méprisé et, comme toi, attaché à la croix ? O lumière éternelle ! c'est vous qui éclairez les aveugles ! Il est donc juste que tu entendes cette parole : Aie confiance. Non que tes œuvres soient de nature à te rassurer, mais à tes côtés est le Roi qui donne la grâce (2). »

(1) *In charitate perpetua dilexi te, ideo attraxi te, miserans. Jer., xxxi, 3.*

(2) « *Quæ virtus te illuminavit, o Latro ? quis te docuit adorare contemptum, et simul cruci affixum ? O lumen perpetuum,*

Saint Grégoire le Grand parle comme saint Cyrille. « Il monte sur la croix, insigne voleur ; voyez ce qu'il est par la grâce, quand il en descend. Soudain la grâce coule sur lui : il la reçoit et la conserve au milieu des tortures (1). »

Un savant commentateur demande : Comment le bon Larron fut-il converti ? Il répond : « Intérieurement par un rare et presque miraculeux mouvement de Dieu et par une illumination qui lui révéla l'innocence du Christ, sa royauté supérieure et sa souveraine puissance, capable de ressusciter les morts ; en sorte qu'il le reconnut pour le Messie, Fils de Dieu et Rédempteur du monde (2). » La grâce, telle fut la cause efficiente de la conversion de Dimas : sur ce point, il ne peut y avoir aucun doute.

Mais quelle fut la cause instrumentale ? L'Évangile rapporte plusieurs conversions subites, dont la cause instrumentale nous est connue. Saint Matthieu est un publicain. « Qu'est-ce qu'un publicain ? demande saint Chrysostôme. C'est un voleur patenté, pire que les voleurs de grands chemins. Ceux-ci du moins se cachent et rougissent quand ils volent, celui-là le fait avec impudence (3). » Et cependant ce publicain de-

illuminans obscuratos ! Ideo et juste audis, confide ; non quod opera tua digna sint confidentia, sed quia Rex adest, qui confert gratiam. » *Catech.*, XIII.

(1) « Ille, qui talis ad crucem venit, ecce qualis de cruce recedit ex gratia ; subita repletus gratia, et accepit latro, et servavit in cruce. » *Moral.*, lib. XVIII, c. XL.

(2) Corn. a Lap., in *Luc.* XXIII, 42.

(3) « Quid est telonium?... Iniquitas legis patrocínio fulta : furibus ipsis durior est publicanus... Quid est telonium ? Peccatum

vient tout à coup un évangéliste. Oui, mais il a entendu Jésus qui lui dit en passant : « Suivez-moi (1). »

Zachée est un autre publicain, plus voleur peut-être que Matthieu ; et dans un instant il devient un modèle de repentir et de sainteté. Oui, encore ; mais il a entendu Jésus qui lui a dit : « Zachée, hâtez-vous de descendre, il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison. »

Pierre a renié son maître ; et la négation sacrilège est encore sur ses lèvres que le repentir fait de ses yeux deux fontaines de larmes. Ces larmes sont tellement brûlantes qu'elles creusent deux sillons sur ses joues, et tellement continuelles qu'elles ne cesseront de couler jusqu'à la mort. Il en est ainsi ; mais Jésus a jeté un regard sur l'apôtre infidèle.

Paul est un persécuteur acharné de l'Église naissante, un loup ravissant, altéré du sang des agneaux de Jésus-Christ ; et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, Paul devient un apôtre. Tout cela est encore vrai ; mais Paul a entendu la voix puissante qui lui dit : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? »

Dans toutes ces conversions instantanées, nous voyons la cause instrumentale de la grâce ; mais où la trouver dans celle du bon Larron ? « Il n'avait pas vu de miracles, dit saint Léon ; alors avait cessé la guérison des malades, l'illumination des aveugles, la

impudens, rapina occasione destituta, latrocinio deterior ; latro dum furatur, saltem erubescit ; hic vero cum fiducia prædatur. »
De Chananæa, Opp., t. III, p. alter., p. 518, n. 2.

(1) *Ibid.*

résurrection des morts; il ne connaissait pas les prodiges qui allaient éclater. Et cependant il proclame Seigneur et Roi, son compagnon de supplice (1). »

Quel fut donc pour lui le véhicule extérieur de la grâce efficiente ? Voici la réponse des saints docteurs. Dimas voyait avec étonnement la patience de Jésus, au milieu de ses souffrances et des outrages dont il était de toutes parts abreuvé. L'étonnement de Dimas fut à son comble, lorsqu'il entendit Jésus prier pour ses bourreaux. « Cette divine prière, dit le très-savant Tite, évêque de Bosra, fut probablement la cause instrumentale de sa conversion (2). »

Le cardinal saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, la trouve dans la prière de la sainte Vierge. Cette divine Mère commença, au pied de la croix, son office d'avocate des pécheurs, et surtout des pécheurs sur le bord de l'enfer. Placée à la droite de son divin Fils, elle était entre lui et le bon Larron, entre le juge et le coupable, entre le Rédempteur et l'esclave. Mère de la miséricorde, elle demande grâce ; et elle l'obtient (3). Le père Raynaud partage le même sen-

(1) « Non viderat prius acta miracula : cessaverat tunc languentium curatio, cæcorum illuminatio, vivificatio mortuorum ; ea ipsa quæ mox erant gerenda non aderant : et tamen Dominum confitetur et Regem, quem videt supplicii sui esse consortem. » *Serm. 2, De Pass.*

(2) « Exordio ab oratione illa Domini facta, per hanc enim probabile fit alterum latronem ad compunctionem, cordisque contritionem pervenisse. » Tit. Bostr., *in Luc. XXIII.*

(3) « Beata Virgo quæ adstabat Christo crucifixo ex parte dextra,

timent, et l'exprime dans les mêmes termes (1).

Le célèbre Jean de Carthagène explique et la prière de la sainte Vierge et la miséricorde de Notre-Seigneur par la rencontre du désert. « Jésus et Marie, se souvenant de la conduite que Dimas avait tenue à leur égard, lorsqu'ils fuyaient en Égypte, voulurent le récompenser, en l'arrêtant sur le chemin de l'enfer et en le mettant sur la route du ciel. Marie demanda pour lui la grâce, et Jésus l'accorda, avec une magnificence digne de celui qui ne laisse pas sans récompense un simple verre d'eau froide (2). »

D'autres, parmi lesquels nous citerons seulement le savant Spinelli (3), ont trouvé la cause extérieure de la conversion de Dimas, dans l'influence de l'ombre de Notre-Seigneur projetée sur lui, au moment où le Sauveur, élevé sur la croix, venait de prononcer la prière du pardon : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Le saint Paul des temps modernes, saint Vincent Ferrier, rapporte leur sentiment et ne le désapprouve pas. « On demande, dit-il, pourquoi des deux larrons crucifiés avec Notre-Seigneur l'un se convertit et l'autre non? Quelques-uns en trouvent la raison dans l'ombre du bras de Notre-Seigneur qui le toucha.

ubi aderat latro, pro eo preces fudit, et propterea fuit conversus. »
Apud Salmer., lib. X, tract. 40, De septem verbis.

(1) C. vi, n. 13.

(2) « *Christus ergo volens rependere latroni hoc beneficium in se et matrem collatum, interiorem sui notitiam exhibuit.* » Joan. Carthag., *De sept. verb.*

(3) *Lib. de Deipara, c. xxv, n. 4.*

Ils appuient leur explication par un argument *a fortiori*, pris de l'ombre de saint Pierre qui guérissait les malades, comme on le voit au chapitre cinquième des Actes des apôtres. Il n'est donc pas étonnant que l'ombre de Notre-Seigneur ait guéri l'âme du bon Larron (4). »

Cornelius a Lapeire fait le même raisonnement pour appuyer les paroles de saint Vincent Ferrier (2). Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que l'ombre de la croix seule guérissait les malades (3)?

Cette opinion, que rend très-respectable l'autorité de ses défenseurs, suppose que les ténèbres ne commencèrent pas immédiatement après le crucifiement de l'adorable Victime, et que, sur la croix, le Sauveur avait le visage tourné vers l'Occident. Quant aux ténèbres, l'Évangile dit qu'elles se répandirent sur la terre depuis la sixième heure, *ab hora sexta*; mais il ne dit pas que ce fut au commencement précis de la sixième heure. Rien donc dans le texte sacré n'empêche d'admettre un léger intervalle de lumière, entre le crucifiement de Notre-Seigneur et la conversion du bon larron. Pendant cet intervalle l'ombre du

(1) « *Quæstio quare de duobus latronibus cum Christo crucifixis, unus fuit conversus, et non alius? Rationem quidam assignant de umbra brachii, quæ ipsum tetigit, et convertit auctoritas, quæ per locum a minori de umbra Petri, quæ sanabat infirmos, ut patet Actorum quinto. Non mirum ergo si umbra Christi sanavit animam latronis.* » *Serm. in Parasce.*

(2) *In Act. v, 15.*

(3) « *Non minus quam umbra crucis refossæ ægrum sanavit, auctore Alexandro Monacho.* » *Apud. Th. Raynald., Metamorph., etc., c. iv.*

Rédempteur se projeta sur Dimas; et, avec la rapidité qui convient à Celui qui d'un mot tira le monde du néant, cette ombre salutaire créa un nouvel homme, en appelant le bon Larron du néant du péché à la vie de la grâce (1).

Que, sur la croix, Notre-Seigneur ait eu le visage tourné vers l'occident, c'est une tradition trois fois vénérable par son antiquité, par les témoignages qui la confirment et par les mystères qui s'y rattachent. Déjà au cinquième siècle, Sédulius la chantait dans son beau poëme sur la vie du Sauveur (2). Plus tard, nous la trouvons dans saint Jean Damascène, dans Bède le Vénérable, dans Pierre de Natalibus, dans Spinelli, dans Molanus et d'autres encore (3).

(1) « Quia ab hora sexta tenebræ terris offusæ sunt, et ante eas tenebras Christus latroni jam converso, Paradisum spopondit, ut ex Matthæi narratione aperte discimus, fatendum consequenter est, latronis conversionem, ut diserte ait S. Epiphanius, libro *De Numeris*, § 4, perfectam fuisse hora sexta, id est intra breve illud tempus quod tertia exeunte et ineunte sexta continetur; atque adeo intra dimidiam horam. » Raynald, c. iv, p. 482, n. 3; ita Maldonat., in *Math.*, xvii, n. 47; Toletus, in *Joan.* xix, annot. 9; Suarez, t. II, pars 3, disput. 40, etc.

(2) « Splendidus auctoris fulget de vertice Eous.
Occiduo sacræ labuntur sidera plantæ,
Arcton dextra tenet; medium læva erigit axem.
Cunctaque de membris vivit natura Creantis
Et cruce complexum Christus regit undique mundum. »
Carm. Pasch., lib. V.

(3) Citons seulement le témoignage explicite de saint Jean Damascène : « Dominus, cum in cruce penderet, ad Occasum prospiciebat; eoque nomine ita adoramus, ut eum obtueamur. » *De fide. orthod.*, lib. IV, c. xiii; in *Luc.* xxiii; *Catalog. SS.*, lib. III, c. cxxviii; *De SS. Imagin.*, lib. IV, c. iv.

Un des témoins les plus graves de cette tradition, et en même temps l'interprète le plus explicite des mystères qui s'y rapportent, est le grand théologien espagnol, Luc de Tuy. « Comme le prouvent, dit-il, les vers de Sédulius, lorsque Notre-Seigneur mourant imprima le signe de la croix sur le monde, il avait la tête à l'Orient, les pieds à l'Occident, la main gauche au Midi, et la droite au Nord. Cette position révèle la dignité de l'hémisphère occidental. Sur la croix le Rédempteur du monde avait le visage tourné vers l'Occident ; vers l'Occident, il inclina la tête en mourant. Prêtre éternel il consacra, par l'immolation de son corps et par l'effusion de son sang, l'univers entier, mais particulièrement les régions de l'Occident ; car c'est là qu'il voulait établir, dans la plénitude de la puissance, son Vicaire chargé de paître les brebis et les agneaux.

« Satan semble avoir prévu l'établissement de cette inexplicable dignité et de cette puissance ennemie de la sienne. Précipité des hauteurs de l'aquilon, où il voulut fixer son trône et se rendre semblable au Très-Haut, il ne se tint pas pour vaincu. Rome bâtie dans les régions de l'Occident devint sa capitale. Il n'est ni crimes ni superstitions abominables, dont il ne souillât cette ville, qui fut l'instrument de sa tyrannie sur le monde entier. Notre-Seigneur qui était monté sur la croix pour combattre le prince des ténèbres, et qui avait choisi Rome pour sa ville de prédilection, inclina vers elle sa tête mourante, pour montrer que son dernier soupir allait chasser de sa forteresse le

Roi et le Dieu de ce monde, à qui il ravirait les armes et les dépouilles dont il se glorifiait, et dont les autels renversés deviendraient le piédestal de son trône.

« C'est encore vers le même climat que fut ouvert le côté du Sauveur, et que coula le sang et l'eau : l'eau destinée à purifier Rome, et le monde souillé par Rome ; le sang, destiné à réchauffer Rome et à faire de cette cité, reine des cités, le foyer permanent de la science divine et de la charité. Pour manifester son dessein et achever son œuvre, le divin Rédempteur appellera de toutes les parties du monde des consécrateurs, qui viendront purifier de leur sang la cité du grand Roi.

« La Judée enverra Pierre, le chef du collège apostolique ; la Cilicie, Paul l'apôtre des nations ; l'Espagne, le lévite Laurent ; toutes les autres régions du globe, d'innombrables martyrs. Le prince des démons avait accumulé dans Rome et fait servir à son culte sacrilège, tout ce qu'il y avait de meilleur sur la terre : les pierres précieuses, les marbres, l'argent et l'or, dépouilles de l'humanité soumise à son empire. Plus fort que lui, le Fils de Dieu s'empara de ses dépouilles et les distribua à ses apôtres et à ses martyrs, en sorte que tout ce qui avait servi au culte des démons sert à la gloire de l'Église. Satan thésaurisait, mais il ne savait pas pour qui il thésaurisait (1). »

(1) Lucas Tu lensis, *Adv. Albigens. errores*, lib. II, c. XII, p. 226 ; *Biblioth. Max. PP.*, t. XXV, in-fol., Lugd., 1677. Voir aussi Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. xxvi.

Ajoutons que la position de Notre-Seigneur sur la croix, tourné vers l'Occident, est une des raisons pour lesquelles les premiers chrétiens priaient tournés vers l'Orient. Telles sont, au témoignage des saints docteurs, les causes instrumentales ou extérieures de la conversion du bon Larron. Toutes ont-elles concouru à cet étonnant miracle? Une seule l'a-t-elle opéré? Quelle que soit la réponse, il reste à admirer la sagesse et la puissance de Celui, à qui tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins.

CHAPITRE XIV

MAGNIFICENCES DE LA CONVERSION.

Magnificences du côté de Dieu. — Changement radical et subit qui s'opère dans Dimas. — La conversion d'un pécheur, miracle plus grand que la création du ciel et de la terre : doctrine de saint Thomas. — La conversion de Dimas comparée à celle de Madeleine, à celle de saint Paul, à celle de saint Pierre. — Plus étonnante que toutes les autres. — Sentiment des Pères.

Le 2 août 1707, Naples fut témoin d'un étrange spectacle. Dans la matinée, le Vésuve commença à vomir d'épaisses colonnes de cendres et de fumée. Sans hyperbole ni exagération, le soleil en fut obscurci, à tel point que vers midi, Naples se trouva plongée dans une nuit, noire comme une nuit d'hiver. L'horreur des ténèbres était augmentée par le bruit retentissant des pierres énormes, vomies par le cratère et qui retombaient au loin, précédées et suivies d'éclairs éblouissants.

Les habitants éperdus crurent que la dernière heure de leur cité était venue. Les uns craignaient, non sans raison, que ces masses de cendres brûlantes, tombant sur des matières inflammables, n'occasionnassent un immense incendie, dont la gracieuse, l'opulente Parthénope serait l'inévitable victime ; les autres, que les campagnes, brûlées par les cories du

volcan, ne demeuraient désormais stériles. Personne ne songeait à ce qui devait bientôt arriver.

A la vue du péril, la foule s'était portée au tombeau de saint Janvier. Grâce à la protection de ce grand patron des Napolitains, en quelques instants tout fut changé. Les nuées de cendres s'arrêtèrent, les ténèbres disparurent, et le soleil se montra dans tout l'éclat de ses feux, sous un ciel pur comme une glace (1).

Ce changement radical et soudain, qui étonne quelquefois dans l'ordre naturel, les annales de la religion nous le montrent, plus merveilleux encore, dans l'ordre supérieur de la grâce. A une jeunesse souillée de débauches, on a vu succéder un âge mûr orné de vertus héroïques. C'est une merveille ; car il est écrit : « L'adolescent marchera dans sa voie, et ne s'en écartera pas même lorsqu'il sera vieillard (2). » Avec un éclat incomparable, le bon Larron va nous offrir le spectacle d'une pareille métamorphose.

Jusqu'ici un voile noir, épais, taché de sang, recouvre la personne et la vie de Dimas. A nos yeux, comme aux yeux de ses contemporains, il nous est apparu non-seulement comme un brigand ordinaire, mais comme un brigand d'une espèce supérieure : scélérat dont la vie n'est qu'un long tissu de vols et d'assassinats, tigre altéré de sang, terreur du pays, honte de l'humanité, crucifié aux applaudissements de tout le peuple.

(1) Orilia, lib. II, c. vi, p. 107.

(2) Prov., xxii, 6.

« Qu'y eut-il jamais, dit saint Chrysostôme, de plus misérable que le Larron ? Et en un clin d'œil, qu'y eut-il jamais de plus heureux ? Il avait commis des milliers de meurtres, il était condamné à mort ; autant de témoins de son supplice, autant d'accusateurs. Le temps allait finir, et sa vie s'était passée dans le crime ; mais parce que durant un instant il aima Dieu comme il faut, un indicible bonheur devint son partage (1). »

Que s'est-il passé ? Un son de cette voix intérieure qui brise les cèdres, qui ébranle les montagnes, a retenti au cœur de Dimas. Et ce cœur de pierre est devenu un cœur de cire ; ce cœur de brute, un cœur d'homme, ce cœur de scélérat, un cœur de saint. Un rayon du soleil de justice a frappé son visage, et ce visage s'est irradié. Son affreuse laideur est devenue beauté surhumaine, grâce angélique ; et sa bouche, encore toute souillée de blasphèmes, distille des paroles douces comme le miel, parfumées comme l'humble violette.

Un loup-cervier changé en agneau ; un blasphémateur changé en évangéliste ; un scélérat changé en saint, et en saint canonisé tout vivant : telle est l'incomparable métamorphose du Calvaire. Et dans nos classes on ne nous en parle jamais ! et on nous

(1) « Quid fuit latrone miserius ? Sed repente evasit omnium beatissimus : atqui mille cædes fecerat ; nam erat crucis supplicio damnatus, et ad mortem adductus, omnes eum accusabant, totum tempus erat consumptum, et vita transacta fuerat in scelere : sed quoniam exiguo tempore Deum ita ut oportet timescit, beatus factus est. » In Ps. cxxvii, *Exposit.*, n. 2, p. 431, Opp., t. V, édit. Ganme.

fait suer pendant des mois entiers à expliquer les métamorphoses, souvent honteuses et toujours ridicules, des dieux de la Fable, c'est-à-dire des démons ! En attendant que le sens commun soit revenu sur la terre, rappelons quelques-unes des magnificences de la conversion de Dimas. Elle fut magnifique du côté de Dieu ; magnifique du côté de l'homme.

Magnifique du côté de Dieu. Jésus était élevé en croix. Un peuple d'insulteurs le traitaient comme le dernier des hommes. Dans l'ordre de la nature, des miracles éclatants allaient révéler sa divinité. Le soleil obscurci, d'épaisses ténèbres tombées sur le monde et la nuit se faisant en plein midi, des rochers fendus jusque dans des profondeurs inconnues, le voile du Temple déchiré et laissant voir les mystères toujours dérobés aux profanes, des tombeaux entr'ouverts et prêts à rendre à la vie les victimes de la mort : tant de miracles devaient arracher au centurion le cri de la foi : *Cet homme était vraiment le Fils de Dieu.*

Afin de manifester la plénitude de la puissance du divin Rédempteur, il fallait, dans l'ordre moral, quelque phénomène non moins surprenant. Avec cette sagesse qui va toujours droit à son but, Jésus choisit le plus difficile : la conversion subite, éclatante, héroïque d'un pécheur : et quel pécheur !

Les Pères de l'Église ont compris le fait providentiel, et l'ont dignement célébré. « Sur sa croix, dit saint Chrysostôme, le Seigneur opéra deux éclatants miracles : il ouvrit le ciel fermé au genre humain

depuis quatre mille ans, et il y introduisit un larron. *Aujourd'hui même*, lui dit-il, *vous serez avec moi dans le Paradis*. Que dites-vous ? Vous êtes crucifié, vous êtes cloué à un gibet, et vous promettez le paradis ! Oui, je le promets, afin de faire éclater la puissance infinie dont je jouis sur la croix. J'ai voulu opérer ce miracle, monument incomparable de ma puissance, non pendant que je ressuscitais les morts, que je commandais aux flots irrités, que je mettais les démons en fuite, mais crucifié, percé de clous, abreuvé d'outrages, couvert de crachats. C'est alors que j'ai voulu changer l'âme du larron. Ainsi, nous voyons sa puissance éclater sur le monde matériel et sur le monde moral. Il fait trembler la terre, il fend les rochers, et il transforme l'âme du Larron, plus dure que la pierre (1). »

Si, comme l'enseigne saint Thomas, la conversion d'un impie est une œuvre plus grande que la création du ciel et de la terre (2), il faut ajouter que parmi toutes les conversions, aucune n'égale celle de Dimas (3). Sans doute elle fut un prodigieux coup de grâce, la conversion de Marie-Madeleine, qui, en peu d'instant, de pécheresse publique, devint une des plus nobles âmes dont l'histoire ait conservé le souvenir.

(1) « Ut utrinque virtutem ejus videas : creaturam quippe totam commovit, petras scidit, petra duriolem latronis animam attraxit et honoravit. » *De Cruce et Latr.*, n. 2.

(2) « Majus est justificatio impii quam creatio cœli et terræ. » 1, 2, q. 113, art. 9, Cor.

(3) « Hujus latronis pœnitentia non extat æqualis. » Luc. Burgen., in *Luc.*, c. xxiii.

C'est à tel point que le pape saint Grégoire le Grand n'hésite pas à dire : « Il est certain que Dieu a placé dans le ciel de l'Église deux grands luminaires, deux Maries : Marie, la Mère du Sauveur ; et Marie, sœur de Lazare. La première, luminaire majeur, afin de présider au jour, c'est-à-dire afin d'être le modèle et la protectrice des âmes innocentes ; la seconde, luminaire mineur, placé aux pieds de Marie, afin d'éclairer pendant la nuit et d'être le modèle et la protectrice des âmes pénitentes (1). »

La conversion de la jeune princesse de Magdala est-elle plus miraculeuse que celle du bon Larron ? Avec le père Orilia, nous répondons intrépidement que non (2). Avant de se convertir, Madeleine avait vu des miracles, Dimas n'en avait point vu. Tel est l'enseignement de la tradition. Un des plus éclatants miracles de Notre-Seigneur fut la résurrection du fils de la veuve de Naïm. Avec une foule d'autres, Marie-Madeleine en fut témoin.

Le malheureux jeune homme était mort dans le péché. Il avait vu les supplices de l'enfer. Rendu

(1) « Sic pro certo fecit Deus duo magna luminaria, duas Marias, matrem videlicet Domini, et sororem Lazari. Luminare majus, hoc est Virginem beatam, ut præesset diei, hoc est lucem infunderet innocentibus : luminare autem minus, hoc est Mariam pœnitentem sub pedibus beatæ Virginis. » S. Greg. Magn. B. Albert. Magn., *in Luc.*, c. vii.

(2) « Il convertimento di questa inclita eroina della penitenza è per avventura superiore nella sua maraviglia a quello del santo ladrone ? Intrepidamente asserisco che no. » P. 96.

à la vie, il devint un prédicateur qui jeta l'épouvante dans l'âme de tous ceux qui l'entendirent. Sa mort fut pour plusieurs le principe de la vie éternelle. De ce nombre fut Marie-Madeleine, que la crainte et la confiance conduisirent aux pieds du Sauveur. Dans sa miséricordieuse sagesse, le bon Pasteur voulut se trouver sur le chemin de la brebis égarée. Immédiatement après la résurrection du jeune homme, il se dirigea vers la maison de Simon le lépreux, où Marie, frappée de la nouveauté du miracle, résolut de se présenter au thaumaturge et de faire ce qu'il lui dirait (1).

Trouvez-vous rien de semblable dans la conversion du bon Larron ? Où sont les miracles qui lui font confesser ses péchés et qui, de l'abîme du vice, l'élèvent en un clin d'œil à la plus haute perfection ? Jusqu'alors inconnu pour lui, Notre-Seigneur ne lui semble que l'opprobre de son peuple, un vermisseau, un malfaiteur insigne : et c'est dans cet état qu'il le proclame son Dieu et son roi ! C'est sur son gibet d'ignominie qu'il le prie, qu'il l'adore,

(1) « Hic autem defunctus effertur non tam mortuus corporaliter, quam spiritualiter ; mortuus enim erat in peccato. » B. Albert. Magn., *in Luc.* vii. — « Cœpit loqui per confessionem. » S. Bonavent., *apud Sylveir., in Luc.* vii. — « Jam resurges a funere ; stabunt ministri tui funeris, incipies vitalia loqui, timebunt omnes ; unius enim exemplo plurimi corriguntur. » S. Ambr., *in Luc.* vii. — « Post resurrectionem adolescentis, convivium factum est in domo Simonis leprosi, ubi Magdalena permota novitate miraculi cogitavit se subdere Christo, indigna beneficio ejus. » B. Simon. de Cassia, *in Luc.* vii, *apud Orilla*, p. 97.

qu'il croit en lui : et cela quand tous l'insultent ou l'abandonnent (1) !

Admirable est la conversion de Marie-Madeleine, non moins admirable est celle de saint Paul ; mais, nous continuons de le dire, plus admirable est la conversion de Dimas. Je vois, sur le chemin de Damas, le jeune persécuteur marchant à la tête de ses satellites. Poussé par sa haine de pharisien contre Jésus de Nazareth, il ne respire que le sang et le meurtre. Malheur aux brebis du Sauveur qui tomberont sous la griffe de ce loup ravissant ! Le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que Saul ne l'est du christianisme.

Pendant qu'il rumine ses homicides projets, une voix du ciel se fait entendre. Rapide comme l'éclair, puissante comme la foudre, elle renverse le futur bourreau et le frappe d'une telle frayeur qu'il s'écrie tout éperdu : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? La même voix daigne lui répondre ; et il est conduit auprès d'Ananie qui achève de lui révéler les conseils de Dieu sur lui. Le loup est changé en agneau ; de persécuteur, Saul devient un apôtre. Voilà le miracle de sa conversion. Il est si éclatant, qu'il a servi de base à une démonstration irréfutable de la divinité de Notre-Seigneur et du christianisme.

(1) « *Latro inter tot impropria et miserias, immo et inter tot tormenta crucis et mortis, prius non cognitum confitetur.* » S. Bern., *De Pass. Dom.*, c. ix ; id. Arnold. Carnot., *De sept. verbis.*

La foudroyante action de la grâce ne se fait-elle pas mieux sentir dans la conversion du bon Larron? Saul a entendu une voix du ciel, qui proclame la divinité de Celui qu'il persécute. Quelle voix avait entendu Dimas? Pas d'autre, sinon la voix de la Synagogue qui blasphème et qui outrage son compagnon de supplice. Quelle lumière éblouissante avait frappé de cécité ses yeux corporels, pour dessiller les yeux de son âme? Aucune. Quel Ananie avait eu Dimas pour s'affermir dans la foi? Aucun.

Dites maintenant quel est le plus miraculeux : se soumettre à un Jésus, qui apparaît dans le ciel et qui fait entendre cette voix divine, dont la puissance renverse les cèdres et ébranle les montagnes; ou reconnaître humblement pour Dieu, un Jésus cloué au gibet, moqué, couvert de crachats, et au moment d'expirer comme un simple mortel? Dans le premier cas, prodige de la toute-puissance, capable de convertir le pécheur le plus endurci; dans le second, prodige de faiblesse et d'humiliation, plus capable, en apparence, d'éteindre la foi que de la donner.

Parlerons-nous de la conversion de saint Pierre? Elle fut subite, elle fut sincère. Mais Pierre avait été trois ans à l'école de Notre-Seigneur, il avait été témoin de ses miracles; il avait hautement confessé sa divinité; il venait de le recevoir dans la communion; il était choisi pour être son vicaire. Puis, il avait à peine failli, que le bon Maître daignait jeter un de ses tendres regards sur l'apôtre infidèle; et quelle éloquence dans ce regard!

Il disait : « Ah ! Pierre, c'est ainsi que vous payez mon amour, que vous reconnaissez mes bienfaits ! C'est ainsi que vous tenez la promesse que vous m'avez faite, de mourir plutôt que de m'abandonner ! Lorsque nous étions sur le Thabor, vous ne vouliez plus en descendre, afin de demeurer avec moi et de partager ma félicité. Maintenant que vous me voyez dans les angoisses de ma Passion, vous jurez que vous ne me connaissez pas ! » Qui aurait résisté à de pareils reproches de la part d'un maître, d'un ami, d'un père comme Notre-Seigneur ?

Comparons maintenant Dimas à saint Pierre, la conversion de l'un, à la conversion de l'autre. Le bon Larron avait-il été trois ans à l'école de Notre-Seigneur ? Non. Vingt fois témoin des ses miracles ? Non. Prédicateur officiel de sa divinité ? Non. Admis à sa table et nourri de sa chair adorable ? Non. Et puis, supposé qu'il dût reconnaître pour Dieu son compagnon de supplice, il n'était pas forcé de proclamer hautement sa divinité et de s'exposer ainsi à un redoublement de tortures. A cela personne ne l'obligeait.

Sans vouloir rien ôter à la parfaite conversion du prince des apôtres, disons cependant que saint Pierre ne confessa pas son divin Maître, en présence des serviteurs et des servantes du grand prêtre. Il ne rétracta pas son reniement ; et, en témoignage de son repentir, il ne suivit pas Notre-Seigneur au Calvaire. Dimas, au contraire, confesse Jésus sur la croix, le déclare innocent, le défend contre ceux qui l'outragent, lui demande pardon de ses fautes et, en face

de tous ses ennemis, le proclame son Seigneur et son Dieu.

Si on veut voir dans toute sa magnificence l'action toute-puissante de la miséricorde divine, il faut considérer encore la conversion de Dimas sous le double rapport de la difficulté et de la promptitude. Les illustres convertis que nous venons de citer, n'avaient pas été plongés dans le mal dès leur enfance. Ils avaient reçu des principes de mœurs, et durant un temps plus ou moins long, ils en avaient fait, d'une manière plus ou moins constante, la règle de leur conduite. Ces jours sans souillure étaient comme autant de pierres d'attente d'un nouvel édifice, et autant d'obstacles de moins à l'action future de la grâce.

Rien de pareil dans le bon Larron. Né parmi les voleurs, en s'éveillant à la raison il n'avait connu que le vol, le meurtre et le brigandage. Nul rayon de lumière n'était venu percer les ténèbres de sa grossière intelligence. Dans sa vie d'homme, pas un jour sans souillure, et peut-être sans souillure sanglante. C'est par milliers que saint Chrysostôme compte les assassinats dont il s'était rendu coupable. Entreprendre de convertir un être pareil, autant vouloir changer une brute en homme, faire respirer un morceau de granit, ou, comme dit l'Écriture, rendre blanche la peau d'un Éthiopien.

« Prenez, dit le père Orilia, toutes les eaux de l'Océan, et essayez de faire disparaître la couleur noire du nègre, ou les mouchetures de la peau du

léopard : vous les userez toutes avant d'en venir à bout. De même, l'homme qui s'est fait du vice comme une seconde nature ; qui, à force de se plonger dans le mal, a empêché le sens moral de se développer en lui, ou l'a criminellement étouffé, cet homme ne peut être changé que par un miracle de la grâce, agissant dans la plénitude de sa force : tel était Dimas (1). »

Eh bien ! cet être plongé au fond de l'abîme du mal, s'élève en un clin d'œil au sommet de la perfection. Dans le temps de le dire, il est transformé, purifié de toute tache, orné de toute vertu ; à tel point qu'il n'y a plus pour lui, comme pour beaucoup d'autres saints, ni pénitence à faire ni purgatoire à craindre. Il est bon à entrer immédiatement en paradis ; bon à être canonisé : et il l'est (2). « La miséricorde divine a tout fait, écrit saint Chrysostôme. Qu'avait dit ce voleur ? Qu'avait-il fait ? Avait-il jeûné ? avait-il pleuré ? s'était-il macéré ? avait-il fait une longue pénitence ? Nullement. Mais sur la croix même, après sa sentence de mort, il obtient le salut. Voyez la promptitude ! de la croix au ciel, du supplice à la gloire (3). »

(1) Page 52.

(2) « Hac enim die, hac hora, latronem Christus in paradikum introduxit. » S. Chrys., *De Cruce et Latr.*

(3) « ... Domini benignitatem totum negotium peregrisse. Quid enim latro dixit ? Quid fecit ? num jejunavit ? num flevit ? num se afflixit ? num longo tempore pœnitentiam exhibuit ? Nequaquam. Sed in ipsa cruce post sententiam salutem obtinuit : vide celeritatem : a cruce in cœlum, a supplicio in salutem. » *In Gen. serm.* VII, n. 4, Opp., t. IV, p. 787.

Il est donc permis de conclure que dans la conversion du bon Larron, la grâce de Dieu éclate avec une magnificence incomparable. C'est dans l'ordre moral, le *fiat* créateur, le chef-d'œuvre de la droite du Tout-Puissant, le consolant miracle devant lequel semblent pâlir tous les autres : *Hujus latronis poenitentia non extat æqualis.*

Ajoutons, en passant, que la miséricorde de Dieu est toujours la même. Aujourd'hui encore, elle agit, sinon avec le même éclat, du moins avec la même promptitude et la même efficacité. L'eau du baptême coule sur la tête d'un enfant. Au simple contact de cette eau, vivifiée par la bénédiction divine, l'âme de l'enfant est instantanément purifiée. Le ciel lui est ouvert, sa place est fixée parmi les anges, pour toute l'éternité.

Autre miracle. Lorsque, dans le tribunal de la miséricorde, la parole du prêtre tombe sur une âme souillée de crimes, à l'instant même cette âme est transformée. Tous les liens qui l'enchaînent sont brisés ; l'enfer est fermé sous ses pieds ; et, si la contrition est parfaite, elle peut immédiatement entrer dans le ciel. A ces traits, qui remplissent le cœur d'amour et de confiance, l'esprit reconnaît avec bonheur l'œuvre de Dieu : simplicité dans les moyens, promptitude et fécondité dans les effets.

CHAPITRE XV

FOI DU BON LARRON.

Magnificences de la conversion du côté de l'homme. — Magnificence de la foi du bon Larron. — Plus vive que celle des Patriarches, des Prophètes et des Apôtres. — Passage de saint Chrysostôme et de saint Augustin. — Plus forte. — Texte de saint Chrysostôme et de saint Augustin. — La plus grande qu'on ait vue dans le monde. — Paroles de saint Augustin.

Si la conversion de Dimas est magnifique du côté de Dieu, elle ne l'est pas moins du côté de l'homme. Pour convertir un pécheur il ne suffit pas que la grâce lui parle au cœur. Il faut que le cœur s'ouvre aux influences de la grâce, et s'abandonne à son action salutaire. Il faut que la coopération de l'homme soit en rapport avec la grandeur de la miséricorde qui le sollicite. Telle fut celle du bon Larron.

La grâce incomparable qui venait d'entrer dans son cœur, exigeait de lui une foi héroïque, une espérance héroïque, une charité héroïque. Contemplons ces trois vertus qui, comme trois soleils, illuminent tout à coup l'âme de Dimas, la transfigurent, et, de leurs rayons, dissipent les noires ténèbres dont le Calvaire est enveloppé.

Le premier diamant qui brille au front de l'Église catholique, c'est la foi. Autour de ce joyau, se placent toutes les pierres précieuses qui composent

l'immortelle couronne de l'épouse du Verbe incarné (1). Ce qui a lieu pour l'Eglise a lieu pour chacun de ses enfants. La foi commence notre vie surnaturelle. Or, la foi consiste à croire ce qu'on ne voit pas, *argumentum non apparentium*.

Plus sont élevées au-dessus de la raison les vérités à croire, plus sont épais les voiles qui les couvrent, plus la foi doit être forte, et son regard pénétrant. Reportons-nous au temps, au lieu, aux circonstances où se trouvait Notre-Seigneur, et voyons quelle dut être, pour le reconnaître comme Dieu, la force de la foi du bon Larron et la pénétration de son regard.

Nous voici sur le Calvaire. Adressons-nous à saint Dimas et demandons-lui : Comment avez-vous découvert, dans votre compagnon de supplice, votre Dieu et votre roi ? Quel signe de divinité, quelle preuve de royauté avez-vous vus dans ce condamné, la dérision des savants et l'opprobre du peuple ? Où est son trône ? Où est sa cour ? Où est son manteau royal ? Où sont ses ministres ? Où sont ses armées ?

Son trône ? Cette croix qui le martyrise. Sa cour ? Ces brigand spendus à ses côtés, cette vile canaille qui l'insulte. Son manteau royal ? Ce misérable linge qui couvre à peine les parties les plus délicates de son corps. Ses ministres ? Les bourreaux qui, après l'avoir crucifié, le regardent avec indifférence dans

(1) « Primum Ecclesiæ ornamentum fides est, quæ in toto virtutum exercitu prima est, omnesque aliæ virtutes eam sequuntur, et sine ipse cœlestis regni palatium non ingrediuntur. » S. Brun., *De ornament. Eccles.*, c. 1.

les angoisses de son agonie. Ses armées? Les peureux disciples qui, au début même de ses persécutions, l'ont lâchement abandonné.

Si rien, absolument rien, dans Jésus crucifié, ne manifeste un roi, peut-être quelque chose révèle un Dieu, et la foi de Dimas n'aura pas été supérieure à celle des Patriarches ou des Prophètes. « Abraham crut en Dieu, répond saint Jean Chrysostôme ; mais Dieu lui-même lui avait parlé du haut du ciel, ou il lui avait envoyé ses anges en ambassade : de sa propre bouche il lui avait dicté ses volontés. Moïse crut en Dieu ; mais il l'avait vu dans le buisson ardent, lui parlant du milieu des flammes, et plus tard au bruit des trompettes et des tonnerres.

« Isaïe et Ézéchiël crurent en Dieu ; mais le premier l'avait vu assis sur son trône sublime, environné de gloire ; le second, porté sur les ailes des chérubins. Tous les autres prophètes crurent en Dieu ; mais tous l'avaient vu, quoique d'une manière différente, dans l'éclat de sa majesté, autant que la nature humaine en est capable. Cela soit dit, non pour rien ôter à la foi de ces saints personnages, mais pour montrer la supériorité de celle du bon Larron (1). »

(1) • *Credidit Abraham Deo, sed credidit illi de cœlo loquenti, et per sanctos angelos sermonem proferenti, et propria auctoritate legem danti. Credidit Moyses, sed de medio ignis loquenti, et in tubæ clangore, et in tonitru, quæ et infidelem poterant provocare. Credidit Isaias, sed in gloria consistenti. Credidit Ezechiel, sed et ipse Dominum super cherubim contemplatus est. Crediderunt reliqui prophetæ, sed diverso modo Dominum gloriæ intuentes, sicut videre possibile erat humanæ naturæ.*

Il est vrai, lui aussi vit le Seigneur : mais en quel lieu et en quel temps ? « Dans l'ignominie de la croix, *in ignominia*, continue le saint Docteur. Il le vit, non assis sur un trône majestueux, environné des puissantes légions de la milice céleste. Mais il le vit sur la croix, et il ne le vit que là. Que veut dire : Il le vit sur la croix ? Cela veut dire qu'il le vit sur un trône de dérision, mille fois plus capable de cacher sa divinité que de la révéler. Cela veut dire qu'au lieu de chérubins, il n'avait pour cortège visible que deux grands voleurs. Cela veut dire qu'en guise d'adorations, il ne recevait que des insultes et des blasphèmes. En un mot, il le vit sur la croix, et il ne le vit que là : cela dit tout (1). »

Si, du moins pendant que Jésus était suspendu au gibet, Dimas avait entendu sortir de sa bouche, quelque une de ces paroles toutes-puissantes qui conviennent à un Dieu ; s'il l'avait entendu prononcer contre les coupables, la terrible sentence qui révèle le souverain juge des vivants et des morts : mais non. Il le vit dans le temps, où toutes les puissances de ténèbres déchainées contre lui, faisaient de lui ce qu'elles voulaient. Au lieu de l'entendre fulminer des sentences, il l'entend, avocat de ses propres bourreaux, demander grâce pour eux.

Telles sont les deux circonstances de temps et de

Hæc autem dico, non ut derogem sanctis, absit ; sed propter eum, qui solus per verbum meruit paradisum. » De Cruce et Latr., apud Orilla, p. 146.

(1) *De cæco nato*, Opp., t. VIII, p. 697.

lieu dans lesquelles le bon Larron vit Notre-Seigneur. Or, ces deux circonstances étaient, aux yeux de la raison, tout ce qu'il y avait de plus capable de retenir Dimas, comme son obstiné complice, dans les ténèbres de l'erreur et de le faire tomber dans les ténèbres de l'enfer. Eh bien ! c'est au milieu de pareilles circonstances que le bon Larron, par un acte de foi héroïque, reconnaît Jésus pour son Dieu ; qu'il le proclame tel, et qu'il se recommande à lui, lorsqu'il sera entré dans son royaume ! « Quoi ! lui crie saint Chrysostôme ! vous le voyez crucifié, et vous le proclamez roi ? Vous le voyez pendu à un gibet, et vous parlez d'un royaume dans les cieux ? *Crucifixum vides, et regem prædicas ? In ligno pendere cernis, et cælorum regna meditaris* (1) ? »

Soit pour la vivacité, soit pour la promptitude, soit pour la force, mettrons-nous en parallèle la foi du bon Larron avec celle des apôtres ? « Nous avons cru, et nous connaissons, disaient les disciples à leur Maître, que vous êtes le Christ, Fils de Dieu (2). » Quand leur foi s'exprimait-elle avec cette vivacité ? Après avoir vu les miracles innombrables opérés par Jésus, et avoir reçu de lui le pouvoir d'en opérer. Et de quels miracles ne les avait-il pas rendus témoins ?

Ils l'avaient vu, Maître souverain du monde visible et du monde invisible, commander aux éléments et aux puissances spirituelles de l'air. Ils l'avaient vu

(1) *Ibid.*

(2) « Nos credidimus et cognovimus, quia tu es Christus Filius Dei. » Joan., vi, 69.

changer l'eau en vin, nourrir cinq mille hommes avec cinq pains et deux petits poissons, guérir les lépreux, rendre le mouvement aux paralytiques, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la vie aux morts, chasser les démons. Ils l'avaient vu sur le Thabor, découvrant à leurs yeux l'éclat de sa gloire, et le ciel et la terre rendant témoignage à sa divinité. Le ciel, par la voix du Père qui disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances : écoutez-le. » La terre, par la présence de Moïse et d'Élie, venus pour déclarer qu'il était la fin de la loi et des prophètes, l'attente des nations et le sauveur de l'humanité.

Est-il étonnant que ces miracles et cent autres, renouvelés pendant trois ans sous les yeux des apôtres, aient donné à leur foi la vivacité du feu ? Examinons cependant si elle fut aussi vive que celle du bon Larron. Notre-Seigneur ne semble-t-il pas trancher la question lorsqu'il dit à saint Thomas : « Parce que vous m'avez vu, Thomas, vous avez cru : bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru (1). »

Les apôtres avaient vu, et ils avaient cru ; Dimas n'avait rien vu, et il croyait. Où le regard de la foi doit-il être le plus vif et le plus pénétrant ? pour reconnaître, comme Dieu, celui qui fait les œu-

(1) Joan., xx. 29. « Beatus es, Thoma, qui me tetigisti, ideoque credidisti... verum magis beati qui me non viderunt nec tetigerunt, et tamen in me crediderunt, quia ibi fides majus habet meritum, ubi humana ratio non præbet experimentum, ait S. Gregor. » Corn. a Lap. *in hunc loc.*

vres de Dieu, ou pour reconnaître, comme Dieu, celui qui n'en fait aucune ? Quelle œuvre de Dieu le bon Larron avait-il vu faire à Notre-Seigneur ? Que voyait-il dans sa personne ? L'homme le plus méprisé de Jérusalem, un malfaiteur condamné à mort par le sénat de sa nation. Quel prodige était venu dessiller ses yeux, changer son opinion et illuminer sa foi ? Aucun.

Depuis que Jésus de Nazareth était devenu son compagnon de supplice, depuis leur départ du Prétoire de Pilate, jusqu'au Calvaire, quel mort avait-il ressuscité ? Quel malade avait-il guéri ? Quel possédé avait-il délivré ? Quel signe révélateur avait-il donné de la divinité, cachée sous l'enveloppe sanglante de son humanité ? Aucun. Malgré ces voiles épais, la foi pénétrante de Dimas découvre en Jésus, le Dieu du ciel et de la terre, le Créateur et le Rédempteur du monde. Il croit, il adore, il proclame sa foi avec une force virile, que rien ne peut ébranler (1).

Si, sous le rapport de la vivacité, la foi du bon Larron soutient avec avantage la comparaison avec la foi des apôtres, elle est sous le rapport de la force d'une supériorité incontestable. Du Calvaire descendons au jardin des Olives. Jésus va être saisi. Les

(1) « Nullum miraculum ostendit, non mortuum suscitatum, non dæmonem expulsam, non mare obediens, non denique aliquid aut de regno cœlorum ei loquitur, aut de Gehenna comminatus est, et prior omnium latro confessus est eum. » S. Aug. *Serm. clv, De Temp. in append., Opp., t. V, p. alter., p. 2757.*

apôtres l'entourent. Quel est celui d'entre eux qui ose manifester sa foi et dire à la valetaille sacrilège : Qu'allez-vous faire ? Notre maître est le Fils de Dieu ! Pas une parole de foi ; mais la fuite des peureux et des lâches : *Omnes relicto eo fugerunt*. Ils fuient, ils se cachent, ils disparaissent si bien, que pendant toute la Passion, nul ne sait ce qu'ils sont devenus. Si Pierre se montre, c'est pour renier son maître. Jean, et Jean tout seul, paraît sur le Calvaire : mais il ne dit pas un mot pour proclamer la divinité de son adorable Maître. Le seul apôtre, le seul évangéliste du Calvaire, c'est le bon Larron.

« Vous demandez, dit saint Chrysostôme, ce qu'il a fait pour mériter le Paradis ! Je vais vous le dire : Quand Pierre reniait son maître sur la terre, le Larron le confessait sur la croix. Le Prince des apôtres ne peut soutenir les menaces d'une vile servante, et le Larron suspendu au gibet, environné de tout un peuple de blasphémateurs, proclame la divinité du Seigneur, le reconnaît pour le Roi du ciel et lui demande sans hésiter un souvenir, quand il aura pris possession de son royaume (1). »

Saint Augustin parle comme saint Chrysostôme.

(1) « Sed dicit aliquis : Unde tanta beatitudo latroni ? Quid egit tale ut post mortem Paradisum mereretur ? Vis ejus citius audire virtutem ? Quando eum Petrus negabat in terra, Latro confitebatur in cruce. Primus discipulus puellæ villissimæ minas non potuit tolerare, et Latro suspensus undique populum circumstantem respiciens, oculis fidelæ cœlorum Dominum pura mente cœlo : gnovit dicens : *Memento mei, Domine, dum veneris in regnum tuum.* » Homil. De Cruce et Latr.

« Qu'avait donc fait de si grand le Larron, pour monter, de la croix qu'il avait méritée, jusque dans le Paradis? Voulez-vous que je vous dise en peu de mots la puissance de sa foi? Pendant que Pierre niait en bas, lui confessait en haut. Je le dis, non pour accuser le bienheureux Pierre, Dieu m'en garde; mais pour montrer la magnanimité du Larron. Le disciple ne put soutenir les menaces d'une abjecte petite fille. Le voleur est entouré d'une multitude qui vocifère, qui lance des blasphèmes, des outrages et des malédictions : il n'en est pas émue.

« Il ne s'arrête pas à l'abjection visible de son compagnon de supplice; mais de l'œil de la foi il pénètre au delà de toutes ces choses et les méprise, comme de vains nuages qui cachent la vérité, et il dit : Souvenez-vous de moi, Seigneur, dans votre royaume... Ceux qui avaient vu le Seigneur ressusciter les morts, chancelèrent; le Larron crut en lui, quand il fut suspendu à la croix. A une pareille foi, je ne sais ce qu'on peut ajouter : En vérité, jamais le Seigneur n'a trouvé une pareille foi en Israël, ni dans le monde entier (1). »

L'évêque Eusèbe conclut en disant : « Il est donc beaucoup plus grand, beaucoup plus glorieux pour le Larron, d'avoir reconnu le Seigneur dans un homme mourant du dernier supplice, que s'il avait

(1) « Huic fidei quid addi possit ignoro... vere non invenit Christus tantam fidem in Israel, imo nec in toto mundo. » *Serm.* XLIV, *De tempore*, et *Serm.* CLV, *in append.*, n. 6, opp., t. V, p. alter., p. 2756; *id.* *Enarr.*, in ps. 68, n. 8; *id.* *Serm. de fer.* 3 *Paschat.*; et lib. I, *De anima*, c. IX.

cru en lui lorsqu'il opérât des miracles. Ainsi, ce n'est pas sans raison qu'il a mérité une si magnifique récompense (1). »

Dès lors, faut-il s'étonner du concert de louanges dont tous les siècles ont environné le bon Larron ? Après la très-sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, aucun saint, nous le croyons, n'a été autant exalté par les Pères et les Docteurs de l'Église. On ferait un livre de leurs éloges (2).

(1) « *Laudabilis hoc itaque in latrone, ac magnificentius fuit, quod hominem inter extrema supplicia deficientem, Dominum credit, quam si inter virtutum opera credidisset; non itaque sine causa tantum meruit.* » Euseb. Gallic., *Homil. de S. Latrone*, bibl. Max. PP., t. VI, 644.

(2) Voir Th. Raynaud, *Orilia*, etc.

CHAPITRE XVI

ESPÉRANCE DU BON LARRON.

Espérance du bon Larron, non moins magnifique que sa foi. — L'homme construction de Dieu. — Trois parties de l'édifice. — Leur enchaînement : enseignement de saint Thomas. — Fermeté de l'espérance du bon Larron : paroles de saint Bernard. — Vivacité et héroïsme. — L'espérance de Dimas comparée à celle de Madeleine. — Témoignage.

La seconde vertu qui brille dans le bon Larron, c'est l'espérance. Elle éclate avec une magnificence égale à celle de la foi. Selon saint Paul, l'homme est une construction faite de la main de Dieu même : *Dei ædificatio estis*. Le grand architecte connaît les règles de l'art. Il commence par asseoir les fondements ; sur les fondements il élève les murs ; et sur les murs il pose le couronnement de l'édifice.

Or, dans la construction du chrétien, les bases, les murs, le couronnement, sont la Foi, l'Espérance et la Charité. « La maison de Dieu, dit saint Augustin, repose sur la Foi ; elle s'élève par l'Espérance ; elle s'achève par la Charité (1). » Saint Bernard ajoute : « C'est avec raison que l'Apôtre définit la Foi : la base de l'espérance ; car vouloir espérer sans croire, c'est vouloir peindre sur le vide. Ainsi, la Foi dit : Dieu

(1) « *Domus Dei credendo fundatur, sperando erigitur, diligendo perficitur.* » *Serm. XXXVII.*

prépare à ses fidèles des biens immenses et incompréhensibles. L'Espérance dit : Ils me sont réservés. La Charité dit : Je cours en prendre possession (1). »

Avec sa lucidité ordinaire, saint Thomas montre l'enchaînement nécessaire de ces trois vertus et la fin vers laquelle elles nous conduisent. « La Foi, l'Espérance et la Charité, dit le grand Docteur, sont trois éléments surajoutés à la nature de l'homme, par la grâce du Rédempteur, et qui l'élèvent comme par trois degrés à l'union déifiante, en le rendant, suivant le mot de saint Pierre, participant de la nature divine. La foi élève l'entendement ; elle l'enrichit de certaines vérités surnaturelles, que la lumière divine lui fait connaître. L'espérance élève la volonté ; elle la dirige vers la possession du bien surnaturel, qui nous est promis. La charité élève l'amour ; elle le fait tendre à l'union avec le bien surnaturel, devenu son objet (2). »

Cette magnifique construction n'est pas l'œuvre

(1) « Merito Apostolus fidem sperandarum substantiam rerum esse definit, quod videlicet non credita nemo sperare plusquam super inane pingere possit. Dicit ergo fides : Parata sunt magna et inexcogitabilia bona a Deo fidelibus suis. Dicit spes : Mihi illa servantur. Nam tertia quidem charitas : Curro, mihi ait, ad illa. » *Serm. 1, in Ps. xc.*

(2) « Quantum ad intellectum adduntur homini quædam principia supernaturalia, quæ divino lumine capiuntur : et hæc sunt credibilia, de quibus est *Fides*. Secundo vero est voluntas, quæ ordinatur in illum finem et quantum ad motum intentionis in ipsum tendentem, sicut id quod est possibile consequi, quod pertinet ad *Spem*, et quantum ad unionem quamdam spiritualem, per quam quodammodo transformatur in illum finem, quod fit per *Charitatem*. » 1, 2^a q., 62, art. 1. Cor. et 3, Cor.

d'un jour. D'ordinaire, elle dure le temps de la vie. Par un privilège exceptionnel, dans le bon Larron elle fut instantanée. En un clin d'œil, son espérance devint parfaite comme sa foi. L'espérance est parfaite, lorsqu'elle est ferme, vive, héroïque. Telle fut celle de Dimas.

Une espérance ferme est une espérance que rien n'ébranle, n'intimide, ne fait hésiter : ni l'énormité ou le nombre des péchés commis, ni la grandeur de la grâce attendue, ni la dignité de l'offensé, ni l'indignité de l'offensant. Une espérance qui a des répliques victorieuses à tous les refus apparents ; une espérance qui met en quelque sorte Dieu lui-même hors d'état de répondre, en lui disant avec Job : Vous avez beau faire, quand vous me tueriez j'espérerais encore en vous ; ou avec la Chananéenne, qui, comparée aux chiens par Notre-Seigneur, lui dit : Soit, mettez-moi au rang des chiens ; dans cette abjecte condition j'espérerai encore : car les petits chiens se nourrissent des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

Portons maintenant nos regards sur le bon Larron. Il s'est confessé coupable, et coupable de toute une vie d'iniquités contre Dieu et contre les hommes ; iniquités telles que, de son propre aveu, le plus cruel, le plus honteux de tous les supplices en est le juste châtiment : *Nos quidem juste*. Du fond de cet abîme, voyez jaillir l'espérance. Saint Paul compare l'espérance à l'ancre qui retient sur sa base, le navire battu par la tempête et l'empêche de sombrer.

De toutes les forces de sa foi, Dimas prend cette ancre et la jette sur le fond solide de la toute-puissance et de l'infinie miséricorde du Dieu mourant à ses côtés (1).

Dès ce moment, plus d'incertitudes, plus de craintes, plus de doutes dans son âme. Avec une tranquillité imperturbable, il attend ce qu'il a demandé. Et qu'a-t-il demandé ? Il a demandé ce que tant de saints achètent par toute une vie d'austérités et de combats ; il a demandé tout ce que Dieu a de meilleur, tout ce qu'il réserve à ses intimes amis : il a demandé le ciel, c'est-à-dire la possession éternelle de Dieu lui-même avec toutes ses félicités. « Souvenez-vous de moi, dit-il au Sauveur, lorsque vous serez dans votre royaume. » Que ce mot signifie : *Donnez-moi le ciel*, la preuve en est dans la réponse du Seigneur : « Aujourd'hui même vous serez avec moi dans le Paradis. »

Et c'est Dimas qui demande le ciel, ni plus ni moins, Dimas le vieux voleur, et qui le demande de cette même bouche, encore toute souillée de blasphèmes ! Quelle confiance, pour ne pas dire quelle sainte effronterie ! *quanta latronis fiducia* (2) ! et ce qui renverse la raison, il obtient ce qu'il demande : il l'obtient sur-le-champ.

O mon Dieu ! que vos pensées sont au-dessus de nos pensées ! Qu'est-ce donc que la confiance en vous ? Et d'où lui vient cette puissance victorieuse ?

(1) Hebr., vi, 19.

(2) S. Bern., *De Pass. Dom.*, c. ix.

Dans les circonstances difficiles, la confiance est l'hommage le plus agréable à Dieu, qu'une faible créature puisse lui rendre. Par là, elle confesse et glorifie sa puissance infinie, sa sagesse infinie, sa bonté infinie. Plus le besoin est pressant, plus l'indignité est grande, plus cet hommage devient sublime et acquiert de force sur le cœur de Dieu.

Avant le bon Larron, David en a laissé un illustre exemple. Coupable de grands crimes, il vient demander pardon à Dieu. A quel titre ? « Vous me pardonnerez mon péché, lui dit-il, parce qu'il est bien grand. » Pardonner une peccadille, ou même des péchés ordinaires, n'est rien pour vous, qui êtes la miséricorde infinie ; mais pardonner des crimes énormes, voilà ce qui manifeste votre bonté et vous fait glorifier comme vous le méritez, par les hommes et par les anges : *Propter nomen tuum, Domine, propitiaberis peccato meo : multum est enim* (1).

Autant est ferme, autant est vive l'espérance de Dimas. Une espérance vive est celle qui possède tous les organes de la vie, et qui en fait usage. Des yeux que la foi lui donne, elle voit, par delà l'étroit horizon du temps, les biens immenses que Dieu lui a préparés. Elle a une langue, et c'est pour parler de ces biens futurs ; un cœur, et c'est pour les désirer ; des pieds et des mains, et c'est pour agir en vue de les acquérir. Ayant pour objet Dieu lui-même avec toutes ses richesses, tout ce qui n'est pas Dieu elle

(1) Ps. xxiv, 11.

en fait litière, *omnia arbitror ut stercora*. Obstacle, elle le brise ; moyen, elle s'en sert.

Semblable à l'oiseau qui fend l'air et que ni la pluie, ni la neige, ni le chaud, ni le froid, ni les nuages, ni les vents contraires n'arrêtent dans son vol rapide, l'espérance traverse, sans s'y arrêter, les choses du temps ; et l'œil toujours fixé sur le but, elle tend de toute son énergie vers les régions de l'éternité. Que dire encore pour peindre l'espérance dans l'activité de sa vie ?

Semblable aux fleuves qui courent à l'océan, malgré la longueur des distances, malgré les rochers ou les sables qui encombrant leur lit, malgré les digues mêmes que la main de l'homme oppose à leur impétuosité, l'espérance court à Dieu, n'importe les obstacles. Beautés de la nature, richesses, honneurs, plaisirs, affaires, voyages, jeunesse, vieillesse, santé, maladie, pauvreté, louanges, persécution, travail, repos, vicissitudes de tout genre : rien ne l'arrête.

Quand l'espérance possède au degré suprême ces deux qualités, la fermeté et la vivacité, elle est héroïque. Telle fut l'espérance du bon Larron. Il demande à Notre-Seigneur son plus riche trésor, le Paradis ; il ne lui demande ni de descendre de la croix, ni d'être rendu à la liberté et à la vie. Pour cela il ne dit qu'un seul mot : *Memento*, souvenez-vous de moi. Il le dit sans hésitation ; et sur ce seul mot, comme sur un doux oreiller, il se repose tranquille : tant il compte sur la bonté de Celui à qui il s'adresse. On dirait qu'il savait déjà la prière que l'É-

glise offre aujourd'hui à son divin Époux : « O Dieu ! qui allez au delà des vœux et des prières de ceux qui vous invoquent : *Qui preces supplicum excedis et vota.* »

Moins ferme et moins vive nous apparaît la confiance de Marie-Madeleine et de saint Pierre. Accablée de honte et dévorée de remords, la princesse de Magdalum se décide à venir demander son pardon. Entre la crainte et l'espérance, elle s'introduit dans la salle du festin. Elle n'ose pas parler à Notre-Seigneur ni se présenter devant lui, elle se tient en arrière ; et, comme pour gagner son cœur, elle verse sur sa tête un vase de parfum ; puis, elle se prosterne à ses pieds, les arrose de ses larmes et les essuie avec ses cheveux.

Après sa chute, le Prince des apôtres n'a pas le courage d'aller se jeter aux pieds de son bon Maître ; mais il s'éloigne du théâtre de sa faute et va cacher ses larmes, prix nécessaire de son pardon. Si la confiance de saint Pierre fût arrivée comme celle de Dimas, au suprême degré de l'héroïsme, le fils de la Colombe serait retourné sur-le-champ au milieu des valets du grand prêtre, et il aurait confessé son divin Maître, certain d'avoir les secours nécessaires pour souffrir les railleries et les mauvais traitements, auxquels pouvait l'exposer son héroïque démarche.

Autre est la conduite du bon Larron. Il ne détourne pas ses regards de Notre-Seigneur, il ne balbutie pas, il ne se laisse pas embarrasser par la crainte, et ne diminue en rien la grandeur de sa demande.

Animé par l'espérance, il fait ce que saint Pierre n'avait pas osé faire (1). Il a le courage de proclamer Notre-Seigneur innocent, digne du trône et injustement condamné à mort. A ces traits, se reconnaît l'héroïsme de la confiance.

Un pieux auteur a donc raison de s'écrier : « Qu'en peu de temps, il est devenu d'ennemi, ami ; d'inconnu, familier ; d'étranger, prochain ; de voleur, confesseur. Oh ! qu'elle est grande la confiance de ce larron ! Aux yeux même de sa conscience, coupable de tout mal, étranger à tout bien, violateur de toutes les lois, ravisseur de la vie et du bien d'autrui, placé aux portes de la mort, sans espoir dans la vie présente, il conçoit l'espérance d'obtenir la vie future, qu'il a tant de fois démeritée et qu'il n'a jamais méritée, et il ne craint pas de la demander. Qui désespérera, le voleur espérant (2)? »

(1) Orilia, p. 165.

(2) « Quam subito ex hoste factus est amicus ; ex alieno familiaris ; de extraneo proximus, de latrone confessor ! O quanta latronis fiducia ! omnis mali, nullius boni conscius sibi, transgressor legis, vitæ simul et substantiæ raptor alienæ, positus in januis mortis, in fine vitæ, desperatus de præsentis vita, spem vitæ futuræ, quam toties demeruerat, et nunquam meruerat, concipere eam et requirere non reformidat. Quis hic desperet, latrone sperante ? » *Vitis mystica, seu de Pass. Dom.*, c. ix, inter. Opp. S. Bern., t. V, p. 891, édit. Gaume.

CHAPITRE XVII

CHARITÉ DU BON LARRON.

Charité du bon Larron aussi grande que son espérance et sa foi. — Amour du bon Larron pour Notre-Seigneur. — Il s'oublie entièrement pour ne penser qu'à lui. — Beaux passages de saint Grégoire le Grand, de saint Bernardin de Sienne, du bienheureux Amédée. — L'amour le fait parler. — Courage héroïque dans ses paroles. — Amour du bon Larron pour son compagnon de supplice. — Objet d'éternelle admiration — Passage de Bède le Vénérable.

Le couronnement de l'édifice, c'est la charité. Non moins que l'espérance et la foi, cette vertu brille dans le bon Larron d'un éclat incomparable. La charité tend à l'union : aimer c'est unir. Quand les pensées d'une personne sont nos pensées, ses affections, nos affections ; ses intérêts, nos intérêts ; ses douleurs, nos douleurs ; ses joies, nos joies ; ses espérances, nos espérances ; sa vie, notre vie : nous pouvons dire que nous l'aimons. Or, la charité a deux bras : de l'un elle embrasse Dieu ; de l'autre, le prochain. Avec le premier elle s'attache à Dieu, afin de s'élever jusqu'à lui ; avec le second elle s'attache au prochain, afin de l'élever aussi jusqu'à Dieu, terme final, repos et récompense de tout amour. Par ce noble travail, la charité conduit toutes choses à l'unité.

Si, telle que nous venons de la définir, cette vertu brille tout à coup dans une âme, si elle se manifeste

par des œuvres qui exigent un courage exceptionnel, un courage plus fort que la mort, elle est héroïque. Est-il besoin d'ajouter que la charité de saint Dimas revêt ces glorieux caractères? Nul voyageur n'arrive d'un seul bond à la cime d'une haute montagne, et le soleil ne répand point tout d'un coup sur le monde ses flots de lumière. Il en est de même dans l'ordre moral. Personne ne s'élève en un clin d'œil à la perfection : *Nemo repente fit summus*. Elle est le prix de longs efforts et de rudes combats.

Quelquefois Dieu dispense de cette loi providentielle, et on voit, quoique bien rarement, certaines âmes arriver en peu de temps au comble de la perfection. Au premier rang de ces privilégiés de la grâce, brille le bon Larron. Dans l'espace fugitif de quelques instants, il acquiert à un degré héroïque la reine des vertus, la charité. Ce qu'est dans une vaste usine la maîtresse roue, qui met en mouvement tous les rouages secondaires; ce qu'est dans un monceau de paille, l'étincelle ardente qui consume tout ce qui peut être consumé, la charité le fut dans l'âme de Dimas.

« Les clous, dit saint Grégoire, lui avaient fixé à la croix les pieds et les mains; il n'avait de libres que le cœur et la langue. Inspiré de Notre-Seigneur, il lui offre tout ce qu'il a de libre : le cœur pour obtenir la justice; la langue pour obtenir le salut. Au témoignage de l'Apôtre, trois vertus suréminentes demeurent dans le cœur des fidèles : la foi, l'espérance et la charité; de toutes trois, une grâce subite en

remplit le bon larron, qui les garda sur la croix (1). »

Les autres pères, entre autres saint Bernardin de Sienne, parlent comme saint Grégoire. « Tout ce qu'il possède, dit le prédicateur Séraphique, le bon Larron l'immole à Jésus, en sacrifice d'un parfait amour. Cloué à la croix, il ne peut faire usage ni de ses mains ni de ses pieds ; mais il consacre à son service les deux membres dont il peut disposer : le cœur et la langue. Le cœur, comme un parfum de la plus agréable odeur, brûlé par le feu de la charité ; la langue, comme l'organe de son amour (2). »

Que dirai-je encore ? « O phénix, s'écrie le bienheureux Amédée, plus délicieusement odorant que le cinnamome, le baume et le nard, votre vue seule est plus agréable au Roi que tous les parfums (3). »

La charité qui consume le cœur de Dimas fait mouvoir sa langue. Ici, elle se montre, s'il est possi-

(1) « In cruce, clavi manus pedesque ligaverant, nihilque in eo pœnis liberum, nisi cor et lingua, remanserat. Inspirante Deo totum illi obtulit, quod in se liberum invenit, ut corde crederet ad justitiam; ore confiteretur ad salutem. In corde autem fidelium tres summopere manere virtutes testatur Apostolus, fidem, spem et charitatem, quas cunctas subita repletus gratia et accepit latro, et servavit in cruce. » *Moral.*, xviii, 13.

(2) « Totum quod habuit, ipsi Jesu in amoris perfecti sacrificii immolavit. Manibus et pedibus crucifixus non valuit sibi servire, nisi tantum cum duobus membris, primo corde, secundo lingua. Primo enim sibi cor in thymiama perfecti odoris ardenti charitate sacravit. Secundo vero linguam sibi obtulit. » *Serm. in Parasc.*, 55, c. II.

(3) « O phœnix aromatisans, gratius cinnamomo, et balsamo et nardo, suavius regem in aspectu tuo delectans. » *Homil. in obit. Virg.*

blé, plus héroïque encore. Du moment où le bon larron a reconnu la divinité et l'innocence de Notre-Seigneur, il a compris la cause de ses souffrances. La raison de ses douleurs, se dit-il, est dans les crimes des pécheurs : et en est-il de plus abominable que moi ? C'est pour moi qu'il boit jusqu'à la lie l'amer calice ; c'est pour me sauver des tourments éternels de l'enfer, qu'il est couvert de plaies ; c'est pour me rendre heureux avec lui qu'il donne sa vie (1). Et son amour éclate en paroles héroïquement courageuses.

Oubliant ses propres souffrances, Dimas ne voit plus que celles de Jésus. Sa cause devient la sienne. Il se fait son apologiste, proclame hautement son innocence ; et, pour cela, ne craint pas de braver la haine de toute la synagogue (2).

« Non, s'écrie-t-il, Jésus de Nazareth n'a fait aucun mal : *Hic autem nihil mali gessit*. Anne, Caïphe, prêtres, pontifes, anciens du peuple, Pilate, et vous tous qui l'avez condamné à mort, quels crimes avez-vous à lui reprocher ? Est-ce un crime de vous avoir prêché l'amour de Dieu et des hommes ; d'avoir guéri vos malades, ressuscité vos morts, converti les pécheurs, consolé les affligés, nourri les pauvres, délivré les possédés ? Est-ce pour cela que vous l'avez

(1) « Intellexit enim, quod pro alienis peccatis has plagas susciperet, pro alienis sceleribus has plagas sustineret, et scivit quod illa in corpore Christi vulnera, non essent Christi vulnera, sed latronis, atque ideo plus amare cepit postquam in corpore sua vulnera recognovit. » S. Max. *Homil.* 1 *De S. Latr.*

(2) « Latro dolorum suorum prorsus oblitus, encomiis Christi intendit. » S. Basil. Seleuc., *Orat. in Bibl. PP.*

abreuvé d'outrages, couvert de plaies et de crachats, condamné au plus infâme des supplices ? Moi et mon compagnon nous sommes coupables ; mais Jésus de Nazareth est innocent : *Hic autem nihil mali gessit.* » Toutes ces dures vérités et d'autres encore sont renfermées dans ces deux mots : il n'est pas coupable.

Tous les siècles ont admiré le courage qui les fit dire à la synagogue frémissante. « Examinons de près, dit un docte et pieux cénobite, quel fut ce voleur, de peur que si nous ignorons la cause de son espérance, nous ne tombions dans la présomption. Tous les amis, tous les proches, toutes les connaissances du Sauveur, ses parents et même ses propres disciples, privilégiés entre tous les hommes, en le voyant sous le poids de tant de souffrances, de tant d'humiliations, de tant d'opprobres s'étaient dispersés comme des brebis dont le pasteur a disparu. Lui-même avait fui, le disciple que Jésus aimait. Pierre si ardent le suivait de loin. Tous avaient oublié les miracles que tant de fois ils avaient vu opérer à leur Maître, et le pouvoir qu'il leur avait donné d'en opérer eux-mêmes.

« Et voilà que ce voleur, au milieu de tant d'outrages et de misères, que dis-je ? au milieu des tourments de la croix et des angoisses de la mort, reconnaît pour son Dieu celui qu'il n'avait jamais connu, et demande avec confiance secours à celui qui paraissait en avoir si grand besoin. Lequel d'entre les apôtres montra un pareil courage ? Tous fuient celui qu'ils avaient confessé vivant ; et le vo-

leur, qui l'avait nié vivant, le confessa mourant (1).

La charité, avons-nous dit, a deux bras. De l'un Dimas a saisi Notre-Seigneur; de l'autre, il va essayer de saisir son compagnon, afin de le donner au Dieu Rédempteur; et après l'avoir eu pour complice de ses crimes, il va l'avoir pour compagnon de ses joies éternelles.

Dimas se fait missionnaire. Comme la crainte est le commencement de la sagesse, son premier soin est de l'éveiller dans l'âme de son disciple. « Et toi non plus, lui dit-il, tu ne crains pas Dieu : *Negue tu times Deum?* Ainsi que moi tu vas mourir; et à tous nos anciens crimes, tu ne crains pas d'en ajouter un nouveau, en insultant ce Juste et en le blasphémant? Tu ne crains donc pas Dieu, qui dans peu d'instant va te juger? »

Puis, il le prend par l'amour-propre. « Tu l'insultes, toi qui es condamné au même supplice : *Qui in eadem damnatione es?* » Comment ne vois-tu pas que les insultes que tu lui adresses, retombent sur toi et sur moi, puisque nous sommes tous trois dans la même condition? N'est-ce pas assez des souffrances que nous ne pouvons éviter, faut-il sans raison en ajouter de nouvelles? Quand notre compagnon de supplice serait coupable, l'insulter serait une lâcheté; mais il est innocent, et l'insulter est un crime. Il est

(1) « *Quem discipulorum tanta audacia inflammavit? Fugerunt omnes eum, quem hactenus fuerant confessi dum viveret: iste vero quem viventem negaverat, confitetur morientem.* » *Vitis myst.*, c. ix, n. 34, *ubi supra.*

plus qu'innocent, il est l'innocence même, il est Dieu. Il meurt pour toi comme pour moi ; il est prêt à te pardonner. Quel aveuglement t'empêche de le reconnaître ? Rentre en toi-même ; et les gibets qui séparent nos corps, réuniront nos âmes dans la gloire (1). »

On sait de quelle manière le mauvais larron profita de l'ardente charité de Dimas. Elle fut d'autant plus méritoire, qu'elle ne reçut pas sa récompense en ce monde, et que, pour l'exercer, le bon Larron eut besoin d'un courage héroïque. En essayant de convertir son compagnon, il se faisait l'apologiste de Notre-Seigneur, le prédicateur de sa divinité, et l'accusateur public de toute la synagogue.

A quel redoublement d'outrages, de railleries et de tortures l'exposait une pareille audace ? Pour le comprendre, il faudrait connaître toute la profondeur de la haine des Juifs contre Notre-Seigneur. Quoi qu'il en soit, la tradition nous apprend que le courage de Dimas lui valut le privilège, d'avoir le premier les jambes rompues, sans doute afin de réduire plus promptement au silence cette voix accusatrice. « Qui

(1) « Dimas, divino fervefactus amore, coram iudice inter medium pendente, sodalem arguere, ac etiam instruere non veretur dicens : Neque tu times Deum, qui in eadem damnatione es ? » B. Sim. de Cassia, in *Luc.*, lib. XIII, *De Pass.*, c. III. — « Pugnabat latro cum socio latrone, et ait : Ad hoc usque tempus, quo cruci affixi sumus, inter nos convenimus et iter una fecimus. Verumtamen ab ipsa cruce finditur mihi via : si mecum iter facere velis ad vitam, veni, sin minus, vade vias tuas, etc. » S. Chrys., *De Cruce*, apud P. Orilia, p. 179.

donc, s'écrie Bède le vénérable, pourra se défendre d'admirer l'héroïque charité du bon Larron : *Quis hujus latronis animum non miretur* (1)?

Ne nous contentons pas de l'admirer ; que chacun de nous, dans sa position, s'efforce de l'imiter.

(1) *In Luc.*, xxiii, c. vi.

CHAPITRE XVIII

PRUDENCE ET JUSTICE DU BON LARRON.

Vertus nécessaires à la canonisation. — La prudence. — Ce qu'elle est. — Héroïque dans le bon Larron. — Témoignage de saint Grégoire de Nysse, de saint Chrysostôme, de saint Laurent Justinien. — Justice du bon Larron. — Justice à l'égard de Dieu. — A l'égard du prochain. — Paroles de l'abbé Godefroy de Vendôme.

De tous les saints, dont le nombre surpasse celui des étoiles du firmament, le bon Larron est le seul qui ait la gloire d'avoir été canonisé de son vivant, et canonisé par Notre-Seigneur en personne. *Aujourd'hui, vous serez avec moi dans le Paradis* : tel fut le décret de sa canonisation. Ce décret suppose la pratique héroïque des trois vertus théologiques : la Foi, l'Espérance et la Charité; et des quatre vertus cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance. Nous venons de voir les trois premières briller, dans saint Dimas, d'un éclat qui fait pâlir la foi, l'espérance et la charité même des apôtres. A-t-il porté au même degré d'héroïsme les quatre dernières? C'est l'intéressante question qui reste à examiner.

Suivant le prince de la théologie, la prudence est la bonne conseillère de toute la vie humaine : vie

du temps et vie de l'éternité (1). Pour être *bonne*, la prudence doit diriger la vie du temps vers la vie de l'éternité et faire servir l'une à l'acquisition de l'autre. Toute prudence, autre que celle-là, est une prudence terrestre, animale, diabolique. Elle peut bien rendre l'homme habile à s'enrichir et à s'élever aux dignités ; mais, en le passionnant pour les biens passagers, elle lui fait perdre de vue sa fin dernière et le conduit à un malheur sans ressource. De cette fausse prudence, Dimas avait toute sa vie suivi les damnables conseils. Encore un peu, et il tombait dans l'abîme qu'elle avait creusé sous ses pieds.

Tout à coup la vraie prudence descend dans le converti du Calvaire, et nous la voyons briller du même éclat que la foi, l'espérance et la charité. Elle brille dans le retour qu'il fait sur lui-même ; dans la confession de ses fautes et dans la demande qu'il adresse au Sauveur. Plus d'illusion possible : Dimas comprend qu'il va mourir. Il voit qu'il ne lui reste que peu d'instant, de ce qu'on appelle vulgairement la vie ; mais qui, loin d'être la vie, est une mort continuelle. Sur-le-champ, il dirige ses pensées vers l'acquisition de la vraie vie : la vie qui commence au delà du tombeau.

La divine prudence qui l'éclaire, lui indique les moyens de parvenir à son but. « Vous le savez, lui dit-elle, celui qui est crucifié à côté de vous, est le

(1) « Dicendum quod prudentia est bene consiliativa de his, quæ pertinent ad totam vitam hominis, et ad ultimum finem vitæ humanæ. » 1. 2^o q. 57, art. 4 ad 3.

Fils de Dieu fait homme, pour sauver le genre humain. Lui demander votre salut, c'est entrer dans ses vues. Que vos crimes ne vous effrayent pas. Si grands qu'ils soient, sa miséricorde est encore plus grande. Voyez comme il est bon ! Il prie pour ceux qui le crucifient et qui ne l'invoquent pas. Rejettera-t-il celui qui ne le crucifie pas et qui l'invoque ? Recourez donc à ce Dieu, qui est la bonté même et qui met sa gloire à pardonner. »

Dimas prête l'oreille à cette consolante invitation, et, par un acte qui s'éloigne de toutes les règles de la prudence humaine, il demande son salut à Celui qu'il vient de blasphémer. « L'adroit voleur, dit saint Grégoire de Nysse, aperçoit un trésor. Il profite habilement de l'occasion et s'empare du trésor, qui est la vie éternelle : louable et noble usage de l'art de voler (1). »

Ici ne se borne pas l'héroïque prudence de notre saint. Il a compris qu'avant de demander miséricorde, il fallait commencer, par où doit commencer tout pécheur qui veut être pardonné, par l'humble aveu de ses fautes. « C'est avec justice, dit-il, que je suis sur la croix ; je n'ai que ce que je mérite. »

Écoutons, la bouche d'or de l'Orient, saint Chrysostôme, louant ce trait d'exquise prudence. « Voyez sa parfaite confession ! Personne ne l'engage, personne ne le contraint ; mais de lui-même et spontanément,

(1) « Animadvertit fur acutus et ingeniosus thesaurum, et nactus occasionem, vitam rapuit, arte furandi pulchre et solerter usus. » *Orat. de 40 Martyr.*

il confesse publiquement ses iniquités, en disant : *Mon compagnon et moi nous sommes condamnés justement, nous recevons le digne salaire de nos méfaits; quant à Celui-ci, il n'a fait aucun mal.* Il n'ose pas dire : *Souvenez-vous de moi dans votre royaume,* avant d'avoir, par la confession, déposé le fardeau de ses crimes. Puissance de la confession ! Le Larron se confesse, et il ouvre le paradis ; il se confesse, et telle est sa confiance, qu'après une vie de brigandage, il ne craint pas de demander un royaume (1). »

La manière dont il le demande est un nouveau trait de la prudence qui l'inspire. Dimas désirait ardemment le bonheur du ciel ; mais comment le demander ? Il est vrai, avec une humilité héroïque, il venait de se faire son propre accusateur. Avec un courage égal, seul il s'était fait l'avocat du Sauveur Jésus. « Néanmoins, se disait-il à lui-même, puis-je croire qu'après ma vie d'iniquités, continuée jusqu'à ce moment, le ciel me soit donné pour quatre paroles ? Dieu est-il si prodigue de son royaume, qu'il le donne pour si peu ? » Telles étaient, il est facile de le comprendre, les pensées qu'inspiraient à Dimas l'énormité de ses fautes et l'immensité de la faveur qu'il ambitionnait.

La prudence vint mettre fin à ses perplexités. « Demandez peu, lui dit-elle, et vous aurez beaucoup. Vo-

(1) « Non prius ausus est dicere : *Memento mei in regno tuo, quam per confessionem peccatorum sarcinam deposuisset. Vide'n quanta res sit confessio ! Confessus est, et paradisum aperuit : confessus est, et tantam accepit fiduciam, ut a latrocinio regnum peteret.* » *De Cruce et Latr.*, n. 3.

tre Dieu n'est pas si petit, qu'il récompense peu par peu. Il a le cœur grand, parce qu'il a le cœur d'un Dieu. Dieu est magnanime et bon. Magnanime, il ouvre la main et il donne avec la générosité du Tout-Puissant. Bon, il se plaît à surpasser les vœux de ceux qui l'invoquent. »

Docile à cette voix, Dimas demande à Notre-Seigneur un simple souvenir : *Memento mei*. Quoi de plus modeste ! « Il n'ose pas dire, écrit saint Laurent Justinien : Donnez-moi le ciel, rendez-moi participant de votre gloire, mais seulement : Souvenez-vous de moi. Il se regardait indigne, lui pécheur, lui souillé de crimes jusqu'au fond du cœur, lui ravisseur du bien d'autrui, d'entrer dans le royaume éternel, où il savait, par la lumière de la grâce, que Jésus allait régner en triomphateur (1). »

L'espoir du bon Larron ne fut pas trompé. Nous verrons bientôt en quelle magnifique récompense, se transforma le souvenir divin qu'il avait sollicité. Imitons nous-mêmes cette prudente modestie. L'humilité est le plus sûr moyen d'ouvrir sur nos têtes, les plus riches trésors de la bonté divine.

Nous venons de voir la prudence de Dimas, apprenons à connaître sa justice. Cette seconde vertu cardinale se définit ordinairement : « Une ferme volonté de rendre à chacun ce qui lui est dû : à Dieu, à qui tout

(1) « *Dicere ausus non est : Da mihi regnum, fac me participem esse gloriæ tuæ. Indignum esse arbitrabatur, ut homo peccator, corde pollutus, alieni raptor, in regnum introiret æternum, ubi Christum, revelante gratia, triumphaliter regnare cognovit.* » *De Pass. Dom.*

est dû ; au prochain, à qui il est dû beaucoup (1). » Envisagée sous ce double point de vue, la justice brille du plus vif éclat dans les derniers actes du bon Larron. A l'égard de Dieu, la vraie et parfaite justice consiste à lui rendre les quatre hommages qui lui sont dus : hommage de louange, à cause de ses infinies perfections ; hommage de reconnaissance, pour ses bienfaits ; hommage de satisfaction, pour les péchés commis ; hommage de douleur, pour les grâces négligées (2).

Après ce que nous avons dit, il serait superflu de montrer comment Dimas a rempli ces quatre grands devoirs. Néanmoins, par affection pour ce saint trop peu connu, trop peu invoqué, nous voulons en toucher quelque chose. Aussitôt qu'il connaît la divinité du Sauveur, il la proclame, il la loue, il la défend ; il s'accuse spontanément ; il avoue qu'il a mérité la mort en expiation des fautes qu'il a commises ; il souffre sans murmure les atroces douleurs du crucifiement ; il reconnaît Jésus pour l'auteur de tout bien et le prie avec une imperturbable confiance. Envers Dieu, le bon Larron n'a-t-il pas accompli toute justice, et, quand on se reporte aux circonstances de temps et

(1) A cette définition revient celle de saint Thomas : « *Justitia est quædam rectitudo animi, per quam homo operatur quod debet in quacumque materia.* » 1, 2, q. 61, art. 4, corp.

(2) « *Justitia vera et perfecta ad Deum, est redditio debitæ laudis in omnibus divinæ naturæ ; debitæ gratiarum actionis pro omnibus donis collatis ; debitæ satisfactionis pro omnibus commissis et omissis ; debiti fervidi doloris pro omnibus gratiis neglectis.* » B. Alb. Magn., *Parad. anim.*, lib. I, c. x.

de lieu où il se trouvait, accompli avec un héroïsme qui sera l'admiration des siècles?

A l'égard du prochain, sa justice n'est pas moins parfaite. Aux Juifs qui encombraient le Calvaire, aux pontifes, aux prêtres, aux anciens du peuple qui passaient et qui repassaient devant Notre-Seigneur, en hochant la tête et en l'insultant, Dimas devait la vérité. Il la leur dit sans respect humain, au risque de s'attirer un redoublement de tortures. En proclamant la divinité de Notre-Seigneur, il s'efforce de les faire rentrer en eux-mêmes, de les convertir et de leur éviter les peines de ce monde et les châtiements de l'autre. Autant qu'il est en son pouvoir, il s'oppose à la perte éternelle de son compagnon, en exerçant envers lui la charité d'un ami et d'un frère.

Quel est le saint, quel est le martyr qui, dans les douleurs de la maladie ou dans les angoisses de la mort, a montré plus de zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain, plus de grandeur d'âme, plus d'héroïsme (1) ?

(1) « Hæc quatuor habuit latro, qui Christum in cruce confessus est. Habuit sapientiam, quia per fidem illuminatus, tunc Christum Deum esse cognovit, quando eum omnes discipuli reliquerunt. Habuit justitiam, quia alterum latronem blasphemantem, per charitatem corripuit. Habuit sanctificationem, quia per fidem et dilectionem, Christum oravit. Habuit participium redemptionis, sicut Dominus ait: Hodie mecum eris in paradiso. » Gauffrid. abb., *Serm.* 10, *De Latr. salvat.*, in *Bibl. PP.*, t. XXI.

CHAPITRE XIX

FORCE ET TEMPÉRANCE DU BON LARRON.

La Force définie par saint Thomas. — La Magnanimité, la Confiance, la Sécurité, la Patience, la Persévérance, la Longanimité, l'Humilité, la Mansuétude : filles de la Force. — Toutes se donnent rendez-vous dans l'âme du bon Larron. — Héroïsme de leurs actes. — Admiration des Pères de l'Église.

Agir et souffrir est toute la vie humaine. Pour l'un comme pour l'autre, la Force est nécessaire. C'est avec raison que saint Thomas la définit : « Une disposition de l'âme qui l'affermir dans le bien, contre les attaques des passions et contre les difficultés de l'action (1). » Comme toutes les autres vertus, la Force tire son être de la charité. Disons mieux : la Force n'est que la charité même, qui, pour Dieu, souffre volontiers les contradictions et les douleurs (2). La mesure de la Force de Dimas est donc celle de sa charité. Or, nous l'avons vu, sa charité fut héroïque. Ce peu de mots pourraient suffire à l'éloge de notre saint. Voyons néanmoins quelques-uns des actes admirables, par lesquels il manifeste la Force dont il est rempli.

(1) « Fortitudo est quædam dispositio animæ, per quam firmatur in eo quod est secundum rationem, contra quosdam impetus passionum vel operationum labores. » 1, 2, q. 61, art. 4, corp.

(2) « Fortitudo est amor omnia propter Deum facile perferens. » S. Aug., *De Morib. Eccles.*, c. xv.

« La Force, dit saint Bonaventure, est mère d'une famille belle et nombreuse. Ses filles sont : la Magnanimité, la Confiance, la Sécurité, la Patience, la Persévérance, la Longanimité, l'Humilité et la Mansuétude (1). »

La Magnanimité. — La Magnanimité suppose l'existence de ses sœurs ; mais elle est leur ornement, leur gloire, leur manteau royal. Noble et généreuse, elle les prend par la main et, leur communiquant ses qualités, elle leur fait entreprendre avec courage, poursuivre avec calme, supporter avec constance, accomplir avec une simplicité sublime, les choses les plus difficiles et les plus contraires aux inclinations de la nature.

La Magnanimité brille d'un vif éclat dans le bon Larron. Avec un courage calme, une constance soutenue, une simplicité sublime, qui ne se démentent pas un instant, il entreprend, lui seul, envers et contre tous, la défense de Notre-Seigneur, la conversion des Juifs et la sanctification de son malheureux complice. Dans les mêmes dispositions, il souffre non-seulement les tortures de la croix, mais encore la honte et l'ignominie, appendice nécessaire de ce cruel genre de mort.

Il fait quelque chose peut-être de plus héroïque encore. Ce qui coûte le plus à l'orgueil de l'homme, c'est de s'avouer coupable. Si le monde actuel s'é-

(1) « De Fortitudine oritur Magnanimitas, Fiducia, Securitas, Patientia, Perseverantia, Longanimitas, Humilitas et Mansuetudo. » *De quat. Virt. card., in fin.*

loigne à vue d'œil du christianisme, ne l'attribuons ni à l'incrédulité, ni à la corruption des mœurs, ni aux iniquités qui en sont la suite, mais bien à l'abandon du tribunal de la pénitence. Ah ! si tous les pécheurs voulaient se confesser, la face de la terre serait bientôt renouvelée. Mais qu'est-ce qui empêche de se confesser ? L'orgueil. On a la faiblesse de pécher, mais on n'a pas le courage de s'avouer coupable. Quel grand exemple donne ici le bon Larron ! Se confesser à voix basse et sans être entendu de personne, si ce n'est de Notre-Seigneur, ne lui suffit pas. Foulant aux pieds l'orgueil et le respect humain, il se confesse à haute voix et en présence de tout le peuple.

La Confiance et la Sécurité. Que ces douces filles de la Force eussent choisi pour sanctuaire le cœur de notre saint, la preuve en est dans la connaissance que nous avons de ces vertus. « La Confiance, dit saint Augustin, prétend à de grandes choses et les attend avec une certitude que rien n'ébranle (1). » Saint Thomas ajoute : « La Sécurité est le parfait repos de l'âme qui a banni toute crainte (2). »

Le pardon instantané de toute une vie de brigandage matériel et moral; puis, le ciel pour récompense d'un repentir de quelques heures, comment mesurer la grandeur de pareilles prétentions ? Atten-

(1) « Fidentia est per quam multum ipse animus in se fiduciæ cum certa spe collocavit, rebus magnis et honestis. » *Serm.* 11 *De Verb. Dom.*

(2) « Securitas est quædam perfecta quies animi a timore. 2, 2, q. 129, art. 7, corp. »

dre ces incompréhensibles faveurs, avec une sécurité qui ressemble déjà à la possession, tant elle est inaccessible au doute : n'est-ce pas l'héroïsme de la vertu ?

La Patience. « Suivant saint Bonaventure, la Patience est une vertu qui fait supporter, avec égalité d'humeur, toutes les injures et toutes les adversités (1). » Autant l'illustre avocat de Jésus crucifié se tenait pour assuré du bonheur de l'autre vie, autant il se montra patient à souffrir les peines de celle-ci. La flagellation avait mis sa chair en lambeaux, les clous lui avaient percé les pieds et les mains ; les douleurs de Notre-Seigneur étaient devenues les siennes ; il souffrait au delà de ce que l'imagination peut concevoir : néanmoins, pas une plainte.

Dans le souvenir de ses fautes passées, il puisait une patience héroïque et se contentait de dire : Je l'ai mérité : *Nos quidem juste*. Nous admirons les martyrs ; expirant joyeusement au milieu des tortures ; mais au moins ils pouvaient se dire : Je ne l'ai pas mérité. Immense consolation, dont l'absence fait ressortir la force exceptionnelle de la patience du bon Larron.

La Persévérance et la Longanimité. Maintenir dans leur état de perfection les différentes vertus qui viennent d'être signalées, les y maintenir jusqu'au jour inconnu qui doit les couronner, les y maintenir sans que l'âme perde un instant son calme et sa sérénité :

(1) « *Perseverantia est fortitudo figens in assiduitate operis, ne finaliter opus deseratur.* » Gerson, part. IV, *Termin.*, c. *Fortitudo*.

tel est l'office des deux nouvelles filles de la Force, la Persévérance et la Longanimité (1).

Du moment où Dimas est entré dans la glorieuse carrière de la sainteté, il ne se dément point. Rien ne l'arrête dans sa course. L'œil et le cœur fixés au ciel, il demeure inébranlable dans sa patience héroïque, dans sa confiance héroïque, ne comptant pour rien les peines qu'il endure et disposé à les endurer tant que Dieu voudra. Il les endure, en effet, jusqu'au moment, où son âme bienheureuse reçoit la couronne des confesseurs et la palme des martyrs.

L'Humilité et la Mansuétude. Jusque'ici nous avons vu les filles aînées de la Force orner l'âme du bon Larron, en lui imprimant ce noble caractère de grandeur, qui rehausse l'éclat de toutes ses vertus. Voici leurs petites sœurs qui vont mettre la dernière main à la perfection de cette âme d'élite. Dans l'Écriture Notre-Seigneur, le divin modèle de l'humanité, est appelé tour à tour : Lion de la tribu de Juda, et Agneau de Dieu. Lion, c'est la force ; Agneau, c'est la douceur. L'union de ces deux vertus est la perfection.

Dans la défense du Sauveur, Dimas s'est montré fort comme un lion ; le voici qui va se montrer humble et doux comme un agneau. Humble, il s'avoue coupable et digne du gibet. Humble, il n'a aucune confiance en lui-même, il attend tout de l'infinie bonté du Dieu de miséricorde qui expire à ses côtés. Un

(1) « Patientia est virtus contumeliarum et omnis adversitatis æquanimiter mala portans. » Pars. III Concil., sect. XLIII.

simple souvenir est tout ce qu'il ose lui demander (1).

Doux, comme un agneau, il est à l'abattoir. Lui féroce, lui violent, lui cruel au delà de ce qu'on peut dire, endure, sans ouvrir la bouche pour se plaindre, les injures des spectateurs, la honte de son supplice, des douleurs physiques et morales dont l'intensité n'a pas de nom, parce qu'elle n'a pas de mesure comparative. On dirait que c'est un autre qui souffre pour lui, tant il est calme, tant il semble insensible (2).

Concluons avec un grand Cardinal : « Voulez-vous voir un miracle de la puissance divine ? Venez contempler Dimas dans la majesté de sa force. Tout le collège apostolique, l'élite de la grâce, abandonne, éperdu, le divin Maître et prend la fuite. Seul, le bon Larron, au milieu des Juifs frémissants, demeure intrépide. Il affirme l'innocence du Seigneur : prodige de force. Il ne rougit pas de s'avouer publiquement coupable et digne du châtement qu'il subit : autre prodige de force (3). » Réservez néanmoins une partie de notre

(1) « Vera humilitas est quando aliquis nihil ex suis viribus præsumit, sed totum ex divina virtute impetrandum exspectat. » S. Th., *Opusc.* v, *Super Pater noster*, petit. 5.

(2) « Mansuetudo est virtus quæ disponit cor ad hoc, ut nec injurias, nec verbera, nec contumelias sentiat. » Ugo a S. Char., *In epist. Jacob. apost.*, c. III.

(3) « Mirabilis divina potentia ! Tota illa beatorum apostolorum electio, relicto Domino, perturbatur et fugit. Latro inter sævientes Judæos manet intrepidus, Christum asserit innocentem, et se reum publice dicere non erubescit, nec suum confiteri reatum. » Godofr. Vindocin., card. S. Prisæ, *Serm.* x, *De S. Latr.*

admiration pour une autre vertu du bienheureux Dimas.

La Tempérance. Qu'est-ce qu'un homme tempérant? Saint Augustin répond : « L'homme tempérant est celui qui, au milieu des choses périssables et fugitives de cette vie, suit la règle tracée dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Cette règle consiste à n'aimer et à ne désirer aucune de ces choses pour elle-même, mais à s'en servir, autant que l'exigent les besoins de la vie et l'accomplissement du devoir, avec la modération d'un usufruitier, non avec la passion d'un amant (1). »

Ainsi, modérer les affections de l'âme, en les tenant également éloignées du trop ou du trop peu, est l'œuvre générale de la Tempérance. Son principal exercice est de réprimer la passion la plus impérieuse du cœur humain, l'orgueil. Or, l'expérience apprend que l'orgueil flotte sans cesse entre le découragement et la présomption.

Longtemps esclave de cette passion, voyez comment notre saint la foule aux pieds! Bien habile celui qui découvrirait la moindre trace de découragement ou de présomption, dans le converti du Calvaire. Il est au moment de mourir; derrière lui, toute une vie de crimes dignes de la peine capitale;

(1) « Habet vir temperans in hujusmodi rebus mortalibus et fluentibus vitæ regulam utroque Testamento firmatam, ut eorum nihil diligat, nihil per se appetendum putet; sed ad vitæ hujus atque officiorum necessitatem, quantum sat est, usurpet, utentis modestia, non amantis affectu. » *De Morib. Eccl.*, c. XXI.

devant lui, le juge inexorable qui l'attend au seuil de l'éternité. Vous croyez peut-être que cette double pensée va le jeter dans le désespoir ? Nullement. Par l'humble aveu de ses fautes, il a vaincu l'orgueil, et l'orgueil vaincu a fait place dans son cœur à la confiance.

Du moins, la conscience du pardon ne va-t-elle pas lui inspirer quelque sentiment d'ambition personnelle, le rendre présomptueux dans ses paroles ou dans ses prétentions ? Le croire serait une erreur. L'amour parfait dont il est rempli pour Notre-Seigneur a chassé l'orgueil, et l'orgueil, c'est l'égoïsme. Dimas, il est vrai, demande le ciel ; mais c'est bien plus pour la gloire de Jésus que pour la sienne. Son amour, nous l'avons vu, n'est pas un amour mercenaire. C'est un amour tellement dégagé de tout intérêt personnel, qu'il le rend digne d'entrer immédiatement dans le séjour du bonheur. Il demande le ciel ; mais avec une modestie que tous les Pères de l'Église ont célébrée et que tous les siècles admirent : « *Memento mei* : Souvenez-vous de moi (1). »

L'esquisse précédente nous a permis de reconnaître, dans le bon Larron, les sept vertus dont l'héroïsme est nécessaire à la canonisation des saints. Ce qui en relève l'éclat, est de les voir jaillir, en un clin d'œil, de cette âme de voleur de grand chemin. La puissance de la grâce et la bonté de Dieu furent-elles ja-

(1) « *Vide temperantiam hujus latronis, quia non dicit : Fac me beatum ; sed petit illud quod placet ipsi Deo, cum dicit : Memento mei.* » S. Bern., *Serm. XLV, De Venerat. SS.*

mais si dignes d'admiration et de reconnaissance ?

Il est admirable, ce grand Dieu, quand, au premier jour de la création, nous l'entendons dire : « Que la lumière soit, et la lumière fut. » Admirable, lorsqu'à chacune de ses paroles, nous voyons sortir pleines de vie, des abîmes du néant, les innombrables créatures qui peuplent la terre, les airs et les mers. Admirable dans tous les prodiges qui, pendant la vie du peuple juif, manifestent, avec une splendeur éblouissante, son autorité souveraine sur les éléments.

Mais autant le monde des âmes l'emporte sur le monde des corps, autant les merveilles de Dieu, dans l'ordre de la grâce, sont supérieures à ses merveilles dans l'ordre de la nature. Si donc les beautés, visibles à nos yeux corporels, ravissent notre admiration et vont quelquefois jusqu'à jeter le cœur dans le délire : dans quelle extase doivent nous jeter les beautés qui se découvrent aux yeux de la foi ? Entre toutes, nous demandons s'il en est une qui puisse rivaliser avec la conversion radicale, instantanée, héroïque du bon Larron ? Sachons donc l'admirer, et, en l'admirant, aimer Celui qui l'opère.

CHAPITRE XX

MARTYRE DU BON LARRON.

Saint Dimas est-il martyr proprement dit ? — Trois conditions requises pour le martyr. — Sentiment de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bernard. — Le brisement des jambes et des cuisses ordonné en haine de Notre-Seigneur. — Le *Crurifragium* ou Supplice distinct du cruciflement. — Exemples du crurifragium chez les païens. — La loi des Juifs ne le commandait pas. — Témoignage d'Origène. — La coutume ne l'autorisait pas. — Belles explications des Pères. — Sage réserve de l'Église romaine. — Elle autorise l'office du bon Larron sous le titre de confesseur. — Décision de la Congrégation des Rites.

Pour faire de Dimas le chef-d'œuvre accompli de la beauté morale, il semble manquer une perle à sa couronne. Cette perle est la plus précieuse de toutes. Seule elle fait resplendir de tout leur éclat les héroïques vertus du soldat couronné : nous avons nommé le martyr. Tel en est le prix, qu'il élève, dans la gloire, le plus humble chrétien, au-dessus de tous les saints, docteurs, pontifes, anachorètes, missionnaires, qui ne sont pas martyrs. Une pareille gloire manque-t-elle à notre bienheureux ? La réponse aux questions suivantes va nous le dire. Quelles sont les conditions requises pour le martyr ? Saint Dimas les a-t-il remplies ?

Suivant la théologie catholique, trois choses constituent le martyr : souffrir la mort ou des tourments

capables de la donner, la souffrir volontairement, la souffrir pour la défense de la vraie foi ou d'une autre vertu chrétienne (1). La définition est à peine donnée, qu'on s'empresse de répondre : saint Dimas n'est pas martyr. Ses souffrances n'ont pas été volontaires et il ne les a pas endurées pour la défense de la foi.

Le grand martyr de Carthage, saint Cyprien, réplique excellemment : « Dans la passion de ce voleur, dit-il, il faut distinguer deux temps, deux hommes, deux sangs. Le sang, versé avant la foi, fut le sang d'un voleur ; après la foi, le sang d'un chrétien. Le sang du voleur fut le châtement du crime ; mais le sang du voleur, versé en témoignage de la foi chrétienne, pour affirmer la divinité du Fils de Dieu, fut le sang d'un confesseur (2). »

Saint Augustin rapporte le sentiment de son illustre collègue. « Le Larron, non disciple de Notre-Seigneur avant la croix, mais confesseur sur la croix, est mis par saint Cyprien au nombre des

(1) « *Martyrium est voluntaria perpressio, vel tolerantia mortis, seu cruciatus lethalis propter fidem Christi, vel aliam virtutem christianam.* » Ferraris, *Bibl. V^o Martyrium.*

(2) « *In latronis istius passione duplex tempus consideratur, adeoque duplex homo, duplex sanguis. Sanguis scilicet ante fidem fusus, sanguis fuit latronis; post fidem, sanguis christiani. Sanguis latronis pœna criminis fuit; at sanguis jam christiani, in ipso fidei christianæ testimonio fusus, quo testimonio Christum latro vere Dei Filium esse professus est, sanguis fuit confessoris.* » *De Cæn. Dom.*, apud Orilia, p. 223, et Cor. a Lapid., in *Luc.*, xxiii, 42. — On sait que, dans les premiers siècles, les mots *Confessor* et *Martyr* se prenaient souvent l'un pour l'autre.

martyrs. En effet, pour avoir confessé Jésus crucifié, il eut autant de mérite que s'il avait été crucifié pour Jésus. La mesure du martyr se trouve dans celui qui crut en Jésus-Christ, au moment où faisaient défection les futurs martyrs (1). »

Ailleurs, le savant évêque, s'exprime ainsi : « Le Larron, élu avant d'être appelé, ami avant d'être serviteur, maître avant d'être disciple, de voleur devient confesseur. Sans doute, voleur il commence son supplice, mais par un prodige ineffable, martyr il le consume (2). »

Nous trouvons la même pensée dans saint Jérôme : « Le Larron, dit le grand docteur, change la croix pour le paradis, et de la peine de ses meurtres fait un martyre (3). »

Mais écoutons saint Bernard : « O bienheureux Larron, que dis-je ? non larron, mais martyr et

(1) « *Latro ille non ante crucem Domini sectator, sed in cruce confessor, a Cypriano sancto inter martyres computatur... Tanto namque pondere appensum est, tantumque valuit apud eum qui hæc novit appendere, quod confessus est Dominum crucifixum, quantum si fuisset pro Domino crucifixus... Inventa est in eo mensura martyris, qui tunc in Christum credidit, quando defecerunt qui futuri erant martyres.* » *De anim. et ejus orig.*, lib. I, n. 11, Opp., t. X, p. 700, edit. Gaume.

(2) « *Latro nondum vocatus, et jam electus; nondum famulus, et jam amicus; nondum discipulus, et jam magister, atque ex latrone confessor; quia etsi pœna cœperat in latrone, novo genere consummatur in martyre.* » *Serm. cxx, De Tempor.*

(3) « *Latro crucem mutat paradiso, et facit homicidii pœnam martyrium.* » *Epist. XIII, ad Paulin.* — Saint Hilaire, lib. X, *de Trinit.* : « *Martyri suo paradysum promittens.* » — Idem, Drogon, év. d'Ostie, *Tract. de Sacram. Pass. Dom.*, Bibl. PP., t. II. — Id., P. Steph. Binet, *de Bono Latr.*, etc.

confesseur ! il fait librement de la nécessité vertu, et change la peine en gloire et la croix en triomphe. En vous, très-heureux confesseur et martyr, le Sauveur recueille les restes de la foi, au milieu du monde entier qui n'en a plus. Les disciples s'enfuient, Pierre renie, et vous avez le bonheur d'être l'associé et le compagnon de sa passion. Sur la croix, vous fûtes Pierre, et, dans la maison de Caïphe, Pierre fut larron.

« Aussi longtemps Pierre fut larron, que, cachant intérieurement ce qu'il était, il reniait extérieurement son divin Maître. Voilà pourquoi, vous avez précédé Pierre dans le paradis. Car Celui qui, vous embrassant sur la croix, est devenu votre chef et votre guide, le jour même où il est entré dans son royaume, y a introduit avec lui son fidèle et glorieux soldat (1). »

Voilà des autorités, assurément bien respectables, qui n'hésitent pas à donner à notre saint le titre de martyr. On le lui donne, parce qu'il a souffert, du moins en partie, le supplice de la croix, en témoignage de la divinité de Notre-Seigneur. Afin d'assurer à Dimas ce titre glorieux, ajoutons un autre supplice qui, au jugement de plusieurs, lui fut infligé pour le punir de sa profession de foi. Il s'agit du *Cruri-*

(1) « O beatissimum Latronem, imo non latronem, sed martyrem et confessorem ! necessitatem enim vertit in voluntatem, et pœnam commutavit in gloriam, et crucem in triumphum. In te, beatissime confessor et martyr, de totius mundi sterilitate, fidei reliquias collegit Christus. Tu Petrus in cruce fuisti, et Petrus in domo Caiphæ Latro, etc. » *Medit. in Pass. et Resurr. Dom.*, c. vi, Opp., t. V, p. 1010, edit. Gaume.

fragium, ou brisement des jambes et des cuisses.

Le crucifiement et le brisement des jambes étaient deux supplices distincts : l'un n'entraînait pas l'autre. L'histoire profane en fournit des preuves nombreuses. « Auguste, écrit Suétone, ayant découvert que Thallus, son secrétaire, avait livré une lettre et reçu pour cela cinq cents deniers, ce prince lui fit rompre les jambes et les cuisses (1). »

Le même auteur impute à Tibère l'abomination suivante : « On dit qu'un jour, offrant un sacrifice, il fut épris de la beauté d'un jeune servant, qui tenait la cassolette des parfums. La cérémonie religieuse fut à peine finie, qu'emporté par sa passion, il souilla sur le lieu même ce jeune homme, ainsi que son frère, joueur de flûte ; puis, comme les deux frères lui reprochaient son crime, il leur fit sur-le-champ rompre les jambes (2). » Dans Sénèque, nous voyons Sylla traiter de la même manière Marcus Marius Gratidianus (3).

Le *Crurifragium* n'était pas particulier aux Romains. Ce genre de supplice s'exerçait chez les autres peuples de l'antiquité. Polybe rapporte qu'en Afrique,

(1) « Thallo a manu, quod pro epistola prodita, denarios quingentos accepisset, crura effregit. » *In Aug.*, c. LXVIII, edit. Burmann, in-4, Amstelod., 1706.

(2) « Fertur etiam in sacrificando quondam captus facie ministri acerram præferentis, nequissime abstinere, quin pene vixdum re divina peracta, ibidem statim seductum constupraret, simulque fratrem ejus tibicinem, atque utrique mox, quod mutuo flagitium exprobrarunt, crura fregisse. » *In Tib.*, c. LXIV.

(3) « Ita M. Mario Gratidiano Cornelius Sylla perfringi crura, erui oculos, amputari manus jussit. » *De ira*, III, c. XVIII.

une peuplade rebelle, s'étant emparée des plus illustres citoyens de Carthage, les mutila, leur rompit les jambes et les jeta encore vivants dans une fosse (1).

Inutile d'ajouter que la même torture, fut largement employée à l'égard des martyrs. Parmi bien d'autres, les actes de saint Adrien en offrent un exemple, qui peut donner une idée de la cruauté des tyrans impériaux et de la constance des confesseurs de la foi.

Tous ces faits nous montrent le brisement des jambes sans le crucifiement, et ceux que nous avons précédemment cités, nous ont montré le crucifiement sans le brisement des jambes. Les peuples anciens étaient si peu pressés de faire mourir les crucifiés, qu'on les laissait expirer sur la croix le plus lentement possible. Ainsi le voulait le législateur, afin d'aggraver leurs souffrances et de prolonger la leçon de terreur donnée par leur supplice. Pour accélérer leur mort, il fallait, disent les anciens jurisconsultes Paul et Ulpien, ou l'anniversaire de la naissance du prince, ou la demande des parents, ou telle autre raison grave; autrement on les laissait pourrir sur le gibet (2).

Pas plus chez les Juifs que chez les païens, le *Crurifragium* n'était la conséquence nécessaire du crucifiement. Nulle part on ne trouve l'indice du

(1) « Spendiani rebelles in Africa, cum Pœnorum optimates cepissent, admutilantes et crura conterentes, adhuc vivos in foveam aliquam projecerunt. » *Hist.*, lib. I.

(2) Raynaud, c. XII, p. 541. Baron., *Martyrol.*, 7 April. Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. XXXII, p. 88.

contraire. Le texte du Deutéronome, qui règle le supplice de la croix, n'en dit pas un mot. Le voici : « Lorsqu'un homme aura commis un crime capital et que, condamné à mort, il aura été suspendu au gibet, son cadavre ne demeurera pas sur le bois ; mais le même jour il sera enseveli, afin de ne pas souiller la terre dont le Seigneur ton Dieu te mettra en possession (1). »

La loi ordonne de déposer le cadavre des crucifiés avant la fin du jour, mais elle ne dit nullement que, pour les faire mourir avant l'heure réglementaire, on doit leur rompre les jambes et les cuisses. Du moins était-ce l'usage de recourir à ce barbare moyen ? Rien, absolument rien n'autorise à le penser. Bien mieux, le contraire semble résulter clairement du texte évangélique. Écoutons Origène, si rapproché du temps de Notre-Seigneur et si bien instruit des usages de l'Orient.

Sur ces paroles de saint Jean : *Les Juifs donc demandèrent à Pilate, qu'on leur rompît les jambes et qu'on les enlevât*, il dit : « Ce fait eut lieu le jour de la mort du Seigneur. Mais, pour ordonner de lui briser les jambes, Pilate n'invoque pas la coutume. L'apôtre le fait bien entendre, en écrivant qu'ils demandèrent à Pilate qu'on leur rompît les jambes et qu'on les descendit de la croix. Où était la nécessité de venir solliciter cela comme une grâce, si tel était l'usage (2) ? »

(1) XXI, 22-23.

(2) « Quoniam autem tale aliquid factum est in tempore con-

En demandant ce cruel supplice, les Juifs agissaient même contre la coutume. Elle consistait à donner au crucifié, dont on voulait accélérer la mort, un coup de lance sous les aisselles, vers la région du cœur : ce qui était une manière beaucoup moins barbare de lui ôter la vie. Nous devons ce détail à Origène qui, vivant à l'époque des persécutions, connaissait mieux que personne les détails des exécutions capitales.

De là, l'étonnement de Pilate en apprenant la prompt mort de Notre-Seigneur. D'une part, il n'avait pas, sans doute pour plaire aux Juifs, donné ordre de porter au Sauveur le coup de lance ordinaire ; d'autre part, il savait que les crucifiés vivaient sur la croix, non-seulement quelques heures, mais des jours et des nuits entières. Grande fut donc sa surprise, lorsque le centurion, envoyé pour rompre les jambes aux condamnés, vint lui annoncer que Jésus était mort avant ce supplice (1).

demnationis Christi, et non jussit Pilatus consuetudinem servare ut percutiatur corpus Christi, manifestat etiam hoc modo scribens, quoniam rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura et tollerentur : quid autem necessarium fuerat rogare et preces offerre de hoc, si secundum consuetudinem factum fuisset ? » Tract. xxxv, in Matth.

(1) « Forte gratificari volens Pilatus populo, non jussit secundum consuetudinem Romanorum, de his qui crucifiguntur, percuti sub alas corporis Jesu, quod faciunt aliquando, qui condemnant eos qui in majoribus sceleribus sunt inventi... Pilatus miratus est, si jam mortuus esset. Si enim consuetudo, quæ apud Romanos erat de crucifixis atque percussis, in Christo fuisset servata, quomodo miratus fuisset Pilatus, si jam mortuus esset ? » *Tract. xxxv, in Matth.*

Quant au coup de lance donné au Sauveur, outre les raisons mystérieuses pour lesquelles la Providence le permit, il trouve son explication dans la coutume que nous venons de rapporter. Pour s'assurer si Notre-Seigneur était véritablement mort, et lui ôter le dernier souffle de vie qui pouvait lui rester, un soldat fit à son égard ce qu'il était d'usage de faire à l'égard des crucifiés.

Sous une forme différente, la coutume dont parle Origène s'était conservée dans l'ancienne législation criminelle des nations européennes. Au coupable condamné à être rompu, le bourreau commençait par porter un coup sur la région du cœur, afin d'amortir la douleur causée par la rupture des bras et des jambes. Dans le cas, où le supplicié méritait une plus longue torture, le coup sur le cœur n'était porté qu'en dernier lieu. C'est ce qu'on appelait *le coup de grâce*.

Pourquoi donc, au lieu du coup de lance, les chefs de la synagogue demandent-ils le brisement des os? Évidemment par haine pour Notre-Seigneur et surtout pour le bon Larron. Ils n'avaient pas oublié que, s'ils avaient voulu faire changer l'écriveau qui proclamait la royauté du Sauveur, Dimas avait, autant qu'il était en son pouvoir, justifié la rédaction de Pilate, et par conséquent accusé hautement les Juifs du plus grand des forfaits. Le brisement des jambes devait expier son courage.

Que telle ait été l'intention des Juifs, les Pères de l'Église paraissent n'en pas douter. *Ils vinrent*

donc, dit l'Évangile, *et du premier et de l'autre, ils rompirent les jambes, primi et alterius*. Suivant Luc de Burgos, le *premier* indique le bon Larron crucifié à la droite de Notre-Seigneur et qui respirait encore (1). « Pourquoi, demande saint Grégoire le Grand, tous ces détails minutieux ? Est-il permis de croire qu'ils ne cachent pas quelque mystère ? Pourquoi ne pas dire simplement : ils rompirent les jambes aux deux voleurs, si ce n'est pour indiquer dans ce mot de *premier* et *d'autre*, un sens caché (2) ? »

Quel est ce sens ? Euthymius, cité par le savant père Sylveira, va nous le dire. « Par ce mot de *premier*, l'Évangile désigne le larron crucifié à la droite de Notre-Seigneur et converti. Comme le juste est toujours le premier à recevoir les coups, c'est par lui que les Juifs commencèrent, furieux qu'ils étaient contre lui, pour avoir pris la défense du Seigneur (3). »

De toutes ces circonstances, le célèbre commentateur conclut hardiment que saint Dimas est un vrai martyr, et que les Pères de l'Église ont eu raison de lui donner ce titre. « pleins de haine, les Juifs

(1) « Et primi, id est dextri e crucifixis, latronis, nimirum justificati Christi sanguine adhuc trahentis animam. » *Com. in Joan.*, xix.

(2) « Numquid igitur tam subtilis evangelica descriptio mysterio vacare credenda est ? » etc. *Homil.* xxii, in *Evang.*

(3) « Et primi, id est, ut notat Euthymius, e crucifixis latronis dextri, qui Christi sanguine purificatus erat ; semper enim justus primus est in tormentis, et ab hoc sancto Latrone, magno odio, ac ira incœperunt, quia Christi confessor erat. » *Com. in Joan.*, c. xix.

commencent par, lui l'affreux supplice du *crurifragium*. Dimas l'ayant souffert sans se plaindre, en continuation du magnifique témoignage qu'il avait rendu à l'innocence et à la royauté de Notre-Seigneur, je n'hésite pas plus que les saints Pères à l'appeler martyr (1). »

Malgré tous ces témoignages, nous devons à la vérité de l'histoire de dire que, sur le martyr de saint Dimas, il y a deux sentiments : l'un qui lui donne le titre de martyr proprement dit, l'autre qui le lui refuse. Dans le dernier siècle, la Congrégation des Rites fut saisie de la question. Sa décision donne lieu d'admirer une fois de plus la sage réserve de l'Église romaine. Sans blâmer l'opinion des Pères et des docteurs, qui attribue à saint Dimas le titre de vrai martyr, la Congrégation adopta, pour la liturgie, l'opinion contraire. C'est sous le titre de *Confesseur non Pontife*, qu'elle autorisa l'office du bon Larron. Afin d'éviter toute critique, elle supprima même le nom traditionnel de Dimas (2).

(1) « Hujus sancti Latronis primo magno furore fregerunt crura. Quod cum Dimas patienter sustinet ob præclarum testimonium, quod de Christi innocentia, ac regno protulerat, non dubito cum sanctis Patribus eum martyrem vocari. » *Comm. in Joan.* xvi. Id. S. Anselm., *Alloquium celest.*, xxx ; id. Joan. Carthagin., lib. II, *De Christ. hom.* III, etc., etc.

(2) Voir Benoît XIV, *De Canon.* SS.; lib. IV, part. II, c. xii, n. 10.

CHAPITRE XXI

IMITATEURS DU BON LARRON (1).

La conversion du bon Larron inspire la confiance. — Condamne la présomption. — Mot de saint Augustin. — Éloquentes paroles de l'évêque Eusèbe. — Encouragements donnés par saint Ambroise et par saint Augustin. — Exemples de grands pécheurs subitement convertis. — Le jeune voleur de l'apôtre saint Jean. — Son histoire.

Après la réforme du Bréviaire Romain, l'office du bon Larron fut demandé, d'abord, par l'Ordre européen, si célèbre dans l'histoire de la charité catholique, de *Notre-Dame de la Merci*, pour la rédemption des captifs. Quel meilleur patron, quel plus parfait modèle pour tant de malheureux enchaînés dans les bagnes de Tunis et d'Alger ! La demande fut accordée par Sixte V.

Vint ensuite, dans le dernier siècle, la *Congrégation italienne des pieux Ouvriers*. En reconnaissance des conversions éclatantes et nombreuses, obtenues dans les missions par l'intercession de saint Dimas, les fervents apôtres demandèrent, en 1724, l'autorisation de faire l'office de ce grand avocat des pécheurs. Rome accueillit leur supplique ; et le bon Larron devint le protecteur spécial de leur ordre.

(1) Par les imitateurs du bon Larron, nous entendons les grands pécheurs qui l'imitèrent par la promptitude et la sincérité de leur conversion.

La même faveur a été accordée aux *Théatins*, dignes enfants de saint Gaëtan de Tiène, aux serviteurs de Marie et aux *Oblats* de Marseille, héroïques missionnaires des sauvages de l'Amérique septentrionale (1).

L'admiration n'est donc pas le seul sentiment, que doive nous inspirer la conversion du bon Larron : une douce et ferme confiance en la miséricorde infinie doit en être le fruit. Fondée sur l'exemple de nombreuses conversions, cette confiance nous semble dans les vœux de l'Église. Si ce n'était pour l'inspirer à ses enfants, pécheurs ou non, pourquoi chanterait-elle aux funérailles : « En exauçant le larron, vous m'avez donné confiance : *Qui latronem exaudisti, mihi quoque spem dedisti?* »

Sans doute, il serait souverainement imprudent le pécheur qui, s'autorisant de l'exemple de Dimas, renverrait sa conversion à l'article de la mort. D'une part, sait-il s'il aura le temps de se reconnaître ? « Celui, dit saint Augustin, qui a promis le pardon au pécheur, ne lui a pas promis le lendemain : *Qui veniam promisit, crastinum non promisit.* D'autre part, la conversion du bon Larron est un miracle de premier ordre.

Mais le miracle est un fait exceptionnel, et le gouvernement de la Providence ne se base point sur des exceptions. A personne Dieu ne promet ni ne doit de miracle ; moins encore à celui qui compterait sur une pareille faveur, pour continuer de

(1) Benoît XIV, *ibid.* Ferraris, *Biblioth.*, v^o *Latro.*

l'offenser. De là, cette autre parole de saint Augustin : « Des deux voleurs un se convertit, afin que vous ne désespériez pas ; mais il est seul, afin que vous ne présumiez pas : *Unus est ne desperes, solus est ne confidas.* »

Ce n'est donc point, à Dieu ne plaise, pour endormir, dans une sécurité funeste, les innombrables pécheurs de nos jours, que nous allons citer la conversion subite d'un certain nombre de grands coupables. Notre but est de montrer qu'il n'est jamais trop tard pour revenir à Dieu ; que sa miséricorde s'étend à tous les siècles, inépuisable, infinie ; qu'il n'y a pas de vie si criminelle, qui ne puisse finir par une mort sainte ; que nul pécheur, fût-il au moment d'expirer, ne doit s'abandonner au désespoir ; enfin, que l'exemple du larron converti sur la croix a été laissé comme l'ancre de salut aux pécheurs mourants et prêts à tomber dans l'abîme de l'impénitence finale. Telle est aussi la pensée des Pères de l'Église.

« Dieu, dit le grand évêque Eusèbe, était en Notre-Seigneur Jésus-Christ se réconciliant le monde, c'est-à-dire que la divinité opérait dans un corps mortel. L'humanité apparaissait dans la fragilité de sa nature. La divinité se révélait dans la majesté de sa puissance. Homme, il meurt et descend aux enfers ; Dieu, il en revient triomphant. Afin de sauver les coupables, il se laisse placer au milieu des coupables : l'un est à sa droite, l'autre à sa gauche. Par les souffrances de sa croix, le Juste mérite la gloire à un des voleurs. Mais, si nous y regardons de près,

nous voyons qu'une pareille faveur ne lui a pas été accordée pour lui seul. En relâchant un si grand coupable, en remettant à un pareil débiteur l'immense somme de ses dettes, le Dieu rédempteur a écrit la sécurité du genre humain.

« Il veut que le pardon d'un seul désespéré soit la consolation et l'espérance de tout le peuple, et qu'un don personnel devienne un bienfait public. C'est pourquoi il faut croire sans hésiter, que, si la conversion du bon Larron fut la gloire de sa foi, elle est aussi pour nous un gage d'espérance et une source de profits. L'immense bonté de notre Dieu accorde libéralement ce qu'il sait devoir être utile à tous. Si donc, plein de confiance dans une telle miséricorde, quelqu'un d'entre nous condamne sa vie passée, par une vie meilleure, et s'il met toute sa confiance en Jésus crucifié, lui aussi devient un bon larron qui s'ouvre le ciel (1). »

Écrivant à Théodore, si fameux par sa chute : « Telle est, lui dit saint Chrysostôme, la clémence de Dieu pour les hommes, qu'il ne repousse jamais une pénitence sincère. Le pécheur fut-il tombé au fond

(1) « Quare indubitanter credendum est, quod latroni illi ad commendationem fidei suæ, etiam causa spei nostræ et utilitatis accesserit. Immensa enim Dei nostri bonitas libenter tribuit, quæ etiam generaliter profutura prænoscit. Et ideo juxta fiduciam tantæ clementiæ, si quis nostrum crimina sua probabili conversatione damnaverit et Christum toto corde crediderit, etiam nunc latroni in semetipso ingressum Paradisi ; aperuisse se noverit. » Euseb., epis. Gall., *De Latrone beato*, in *Bibl. Maxim.* PP., t. VI, 644.

de l'abîme des iniquités, s'il veut revenir à la vertu, il le reçoit, il l'embrasse, et n'omet rien pour le rétablir dans son premier état. Autre preuve encore plus grande de sa miséricordieuse bonté. Si le pécheur n'a pas fait une entière pénitence, il n'en dédaigne pas une courte et légère, et la récompense magnifiquement. Voyez le larron : met-il beaucoup de temps pour obtenir le Paradis ? L'instant de prononcer un seul mot lui suffit ; et les souillures de toute sa vie sont effacées, et avant les apôtres eux-mêmes il est admis dans le ciel (1). »

C'est également pour montrer les richesses de sa miséricorde, encourager notre faiblesse et rassurer notre confiance, que Dieu a permis, qu'il permet encore, les chutes profondes de plusieurs grands saints. Ce courage salutaire, saint Augustin l'inspirait aux pécheurs de tous les temps, de tous les pays et de toutes les classes.

« David, dit le grand évêque, un prophète, un roi selon le cœur de Dieu, l'aïeul du Messie, a commis deux grands crimes. Voilà ce que les hommes doivent éviter. Si eux-mêmes sont tombés, qu'ils écoutent ce qu'ils doivent imiter. Beaucoup veulent tomber avec David et ne veulent pas se relever avec David. Son exemple ne doit pas vous apprendre à tomber, mais à vous relever si vous êtes tombé. Que la joie des

(1) « Latro non multo tempore Paradisi ingressum impetravit ; sed eo spatio quo verbum unum profertur, eo momento abstersis totius vitæ suæ peccatis, etiam ante apostolos, probationis præmium accepit. » *Ad Theod. laps. Opp.*, t. I, p. 9, n. 6.

faibles ne soit pas la chute des forts, mais que la chute des forts soit la crainte des faibles. C'est pour cela que l'exemple de David a été écrit ; pour cela, qu'il est si souvent lu et chanté dans l'Église.

« Que les pécheurs se gardent donc bien de chercher une autorisation, dans l'exemple du saint roi et de se dire : Si David l'a fait, pourquoi ne le ferais-je pas ? Se proposer de commettre le mal, parce que David l'a commis, c'est être plus coupable que David. Pour pécher, David ne s'était pas proposé de modèle ; il tombe entraîné par la passion, non encouragé par l'exemple d'un saint. Vous, pour pécher, vous vous mettez un saint devant les yeux et vous n'imites pas sa sainteté, mais sa ruine. Vous aimez, dans David, ce que David hait en lui. Vous lisez, vous entendez l'Écriture sainte pour vous encourager à faire ce qui déplaît à Dieu : David n'a pas fait cela. Il a été repris par le prophète, il n'est pas tombé à cause du prophète.

« Si, parmi ceux qui m'écoutent, il en est un qui soit déjà tombé, il doit sans doute considérer la profondeur de sa blessure, mais il ne doit pas désespérer de la puissance du médecin. Le péché avec le désespoir, c'est la mort certaine. Que nul donc ne dise : J'ai péché, je serai damné. Dieu ne pardonne pas de pareils crimes. Pourquoi m'abstiendrais-je de pécher ? Je vais donc me livrer à toutes mes passions. N'ayant plus d'espoir d'être sauvé, je veux du moins jouir de ce que je vois, puisque je ne puis posséder ce que je crois.

« L'exemple de David répond à un pareil raisonnement. Comme il rend vigilants ceux qui ne sont pas tombés, ainsi il empêche de se désespérer ceux qui sont tombés. O vous ! qui avez péché, et qui par désespoir de votre salut, ne voulez pas faire pénitence de vos péchés, écoutez David gémissant. A vous Nathan le prophète n'est pas envoyé, c'est David lui-même qui vient vous encourager et vous servir de modèle. Vous l'entendez crier, criez avec lui ; gémir, gémissiez avec lui ; pleurer, mêlez vos larmes aux siennes ; vous le voyez converti, prenez part à son bonheur. S'il n'a pu vous empêcher de pécher, qu'il vous donne l'espérance de vous relever (1). »

A l'éloquence des paroles, il est temps de joindre l'éloquence des faits. Nous les choisirons parmi tous les genres de pécheurs, pour montrer que la miséricorde s'étend à tout et à tous, mais de préférence parmi les brigands et les voleurs de grands chemins. D'une part, nous écrivons l'histoire du plus insigne de tous, et nous la dédions à un grand voleur. D'autre part, il nous semble que c'est dans cette classe de malheureux, que le bon Larron doit chercher ses clients privilégiés. Il est naturel, en effet, que les saints portent un intérêt particulier, à ceux qu'ils voient sujets aux mêmes maladies morales dont ils furent les victimes, et qu'ils jouissent d'une puissance spéciale pour les soulager.

Le premier qui se présente, est le chef de bande

(1) *Enarrat. in ps. L, n. 3 et 5. Opp., t. IV, p. 658, 660.*

converti par saint Jean. Comme celle de Dimas, son histoire montre avec quelle rapidité agit la miséricorde divine. Revenu à Éphèse, après son exil dans l'île de Pathmos, le disciple bien-aimé visitait, malgré son grand âge, les différentes églises d'Asie, dont il était le fondateur et le père. Comme il était venu dans une ville, pour régler quelques points de discipline et apaiser quelques différends, il aperçut un beau jeune homme, plein de vigueur et de vivacité. Aussitôt il se tourne vers l'évêque et lui dit : « Prenez soin de ce jeune homme. Veillez sur lui avec la plus grande sollicitude. Je vous le confie en présence de l'Église et de Jésus-Christ. » L'évêque le prend sous sa responsabilité et promet de faire tout ce que l'apôtre lui demande.

Saint Jean retourne à Éphèse. L'évêque prend chez lui le jeune homme ; il l'instruit, le surveille, l'entourne de soins paternels ; enfin, il l'admet au baptême. Plus tard, il le confirme ; et, le croyant désormais assez fort, il se relâche un peu de sa sollicitude. Le jeune homme en profite pour vivre avec plus de liberté. Bientôt, il se lie avec quelques jeunes gens de son âge, oisifs, paresseux et adonnés à toute sorte de vices. Ses nouveaux camarades l'invitent à des festins ; et, malgré lui, le font sortir la nuit pour le rendre complice de leurs vols et l'encourager à commettre de plus grands crimes.

Peu à peu il s'y habitue. Plein de courage et de confiance en ses forces, comme le cheval qui a pris le mors aux dents, il se précipite dans l'abîme de

tous les vices. Désespérant de son salut, il ne compte pour rien les crimes ordinaires. D'accord avec ses compagnons, il songe à être un héros du crime. Il les réunit et forme une bande de voleurs, dont il devient le chef par son audace, son habileté et sa cruauté.

Sur ces entrefaites, saint Jean est rappelé par différentes affaires dans la ville, où il avait connu ce jeune homme. S'adressant à l'évêque : « Rendez-moi, lui dit-il, le dépôt que je vous ai confié en présence de Jésus-Christ et de l'Église que vous gouvernez. » L'évêque étonné ne comprit pas. Il crut que l'apôtre lui redemandait de l'argent, déposé entre ses mains : ce dont il n'avait aucun souvenir.

« Je vous redemande, continua saint Jean, le jeune homme que je vous ai confié, l'âme de votre frère. » A ces mots le vieillard baisse la tête et se met à pleurer. « Il est mort, dit-il. — Comment et de quel genre de mort ? — Il est mort à Dieu. Couvert de crimes, perdu de vices, il s'est fait brigand. Au lieu de l'église où il habitait, il occupe une montagne, à la tête d'une bande de brigands comme lui. »

A cette nouvelle, l'apôtre déchire ses vêtements, pousse un grand soupir et, se frappant la tête avec ses mains, il dit : « J'ai laissé à un bon gardien l'âme de votre frère. Vite, vite, qu'on me prépare un cheval et un guide ; » et il sort précipitamment de l'église.

Voyez-vous saint Jean, le disciple bien-aimé, ce vieillard âgé de près de cent ans, courir après la brebis égarée ! Arrivé sur la montagne, il tombe sur le premier poste des voleurs. Il ne cherche ni à fuir ni

à se défendre: ils l'arrêtent. « C'est pour cela que je suis venu, crie-t-il de toutes ses forces. Conduisez-moi à votre chef. » Celui-ci attendait, armé jusqu'aux dents.

Apprenant que c'était saint Jean qui arrivait, honteux il prend la fuite. L'apôtre, oubliant son âge, se met à courir après lui de toutes ses forces et en criant : « Mon fils, pourquoi fuyez-vous votre Père sans armes et brisé par l'âge ? Ayez compassion de ma fatigue. Ne craignez rien. Il y a encore pour vous une espérance de salut. Je répondrai pour vous à Jésus-Christ, et, s'il le faut, je donnerai volontiers ma vie pour sauver la vôtre, comme le Seigneur a donné la sienne pour nous tous. Arrêtez ; ayez confiance ; c'est Jésus-Christ qui m'a envoyé vers vous. »

Entendant ce langage, le voleur baisse les yeux et s'arrête ; puis, il jette ses armes. Alors, pénétré d'horreur, il pousse un amer soupir et tombe dans les bras du vieillard. Autant qu'il peut, il lave ses fautes dans un torrent de larmes, seulement il cache soigneusement sa main droite, parce qu'elle avait été le principal instrument de ses crimes.

L'apôtre l'assure de nouveau qu'il obtiendra du Sauveur son pardon plein et entier, et, se mettant à genoux devant lui, il lui baise la main droite, lavée désormais dans le baptême de la pénitence, et le ramène à l'église. Il prie beaucoup pour lui, jeûne et se mortifie avec lui, nourrit son âme de sages maximes de l'Écriture, y fait couler le baume de la confiance, le rétablit dans la paix et ne le quitte qu'après lui avoir donné une charge dans l'église.

Cette éclatante conversion est tout ensemble le triomphe de la pénitence, la preuve de la résurrection qu'elle opère et un exemple proposé à l'imitation des plus grands pécheurs (1).

Nous sera-t-il permis d'ajouter que cet épisode de la vie de saint Jean serait, pour les artistes, le sujet d'un magnifique tableau? L'importance du fait en lui-même, le contraste des figures, et, comme encadrement les arbres, les rochers de la montagne et cette ceinture de bandits stupéfaits, de ce qui se passe entre le vieillard et leur chef, quel champ pour l'imagination, quels riches éléments pour la peinture! En choisissant de pareils sujets, l'art redeviendrait ce qu'il doit être, un sacerdoce; tandis que, s'égarant comme il fait depuis la Renaissance, dans le dédale impur de la mythologie païenne, il est un métier stérile et presque toujours un instrument de corruption.

(1) Euseb., *Hist.*, l. III, c. xvii.

CHAPITRE XXII

IMITATEURS DU BON LARRON EN ORIENT ET EN OCCIDENT.

Histoire de Moïse, chef de voleurs. — Sa conversion. — Son apostolat auprès des voleurs. — Il en arrête quatre. — Leur conversion. — Leur sainteté. — Lui-même grand saint et célèbre solitaire. — Histoire du comédien Gélasinus. — Converti à Héliopolis. — Subitement. — En présence de tout le peuple. — Dans l'accomplissement d'une parodie sacrilège. — Histoire semblable du comédien Genès. — Son discours à Dioclétien et aux grands de l'empire. — Même promptitude et même efficacité de la grâce sur les pécheresses. — Histoire de la fameuse courtisane d'Antioche.

Prompte comme l'éclair, efficace comme l'eau du baptême, la miséricorde, venant à l'âme indigne, la rend digne de Dieu, et crée de quoi récompenser, là, où elle n'avait trouvé que de quoi punir. En preuve de ce consolant prodige, jetons les yeux sur le voleur dont nous allons raconter l'histoire (1).

On lit dans la Chronique d'Alexandrie, sous la date du 28 août, vers l'époque de saint Antoine : « Dans les déserts de l'Éthiopie vivait un insigne brigand, nommé Moïse. La grâce ayant fait de ce nouveau Dimas, un illustre solitaire et un des saints les plus aimables parmi tous les saints de la Thébàide, il

(1) « In indignam mentem veniens Deus, dignam sibi exhibet veniendo, et facit in ea meritum quod remuneret, qui hoc solum invenerat quod puniret. Libet inter hæc mentis oculos ad illum latronem reducere, etc. » S. Greg., *Moral.*, lib. XVIII, c. xxiv.

devint l'apôtre des voleurs qui infestaient le pays. Il en convertit un grand nombre qui furent d'excellents religieux. Un jour quatre de ces malfaiteurs se réunirent pour piller la cellule de Moïse, qu'ils ne savaient pas avoir été autrefois chef de voleurs. A peine ont-ils forcé la porte que Moïse, fort comme Samson, les prend comme une bûche de paille, les met sur son cou, les porte au monastère et les jette à terre au milieu des religieux assemblés.

« Qu'ordonnez-vous, lui demandent les frères, de ces hommes qui vous ont attaqué? » Sans doute pour expier les injures qu'il avait faites aux autres, Moïse s'était promis de ne jamais contrister personne et de ne demander la punition de qui que ce fût. Il ne répondit rien. Les religieux donc eurent pitié de ces voleurs et les laissèrent en liberté.

Tout à coup, apprenant que Moïse avait été chef de bande et qu'il était maintenant un religieux exemplaire, ils furent tellement touchés de la grâce, qu'ils demandèrent à être reçus dans le monastère. Cette faveur leur fut accordée et ils devinrent de parfaits religieux. Pour s'encourager, ils s'étaient dit : « Si Moïse, qui était si fort et qui tenait le premier rang parmi les voleurs, craint ainsi Dieu, pourquoi resterions-nous plus longtemps dans notre affreux genre de vie, au risque, si nous différions un instant de nous convertir, de compromettre sans ressource l'affaire de notre salut (1)? »

(1) Voir aussi Pellade, *Hist. Laus. Vie de saint Arsène*.

Les voleurs répétaient à leur manière la parole de Notre-Seigneur : « De quoi sert à l'homme de gagner le monde, s'il vient à perdre son âme ? » Cette parole fit sur eux l'impression salutaire, qu'elle produira toujours sur tout homme raisonnable. Si notre siècle aussi voulait se le dire à lui-même, franchement, sérieusement : de quel paix il jouirait et de quels miracles nous serions témoins !

Quittons les forêts et les montagnes, repaires des voleurs de grands chemins, sauf à y revenir bientôt : suivons la miséricorde dans les villes et voyons-la opérer les mêmes conversions que dans les solitudes. La rapidité de son action nous paraîtra, s'il est possible, plus consolante et plus miraculeuse. Dans les déserts, elle agit sur des natures brutes et cruellement malfaisantes : mais elles n'ont pas ce genre de perversité, produit d'une civilisation corruptrice, et qui offre trop souvent aux meilleurs traits de la grâce un plastron à toute épreuve. Il n'en est pas de même dans les villes et à l'égard des pécheurs civilisés. L'anthropophage de l'Océanie est moins difficile à convertir, que l'impie et le libertin d'Europe.

Pendant la miséricorde souffle où elle veut, et rien ne lui résiste. Les comédiens Gélasinus et Genès nous en offrent deux exemples mémorables. C'était sous la persécution de Valérien, dans la ville d'Héliopolis. On donnait des jeux au peuple. Tous les degrés de l'amphithéâtre étaient garnis de spectateurs. Après les combats d'hommes et d'ani-

maux, viennent les exercices des mimes et des pantomimes : danseurs lascifs, comédiens burlesques, destinés à exciter le gros rire de la multitude, aux dépens des chrétiens. Dans l'arène est un large bassin rempli d'eau tiède. Arrive la troupe, conduisant en cérémonie Gélasinus, un de ses *artistes*, vêtu d'une longue robe blanche. Pour tourner le baptême en dérision, on le jette dans le bassin.

Gélasinus n'y est pas plutôt qu'il se relève en criant, non par moquerie, mais très-sérieusement : Je suis chrétien. J'ai vu, dans le bain, un spectacle plein d'une formidable majesté : je suis chrétien. Le peuple, transporté de fureur, se précipite des degrés dans l'arène, entraîne Gélasinus hors de l'amphithéâtre et le tue sur place à coups de pierres. Sa robe blanche est empourprée de son sang et son âme s'envole au ciel, parée des lis de l'innocence et des roses du martyre. Les chrétiens, que nul danger n'intimide, recueillent ses précieuses reliques, les emportent dans le village où il était né, et lui bâtissent une église (1).

Une conversion non moins subite et peut-être plus célèbre, à cause de la ville où elle s'accomplit, et des spectateurs qui en furent témoins, eut lieu sous Dioclétien. Paris possède en ce moment la troupe *impériale Japonaise des comédiens du Taïcoun*. Dioclétien, cet autre Taïcoun de Rome, avait aussi la sienne : presque tous les empereurs se ressem-

(1) *Chronic. Alexand.*, an. 269.

blent. Dans cette troupe était un histrion nommé Genès. L'histoire dit qu'il excellait à peindre les ridicules. Dioclétien étant un jour au théâtre, Genès, qui connaissait la haine de ce prince contre les chrétiens, crut lui être agréable en jouant sur la scène les mystères de leur religion.

Il parut donc couché dans un lit. « Que je suis malade, mes amis, s'écrie-t-il d'une voix éteinte ! Je vais mourir. Je me sens sur l'estomac un poids effroyable. Ne peut-on point me l'ôter et me rendre plus léger ? » Les comédiens qui étaient autour de son lit répondaient : « Que veux-tu qu'on te fasse pour te rendre plus léger ? Sommes-nous charpentiers ou menuisiers, et veux-tu qu'on te passe au rabot ? » Ces fades bouffonneries faisaient rire le peuple souverain.

« Vous n'y entendez rien, reprend Genès, ce n'est pas là ce que je demande. Comme je sais que ma fin approche, je veux mourir chrétien. — Pourquoi ? répliquent les autres acteurs. — Afin que Dieu me reçoive dans son paradis, comme un déserteur de vos dieux. » On feint donc d'aller chercher un prêtre et un exorciste.

Les deux comédiens qui représentent ces personnages sacrés, se placent au chevet du prétendu malade, et lui disent : « Que voulez-vous de nous, mon fils, et pourquoi nous avez-vous demandés ? » Changé tout à coup, comme le bon Larron, par un effet miraculeux de la grâce, Genès répond, non plus par jeu et par feinte, mais très-sérieusement et de

tout son cœur : « Je vous ai fait appeler pour recevoir, par votre ministère, la grâce de Jésus-Christ, afin que, prenant une nouvelle naissance dans le saint baptême, je sois purifié de tous mes péchés. »

On achève cependant les cérémonies du baptême, on revêt le néophyte d'une robe blanche. Puis, des soldats, qui se disent envoyés par le préfet de Rome, se saisissent de lui, feignent de le maltraiter et le mènent à l'empereur qui riait de toutes ses forces, en voyant exécuter, d'une manière si naturelle, ce qui se passait d'ordinaire dans les cérémonies des chrétiens et l'arrestation des martyrs.

Pour continuer le jeu, Dioclétien, faisant semblant d'être fort en colère, demande à Genès : « Est-il vrai que tu es chrétien ? A quoi Genès répond en ces termes : « Seigneur, et vous, grands de l'empire, officiers de la maison de César, courtisans et citoyens, soyez attentifs à mes paroles. J'avais une telle horreur des chrétiens, que leur rencontre était toujours pour moi d'un funeste présage. Leur nom même m'était si odieux, que je frémissais rien qu'à l'entendre, et j'éprouvais un plaisir extrême à insulter, jusqu'au milieu des tourments, ceux qui donnaient leur vie pour la défense de ce nom. Les mystères des chrétiens ne me semblaient pas moins dignes de risée, que leurs personnes de mépris. C'est ce qui m'a fait étudier avec soin leurs cérémonies, pour les tourner en ridicule et vous divertir à leurs dépens.

« Mais, chose incroyable pour vous et démontrée

par moi ! Au moment où l'eau a touché mon corps et que, à la demande si je croyais, j'ai répondu, Je crois ; à ce moment j'ai vu descendre du ciel une troupe d'anges éclatants de lumière, qui m'ont environné. Ils lisaient dans un livre tous les crimes que j'ai commis depuis mon enfance ; puis, ils ont plongé ce livre dans l'eau, où j'étais encore. Ils l'ont retiré et m'ont montré les feuilles aussi blanches que la neige. César, et vous, Romains, qui m'écoutez, vous qui avez tant de fois applaudi aux profanations que j'ai faites de ces mystères, vous devez dès ce moment les révéler avec moi, et croire que Jésus-Christ est le vrai Dieu, la lumière, la vérité, la bonté même, prêt à vous pardonner. »

Dioclétien voyant que Genès parle sérieusement, entre dans une colère vraiment impériale. Il lui fait rompre plusieurs bâtons sur le dos et le livre à Plautien, commandant de la garde prétorienne. « Sacrifie aux dieux, lui dit Plautien. — Je ne sacrifie pas. — Qu'on lui déchire les flancs avec des ongles de fer et qu'on le brûle avec des charbons. » Pendant l'affreuse torture, Genès ne cesse de répéter : « Il n'y a pas d'autre Dieu, que le Dieu des chrétiens. Quand on me ferait mourir mille fois pour lui, je mourrais mille fois avec joie. »

Il achevait à peine cette noble profession de foi, que Plautien lui fit trancher la tête. C'était le 25 août de l'an 286, en présence de tout le peuple de la grande Rome (1).

(1) D. Ruinart, *Act. des martyrs*, t. I, 384.

Je crois volontiers, disait Pascal, des témoins qui se laissent égorger. Preuve éclatante de notre foi, la conversion de Genès est surtout un témoignage authentique de cette miséricorde, qui plonge jusqu'au fond de l'abîme pour chercher le pécheur, et de la rapidité avec laquelle elle l'en retire.

Puisque nous sommes sur le théâtre, n'en descendons pas avant d'avoir contemplé une autre merveille. Assister à ces coups d'État, par lesquels le Dieu de toute bonté arrache subitement au démon ses meilleurs victimes, dans le lieu même, où il les immole : y a-t-il rien de plus doux au cœur ? Si quelque chose était difficile à Dieu, la conversion que nous allons rapporter semblerait offrir, dans le nombre des iniquités, un obstacle exceptionnel à l'action de la miséricorde. Écoutons l'éloquent narrateur de ce fait, qui eut pour témoins les cent mille habitants d'Antioche.

« Que personne, dit saint Jean Chrysostôme, fût-il tombé au plus profond de l'abîme du vice, ne désespère de sa conversion ; car il est facile de sortir du gouffre de l'iniquité. Est-ce que vous n'avez pas entendu parler de cette courtisane, qui surpassait toutes les autres par les désordres de sa conduite, et qui a surpassé tout le monde par l'ardeur de sa piété ? Je ne parle pas de celle dont il est question dans les Évangiles ; mais de la Phénicienne qui, de notre temps, a porté le scandale à ses dernières limites.

« Cette courtisane était ici et occupait le premier rang sur la scène. Son nom était dans toutes les

bouches, non-seulement à Antioche, mais jusqu'en Cilicie et en Cappadoce. Elle épuisa la fortune d'un grand nombre d'hommes et dépouilla beaucoup de fils de famille. Le bruit courait qu'elle se servait, non-seulement de sa beauté, mais de pratiques démoniaques pour tendre ses filets. Elle y prit le frère même de l'Impératrice ; car la puissance de sa séduction était une vraie tyrannie.

« Mais voilà que tout à coup, je ne sais comment, ou plutôt je le sais très-bien, elle se trouve complètement changée. La grâce de Dieu la visite, elle méprise tout, renonce à tous ses diaboliques attraits, et prend sa route vers le ciel. Quoiqu'il n'y eût rien de plus impur qu'elle, lorsqu'elle paraissait sur la scène ; cependant elle surpassa toutes les autres par sa chasteté, revêtue d'un cilice qu'elle ne quittait ni le jour ni la nuit. A l'instigation de quelques-uns, le préfet voulut la ramener sur la scène. Les soldats armés qu'il envoya pour la chercher, ne purent jamais l'y contraindre, ni l'arracher du milieu des vierges qui l'avaient reçue.

« Admise aux saints mystères, elle se porta sérieusement à la pratique de toutes les vertus, et mourut après avoir purifié son âme de toute tache, donnant depuis son baptême toutes les marques d'une haute sainteté. Jamais elle ne voulut regarder ceux qu'elle avait criminellement aimés et qui venaient pour la voir. Elle s'enferma dans une cellule, où elle passa de longues années, comme dans une prison. C'est ainsi que les derniers seront les premiers, et les premiers

les derniers. Ayons nous-mêmes ce généreux courage, et rien n'empêche que nous ne devenions de grands, d'admirables chrétiens (1). »

Puisse cet exemple, s'il passe sous les yeux de quelques-unes de nos *phéniciennes*, parler à leur cœur et en faire sortir cette parole à miracles : Et moi aussi je veux me convertir ! Pourquoi ne pourrais-je pas faire ce qu'ont fait mes pareilles ? A moi comme à elles, la miséricorde ouvre ses bras : m'y jeter, c'est me sauver.

(1) *In Matth. homil. LXVII, Opp., t. VII, p. 750, n. 3.*

CHAPITRE XXIII

IMITATEURS DU BON LARON EN ORIENT ET EN OCCIDENT (SUITE).

Le Mandrin de la Thrace. — Ses actes de brigandage. — Vains efforts pour l'arrêter. — Conduite admirable de l'empereur Maurice. — Le brigand converti. — Sa maladie. — Sa pénitence. — Sa mort. — Son jugement. — Récit du médecin. — Le jeune voleur de Cluni. — Audacieux brigand. — Sa rencontre avec saint Odon. — Sa conversion. — Sa sainteté. Héroïsme de sa pénitence. — Sa précieuse mort.

Retournons dans les montagnes, et voyons la miséricorde continuant d'opérer ses soudaines merveilles, parmi les clients privilégiés du bon Larron. Saint Anastase du mont Sinaï, après avoir rapporté la conversion du larron de saint Jean, s'exprime ainsi : « Ce fait est d'autant plus digne de créance, qu'il n'est pas seul. Nous l'avons vu se produire au Calvaire, où, d'un insigne voleur, une seule parole de foi fit un grand saint. Nous l'avons retrouvé, depuis, dans un grand nombre d'affreux pécheurs, et en particulier dans le brigand fameux qui a vécu de notre temps, sous le règne de l'empereur Maurice, et dont voici l'histoire.

« Sur les frontières de la Thrace, un chef de voleurs avait établi son repaire. Courageux comme un lion, cruel comme un tigre, il avait rendu les chemins impraticables. Un grand nombre de soldats et d'archers n'avaient pu, malgré tous les strata-

gèmes, réussir à le prendre. Le pieux Empereur, en étant informé, fit venir un de ces jeunes officiers, et, détachant les reliques suspendues à son cou: « Allez, lui dit-il, porter cela au chef de brigands. »

Le messenger s'acquitte de la commission. Le voleur n'a pas plutôt reçu ces reliques que, frappé comme par une puissance divine, il se trouve tout à coup changé. De loup cruel il devient un doux agneau; et vient se jeter aux pieds de l'Empereur, à qui il fait l'aveu de tous ses crimes. Peu de jours après, il est pris d'une fièvre violente et transporté à l'hôpital de Saint-Samson.

« Là, sur son lit de souffrances, il se tournait vers les pieux infirmiers, leur accusait ses fautes, et ne cessait de répéter cette prière : « Mon doux Maître, je ne vous demande rien de nouveau. Comme vous avez fait éclater votre miséricorde à l'égard d'un voleur qui m'a précédé, répandez-la aussi sur moi, qui suis un voleur comme lui. Recevez les larmes que je répands sur ce lit, où je vais bientôt mourir. Faites qu'elles effacent l'arrêt de ma condamnation, et passez l'éponge de votre miséricorde sur mes crimes, dont rien ne saurait donner l'idée. »

« Pendant de longues heures, ce larron pénitent ne cessait de redire les mêmes paroles, essuyant ses larmes avec un mouchoir jusqu'à son dernier soupir. Lorsqu'il expira, l'excellent médecin de cet hôpital était chez lui, dormant d'un profond sommeil. Vers l'heure où le larron mourait, il vit en songe une grande troupe d'Éthiopiens, qui entouraient le lit du

moribond. Dans leurs mains, ils tenaient de nombreux papiers, où étaient écrites toutes les scélératesses du voleur.

Bientôt survinrent deux personnages vêtus de blanc. Dans une balance, les Éthiopiens jetèrent toutes les cédules du voleur : un des plateaux descendit jusqu'en bas, et l'autre monta. Les deux anges de lumière se dirent : « N'avons-nous donc rien à mettre ? Que pourrions-nous avoir, répondit l'un d'eux : il n'y a pas encore dix jours, qu'il a cessé de commettre des meurtres et quitté sa caverne ? Quoi de bon pouvons-nous lui demander. »

« Ayant ainsi parlé, ils parurent chercher avec les mains dans le lit du mourant, pour voir s'ils ne trouveraient pas quelque chose de bon. A leurs recherches s'offrit le mouchoir, dont le voleur s'était servi pour essuyer ses larmes : il en était encore tout trempé. « Voici son mouchoir, dit un des anges, mettons-le dans le plateau avec la miséricorde de Dieu. Ce sera au moins quelque chose. » A peine il y fut déposé, que le plateau baissa et que toutes les obligations, placées dans l'autre plateau, disparurent. Alors les anges s'écrièrent d'une commune voix : « Vive la miséricorde de Dieu ! » Puis, ils emportèrent avec eux l'âme du bienheureux larron. Et les Éthiopiens confus prirent la fuite.

« Cependant le médecin vient de bon matin, pour faire sa visite. Il trouve le voleur encore chaud, prend le mouchoir humide de larmes. Informé par les malades voisins, des prières et des larmes du défunt,

il court à l'Empereur, à qui il raconte tout ce qui vient de se passer. Le récit écouté avec attendrissement par le pieux monarque, le médecin ajoute : « Seigneur, rendons grâces à Dieu. Nous connaissions un larron, sauvé sur la croix par la confession de la divinité du Sauveur; aux jours de votre empire nous venons de voir un autre larron sauvé par l'aveu de ses fautes et les larmes du repentir. Ces faits sont aussi consolants qu'incontestables; néanmoins, la prudence veut qu'en pensant à l'heure terrible de la mort, nous la prévenions par une vie pénitente (1). »

Ainsi, dans le larron du Calvaire, quatre paroles; dans celui-ci quelques larmes, suffisent pour expier toute une vie d'iniquités. Pourquoi en serait-il autrement? La miséricorde de Dieu n'est pas moins prompte que la tentation. Si un instant suffit pour tomber dans le péché mortel et perdre l'âme la plus sainte, d'où vient qu'un instant ne suffirait pas pour convertir le plus grand pécheur?

Forts de cette consolante certitude, passons de l'Orient à l'Occident, des siècles anciens à des âges plus rapprochés du nôtre : nous verrons que la miséricorde ne vieillit pas et que son action ne connaît ni obstacles ni frontières.

Un de nos plus glorieux et de nos plus aimables compatriotes, saint Odon, abbé de Cluni, étant un jour en voyage, fut rencontré par des voleurs. A la vue de ce visage, où respirent la bonté et la sérénité, au son de cette voix, dont la douceur égale celle

(1) *Orat.* in ps. vi, vers. fin.

du miel, un des voleurs, touché de componction, tombe à ses pieds et le conjure à voix basse d'avoir pitié de lui. « Que voulez-vous, mon fils, lui dit l'homme de Dieu ? — Me retirer dans votre monastère, répond le jeune voleur. — Connaissez-vous quelqu'un dans ce pays ? — Je suis connu de tous les nobles et de tous les vauriens. » On voit par là que le malheureux était d'une bonne famille. « Allez, et demain vous viendrez me trouver accompagné d'un des premiers habitants de la contrée. »

Il fit ce qui lui était commandé. Le lendemain il se présente au monastère avec un des plus nobles barons. S'adressant à ce seigneur, Odon lui dit : « Connaissez-vous ce jeune homme ? Quelle est sa vie ? Quelles sont ses mœurs ? — Je le connais, répond ce seigneur, pour un insigne brigand, *latronem imprimis insignem*. — Mon fils, dit alors le saint au voleur, changez de conduite ; puis, vous viendrez et vous serez reçu au monastère. — Mon Père, reprend le jeune homme, si vous me renvoyez aujourd'hui, demain je serai perdu, et Dieu vous demandera compte de mon âme. »

Touché de compassion le saint consentit à son entrée dans le monastère. Après les épreuves d'usage, il devint religieux et fut adjoint au frère Cellérier, avec ordre de lui obéir en tout. Comme il ne savait pas lire, il eut à remplir une double tâche : le travail matériel et l'étude. Il se montra si courageux à s'acquitter de l'une et de l'autre, que d'une main, il aidait le frère Cellérier, et de l'autre, il tenait le psautier. Le Seigneur, content de sa ferveur, l'appela bientôt à lui.

Près de mourir, il fit demander au bienheureux Odon de venir le visiter, voulant lui parler à lui seul. « Mon fils, lui dit le saint, avez-vous commis quelque péché depuis que vous êtes religieux ? Oui, mon Père, répond le malade, j'ai commis une faute. Sans que vous le sachiez, j'ai donné ma tunique à un pauvre qui était nu, et pris dans le cellier une corde en crin. — Qu'en avez-vous fait ? — Je m'en suis serré les reins, afin de réprimer la voracité dont j'étais esclave. » Surpris et touché, l'homme de Dieu voulut lui ôter ce lien si dur ; mais, en le retirant, il amena du pus et de la chair à laquelle il adhéra.

Sans plainte ni émotion, le bienheureux mourant ajouta : « Cette nuit, mon Père, je me suis vu transporté en songe dans le ciel. A ma rencontre est venue une femme, rayonnante de lumière et d'une grande majesté, et, lorsqu'elle a été près de moi, elle m'a dit : Me connaissez-vous ? J'ai répondu que non. Je suis, a-t-elle ajouté, la Mère de la miséricorde, et moi je lui ai dit : O Madame, que m'ordonnez-vous de faire ? Elle a repris : Dans trois jours, à telle heure, vous viendrez ici. »

Le jour et l'heure annoncés vinrent en effet, et le religieux mourut, afin qu'on connût avec certitude la vérité de sa vision. C'est à partir de ce moment que le bienheureux Odon prit l'habitude d'appeler la sainte Vierge : Mère de la miséricorde, *Mater misericordiæ* (1).

Encore une de nos belles invocations à Marie, dont la plupart ignorent la miraculeuse origine.

(1) *Vit. S. Odon. ap. Sur., t. VI.*

CHAPITRE XXIV

IMITATEURS DU BON LARRON EN OCCIDENT.

Les voleurs des Alpes. — Arrestation de saint Martin. — Sang-froid du Thaumaturge. — Son discours à un des voleurs. — Conversion subite et durable. — Marguerite de Cortone. — Son origine. — Causes de sa conversion subite. — Héroïsme de ses vertus. — Les deux suppliciés de la ville de Sienne. — Leurs blasphèmes. — Prières de sainte Catherine. — Conversion instantanée. — Mort édifiante. — Le brigand de Naples. — Ses cruautés. — Son arrestation. — Son désespoir. — Converti par l'exemple du bon Larron. — Délicatesse de conscience. — Attaques du démon. — Victoire complète. — Un vieux pécheur donné au démon. — Souillé de toute sorte de crimes. — Converti par sainte Brigitte. — Son semblable dans André Naddini, riche bourgeois de Sienne. — Joueur et Blasphémateur. — Converti par sainte Catherine de Sienne. — Mandrin. — Sa vie. — Sa conversion. — Sa mort.

Parmi les insignes faveurs de Dieu, il faut compter celle de rencontrer un saint sur le chemin de la vie. D'une pareille rencontre a dépendu le salut, c'est-à-dire le vrai bonheur d'une multitude d'âmes et même des plus grands pécheurs. L'humble village d'Ars peut aujourd'hui même en rendre témoignage. Dans le fait que nous venons de rapporter, comme dans ceux qui suivront, brille avec non moins d'éclat cette consolante vérité.

Le grand Thaumaturge des Gaules, saint Martin, se rendait de Poitiers en Pannonie, pour voir ses parents.

Comme il traversait les gorges des Alpes, il tomba au milieu d'une bande de brigands. Échappé miraculeusement à la hache de l'un de ces malfaiteurs, il fut livré à un autre pour être dépouillé. Celui-ci entraîne le saint dans le fond de leur repaire et lui dit : « Qui es-tu et ne crains-tu pas de mourir au milieu des voleurs ? »

Martin répondit : « Je suis chrétien et non-seulement je n'ai pas peur de la mort, mais jamais je n'ai été plus tranquille qu'en ce moment, parce que, j'en suis certain, Dieu vient toujours en aide à ses serviteurs dans leurs nécessités. C'est bien plutôt pour toi que je crains la mort éternelle, partage inévitable d'un voleur comme toi ; à moins que tu ne te convertisses et qu'à l'exemple du larron de l'Évangile, tu ne fasses oublier ta vie d'iniquités, par une pénitence sincère, quoique tardive. »

Afin de l'encourager le saint lui promit, s'il voulait profiter de ses conseils, de lui obtenir cette grâce de la miséricorde de Dieu. La parole du grand évêque fut comme un glaive qui perça le cœur au larron. Prenant le saint par la main, il le reconduisit sain et sauf sur sa route et ne le lâcha qu'après lui avoir, à force d'instances, extorqué l'assurance du bienfait annoncé. L'homme de Dieu tint parole. Grâce à ses prières, non-seulement ce voleur quitta son affreux genre de vie, mais il embrassa avec ardeur la carrière de la pénitence, dans laquelle il persévéra jusqu'à la mort (1).

Traversons les Alpes avec saint Martin, et, pendant

(1) Sulp. Sev., *Vita B. Mart.*, c. iv.

qu'il suit la route de la Lombardie, prenons celle de la Toscane. Nous voici au petit village de Laviano. Voyez-vous cette jeune fille, légère, vaniteuse et douée de la plus rare beauté ? Mécontente de sa belle-mère, elle est plus souvent dans les rues du village, que dans l'intérieur de la maison paternelle. Un seigneur de Montepulciano, riche propriétaire du voisinage, remarque la jeune imprudente. La vanité, d'une part, la passion de l'autre, se sont entendues. La jeune Marguerite ne s'appartient plus.

Elle habite la ville de Montepulciano, dans la somptueuse demeure de son ravisseur. Avant d'être formés, ses caprices sont satisfaits. Les plus riches étoffes composent ses vêtements ; des pierres précieuses brillent dans sa chevelure ; elle éclipse par son luxe les plus grandes dames de la ville. Partout où il y a des fêtes, on est sûr de la rencontrer. Scandale public, scandale vivant, elle passe neuf années dans le désordre. Que serait-elle devenue, si la miséricorde ne l'avait tout à coup arrêtée sur le chemin de l'enfer !

Un jour, où elle ne songeait à rien moins qu'à se convertir, l'homme part pour la campagne. La nuit venue, il ne rentre pas : Marguerite s'inquiète. Le lendemain elle met la tête à la fenêtre, pour voir si elle ne découvrirait pas celui qu'elle attend. Au lieu du maître, elle aperçoit le chien qui arrive à petits pas, tête baissée et qui s'assied sur la porte de l'habitation, en poussant des cris plaintifs. Marguerite descend. Le fidèle animal la tire par sa robe et lui fait

signe de le suivre. Il la conduit ainsi à quelques milles de la ville ; puis, s'arrêtant dans un petit bois, il se met à gratter la terre. Bientôt se montre à découvert, le cadavre sanglant du malheureux seigneur, victime d'un assassinat.

A ce spectacle, Marguerite tombe évanouie. Revenue à elle-même, elle fond en larmes ; et, sous l'impression de la grâce, elle forme sur-le-champ l'inébranlable résolution de changer de vie. De retour à Montepulciano, elle quitte ses riches vêtements, met tout en ordre dans la maison ; se couvre d'une méchante robe noire et dit adieu à une ville, qu'elle a si longtemps scandalisée. Son premier acte de repentir est d'aller, humble et noyée de larmes, se jeter aux pieds de son père et lui demander pardon.

Cette première démarche ne lui suffit pas, afin de réparer ses mauvais exemples, elle en fait une autre plus coûteuse. Un jour de dimanche, pendant que tous les habitants de Laviano sont à l'église, elle entre dans le lieu saint, et monte jusqu'au sanctuaire pieds nus, une corde au cou, la tête rasée et découverte. Humblement prosternée, elle ne profère pas une parole, mais elle inonde de larmes le pavé du temple.

L'office terminé, elle s'approche d'une pieuse dame, qu'elle avait connue autrefois. Agenouillée devant elle, en présence de tout le peuple qui ne la reconnaissait pas, Marguerite prononce ces paroles entrecoupés de sanglots : « Madame, voici à vos pieds cette infâme pécheresse, qui a déshonoré sa famille et sa patrie. Je confesse que j'ai indignement

méprisé vos conseils. Je vous supplie d'oublier mes égarements, dont je suis profondément repentante. Pardonnez aux coupables folies de ma jeunesse, comme je conjure tous ceux qui sont ici présents de me pardonner les scandales que je leur ai donnés, et les supplie de m'obtenir de Dieu par leurs prières une douleur toujours plus grande, afin que je fasse une sérieuse pénitence de mes innombrables péchés. »

Elle se tait et demeure à genoux. L'attendrissement gagne tous les spectateurs. Telle est la puissance de l'humilité pour réhabiliter une âme, que la pitié et une sorte de vénération firent place dans les cœurs à tout autre sentiment. Malgré les instances de la dame, Marguerite reste agenouillée, silencieuse, immobile et prolonge le plus possible l'acte héroïque qu'elle accomplit.

Enfin, elle se relève, quitte son village pour ne plus le revoir et se retire dans la ville de Cortone. Là, solitaire, dans une pauvre cabane, elle vit, pendant de longues années, de larmes, d'austérités, d'aumônes et enfin des abondantes consolations, dont le bon Pasteur aime à combler les brebis, revenues au bercail. Jamais il ne fut plus vrai de dire que le repentir est frère de l'innocence. Non-seulement Marguerite devint une grande sainte, une sainte à miracles ; mais son corps, conservé intact depuis plus de trois cents ans, continue, comme celui de la virginale Tèrese, de répandre une odeur céleste (1).

(1) *Vita*, etc., da Fr. Marchese, *passim*.

Descendons maintenant à Sienne, peu éloignée de Laviano. Dans cette ville nous attendent deux nouveaux imitateurs de saint Dimas. C'étaient deux vieux scélérats, condamnés à des supplices exceptionnels, à cause de l'énormité de leurs forfaits. Déjà on les conduisait à la mort, et liés sur une charrette, les bourreaux leur déchiraient les côtes, avec des peignes rougis au feu. Personne n'avait pu, par aucun moyen, les déterminer à se confesser. Au contraire, semblables aux larrons du Calvaire, ils ne cessaient de blasphémer Dieu et tout ce qu'il y a de plus saint.

La perle de son siècle, la jeune sainte Catherine de Sienne était alors chez une de ses amies, dont l'habitation se trouvait sur le passage de ces malheureux. Comme ils approchaient, l'amie de Catherine la conjure de demander à Notre-Seigneur le salut de ces désespérés.

La sainte se met aussitôt en prière et demande au bon Maître de pouvoir les accompagner en esprit, jusqu'au lieu de l'exécution. Ses vœux sont exaucés. Le triste cortège arrive à la porte de la ville, et voici que le très-miséricordieux Sauveur, tout déchiré de plaies et couvert de sang, apparaît à ces deux obstinés, les invitant au repentir et leur promettant le pardon. Comme Dimas, changés à l'instant, ils s'empresent de demander un prêtre et confessent leurs fautes avec une douleur extraordinaire.

Dès ce moment, leurs blasphèmes, comme ceux du bon Larron se changent en bénédictions pour le Dieu des miséricordes, et, comme Dimas, ils ne craignent

pas d'ajouter, qu'ils méritent tous les tourments qu'ils endurent et même de plus cruels. Tout le peuple est stupéfait d'un changement si soudain. Les bourreaux eux-mêmes s'adoucissent et n'osent plus faire de nouvelles blessures, à ceux qu'ils voient si profondément repentants. Enfin ils vont à la mort comme à un festin; pleins de confiance que des supplices passagers, les mettront bientôt en possession d'un bonheur sans mélange et sans fin (1).

Il est inutile de faire remarquer les traits de ressemblance, qui existent entre la conversion de ces deux voleurs et celle du bon Larron. Concluons seulement que la miséricorde de notre Dieu demeure éternellement la même. Puisque nous sommes en Italie, allons jusqu'à Naples, notre conclusion s'y trouvera confirmée par un fait non moins mémorable.

L'an 1558, on amena dans les prisons de cette ville un célèbre brigand. Depuis vingt-huit ans, cet homme était la terreur du pays. Vautré dans toute sorte de crimes, il était à la tête d'une bande qu'il plaçait lui-même en embuscade sur les routes. Le moment venu, il la conduisait en personne à l'attaque des voyageurs, à qui il se faisait une joie non-seulement de prendre la bourse, mais d'ôter la vie, avec des raffinements de cruauté.

Son arrestation fut à peine connue, que les saints de Naples se mirent en devoir d'arracher à Satan une pareille proie. L'entreprise était d'autant moins

(1) Vita S. Cath. Sen., apud Sur., 29 April., p. 939, edit. in-fol., 1671.

aisée, que le malheureux était tombé dans l'abîme du désespoir. Pour l'en tirer, on ne connut qu'un moyen : ce fut de lui mettre devant les yeux l'exemple du bon Larron. A la pensée de son semblable, pardonné au moment même de mourir, il sent l'espérance renaître dans son cœur.

Un des excellents religieux de saint Camille de Lellis, le Père Jérôme Ucello, insiste sur ce consolant exemple, visite assidument le criminel et devient l'heureux instrument de sa conversion. « Père, lui dit un jour le farouche brigand, je veux me confesser ; il y a trente-huit ans que je ne l'ai pas fait. »

« Je suis tout à vous, répond le saint religieux. » Sur la demande du pénitent, il prête patiemment l'oreille, pendant quatre jours, à l'accusation de scélératesses dont l'homme seul ne semble pas être capable. Par intervalle, le nouveau Dimas demandait à suspendre le cours de ses aveux, tant pour se reposer que pour rechercher dans sa mémoire ce qui lui serait échappé.

Sa confession faite avec le plus grand soin et avec une égale piété, il se trouve rempli d'espérance. A l'exemple du bon Larron, il emploie en actes religieux le peu de temps qui lui reste à vivre. Pour achever de le purifier, le démon, dont il avait été si longtemps l'esclave soumis, lui apparut sous une forme visible, le déchira de coups, comme autrefois saint Antoine, et le tourmenta par un tremblement universel. Enfin, le bon Pasteur eut pitié de sa brebis. Le calme lui fut rendu ; la mort survint et le

Mandrin du Latium devint l'heureux voleur du Paradis, *paradisum feliciter prædatus* (1).

En Orient a commencé notre voyage à la recherche des miracles de la miséricorde, c'est là que nous voulons le finir. Mais, avant de quitter l'Occident, citons encore quelques exemples de la rapidité, avec laquelle la tendresse de notre Père céleste agit sur les plus grands pécheurs, quelle que soit la nature de leurs iniquités.

L'illustre princesse de Suède, sainte Brigitte, rapporte le fait suivant. Il y avait un homme du monde, grand par sa naissance, entre les plus grands de la terre, mais plus grand encore par ses richesses et par ses vices. A l'âge de soixante ans, il ne s'était jamais confessé, jamais il n'avait communié. Attaqué d'une maladie mortelle, il allait avant peu être enseveli dans l'enfer. Je le fis avertir par mon confesseur du danger prochain qui le menaçait. Il feignit d'abord de ne pas pouvoir parler ; puis, il dit qu'il n'avait pas besoin de se confesser, attendu qu'il l'avait fait souvent. Par cette réponse mensongère, le malheureux éluda, une seconde et une troisième fois, la pieuse sollicitude du prêtre.

Alors, profondément touchée de l'état de cet homme, je lui fis dire ouvertement de la part de Notre-Seigneur : « Vous êtes possédé de sept démons, et voilà pourquoi vous avez vécu dans l'habitude des sept péchés capitaux. A cette heure même, Satan est

(1) *Annal. Cleric. Regul. ministr. infirm.*, num. 22, an 1558.

assis dans votre cœur à la place de Dieu, et bientôt il fera de vous sa victime pour toute l'éternité. Il n'y a pas de temps à perdre, repentez-vous au plus tôt et Dieu vous pardonnera. »

L'avertissement brise ce cœur de granit et en fait sortir une source de larmes. « Quelle espérance, demande-t-il au prêtre, peut-il rester à un misérable comme moi? — Quand vos péchés, lui répond le prêtre, seraient infiniment plus nombreux et plus énormes, je vous en promets, par serment et au nom de Dieu, la rémission certaine, pourvu que de votre côté vous ne tardiez pas à faire ce que vous devez faire. »

Animé par cette promesse, le malade, pleurant et sanglotant, répond en ces termes : « J'ai désespéré de mon salut, parce que je me suis donné au démon, *homagium feci Diabolo*, qui m'a parlé un très-grand nombre de fois. C'est pourquoi, arrivé à l'âge de soixante ans, je ne me suis jamais confessé, je n'ai jamais communié ; mais quand les autres communiaient, je prétextais des affaires pour m'absenter. Maintenant, mon Père, je vous l'avoue, il ne me souvient pas d'avoir jamais versé des larmes, comme celles que je verse en ce moment. »

Ayant ainsi parlé, il se confessa quatre fois dans le même jour. Purifié par cette confession répétée, il reçut le corps du Seigneur ; et, six jours après, il expira doucement, plein d'une confiance inébranlable dans la miséricorde de Dieu (1).

(1) S. Brigit., *Revel.*, lib. VI, c. xcvi ; Blosius, *In monite*, c. II.

Dans notre siècle d'invasion satanique, combien de fois le prêtre, pour peu qu'il fournisse une longue carrière, ne se trouve-t-il pas exposé à rencontrer des cas analogues ? Nous voulons parler des pécheurs mourants et endurcis, pour s'être adonnés à des pratiques démoniaques, ou pour avoir indirectement livré l'empire de leur âme au démon, en s'abandonnant eux-mêmes sans retenue à toutes les concupiscences. Ils arrivent à leur dernière heure, sans espoir, durs comme le marbre, froids comme la glace, et quelquefois le blasphème sur les lèvres. Que l'exemple qui précède et celui qui va suivre, soient pour eux, comme pour le prêtre, un motif de ne jamais désespérer.

L'an de Notre-Seigneur 1370, vivait à Sienne un bourgeois appelé André Naddini. Riche des biens temporels, pauvre de vertus, couvert à peu près de tous les crimes, il passait sa vie à jouer et à blasphémer Dieu et les saints qu'il détestait. A l'âge de quarante ans il fut atteint d'une maladie mortelle, qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Bon nombre de religieux et de religieuses vinrent le visiter. Son pasteur surtout fit les derniers efforts, pour le déterminer à recevoir les sacrements. Mais le malheureux qui, depuis de longues années, n'avait pas mis le pied dans une église, et qui était habitué à mépriser les religieux et les prêtres, repoussa toutes les avances, comme un vrai désespéré.

Frère Thomas des Dominicains, confesseur de sainte Catherine, informé de ce qui se passe, va trou-

ver l'admirable vierge et lui recommande de prier avec la plus grande ferveur et la plus grande instance, pour cette âme prête à périr. La sainte obéit sur-le-champ. Mais Notre-Seigneur lui dit : « Les crimes de ce blasphémateur sont montés jusqu'au ciel. Sans parler des autres, il a poussé l'impiété jusqu'à jeter au feu un tableau, où j'étais représenté ainsi que ma Mère et quelques saints. Les flammes de l'enfer sont le juste châtimement d'un pareil sacrilège. »

Affligée, mais non découragée, Catherine, que dévore la soif du salut des âmes, continue de déplorer le sort de ce pécheur. Elle redouble de prières et inonde de larmes les pieds de son crucifix. Celui qui est venu du ciel en terre pour sauver tout ce qui avait péri, Jésus se laisse fléchir. Il apparaît à André couché sur son lit de mort, l'exhorte à confesser ses péchés, et lui promet, s'il veut le faire, de tout lui pardonner. A ces paroles, le moribond retrouve toutes ses forces et d'une voix sonore s'écrie : « je vois Notre-Seigneur-Jésus-Christ. Il veut que je me confesse ; qu'on aille de suite me chercher un prêtre. La joie des témoins est à son comble, on court chercher un prêtre. André se confesse fondant en larmes, dicte son testament, et bientôt après il franchit heureusement le redoutable passage du temps à l'éternité (1).

Une fois de plus, cet exemple montre combien est

(1) Vita S. Cath. Sin., *ubi supra*.

grande la grâce dont Dieu nous favorise, lorsqu'il nous fait rencontrer un saint sur le chemin de la vie. Prions donc le Père des miséricordes d'envoyer toujours, auprès des pécheurs mourants, quelqu'un de ses amis privilégiés qui prie spécialement pour eux.

Avant de quitter l'Occident, nous avons un dernier trait à citer. Il semble qu'on nous en voudrait, si nous le passions sous silence. Il prouve d'ailleurs, avec le plus consolant éclat, l'inépuisable bonté de Dieu pour les plus grands pécheurs et la rapidité avec laquelle sa grâce agit sur les cœurs les plus rebelles.

Tout le monde connaît Mandrin, un des plus célèbres brigands des temps modernes ; mais peu, croyons-nous, connaissent sa mort. Né, en 1714, à Saint-Étienne-Saint-Geoire, village du Dauphiné, d'un père déserteur, qui lui apprit le vol dès ses jeunes années, Louis Mandrin surpassa bientôt son maître.

A vingt ans, il était à la tête d'une troupe de bandits. D'abord faux monnayeur, puis contrebandier en grand, puis voleur de grands chemins, puis incendiaire, il finit par être assassin. Avec sa bande, composée de quarante à cinquante hommes à cheval, il vivait tour à tour dans les cavernes, dans les montagnes, dans les ruines de vieux châteaux. Pendant quinze ans il remplit la France entière du bruit de ses exploits, promena la terreur, le meurtre et le pillage dans plusieurs de nos provinces, s'empa-

rant même des caisses de l'État, luttant avec la force armée et échappant à toutes les poursuites.

Une pareille vie devait avoir un terme. Trahi par un des siens, Mandrin fut arrêté pendant la nuit, lié dans toute la longueur de son corps, et conduit ou plutôt apporté à Valence, où il arriva le 10 mai 1755. Le bruit de sa détention attira un grand concours de peuple. On accourait de toutes parts pour voir ce criminel, en qui on prétendait trouver quelque chose de grand, comme s'il pouvait y avoir de la grandeur dans le crime. La vérité est que Mandrin était d'une taille élevée, d'une force physique peu commune et doué d'un esprit vif et fertile en expédients. A tout cela, il joignait une audace qui ne connaissait pas d'obstacle et ne reculait devant aucun danger. Son procès fut promptement instruit.

Dès le début, on lui présenta un confesseur qu'il refusa. Le mal dominait encore cette âme de fer. Ensuite un jésuite vint le voir et lui fit envisager son sort. L'heure de la miséricorde avait sonné. Le Dieu des miséricordes, qui avait converti Dimas sur la croix, allait convertir Mandrin sur la roue. Cet homme si féroce devint docile, sans cesser d'être fier ; mais le remords était entré dans son cœur, il avoua ses crimes et il les pleura.

Le 26 mai, il monta sur l'échafaud, qu'il regarda sans orgueil et sans faiblesse. Se tournant vers le peuple, il leva les yeux et les mains au ciel, et dit : « Voilà donc la fin que tu me préparais, malheureuse passion des richesses ! J'ai vécu dans le crime, je

meurs dans l'opprobre. J'ai versé le sang innocent, je vais verser le mien. Puisse mon nom être oublié avec mes crimes ! Puissé-je les expier par ma douleur et par mon supplice ! »

Après ces mots, Mandrin s'attendrit et fit pleurer tout le monde. Il remercia son confesseur, embrassa son bourreau et s'étendit sur le lit douloureux qui l'attendait. « Ah ! s'écria-t-il en versant des larmes amères, quel instant, grand Dieu, et que j'aurais dû le prévoir ! » On lui rompit les bras, les jambes, les cuisses et les reins. Il mourut les yeux élevés au ciel (1).

(1) Régley, *Vie de Mandrin*, p. 145, in-12. Chambéry, 1755.

CHAPITRE XXV

IMITATEURS DU BON LARRON EN ORIENT.

Les sept voleurs de grands chemins, dans l'île de Chypre. — Convertis par deux disciples de saint Paul. — Prisonniers comme eux. — Devenus de glorieux martyrs. — Leurs noms. — La grande courtisane d'Antioche. — Son prestige. — Son luxe. — Histoire détaillée de sa conversion. — Son baptême. — Son vrai nom. — Sa pénitence. — Sa mort. — En Égypte, David le brigand et l'assassin. — Subitement converti. — Devenu un fervent solitaire et un Thaumaturge. — Un autre voleur de grand chemin. — Solidement converti. — Sainteté de sa vie. — Héroïsme de sa mort. — Conversion collective. — Encouragement au dix-neuvième siècle. — Les Ninivites. — Ce qu'ils étaient. — Étendue et magnificence de leur ville, reconnues par la récente découverte de ses ruines.

Disons adieu à l'Europe et retournons vers les lieux, où notre voyage a commencé. En passant, pénétrons dans les prisons de l'île de Chypre. Voyez au fond de ce cachot deux illustres disciples de saint Paul, Jason et Sosipater, prisonniers de Jésus-Christ. Autour d'eux sont sept voleurs de grands chemins, que la maréchaussée romaine vient d'arrêter dans les montagnes. Voulez-vous connaître leurs noms ? Ils sont dignes d'être révélés ; car ils sont écrits, non plus dans les annales du crime, mais dans les fastes de la gloire. Ces hommes s'appellent : Faustinus, Jasicolus, Saturninus, Januarius, Marsalius, Euphrasius et Mammius. Imitateurs du bon Larron dans sa

vie de brigandage, nous allons les voir devenir les imitateurs de sa conversion.

Animés de l'esprit du Sauveur, le propre des saints est d'avoir pitié des pécheurs, et, on peut le dire, pitié en proportion de leur misère morale. Jason et Sosipater sont enchaînés, mais la parole de Dieu ne l'est pas. Ils l'adressent à leurs nouveaux compagnons. Elle est écoutée, comprise, aimée. Les nouveaux Dimas demandent le baptême, ils le reçoivent et bientôt ils meurent avec leurs Évangélistes, non comme voleurs, mais comme martyrs. Chaque année, le 29 avril, l'Église consacre dans son Martyrologe ce nouveau triomphe de la miséricorde (1).

Nous voici revenus à Antioche, capitale de la Syrie. Une conversion non moins miraculeuse nous y attend. Laissons à un témoin oculaire le soin d'en raconter les détails. Plusieurs évêques étaient rassemblés à Antioche pour une affaire importante ; de ce nombre était None, mon très-saint évêque. C'était un homme admirable qui avait vécu comme un parfait solitaire, dans le monastère de Tabenne. Comme les prélats étaient assis devant la porte du temple, ils prièrent None, mon saint pasteur, de leur faire quelque discours spirituel.

Il se rendait à leurs vœux, lorsque nous vîmes passer à cheval, devant nous, la plus fameuse de toutes les comédiennes d'Antioche, avec une si grande pompe et si richement parée, que ce n'était qu'or, per-

(1) Martyrol. Rom., 29 April.

les et pierres précieuses ; car, ne se contentant pas que ses habillements en fussent enrichis, ses brodequins mêmes en étaient couverts. Elle était accompagnée d'un très-grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles magnifiquement vêtus, dont les uns marchaient devant elle, et dont les autres la suivaient.

Sa beauté était si grande, que les hommes du siècle ne pouvaient se lasser de la regarder ; et, bien qu'elle ne fit que passer, tout l'air fut rempli des excellentes odeurs dont elle était parfumée. Tous les évêques la voyant marcher avec un tel appareil, sans avoir seulement un voile sur la tête ni sur les épaules, qui étaient toutes nues, et avec une contenance si peu modeste, gémirent en leur cœur sans dire mot, et détournèrent leurs yeux d'elle comme d'un grand péché.

Mais le bienheureux évêque None la considéra longtemps. Puis, quand elle fut passée, se tournant vers les évêques, assis autour de lui, il leur dit : « N'avez-vous pas pris grand plaisir à voir l'extrême beauté de cette femme ? » A quoi nul d'eux ne répondant, il mit la tête sur ses genoux et, tout trempé de larmes, il redit encore aux évêques : « N'avez-vous pas pris un grand plaisir à voir l'extrême beauté de cette femme ? »

Eux gardant le silence, il ajouta : « Et moi j'y ai pris un très-grand plaisir, parce que Dieu la mettra un jour devant son trône redoutable, pour s'en servir à nous juger. Car, combien croyez-vous, mes chers frères, qu'elle ait employé d'heures à se parer pour plaire au monde ? Et nous, quel soin mettons-nous

à purifier nos âmes et à les parer pour plaire à Dieu ? »

Ayant ainsi parlé, il me prit par la main, et, étant arrivé à son logis où j'avais une cellule, il entra dans sa chambre, se prosterna contre terre et disait en se frappant la poitrine : « Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Maître, ayez pitié de moi pauvre pécheur, qui n'ai pas en toute ma vie pris autant de soin de parer mon âme, que cette courtisane en a pris en un jour pour parer son corps. »

Le lendemain, qui était un dimanche, tous les évêques assistèrent à la messe solennelle. Après l'Évangile, l'archevêque d'Antioche, prenant le livre de l'Évangile, le présenta au bienheureux None et le pria de vouloir instruire le peuple. Alors, prenant la parole, il fit un discours plein de cette sagesse divine qui était en lui et qui n'avait rien d'affecté, de subtil ni de surperflu. Par des paroles simples et sans force il représenta si vivement le jugement dernier, que tous les auditeurs en furent extraordinairement touchés.

La Providence voulut que la courtisane dont j'ai parlé s'y trouva présente. Elle n'avait jamais eu le moindre sentiment de ses péchés ; mais la crainte de Dieu fit une telle impression sur son cœur, qu'elle commença à pousser de grands soupirs, et à verser des ruisseaux de pleurs, sans qu'il fût en son pouvoir de les retenir. En s'en allant, elle dit à deux de ses gens : « Demeurez ici, et, lorsque le saint évêque None sortira de l'église, suivez-le pour apprendre où

il demeure et venez me le dire. » Ses gens nous suivirent jusqu'à notre logis.

La courtisane, le connaissant, envoya aussitôt par eux au saint évêque, des tablettes dans lesquelles ces paroles étaient écrites : « Au saint disciple de Jésus-Christ, une pauvre pécheresse, disciple du démon. J'ai appris que le Dieu que vous adorez est descendu du ciel sur la terre, non pour l'amour des justes, mais pour sauver les criminels. Ayant su par le rapport des chrétiens quelle est votre sainteté et le long temps que vous servez un si bon Maître, je vous conjure de témoigner que vous êtes son vrai disciple, en ne méprisant pas le désir extrême que j'ai de m'approcher de lui. »

Le saint évêque lui répondit que Dieu connaissait ses dispositions et que, si elles étaient sincères, elle pouvait venir le voir ; qu'il la recevrait en présence des autres évêques et non autrement. Cette lettre la combla d'une telle joie, qu'après l'avoir lue et relue, elle vint en toute hâte nous trouver à notre demeure.

Le bienheureux None assembla aussitôt les évêques et commanda qu'on la fit venir. Étant entrée, elle se jeta à ses pieds et lui dit en les embrassant : « Je vous conjure d'imiter Jésus-Christ votre Maître, en me faisant ressentir les effets de votre bonté. Rendez-moi chrétienne, car je suis un abîme de péchés et un gouffre de toutes sortes d'iniquités. Je vous demande le baptême. »

« Les saints canons, lui répondit le saint, défendent de baptiser une courtisane, à moins qu'elle ne

présente des personnes respectables, qui répondent qu'elle ne retombera pas dans les mêmes péchés. » A ces mots, elle embrassa plus fortement les pieds du saint, les arrosa de ses larmes, les essuya de ses cheveux.

Puis, elle lui dit : « Si vous différez de me baptiser, quoique souillée de tant de péchés, je vous attribuerai tous ceux que je pourrai commettre à l'avenir, et vous rendrez compte à Dieu de mon âme. Si vous ne m'offrez aujourd'hui à sa miséricorde, je souhaite que vous le renonciez et que vous adoriez les idoles. »

Tous les évêques et les ecclésiastiques, entendant une si grande pécheresse parler de la sorte, demandèrent avec instance qu'on la baptisât. Alors le saint évêque lui dit : « Comment vous appelez-vous ? » Elle répondit : « Mon nom véritable est Pélagie ; mais tous les habitants d'Antioche me nomment Perle, à cause de la grande quantité de perles et d'autres ornements dont je me suis trouvée enrichie par mes péchés ; car j'étais comme la boutique la plus parée et la plus magnifique qu'eût le démon. »

Pélagie, ayant reçu le baptême, rentra chez elle, et envoya à mon saint évêque tout ce qu'elle avait d'habillements, d'argent, d'or et de pierreries, afin d'en disposer comme il l'entendrait.

Le huitième jour après son baptême, elle se leva secrètement la nuit, se revêtit d'un cilice et d'un méchant manteau, que le bienheureux évêque lui avait donné, quitta Antioche pour n'y jamais revenir, et alla s'enfermer dans une cellule, près de Jérusalem,

sur la montagne des Oliviers, non loin du lieu où Notre-Seigneur avait fait sa prière. Elle y resta environ quatre ans, complètement séparée du monde, et mourut enfin de la mort des prédestinés (1).

Telle fut la conversion de cette femme dont le salut paraissait désespéré. Illustre entre toutes les pénitentes, sainte Pélagie, obtenez à celles qui auraient eu le malheur de vous imiter dans vos égarements, la grâce de devenir elle-mêmes des monuments de l'infinie miséricorde de Dieu. Pour un autre genre de pécheurs, adressons la même prière aux glorieux convertis, dont nous allons raconter l'histoire.

Au sixième siècle vivait, non loin de la ville d'Hermopolis, en Égypte, un célèbre voleur nommé David. Épiant sans cesse les voyageurs, il dépouillait les uns, tuait les autres, et se souillait de tant d'autres crimes, que nul ne lui était comparable en cruauté. Un jour qu'il commettait un vol audacieux, à la tête de sa bande, composée de plus de trente brigands, il fut soudain touché d'un si grand repentir, qu'il abandonna ses compagnons et se dirigea vers le monastère le plus voisin.

Ayant frappé à la porte, le portier lui demanda ce qu'il voulait. « Je veux être solitaire, répondit le voleur. » Le portier alla prévenir l'abbé qui descendit aussitôt. Voyant cet homme déjà avancé en âge, le vénérable abbé lui dit : « Vous ne sauriez demeurer

(1) Sa vie, écrite par Jacques Diacre, dans les *Vies des Pères du désert*, t. I, p. 566 et suiv.

ici ; nos austérités sont si grandes que vous ne pourrez les supporter. »

« Mon Père, répondit le voleur, recevez-moi seulement, je vous en conjure ; il n'y a rien que je ne fasse. » L'abbé continuant de le refuser, toujours pour la même raison : « Eh bien, reprit le voleur, je vous le déclare, mon Père, je suis David, le chef des brigands, qui viens ici pour pleurer mes péchés ; et je vous proteste, par le Dieu qui habite dans le ciel, que, si vous refusez de me recevoir et que je retourne à ma première vie, vous répondrez devant lui de tous les crimes que je commettrai. » L'abbé, l'entendant parler de la sorte, le fit entrer, lui coupa les cheveux, et lui donna l'habit de solitaire.

Ce jeune et vieux soldat tout ensemble commença sur-le-champ à combattre avec tant de courage dans la milice spirituelle, qu'il surpassa bientôt les autres solitaires, quoiqu'ils fussent au nombre de soixante-dix. L'obéissance, l'humilité, l'abstinence du nouveau Dimas, étaient pour tous un sujet continuel d'édification. Un jour que David était assis dans sa cellule, un ange lui apparut et lui dit : « David, Dieu vous a remis tous vos péchés. » — « Le nombre de mes péchés, répond David, surpasse celui des sables de la mer ; je ne puis croire que Dieu me les ait remis en si peu de temps. »

L'ange reprend : « Pour avoir refusé de croire qu'il aurait un fils, Zacharie fut privé de l'usage de la parole ; vous-même en serez privé en punition de votre incrédulité. » David, tombant la face contre

terre, lui dit : « Lorsque je passais ma vie à répandre le sang humain et à commettre tant d'autres crimes, j'avais le libre usage de la parole, et vous voudriez me l'ôter, maintenant que je désire servir Dieu et publier les louanges de sa miséricorde ? » —

« Quand il faudra chanter les louanges de Dieu, répond le céleste envoyé, vous aurez la parole libre. Hors de là, il ne sera pas en votre pouvoir de proférer un seul mot. » Il en fut ainsi. L'humble David continua de vivre saintement, opéra des miracles et mourut comme son glorieux modèle, le bienheureux Dimas (1).

A ce trait, qui, en nous révélant la rapidité et la plénitude de la miséricorde divine, est si propre à bannir les inquiétudes du cœur des pécheurs vraiment pénitents, s'en joint un autre, où l'héroïsme du repentir s'élève jusqu'au sublime.

Un grand voleur, touché de la grâce, vint trouver l'abbé Zozime de Cilicie. Il le pria au nom de Dieu de le recevoir dans son monastère, afin de l'empêcher de commettre les assassinats et les autres crimes, dont il s'était fait une longue habitude. » Après lui avoir adressé une grande exhortation, le bon vieillard le reçut et lui donna le saint habit de solitaire.

A quelque temps de là, il lui dit : « Croyez-moi, mon fils, ne demeurez pas plus longtemps parmi nous. Si la justice savait où vous êtes, elle vous ferait prendre. Mais venez avec moi, je vous conduirai dans le monastère de l'abbé Dorothée, qui est entre Gaza et Mayume. »

(1) Joan. Mosc., c. xxxvii.

Sur quoi, le vénérable supérieur, le prenant par la main, le conduisit au monastère de l'abbé Dorothée. Il y resta neuf ans. Plein de ferveur, il édifia tous les religieux par la pratique constante de la règle. Il apprit tout le Psautier et toutes les autres choses, qu'il fallait savoir dans la vie religieuse. A la fin de la neuvième année il vint retrouver l'abbé Zozime, et lui dit : « Mon père, je vous prie de me permettre de quitter cet habit que vous m'avez donné, et de me rendre celui que j'avais, lorsque j'eus vint ici. »

Ces paroles ayant fort affligé le saint vieillard, il lui demanda la cause d'un pareil changement, il répondit : « J'ai passé neuf ans en grand repos dans le monastère, où il vous a plu de me conduire, jeûnant autant que je l'ai pu, vivant dans la continence, dans l'obéissance et dans la crainte de Dieu : ce qui me donne lieu d'espérer que, par sa miséricorde infinie, le Seigneur m'a remis beaucoup de péchés.

« Néanmoins, soit que je veille ou que je dorme, que je sois à l'église ou au réfectoire, soit même que j'aie communier, je vois partout, devant mes yeux, un jeune enfant que j'ai tué autrefois. Sans cesse il me dit : *Pourquoi as-tu trempé tes mains dans mon sang ?* et il ne me donne pas un seul moment de repos. C'est pourquoi, mon Père, je veux m'en aller, afin d'expier par ma mort un si grand crime, car je le tuai sans aucun sujet. »

Ensuite de ces paroles, il reprit ses habits et se dirigea vers Diospolis. Le jour même, il fut arrêté

en chemin, et le lendemain il eut la tête tranchée (1).

Les conversions que nous venons de citer et d'autres qu'on pourrait y joindre, sont des conversions individuelles, bonnes pour encourager tels ou tels pécheurs en particulier. Mais, afin de déterminer notre siècle lui-même à se convertir, il reste à lui montrer la conversion subite de tout un peuple.

En lui prouvant que rien n'est impossible à la miséricorde de Dieu, un pareil exemple répondra à toutes les objections de son esprit et de son cœur. Le découragement fera place à la confiance, la stupide indifférence au repentir; et le grand enfant prodigue dira : *Je me lèverai, et j'irai à mon Père*. Mourir après avoir entendu cette parole, serait mourir de bonheur.

Or, dans l'antique Orient, existait un empire, fameux par sa puissance, par ses richesses, par son luxe, par sa colossale idolâtrie et par tous les vices, qui sont la conséquence inévitable du sensualisme et du culte des démons. La capitale de cet empire, surtout, se distinguait par le débordement de ses millions d'habitants.

Il est d'expérience que les grands centres de population furent toujours, et sont encore des foyers de corruption physique et morale. Quelle devait être la démoralisation de la ville dont nous voulons parler? Dans l'enceinte de ses murs, hauts de cent pieds, assez larges pour permettre à trois chars de front de courir

(1) Joan. Mosc., c. XLVI.

dessus, et flanqués de quinze cents tours, hautes de deux cents pieds, Ninive renfermait toute la population d'un royaume (1). Trois journées de marche suffisaient à peine pour la traverser (2).

Au milieu du tumulte de cette grande ville, enivrée de voluptés et souillée d'abominations, dont le cri vengeur est monté jusqu'au ciel, retentit tout à coup la voix d'un homme inconnu. Cet homme est un prophète et sa voix disait : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite. »

A cette menace, confirmée par des miracles, le roi, le premier, rentre en lui-même. Il descend de son trône et s'humilie, tout son peuple l'imita. La dissipée, l'orgueilleuse, la splendide, la voluptueuse Ninive se

(1) « Murus ad C. pedum altitudinem exsurgebat, et ad trium latitudinem curruum junctim agitandorum porrectus erat. Turres in eo MD ducentos pedes altæ. » Diod. Sicul., *Hist.*, lib. II, § 3.

(2) « Ninive erat civitas magna itinere trium dierum. » Jon., III, 3. — Vingt lieues de diamètre et environ soixante lieues de circonférence : telle était l'étendue de Ninive. En admettant, ce qui est vrai, que la distance parcourue par un voyageur est, en moyenne, de six à sept lieues par jour, l'expression de l'Écriture est d'une exactitude rigoureuse. Or, que telle fut la dimension de Ninive, un auteur païen, Diodore de Sicile, le dit expressément : « Latus utrinque longius ad CL stadia excurrit; reliqua duo minora XC obtinent; ambitus igitur totus stadiis CCCXXC constat. » Lib. II, c. III.

Les ruines actuelles de Ninive, découvertes il y a quelques années, le disent mieux encore. Au rapport de M. Layard, membre de la chambre des communes d'Angleterre, qui a passé plusieurs années à étudier sur place les ruines de Ninive, le périmètre de la fameuse cité correspond exactement au calcul des livres saints. *Découverte de Ninive*, trad. italien. de M. le comte Malvasia, p. 310, etc. Bologne, 1855. Voir aussi Corn. A. Lap., in *Joan.*, III, 3.

couvre de cendres et de cilice. Elle jeûne, elle prie, elle pleure, elle se repent : elle est sauvée.

L'exemple de Ninive est un enseignement immortel, laissé aux nations coupables. S'il leur montre avec quelle extrême facilité, Dieu leur ouvre ses bras paternels, il leur indique aussi l'unique moyen d'obtenir miséricorde. Pour les peuples, comme pour les individus, le repentir est la première loi du pardon.

Au lieu de s'obstiner dans la révolte, et de courir follement à la recherche de moyens impossibles, pour sortir de l'impasse, où il s'est jeté, que le Dix-neuvième Siècle tourne donc ses regards vers Ninive et vers le bon Larron, deux grands coupables, si promptement convertis et si heureux de leur conversion !

A l'exemple du roi de Ninive, que les rois de l'Europe rentrent en eux-mêmes et déplorent leurs iniquités ; que les peuples imitent les rois ; que de toutes les poitrines s'élève ce cri sauveur : « Nous avons fait fausse route : *Ergo erravimus* ; » et toutes les questions sociales sont à l'instant résolues. La société ébranlée se rassoit sur ses bases, la Révolution est vaincue ; et, autant que le permettent les conditions de la vie présente, la paix est descendue sur la terre.

Se repentir ou périr : telle est l'alternative à laquelle le Dix-neuvième Siècle ne peut plus échapper. Au lieu de choisir la mort, pourquoi ne choisirait-il pas la vie ? Ni le nombre ni l'énormité de ses fautes ne doivent l'effrayer. « Quand on voit, dit un Père de l'Église, les portes du ciel s'ouvrir à

deux battants, devant un voleur de grands chemins, qui pourrait désespérer (1) ! »

« Prends donc courage et sache vouloir, lui dirons-nous, avec la Bouche d'or de l'Orient. Le mal n'est pas de l'essence de ta nature : doué du libre arbitre, tu peux le vaincre. Sans doute, tes iniquités sont grandes. Tu es un siècle d'argent : tu peux devenir un évangéliste. Tu es un siècle de blasphèmes : tu peux devenir un apôtre. Tu es un siècle de vols et de rapines : tu peux voler le ciel. Tu es un siècle de pratiques démoniaques : tu peux adorer le vrai Dieu. Pas de chaînes qui ne soient rompues, pas de crimes qui ne soient effacés par la pénitence. En mourant, le Rédempteur du monde a choisi, pour le convertir, tout ce qu'il y a de plus coupable, afin de ne laisser, jusqu'à la fin des siècles, aucun subterfuge au découragement. C'est ainsi qu'il t'a fait ses adieux (2). »

(1) « *Nemo est qui possit excludi, quando receptus est latro.* » S. Ambr. *in ps.* xxxi.

(2) « *Nemo itaque, dilecti, de sua salute desperet. Non enim improbitas malum est a natura insitum, libero arbitrio et libertate decorati sumus. Publicanus es? Potes fieri evangelista. Blasphemus? Potes apostolus esse. Latro es? Potes deprædari paradisum. Magus es? Potes adorare Dominum. Non est vitium ullum, quod non pœnitentia solvatur. Ideirco Christus nequitix culmina delegit, ut in fine nullum subterfugium relinquat.* » S. Chrysost., *De Chananæa*, n. 2, Opp., t. III, 518.

CHAPITRE XXVI

RÉCOMPENSE DU BON LARRON.

Délicieux mystère accompli dans son âme. — Il sent qu'il est pardonné. — Il est assuré de persévérer. — Assuré de posséder une gloire sans tache, un bonheur sans mélange et sans fin. — Avant-goût de ce bonheur. — Admiration de saint Bernard. — Heure mystérieuse à laquelle le paradis lui fut promis. — Quel est ce paradis. — Explication de saint Augustin et de saint Thomas. — Est-il entré le premier dans le paradis ?

Dimas avait fait ce que doit faire tout pécheur pénitent. Il était rentré en lui-même, il s'était repenti, il s'était confessé, il s'était tourné vers Dieu qu'il avait si longtemps offensé. Tout cela, il l'avait fait avec une sincérité complète et avec un courage héroïque. Aussitôt, la miséricorde, ne trouvant plus d'obstacles, entre dans son âme, comme la lumière dans l'appartement ouvert à ses rayons. Ce n'est pas assez : la miséricorde se jette sur lui, comme l'abeille sur la fleur ; comme la plus tendre mère sur l'enfant de son amour, perdu depuis longtemps.

Que dire pour donner une idée de ce délicieux mystère ? Un grand criminel est condamné à mort. Il est seul au fond d'un noir cachot, attaché par les pieds et par les mains. Toute sa vie d'iniquités se dresse devant lui. Avant qu'il monte à l'échafaud, deux bourreaux le torturent : dans le passé, le

remords ; dans l'avenir, la vue du supplice.

Enfin, un bruit inaccoutumé frappe ses oreilles : c'est le geôlier qui vient, avec ses grosses clefs, ouvrir la porte du cachot aux agents de la justice. Le coupable est emmené. Quelques heures encore, et il aura subi une mort honteuse et cruelle. Au milieu des funèbres apprêts, le roi arrive et lui dit : Vous êtes pardonné. Dira qui pourra l'impression de bonheur, que produirait cette parole sur le malheureux condamné.

Mille fois plus grand fut le bonheur de Dimas, lorsqu'il entendit le Sauveur lui dire : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis. » Pour le prouver, il suffit d'expliquer le sens de ces ineffables paroles. Elles signifient d'abord, *vous êtes pardonné*. « Je suis pardonné ! Est-ce possible ? Moi vieilli dans le crime, moi justement condamné au plus infâme des supplices, moi dont l'âme est plus noire que le charbon, moi l'horreur de mes semblables, moi dévoué à l'enfer : je suis pardonné ! je suis l'ami de Dieu ! Oui, je le sens, je suis pardonné ! Plus de poids accablant sur ma conscience ; plus de remords : une paix inconnue inonde mon âme, elle l'enivre, elle la met hors d'elle-même. »

On comprend, en effet, qu'une semblable parole, sortie d'une pareille bouche, et adressée à un homme comme Dimas, était capable de le faire mourir.

Dimas est pardonné, mais son bonheur durera-t-il toujours ? N'a-t-il pas lieu de craindre de le perdre en retombant dans le mal ? Non. Assuré de son pardon, le bienheureux converti ne l'est pas moins de

sa persévérance. Il en a pour gage la parole infaillible, que dis-je ? le serment et le serment solennel de son Rédempteur.

« Le mot *amen*, disent les saints docteurs, est le serment de Dieu. En l'employant à l'égard du bon Larron, Notre-Seigneur lui donne l'inébranlable assurance qu'il persévéra jusqu'à la mort, dans la foi, dans l'espérance, dans la sincérité de son repentir. Ce n'est pas tout ; comme si le bon Maître avait craint que son cher Dimas ne conservât un reste d'inquiétude, il répète ce mot solennel : *amen, amen*, en vérité, en vérité, je vous le dis (1). »

Oubli du passé, assurance pour l'avenir : immenses faveurs ! Elles ne sont, toutefois, qu'un premier bienfait de la miséricorde envers le bon Larron, et une faible partie de sa récompense : voyons la suite. Si, non content d'accorder sa grâce au criminel dont nous avons parlé, le roi avait ajouté : Aujourd'hui même je vous conduis avec moi à la cour. Désormais vous partagerez ma gloire, ma puissance et mes félicités.

(1) « Quale est Domini Dei nostri dicere, *amen, amen, dico vobis?* multum commendat quod ita pronuntiat ; quodammodo, si dici fas est, juratio ejus est... *amen* quippe interpretatur verum. » S. Aug., in *Joan.*, *Tract.* xli, n. 3. — « Amen asseverat firmissime, quod perseveret latro ad mortem usque constanter in ea, quam conceperat fide, spe, pœnitentia. » Luc. Burg., in *Luc.*, c. vii. — « Amen autem confirmationis verbum evidenter ostenditur in evangelio, ubi Dominus, confirmans sermonem suum, dicit : *Amen*. Major autem est vis, ubi repetitus est sermo, sicut scriptum est : *Amen, amen* dico tibi : hodie mecum eris in Paradiso. » S. Ambr., in *ps.* xl. — On voit que les anciennes éditions du texte sacré portaient redoublement du mot *amen*.

La langue humaine, on en conviendra, serait impuissante à rendre les émotions d'un homme, ramené subitement, des portes de la mort, à la vie dans toutes ses splendeurs, et, du fond d'un cachot, montant sur le trône. Plus grande est son impuissance à exprimer les sentiments de Dimas, lorsqu'il entend le Roi des rois lui dire : En vérité, en vérité, je vous le dis : aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis.

Ce qu'on peut affirmer, avec un de ses panégyristes, c'est que l'annonce d'un pareil bonheur absorba le sentiment de la souffrance : *Latro plagarum immemor, dilectione dilatatur* (1). Précurseur d'un autre grand converti, Dimas peut dire comme saint Paul : « Je surabonde de joie, dans toutes mes tribulations (2). » Précurseur des martyrs, il éprouva ce qu'ils éprouvèrent.

Au milieu des plus cruels tourments, ont les vit, enivrés de bonheur, chanter sur les chevalets, rire sous les roues, et, les pieds sur des charbons ardents, dire aux juges : « Jamais nous n'avons été à pareille ète : *nunquam tam jucunde epulati sumus* (3). » Cette présence simultanée de la douleur et de la joie est clairement expliquée par saint Thomas (4).

Le rendre heureux au milieu de ses souffrances, n'est pas tout ce que le Sauveur promet à son bien-aimé Dimas. Il lui promet le bonheur sans mélange ;

(1) Arnold. Carnot., *De sept. verb.*

(2) II Cor., VII, 4.

(3) Act. SS. *Mar. et Marc.*

(4) 3. p, q. 46. art. 8, ad. 1.

et cela non pas dans un an, dans un mois, mais pour le jour même. Les Pères de l'Église sont en extase devant les trésors de tendresse cachés dans ces divines paroles. Au nom de tous, écoutons saint Augustin et un contemporain de saint Bernard.

Le premier s'exprime ainsi : « Souvenez-vous de moi, dit le bon Larron ; non pas maintenant, mais lorsque vous serez entré dans votre royaume. J'ai commis tant de crimes, que je ne puis espérer un prompt repos ; que mes tourments se prolongent jusqu'à votre arrivée, ce n'est pas trop. Quand vous serez entré dans votre gloire, alors vous me pardonnerez. Il différerait son bonheur, mais le Sauveur lui offrait le Paradis, qu'il n'osait pas demander (1). »

Voici les paroles du second : « En vérité, je vous le dis, aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis. Qui, vous ? Vous qui m'avez confessé dans les tourments de la croix, vous serez avec moi dans les délices du Paradis. Avec moi, dit-il ! Admirable bonté ! il ne dit pas simplement : Vous serez dans le Paradis ; ou vous y serez avec les anges ; mais avec moi. Vous serez rassasié en voyant celui que vous désirez ; vous verrez dans sa majesté celui que vous confessez dans l'infirmité. Je ne fais pas attendre ce que je promets ; c'est aujourd'hui même que vous serez avec moi.

« Le vraiment bon et doux Jésus écoute de suite, promet de suite, donne de suite. Qui donc peut

(1) *Apud Navarin. in Luc., xxiii, 287.*

désespérer d'un Dieu si facile à écouter, si prompt à promettre, si exact à donner? Et nous aussi, qui connaissons la douceur de votre nom, nous espérons en vous ; car vous ne délaissez jamais ceux qui vous cherchent (1). »

Tel est l'empressement du Sauveur à introduire dans le ciel son bien-aimé, qu'il passe par-dessus toutes les règles de son gouvernement. Lui-même a établi saint Pierre, concierge de la bienheureuse Jérusalem : à lui seul le droit d'en ouvrir les portes. Dans la circonstance dont nous parlons Notre-Seigneur revient sur l'ordre qu'il a établi, prend les clefs et, sans consulter le portier, ouvre lui-même son royaume à son fidèle compagnon. Telle est l'ingénieuse pensée d'Arnaud de Chartres.

« Ne vous fâchez pas, dit-il à saint Pierre, vous le chef des apôtres et le portier du ciel. Je ne vous vois pas au pied de la croix, la crainte vous tient caché, vous n'avez pas même le courage d'accompagner la Mère de votre Maître ni les saintes femmes, qui demeurent intrépidement aux pieds de la croix.

« Vous ne faites point usage de votre autorité apostolique de lier et de délier. Pendant que, cloués à leurs croix, le Sauveur et le pécheur s'entretiennent ensemble, vous êtes absent ; et, permettez que

(1) « Mira benignitas! Non dicit simpliciter : *Eris in paradiso* ; vel cum angelis eris ; sed *Mecum eris*. Bonus vere et dulcis Jesus, cito exaudit, cito promittit, cito dat. » *Vitis Myst.*, c. ix, inter Opp. S. Bernard.

je le dise, vous négligez votre office de portier. Le souverain Prêtre vous supplée, il ouvre les antiques serrures ; et le Larron, prémices des désespérés, introduit par le Seigneur en personne dans le royaume des cieux, est placé sur le trône même de Lucifer. Et celui, à qui peut-être vous n'auriez pas pardonné plus de sept fois, quoique coupable plus de soixante-dix fois sept fois, est absous par le bon Jésus et règne avec les anges.

« Reprenez vos fonctions, et apprenez à pardonner. Ne comptez ni le nombre ni la durée des péchés. La clémence divine ne connaît aucunes bornes ; elle n'est pas circonscrite par le nombre, ni limitée par le temps. Qu'il y ait quelqu'un qui implore, et il y aura quelqu'un qui exaucera ; qu'il y ait quelqu'un qui se repente, et il y aura quelqu'un qui pardonnera. Notez l'heure, c'est la dernière ; voyez la personne, c'est un grand coupable. Péchés énormes, péchés nombreux, péchés anciens disparaissent en un clin d'œil sous l'action de la grâce, et disparaissent si bien, qu'il ne reste aucun vestige de souillure dans cette âme, lavée par le baptême de la miséricorde.

« Modèle de repentir, exemple d'espérance, prédicateur de la miséricorde, le larron du Calvaire se repent ; et aussitôt, ce qu'il cherche, il le trouve ; ce qu'il demande, il le reçoit. Pour lui, point de flammes expiatrices. Il part pour le paradis, messenger de notre pardon, prémices et témoin de notre délivrance, et il y entre le premier aux applaudissements des

chœurs angéliques : *Aujourd'hui même vous serez avec moi dans le Paradis (1).* »

A quel moment précis fut prononcée cette parole, la plus douce qui puisse retentir à une oreille humaine ? Nous l'avons dit : Dans les plus petites circonstances de la passion du Rédempteur du monde, tout est mystère. En les étudiant, avec le flambeau de la tradition, les saints docteurs y découvrent d'admirables harmonies. La parole qui ouvrait le ciel au bon Larron, et en sa personne au genre humain tout entier, fut prononcée à midi précis. Pourquoi ? Parce que c'est à midi précis, que le vieil Adam fut chassé du Paradis, dont la porte demeura fermée jusqu'à la mort du nouvel Adam. De là vient que l'heure de midi a toujours été, parmi les chrétiens, une heure sainte (2).

Écoutons quelques-unes de ces grandes intelligences. Nous prions à midi, parce que c'est l'heure où le Fils de Dieu fut élevé en croix. Créé à la sixième heure du jour, Adam pécha à la sixième heure. C'est pourquoi la réparation eut lieu, à la même heure que la chute. Montrant en figure, aux anciens patriarches, sa personne et son Église, le Désiré des nations se fait voir à l'heure de midi, à Abraham, sous le chêne de Mambré.

(1) Arnold. Carnot., in *Bibl. Max. PP.*, t. XIII, part. 4, p. 1266.

(2) « Notanter advertendum esse, quod eodem tempore, atque hora, qua Adam juste de paradiso ejicitur, latroni misericorditer aperitur. » *Alexand. de Hales, Sup. Luc.*, xxiii, 51.

Il était midi, lorsque Joseph mangea avec ses frères, qui le descendirent ensuite dans la citerne vide. C'est à l'heure de midi que l'admirable Ruth, belle figure de l'Église, s'approcha de Booz dans son champ, comme l'Église de Notre-Seigneur ; qu'elle devint son épouse et fut nourrie de son bien. C'est à l'heure de midi que la Samaritaine, figure de l'Église des Gentils, rencontra le Rédempteur, assis au puits de Jacob.

C'est à cause d'Adam et pour réparer sa faute, au même jour et à la même heure où elle avait été commise, que Notre-Seigneur monta sur la croix à la sixième heure, au sixième âge du monde, à la sixième heure du même millénaire et de la sixième semaine, enfin à la sixième heure du sixième jour. Tout cela était mystérieusement annoncé par le sixième jour de la création qui dura six jours (1).

Mais quel est le paradis, dont le bon Larron fut mis en possession, le jour même de sa mort ? Il est certain que, ce jour-là, Notre-Seigneur ne monta pas au ciel avec le bon Larron, mais il descendit aux Limbes, afin, comme dit saint Pierre, d'annoncer leur délivrance aux âmes des justes. L'âme du bon Larron y descendit avec lui, et, comme celle des autres justes, jouit de la vision béatifique. Or, la vision béatifique constitue le parfait bonheur ou le paradis.

« On dégage, dit saint Augustin, le sens des paroles de Notre-Seigneur de toute ambiguïté, si on les entend de Notre-Seigneur, non pas en tant

(1) Vid. Durenti, *De Ritib. Eccl. cath.*, lib. III, c. ix, p. 770 et seqq.

qu'homme, mais en tant que Dieu. En effet, comme homme, le Christ devait être ce jour-là, quant à son corps, dans le sépulcre; et, quant à son âme, dans les enfers. Mais, en tant que Dieu, il est toujours partout. En quelque lieu que soit le paradis, tous les bienheureux y sont, dès qu'ils sont avec Celui qui est partout (1). »

Saint Thomas parle comme saint Augustin. « Aussitôt après sa mort, Notre-Seigneur descendit aux enfers et délivra les saints qui s'y trouvaient, non pas en les en tirant à l'heure même, mais en les illuminant des rayons de sa gloire. Et il était convenable que son âme demeurât aux enfers, aussi longtemps que son corps devait demeurer dans le sépulcre.

« La parole du Seigneur au bon Larron : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis*, doit donc s'entendre, non d'un paradis terrestre et corporel, mais d'un paradis spirituel, où sont tous ceux qui jouissent de la gloire divine. Ainsi, quant au lieu, le bon Larron descendit aux enfers avec Notre-Seigneur afin de vérifier la parole : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis*; mais, quant à la récompense, il fut dans le Paradis, parce que là il jouit

(1) « Est autem sensus multo expeditior... Si non secundum id quod homo erat, sed secundum id quod Deus erat, Christus dixisse accipiatur, *Hodie mecum eris in Paradiso*. Homo quippe Christus illo die secundum carnem in sepulcro, secundum animam in inferno futurus erat : Deus vero idem ipse Christus ubique semper est. . . Ubi cumque ergo sit Paradisus, quisquis beatorum ibi est, cum illo ibi est, qui ubique est. » *Epist. ad Dardan.*, n. 7, Opp., t. II, p. 1020.

de la vision béatifique comme les autres saints (1). »

Mais en jouit-il le premier, avant tous les patriarches, les prophètes, les anciens justes qui étaient dans les Limbes? Saint Augustin, saint Chrysostome, saint Euloge, et d'autres Pères encore, paraissent le croire; car ils disent que le bon Larron entra le *premier* dans le ciel (2).

Si les paroles de ces grands docteurs doivent être prises à la lettre, il faut en conclure que le bon Larron jouit de la vision béatifique, au moment même où Notre-Seigneur lui dit : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis*; autrement, il n'en aurait joui qu'après les habitants des limbes. En effet, Notre-Seigneur étant mort avant le bon Larron, son âme descendit aux Limbes avant celle de Dimas, et y porta le ciel ou la vision béatifique.

(1) « *Christus statim ad infernum descendens, sanctos ibi existentes liberavit, non quidem statim educendo eos de loco inferni, sed in ipso inferno eos luce gloriæ illustrando. Et tamen conveniens fuit, ut tamdiu anima ejus remaneret in inferno, quamdiu corpus manebat in sepulcro.. Illud verbum Domini est intelligendum non de paradiso terrestri corporeo, sed de paradiso spirituali, in quo esse dicuntur quicumque divina gloria perfruuntur. Unde Latro loco quidem cum Christo ad infernum descendit, ut cum Christo esset, quia dictum est ei : *Mecum eris in Paradiso*; sed præmio in paradiso fuit, quia ibi divinitate Christi fruebatur, sicut et alii sancti.* » 3 p., q. 52, art. 4, ad 1 et 3.

(2) « *Post passionem Christi latro primus intravit.* » S. Aug. *Ser. de divers.*, 304, p. 1857, n. 1, Opp., t. V, edit. Gaume. — « *Quem Dominus noster non erubuit primum inducere in Paradisum.* » S. Chrys., *De Cruce et Latr.*, n. 2. — « *Dignus comitatu Redemptoris, primus Paradisi possessor habetur.* » S. Eulog., *Apolog. marty. Cordubens.*

Quoi qu'il en soit, à peine expiré, le bon larron se voit en possession, et en possession éternelle d'un bonheur dont l'œil de l'homme n'a pas vu l'ombre la plus légère dans toutes les félicités de la terre, dont les plus magnifiques récits ne sauraient porter à son oreille la moindre idée, et qui surpasse tout ce que son cœur peut désirer de plus grand en puissance, en beauté, en douceur et en gloire.

Est-ce là toute la récompense du bienheureux Dimas ? Nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XXVII

RÉCOMPENSE DU BON LARRON (SUITE).

La résurrection, complément du bonheur. — Les ressuscités du Calvaire. — Ouverture des tombeaux. — Résurrection. — A quel moment. — Enseignement de Suarez. — Nombre des ressuscités, leurs apparitions. — Qui ils étaient. — Sentiments des Pères. — Leur ascension en corps et en âme. — Celle du bon Larron.

Le bonheur des saints qui sont maintenant dans le ciel, est un bonheur sans mélange et sans fin. Ce bonheur néanmoins peut être augmenté. Il le sera, en effet, après la résurrection, lorsque, l'âme réunie au corps glorieux, l'homme sera redevenu un être parfait. Cet accroissement de bonheur, la raison le comprend et la théologie l'enseigne (1). Le bon Larron attend-il encore ce complément de bonheur ? Telle est l'intéressante question que nous avons à examiner.

Nous lisons dans l'Évangile : « Et Jésus, jetant de nouveau un grand cri, rendit l'esprit. Et aussitôt le voile du temple fut déchiré en deux, du haut en bas ;

(1) « Dicendum quod beatitudinem sanctorum post resurrectionem augeri quidem extensive manifestum est, quia beatitudo tunc erit non solum in anima, sed etiam in corpore ; et etiam ipsius animæ beatitudo augebitur extensive, in quantum anima non solum gaudebit de bono proprio, sed etiam de bono corporis ; potest etiam dici quod ipsius animæ beatitudo intensive augebitur, etc. » S. Thom., *Suppl.*, q. 93, art. 1, corp.

et la terre trembla, et les rochers se fendirent ; et les tombeaux furent ouverts, et beaucoup de corps des saints qui étaient morts se levèrent ; et, sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent dans la ville sainte et apparurent à un grand nombre (1). »

Tous ces prodiges étaient le témoignage et la conséquence du plus grand de tous, la mort de l'Homme-Dieu sur une croix. Le voile du temple se déchire, parce que le règne de la loi mosaïque est fini. Les rochers se fendent, la terre tremble, le soleil s'obscurcit, toute la nature est bouleversée ; parce qu'elle pleure à sa manière la mort de son Créateur, et qu'elle annonce le dernier bouleversement, dont sera précédé le jugement final. Un larron est converti, l'autre réprouvé : signe prophétique de ce qui attend le genre humain. Les tombeaux s'ouvrent, la mort vaincue rend ses victimes : annonce de la rédemption universelle et de la résurrection future.

Il n'entre pas dans notre sujet de parler de chacun de ces miracles : un seul doit nous occuper, la résurrection des morts. Quand ces morts ressuscitèrent-ils ? A qui se montrèrent-ils ? Quels sont ces morts ? Que sont-ils devenus ?

Il est certain que Notre-Seigneur, le Chef de l'humanité, est ressuscité le premier. De là vient que saint Paul l'appelle le premier-né d'entre les morts,

(1) S. Matth., xvii, 50, 53.

Primogenitus ex mortuis. Ainsi, aucune résurrection n'eut lieu avant le jour de Pâques. Saint Matthieu le dit en propres termes : « Sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, *exeuntes de monumentis post resurrectionem suam.* » Qu'il dut en être ainsi, on le comprend sans peine. Pourquoi ces saints personnages étaient-ils rappelés à la vie ? Pour rendre témoignage de la résurrection de Notre-Seigneur. Mais ils ne pouvaient témoigner de ce fait, avant qu'il fût accompli (1).

Si l'Évangile parle de la résurrection de ces morts, en même temps que des autres prodiges arrivés à la mort de Notre-Seigneur, cela tient à ce que, dans son rapide récit, l'historien sacré groupe ensemble tous les faits miraculeux, bien qu'ils n'aient pas eu lieu le même jour. Il n'y a pas d'abrégé d'histoire, ancienne ou moderne, qui n'offre des exemples d'une pareille manière de raconter. Au reste, l'ouverture des tombeaux se fit au moment même où Notre-Seigneur expira. La Providence le permit, afin de rendre plus évidente la résurrection de ces morts, qu'on avait pu, pendant deux jours, voir couchés dans leurs tombes (2).

(1) « *Multa corpora sanctorum resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem.* » S. Hier., *in Matth.*, xxvii, 52.

(2) « *Cum Evangelista narraret prodigia facta in morte Christi, obiter omnia congescit, quamvis non omnia eodem tempore sint gesta. Eo vel maxime quod hoc prodigium ex parte incepit in morte Christi; quia tunc reserata fuere monumenta, quamvis corpora non surrexerint usque ad diem resurrectionis Christi. Quod fortasse divina providentia factum est, ut illorum corpo-*

Or, le jour de Pâques, immédiatement après que le nouvel Adam fut sorti du tombeau, vainqueur de la mort et de l'enfer, apparurent dans les rues et sur les places de Jérusalem un grand nombre de ressuscités, disant : Le Christ est ressuscité et il nous a ressuscités avec lui. Reconnaissez-nous, nous ne sommes pas des fantômes ; voyez et palpez, plus de doutes possibles. Croyez donc en lui ; adorez-le comme le Fils de Dieu ; aimez-le comme votre Rédempteur, pleurez ce qui vient d'être fait contre lui.

Qu'on se figure l'impression que dut produire, dans les différents quartiers de la ville, la présence et le langage de pareils témoins !

Nous disons *dans les différents quartiers de la ville*, et le texte sacré nous y autorise, *venerunt in sanctam civitatem*. Il nous autorise même à ajouter que ces étranges mais irrécusables témoins furent vus et entendus, non par quelques personnes seulement, mais par un grand nombre, *et apparuerunt multis*.

Ainsi, en dehors des apôtres et des disciples, beaucoup de Juifs présents à Jérusalem, furent favorisés de cette éloquente apparition. Dans les uns, la foi prit naissance, dans les autres, elle s'affermir, et ce fait, plus étonnant que tous les prodiges, explique les nombreuses conversions du jour de la Pentecôte (1).

rum resurrectio evidenter esset, cum prius apertis monumentis mortua atque in eis jacentia conspici possent. Suarez, De Myst. Christi, quæst. LIII, art. 3, n. 7, p. 802.

(1) « Apparuerunt multis : puta apostolis et discipulis Christi, aliisque Judæis necdum ad Christum conversis, ut eis fidem et

Nombreux furent les ressuscités, nombreux les témoins oculaires et auriculaires de leur résurrection : telle est la vérité évangélique. Mais qui étaient ces morts rendus à la vie, et saint Dimas fut-il de ce nombre ?

Parmi ces témoins d'outre-tombe, la tradition nomme une partie des saints personnages de l'Ancien Testament qui, soit par les circonstances de leur vie, soit par l'éclat de leurs vertus, avaient eu des rapports plus marqués avec Notre-Seigneur. Tels sont entre autres : Adam et Ève, Abraham, Isaac, Jacob, Melchisédech, Moïse, Josué, Job, Jonas, Samuel, Isaïe et les autres prophètes (1).

A ces témoins du premier âge, Pères et figures du Messie, furent ajoutés des contemporains de la génération déicide, tels que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, le bienheureux vieillard Siméon, saint Joseph, le bon Larron et d'autres encore (2). C'est la pensée de saint Épiphanes, fidèle dépositaire des traditions de Jérusalem et de la Palestine, sa patrie (3). Il est facile d'en comprendre la justesse. En témoignage de sa divinité, l'auguste Victime du Calvaire avait appelé tous les éléments : tous étaient venus et leur témoignage était palpable. Les morts

resurrectionem Christi persuaderent, quasi ejus testes et præcones. » Cor. a Lap., in *Matth.*, xxvii, 53.

(1) S. Athan., *Orat. de Pass. Dom.*, Origen., in *Matth.*, Tract. 35, Alphons. a Castro, verb. *Adam*; Cor. a Lap., in *Gen.*, v, 5, et in *Matth.*, xxvii, 53, etc., etc.

(2) Theoph. Raynald., *Metamorphos.*, etc., p. 555.

(3) In *Ancorato*, etc.

eux-mêmes devaient venir ; et leur déposition ne devait pas être moins irrécusable.

Pour cela, il ne suffisait pas de venir dire dans Jérusalem : Je suis Adam, je suis Abraham, je suis Noé, je suis Moïse : il fallait le prouver. Le meilleur moyen était que des personnes connues, mortes et enterrées depuis dix, ou quinze ans, vissent, pleins de vie et de santé, dire à leurs parents et à leurs amis : Je suis Zacharie, je suis Siméon, je suis Dimas ; je suis votre père, votre frère. Regardez-moi bien, je ne vous trompe pas, ni ne puis vous tromper. Moi et ceux que vous voyez avec moi, sommes bien ce que nous vous disons, les témoins de la divinité de Jésus de Nazareth, dont la puissance nous a rappelés à la vie. Dans cette condition, le témoignage ne laissait rien à désirer, et la sagesse éternelle avait atteint son but.

Les glorieux témoins dont nous parlons ne firent-ils que passer, sauf à disparaître promptement et mourir de nouveau ? Le sentiment des plus graves théologiens, fondé sur l'autorité des Pères, est que ces saints personnages restèrent visiblement sur la terre, jusqu'au jour de l'Ascension, se montrant comme Notre-Seigneur lui-même, à ceux qui en étaient dignes, *testibus præordinatis*, et confirmant par leur miraculeuse présence la divinité de Notre-Seigneur et de l'Église, qui allait sortir du Cénacle. Le jour de l'Ascension ils montèrent au ciel, en corps et en âme, à la suite de Notre-Seigneur, qui les présenta à son Père et aux anges, comme les trophées

de sa victoire et les prémices du genre humain régénéré.

Les grands théologiens, qui soutiennent cette opinion si consolante et si belle sont, entre autres : Bède le Vénérable, saint Anselme, Raban Maur, Paschase Ratbert, Druthmar, Rupert, Cajetan, Jansenius, Denis le Chartreux, Maldonat, Cornelius a Lapide, et le célèbre Suarez (1).

Nous avons dit qu'elle est fondée sur l'autorité des saints Pères et des docteurs. En voici quelques-uns : « Il y a sur la terre, dit saint Épiphane, des reliques des saints, excepté de ceux qui ressuscitèrent et qui sont entrés dans la sainte cité (2). » Dans sa lettre synodale, rapportée et approuvée par le sixième concile, saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, s'exprime ainsi : « Après trois jours Notre-Seigneur sort du tombeau, et avec lui en fait sortir tous les morts ; de la corruption il les conduit à l'immortalité par la résurrection d'entre les morts (3). »

Avant lui et plus explicite encore est Eusèbe. « Le corps de Notre-Seigneur est ressuscité, et beaucoup

(1) Voir leurs paroles dans la Bible de Vence, *Dissertat. sur la résurr. des SS. Pères*, t. XX, p. 135, dans Cor. a Lapide, in *Matth.*, xxvii, 53 ; et dans Suarez, *ubi supra*. S. Thomas soutient les deux opinions. 3 p., q. 53, art. 3 ; et in-4, *dist.* 43, q. 1, art. 3, 9, 1, ad 3.

(2) « Reliquias sanctorum esse in terra, exceptis iis qui surrexerunt, et ingressi sunt sanctam civitatem. » *Hæres.* 35, in fine.

(3) « Triduanus resurgens de sepulcro, progreditur, et una secum cunctos mortuos suscitât ex sepulcro, ex corruptione ad immortalitatem eos perducens, per suam resurrectionem ex mortuis. » *Act.*, II.

de corps des saints qui étaient morts, ressuscitèrent et avec Notre-Seigneur entrèrent dans la vraie cité céleste (1). » Saint Anselme, citant le vénérable Bède, qui enseigne que ces saints sont montés au ciel avec Notre-Seigneur, dit : « Il ne faut ajouter aucune créance aux téméraires, qui prétendent que ces saints sont retournés en poussière (2). »

Parlant du bon Larron en particulier, le père Théophile Raynaud s'exprime en ces termes : « Il était très-convenable que Notre-Seigneur, qui avait eu le bon Larron pour compagnon de ses humiliations et de sa croix, l'eût aussi de sa résurrection et de sa gloire, dans l'intégrité de sa nature régénérée. Ainsi, le bon Larron tout entier, et non pas divisé, sera avec le Christ tout entier. Ajoutez que nulle part on ne trouve des reliques du bon Larron. Or, il n'est pas vraisemblable que Notre-Seigneur eût laissé enfoui éternellement dans la terre, un pareil trésor, si vraiment la terre en était en possession (3). »

(1) « *Ipsius corpus mortuum excitatum est, et multa corpora eorum, qui dormierant, sanctorum surrexerunt, unaque cum ipso in sanctam ac vere celestem civitatem ingressa sunt.* » *Demonstr. Evangel.*, lib. IV, c. XII.

(2) « *Neque ulla ratione illorum temeritati fides accommodanda est, qui illos postea reversos in cinerem dicunt.* » *In Matth.*, XXVII, 53.

(3) « *Sic enim optime accidet ut quem Christus passionum et crucis socium habuit, resurrectionis quoque habuerit et integræ redintegrato homine consolationis. Sic Latro totus cum toto Christo esse dicetur, non dimidius duntaxat. Accedit quod nusquam sacræ ullæ sancti Latronis exuviæ produntur, cum tamen verisimile non videatur passurum Christum, ut tantus thesaurus infossus terræ perpetuo jaceret, si vere extaret in terris.* » *Metamorphos.*, etc., c. XIII, p. 554.

Enfin, le grand archevêque de Reims, saint Remi, examinant la question *ex professo*, conclut en ces termes : « Nous devons donc croire, sans hésiter, que ceux qui ressuscitèrent avec Notre-Seigneur, montèrent au ciel avec lui (1). »

La raison elle-même nous y convie. Dans l'ascension glorieuse de ces illustres ressuscités, elle voit de hautes convenances. N'était-il pas bien naturel que Notre-Seigneur, entrant au ciel, montrât aussitôt, dans ces saints personnages en corps et en âme, le fruit de sa complète victoire sur la mort ? Ne fallait-il pas que ces âmes, désormais bienheureuses, fussent unies à des corps glorieux et immortels ? Et la place des corps glorieux, n'est-ce pas le ciel ?

Comprendrait-on que des âmes, jouissant de la vision béatifique, fussent associés à des corps mortels et corruptibles, exposées conséquemment à souffrir les intempéries des saisons, le chaud, le froid, toutes les autres infirmités de la vie présente, et, de plus, les douleurs d'une nouvelle mort ? Si ces grands saints

(1) Voici le texte entier de saint Remi : « Quæret autem aliquis quid de illis factum sit, qui resurgente Domino surrexerunt? Credendum quippe est quoniam ideo surrexerunt, ut testes essent dominicæ resurrectionis. Quidam autem dixerunt quod iterum mortui sunt et in cinerem conversi, sicut et Lazarus et cæteri, quos Dominus resuscitavit, sed istorum dictis nullo modo est fides accommodanda; quoniam majus illis esset tormentum qui surrexerunt, si iterum mortui essent, quam si non resurgerent. Incunctanter ergo credere debemus quia qui, resurgente Domino, a mortuis surrexerunt, ascendente eo ad cælos, et ipsi pariter ascenderunt. » Vid. *Caten. aur., in Matth., xxvii, p. 372, id. in-8.*

avaient dû mourir une seconde fois, mieux eût valu pour eux ne pas ressusciter. Enfin, n'était-il pas convenable, que Notre-Seigneur, régnaant dans le ciel en corps et en âme, son humanité eût des compagnons de sa gloire, qu'elle vit de ses yeux, avec qui elle pût s'entretenir et ne fût pas solitaire et sans consolations propres à sa nature ?

De tout cela concluons, avec Suarez et Cornelius a Lapide, que le sentiment qui place dans le ciel, en corps et en âme, les nombreux ressuscités du Calvaire est le plus raisonnable et le plus vrai, le mieux fondé en autorité, le plus conforme à la nature des choses, à la divine bonté et aux intérêts de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

Parmi ces illustres compagnons de son triomphe, il en est un que Notre-Seigneur montra et qu'il montrera éternellement avec une prédilection particulière, c'est son bien-aimé Dimas. Écoutons saint Chrysostôme : « Il n'y a pas de roi qui, entrant en triomphe dans sa capitale, fasse asseoir à côté de lui un voleur public? ou même aucun de ses serviteurs. Eh bien! Notre-Seigneur l'a fait. En retournant dans sa divine patrie, il a conduit un larron avec lui. Ce ne fut pas une honte pour le Paradis, mais une gloire.

« La gloire du Paradis est d'avoir un Roi assez

(1) « Verius alii censent, » dit Corn., *in Matth.*, xxvii, 53 ; et Suarez : « Quocirca, omnibus pensatis, hæc sententia videtur verisimilior. Nam et majori auctoritate nititur, et est magis consentanea tum rebus ipsis, tum divinæ misericordiæ, et pietati, et gloriam Christi magis illustrat. » *Ubi suprâ*, q. LIII, art. 3, p. 806.

puissant, pour rendre un voleur digne des voluptés du Paradis. De même, lorsqu'il introduisait dans le royaume des cieux des publicains et des femmes publiques, ce n'était pas une honte pour le Paradis, mais une gloire. Il montrait, par là, quel est ce Roi des cieux, qui peut rendre les publicains et les pécheresses, assez recommandables pour être dignes d'une pareille faveur et d'une pareille félicité.

« Comme nous admirons surtout un médecin, lorsque nous le voyons guérir des maladies incurables et rendre à la santé des malades désespérés; ainsi il est juste d'admirer surtout Notre-Seigneur lorsqu'il guérit des plaies inguérissables, et qu'il ramène un publicain, une courtisane, à une santé si parfaite, qu'ils sont dignes de siéger dans le ciel avec les anges.

« Mais, dites-vous, qu'a donc fait ce larron pour monter de la croix dans le ciel. Voulez-vous qu'en deux mots je vous dise ses mérites? Pendant que Pierre niait en bas, il confessait en haut. N'oublions donc pas, je vous prie, ce bon larron; ne rougissons pas de recevoir comme docteur, celui que Notre-Seigneur n'a pas rougi d'introduire le premier avec lui dans le Paradis (1). »

(1) « Latronem hunc, quæso, non prætercurramus, neque nos pudeat eum doctorem accipere, quem Dominus noster non erubuit primum inducere in Paradisum. » *De Cruce et Latr.*, n. 2.

CHAPITRE XXVIII

GLOIRE DU BON LARRON.

La gloire des saints proportionnée à leur charité. — Toutes les vertus définies par la charité. — Doctrine de saint Augustin. — Héroïsme de la charité de saint Dimas. — Grandeur de sa gloire. — Cinq privilèges de saint Dimas. — Premier privilège. — Fidèle copie de Jésus crucifié. — Ressemblance extérieure. — Paroles de saint Bernardin de Sienna. — Ressemblance intérieure. — Paroles du même saint. — Second privilège. — Avocat du Fils de Dieu. — Noble cause à défendre. — Sublime plaidoyer de saint Dimas. — Courage de l'avocat. — Reconnaissance du divin Client. — Troisième privilège. — Unique prédicateur de la divinité de Jésus.

Saint Paul a dit cette belle et profonde parole : *La charité est le lien de la perfection : Vinculum perfectionis*. Dieu est la perfection même ; et Dieu est charité, ajoute saint Jean, *Deus charitas est*. La charité, qui unit l'homme à Dieu, est donc pour l'homme le lien de la perfection. Plus le lien est étroit, plus grande est la perfection. De là vient, en premier lieu, que, sur la terre, le mérite des vertus se tire de la charité et se règle sur elle.

Saint Augustin va même jusqu'à définir toutes les vertus par la charité. « Si la vertu nous conduit à la vie bienheureuse, j'affirme, dit le grand docteur, que la vertu n'est pas autre chose que le souverain amour de Dieu. Les différentes vertus ne sont que les applications diverses de la charité, et je

n'hésite pas à les définir de la manière suivante : La foi est l'amour qui croit ; l'espérance, l'amour qui attend ; la patience, l'amour qui endure ; la prudence, l'amour qui juge avec discernement ; la justice, l'amour qui rend à chacun ce qui lui appartient ; la force, l'amour courageux pour agir ; la tempérance, l'amour qui se réserve tout entier pour l'objet aimé (1). »

De là vient, en second lieu, que, dans le ciel, la charité des saints est la mesure de leur gloire essentielle. Or, nous l'avons vu, la charité de Dimas s'éleva jusqu'à l'héroïsme. Il fut donc héroïquement croyant, héroïquement espérant, héroïquement patient, prudent, juste, fort et tempérant. Ajoutons que sa charité se manifesta, au milieu de circonstances tout à fait exceptionnelles ; ce qui lui vaut, dans le ciel, cinq prérogatives ou privilèges qu'aucun saint ne partage avec lui.

Entre les innombrables habitants de la Jérusalem céleste, saint Dimas jouira pendant toute l'éternité, et jouira esul de la gloire d'avoir été : 1° la fidèle copie de Jésus crucifié ; 2° l'avocat du Fils de Dieu ; 3° l'unique prédicateur de sa divinité ; 4° le compagnon de toutes les douleurs de la sainte Vierge ; 5° la figure de tous les élus.

1° Saint Dimas fut la fidèle copie de Jésus crucifié.

(1) « Quod si virtus ad beatam vitam non ducit, nihil omnino esse virtutem affirmaverim, nisi summum amorem Dei, etc. » *De Morib. Eccl. cath.*, c. xv, n. 25 ; et *Enarrat.* 2 in ps. 31 et *passim*.

Ressembler à la plus belle de toutes les créatures humaines, qui n'en serait fier? Ressembler à un ange : quelle gloire! Mais ressembler à un Dieu : quelle prérogative! Elle est celle du bon Larron. Une pareille proposition vous étonne, peut-être vous scandalise. Quelle ressemblance, dites-vous, peut-il y avoir entre le Juste par excellence, et un scélérat jusqu'alors couvert de crimes? Entre l'âme de Jésus, plus blanche que la neige, et l'âme d'un voleur plus noire que les ténèbres, dont le Calvaire était enveloppé?

Rassurez-vous. D'abord, Dimas n'est plus Dimas. Comme le feu purifie l'or et lui donne un éclat éblouissant; comme l'eau du baptême purifie l'âme de l'enfant et la revêt d'une incomparable beauté; ainsi la grâce a purifié l'âme de ce voleur et en a fait, pour les anges et pour Dieu, l'objet d'une complaisance infinie.

De plus, la ressemblance particulière consiste en ce que, de tous les membres du corps mystique de Notre-Seigneur, Dimas est le seul qui ait souffert corporellement le supplice de la croix, dans la compagnie de notre divin Chef(1). Or, qui ressemble plus à un crucifié, qu'un crucifié? Ni pour le temps, ni pour le lieu, ni pour la manière, la ressemblance extérieure ne laisse donc rien à désirer.

Reste la ressemblance intérieure. Sans doute

(1) « Solus etenim Latro iste inter Christi membra corporaliter passus est supplicium crucis simul cum ipso. Nec hoc privilegium convenit alteri cuicumque. » S. Bernardin., *Serm.* LI, fer. VI, *Post. Dom. Oliv.*, p. 332, edit. in-fol. Paris, 1635.

Dimas souffrait¹ pour expier ses crimes, et Notre-Seigneur pour expier ceux du monde. Mais, après sa conversion, le bon Larron était devenu un membre vivant de Jésus-Christ. Dès lors, ses douleurs et sa mort, endurées avec patience, faisaient de lui un Rédempteur personnel, mourant pour se racheter; semblable, du moins en partie, au Rédempteur universel qui mourait pour racheter tout le genre humain (1).

Il y a mieux; en devenant membre de Notre-Seigneur, Dimas le devenait de la communion des saints. Comme saint Paul, il pouvait dire en toute vérité: « J'accomplis, dans ma chair, ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, pour son corps qui est l'Église (2). » Si donc, suivant le même apôtre, les chrétiens baptisés portent en eux-mêmes la ressemblance de Notre-Seigneur, combien ne paraît pas plus vive cette ressemblance auguste dans le bon Larron, baptisé dans son sang, baptisé le premier, baptisé à côté même du Rédempteur en personne?

2° Saint Dimas fut l'avocat du Fils de Dieu. Le jour, où le Roi du ciel et de la terre fut condamné à mourir comme un malfaiteur, Jérusalem comptait peut-être plus d'un million d'hommes, soit habi-

(1) « Nec tamen obstat, quod pro suis sceleribus crucifixus fuit quia post plenam conversionem fuit legitimum membrum Christi, et ex tunc pœna sua configurata fuit similitudini mortis ejus. » S. Bernardin., *ubi supra*.

(2) Colos., 1, 24.

tants de la ville, soit étrangers venus de toutes les parties du monde, pour assister aux fêtes de la Pâque. Relativement au divin Condamné, l'immense population se divisait en deux camps : le camp des ennemis de Jésus de Nazareth, et le camp de ses partisans.

Jésus, garrotté, souffleté, conspué, est traîné par les rues de la ville, de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, d'Hérode à Pilate. Dans le camp de ses ennemis, accusations et vociférations continuelles. Dans le camp de ses amis, silence absolu. Pilate le montre au peuple, couvert de plaies, couronné d'épines : dans le camp ennemi, cris de mort universels. Dans le camp des amis, silence absolu.

Il monte au Calvaire, chargé de sa pesante croix et dans un état capable d'attendrir les rochers. Mêmes clameurs dans le camp ennemi ; même silence de la part des amis. Il est élevé en croix ; les injures, les raileries, les accusations, les blasphèmes de ses ennemis se succèdent comme un feu roulant, et se répètent au loin par les échos d'alentour. Parmi ses amis, pas un seul n'ose élever la voix pour le défendre.

Cependant quelle noble cause ! Ah ! si la permission leur était donnée, combien de millions d'anges descendraient du ciel, rapides comme l'éclair, lumineux comme le soleil, et viendraient confondre ses ennemis, révéler sa divinité, sa toute-puissance et son amour infini pour les hommes, cause volontaire de ses humiliations, de ses douleurs et de sa mort ! Mais quoi ! Dieu ne fera-t-il à aucune créature du

ciel et de la terre l'honneur de plaider pour son Fils ? Oui, il le fera, et la raison humaine sera éternellement impuissante à mesurer l'immensité d'une pareille faveur.

Au milieu du silence consterné de tous les amis de Jésus, et des vociférations sanguinaires de ses ennemis, une voix s'élève, une seule, pour défendre le Juste : c'est la voix de Dimas. Son plaidoyer est sublime de courage et d'éloquence. L'intrépide avocat brave la fureur de tout un peuple de bourreaux, maîtres de sa vie, et d'un mot il dit tout : Jésus est innocent : *Hic autem nihil mali gessit.*

Qu'on se reporte aux circonstances du temps et du lieu, où ce plaidoyer est prononcé ; à la position de l'avocat qui le prononce ; et qu'on se figure non plus la gloire d'avoir été, entre tous les anges du ciel et tous les habitants de la terre, choisi pour un semblable ministère ; mais la reconnaissance du Sauveur mourant, et mourant dans les supplices, abandonné de ses plus fidèles amis, pour le seul défenseur de son innocence, le seul consolateur de ses mortelles angoisses.

Voulons-nous avoir une faible idée de l'une et de l'autre ? Supposons un roi arraché de son trône, dépouillé de sa pourpre, traduit devant un tribunal comme un malfaiteur vulgaire, et dont tous les grands officiers, tous les vassaux, tous les courtisans, comblés de ses bienfaits, se sont éloignés de sa personne à l'heure du péril. Trahi par les uns, renié par les autres, abandonné de tous, injustement con-

damné à mourir sur un gibet, ce monarque infortuné jette les regards autour de lui, cherchant en vain quelqu'un qui le défende et qui le console. Tout à coup, un de ses plus humbles sujets, longtemps rebelle pendant que son roi était dans la prospérité, lui demande publiquement pardon, prend sa cause en main, proclame son innocence et fait pâlir ses bourreaux.

Si ce roi remontait sur son trône, où s'il allait régner ailleurs, nous laissons à penser quelle serait sa reconnaissance pour son courageux avocat; de quels honneurs il le comblerait et de quelle puissance serait auprès du monarque ses recommandations et jusqu'à ses moindres désirs. Comme tout le royaume, y compris les plus grands personnages, le regarderaient avec admiration; comme ils s'inclineraient devant lui, et diraient en le voyant passer : Voilà le défenseur du roi! Que de suppliques lui seraient adressées, et comme on ambitionnerait sa faveur! Doublez, triplez la force des sentiments et des pensées que cette supposition inspire, c'est à peine si nous aurons une faible idée de la reconnaissance de Notre-Seigneur, régnant dans la gloire, et du pouvoir de Dimas sur son cœur.

« Donnez-moi, dit saint Chrysostôme, mille serviteurs fidèles à leur maître, pendant qu'il jouit de la fortune et des honneurs; et un serviteur qui, au temps de l'épreuve, de l'affliction et de l'exil ne quitte pas son maître, tandis que les mille autres s'éloignent de lui et l'abandonnent. Est-ce qu'au

retour de la fortune, les premiers seront aussi considérés que le second? Non, assurément. Patriarches, prophètes, apôtres, évangélistes, martyrs, vous avez cru au Seigneur, vous vous êtes attachés à lui, parce que vous l'avez vu sous l'éclat de sa gloire, dans l'accomplissement de ses miracles; mais le bon Larron ne l'a vu que dans l'ignominie, et il lui est demeuré fidèle (1). »

3° Saint Dimas fut l'unique prédicateur de la divinité de Jésus crucifié. Le plaidoyer du bon Larron a deux parties. Dans la première, le courageux avocat proclame l'innocence de son client : Jésus n'a point fait de mal, *hic autem nihil fecit*. Dans la seconde, il proclame sa divinité : Souvenez-vous de moi quand vous serez dans votre royaume, *memento mei, cum veneris in regnum tuum*. De quel royaume parle saint Dimas? Évidemment, ce n'est pas d'un royaume de ce monde, puisque Notre-Seigneur allait mourir et mourir pauvre et dénué de tout; mais du royaume de l'autre monde, c'est-à-dire du ciel, où Jésus allait entrer par sa mort, et dont l'illustre apologiste reconnaît et déclare que la propriété lui appartient. Or, à qui appartient en toute pro-

(1) « Tu vero mihi mille famulos Domino servientes, siste, quo tempore ille prospera fortuna et honoribus fruitur : et unum servum qui in tempore tentationis, afflictionis et exilii a Domino suo non recedat ; illos autem mille servos, qui tentationis in tempore et exilii Dominum deseruerint ac recesserint : numquid hi prospera favente fortuna servi, qui tentationis tempore Dominum reliquerunt, pares esse possunt ei, qui rebus in adversis Dominum est sequutus? Nequaquam, etc. » *De Cæco nato. Ubi suprâ.*

priété le royaume des cieux, sinon à Dieu et à Dieu seul? Voilà ce que fait le bienheureux Dimas, et nul que lui n'ose le faire. N'est-ce pas là un glorieux privilège?

S'il fallait du courage pour proclamer l'innocence du Sauveur, il en fallait mille fois plus pour proclamer sa divinité. Dire que Jésus était innocent, c'était irriter les Juifs; mais soutenir qu'il était Dieu, c'était provoquer les sarcasmes les plus sanglants. « Insensé! allait dire, en hochant la tête, une populace stupide : quel souvenir peut garder de toi, quel royaume peut te donner, ce malfaiteur que nous avons crucifié comme toi, et qui va mourir avec toi? Tu le proclames Dieu, et il est moins qu'un homme. »

Dimas ne se laisse point ébranler. En dépit de la synagogue et de tout un peuple d'insulteurs, il persévère héroïquement dans sa demande. Est-ce là un mince privilège?

Si la foi n'avait pas illuminé l'âme du glorieux évangéliste, d'une lumière extraordinaire, croyez-vous qu'il aurait découvert un Dieu, sous l'enveloppe d'un supplicié? Croyez-vous qu'il aurait mis toutes ses espérances dans un homme, qui avait l'air d'un coupable expiant ses crimes, et non pas du Désiré des nations si magnifiquement prédit? Et cette foi exceptionnelle, si ferme, si vive, si claire, en pareil temps, en pareil lieu, au milieu d'un tel concours de circonstances, vous auriez le courage de la regarder comme une grâce ordinaire? Pour moi je la tiens, avec les saints Pères, comme un des plus glorieux privilèges

du bienheureux Dimas. « En vérité, jamais le Seigneur n'a trouvé une foi si grande en Israël ni dans le monde entier (1). »

(1) « Vere non invenit Christus tantam fidem in Israel, imo nec in toto mundo. » S. Aug., *Serm. XLIV, De Tempor.*

CHAPITRE XXIX

GLOIRE DU BON LARRON (SUITE).

Quatrième privilège du bon Larron : compagnon de toutes les douleurs de la sainte Vierge. — Nature de ce privilège. — Remarquables paroles de saint Bernardin de Sienne, du bienheureux Simon de Cassia, du P. Orilia. — Cinquième privilège. — Figure de tous les élus. — Grandeur de ce privilège. — Témoignages de saint Chrysostome, de saint Thomas, de saint Bernard, d'Arnaud de Chartres.

4° Saint Dimas fut le compagnon de toutes les douleurs de la sainte Vierge. Nous avons vu combien vive est la reconnaissance de Notre-Seigneur, pour son courageux avocat. Non moins vive est celle de Marie, pour le compagnon de toutes ses douleurs. Sans doute, la sainte Vierge eut pour consolateurs saint Jean et les saintes femmes. Mais tous ces intimes amis gardent le silence. Dans tout le parcours de la voie douloureuse, et, durant la longue agonie de son divin Fils, Marie, abîmée dans la douleur, n'entend qu'une seule parole de consolation, et cette parole sort de la bouche du bon Larron : Jésus est innocent, Jésus est Dieu, Jésus est le Désiré des nations et le Sauveur du monde.

Comme cette parole si inattendue et si courageuse dut inonder de bonheur l'âme de l'auguste Mère ! A son Fils, abandonné de tous, cette parole révélait un ami, non-seulement fidèle comme saint Jean, mais

intrépide comme personne. A elle-même, elle donnait un consolateur au-dessus de tous les autres ; car il proclamait, à la face du ciel et de la terre, deux vérités dont la manifestation était l'objet de tous ses vœux : l'innocence de son Fils et sa divinité.

Saint Bernardin de Sienne n'hésite pas à penser que le bienheureux Dimas ne s'en tint pas là. « Il n'y a, dit-il, rien d'inconvenant à croire que le bon Larron, ayant survécu à Notre-Seigneur et voyant la profonde douleur de sa divine Mère, lui ait adressé des paroles pleines d'une tendresse toute filiale. En devenant chrétien, il était devenu frère de Jésus-Christ ; et il avait raison de reconnaître Marie pour sa vraie Mère (1). »

C'est dans cet ordre de rapports, que saint Dimas fut vraiment le compagnon privilégié des douleurs de la sainte Vierge. Dans son Fils, Marie aimait son Dieu, et dans son Dieu, elle aimait son Fils. De ces deux amours, élevés à leur plus haute puissance, naissait dans le cœur de la divine Mère, au spectacle de la croix, une douleur, sans analogue parmi toutes les douleurs. Or, Dimas seul ressentait cette douleur, autant qu'un cœur d'homme peut en être capable ; car, dans Jésus crucifié, il voyait, comme

(1) « Nec est inconveniens ad credendum, quod cum ipse supervixerit morienti Jesu, et viderit maternos gestus erga filium, dolorum amaritudines exprimentes, quod aliqua compassibilia verba filialis dulcedinis plena, illi, quam suam veram matrem jam veraciter cognoscebat, expresserit, qui enim se jam redemptum novit a Christo, non dubitavit se filium Matris Virginis ejus: » *Ubi suprâ.*

Marie, un Homme-Dieu, mourant pour le salut du monde. A lui seul de toutes les créatures, vivant de la vie présente, fut accordé le privilège d'être associé avec cette plénitude aux angoisses de la divine Mère.

Il est vrai, à côté de Marie, étaient saint Jean et sainte Madeleine, partageant ses douleurs. « Mais, dit saint Bernardin de Sienne, dans Jésus ils plaignaient un bon Maître. Dans sa mort, ils pleuraient la mort d'un homme, supérieur à tout autre homme, et non la mort d'un homme Dieu, mourant pour le genre humain. Seul, avec Marie, Dimas pleurait en Jésus un homme-Dieu, et ses consolations furent seules capables d'adoucir les douleurs de l'auguste Mère (1). »

Ce privilège paraît si glorieux à l'ange de Sienne, qu'il se plaît à y revenir. Comparant les apôtres au bon Larron, il dit ailleurs : « Depuis trois ans à l'école de Jésus, partout ils avaient entendu sa doctrine ; partout ils avaient vus ses miracles. Naguère, ils avaient reçu de ses mains, son très-saint corps en nourriture, et ils reniaient leur Maître en fuyant. Seul, avec Marie, silencieuse au pied de la croix, le bon Larron croyait

(1) « Solus ipse matrem Christi associavit lamentatione et dolore. Nulla enim alia creatura præsentis vitæ matrem associavit in prædictis. Licet enim Joannes et Magdalena amare deflerent morientem Jesum, non tamen deflexerunt eum ut Deum pro redemptione generis humani morientem. Unde et eorum lamenta multum fuerunt infirmitate insipida. Solius autem hujus Latronis cum maternis fuerunt accepta lamenta, quia vere Deum credidit desuper infusa fide, quem cum incredibili dolore hominem ante oculos morientem vidit. » *Ubi suprâ.*

du fond de son cœur et d'une foi inébranlable, que Jésus était le Fils de Dieu (1). »

Le bienheureux Simon de Cassia exprime la même pensée. « Seul, dit-il, le bon Larron confesse, par ses paroles, Celui que Marie confesse par son silence. Dans ses horribles souffrances, il fut le compagnon de la sainte Vierge, en partageant sa foi et sa douleur (2). » Abondant dans le même sens, le Père Orilia ajoute : « En effet, dans ces funestes moments de la Passion, la foi de tous, Marie exceptée, chancela, si elle ne fut pas détruite (3). »

L'Évangile même ne nous montre-t-il pas les apôtres, encore après le jour de la Pâque, en proie à l'incertitude sur la résurrection de leur Maître, par conséquent sur sa divinité et l'infaillibilité de ses promesses? Ne traitent-ils pas de rêveries, le récit des saintes femmes qui leur annoncent sa résurrection? Notre-Seigneur lui-même ne leur reproche-t-il pas leur incrédulité? Pour les convaincre, n'est-il pas obligé de descendre, plusieurs fois, à des com-

(1) « Et ubique ejus doctrinam audierant, miracula viderant, et paulo ante in cibum de manibus ejus sanctissimum corpus illius sumpserant, fugiendo negabant. Iste solus cum tacente Virgine ipsum Dei Filium indubitata fide in animo suo credebatur. » *Ibid.*, p. 331.

(2) « Latro solus cum tacente Virgine confitetur, et in his mœroribus tam horrendis socius fuit Virginis in fide atque dolore. » Lib. XIII, c. III.

(3) « Poichè in quel funestissimo tempo della Passione di Cristo, la fede in petto a tutt'it, toltane Maria, se non cadde, crollò. » P. 128.

plaisances infinies, en se laissant toucher et en mangeant avec eux (1).

Ainsi, au témoignage des saints que nous venons de citer, deux personnes seulement, sur le Calvaire, eurent en la divinité du Sauveur une foi complète et inébranlable, Marie et Dimas. Si donc, nous avons été aux pieds de la croix, nous aurions pu consoler l'auguste Mère, en lui tenant ce langage : « O Mère de douleurs, consolez-vous ! Vous n'êtes pas seule à pleurer la mort de votre Fils, comme la mort d'un Dieu. Il y a ici quelqu'un qui éprouve une douleur, sinon égale, du moins semblable à la vôtre : c'est ce Larron, crucifié à la droite de Jésus. Éclairé par la lumière de la foi, il sait que votre Fils est vraiment Dieu et vraiment homme, Dieu et homme tout ensemble : comme tel il le confesse et il le pleure. »

Où trouver, dans l'histoire, un saint favorisé de pareils privilèges ? Il y avait dans Jérusalem un grand nombre de disciples, objet de la prédilection du Sauveur, et pas un ne se signale par une foi aussi entière, aussi robuste que celle du bon Larron. A lui seul est réservée l'insigne faveur de comprendre dans toute leur étendue, et, autant que la faiblesse humaine pouvait le permettre, de partager les ineffables douleurs de Marie. Tel est le point d'où il faut partir, pour mesurer la gloire dont il jouit dans le ciel.

(1) S. Marc, xvi, 11 ; S. Luc, xxiv, 11 etc., etc.

5° Saint Dimas fut la figure de tous les élus (1). Dans le vendredi saint, on a toujours vu l'image anticipée du jugement dernier. Trois croix se dressent au sommet du Calvaire. A droite, est l'humanité pénitente, qui va monter au ciel. A gauche, l'humanité impénitente, qui tombe dans l'enfer. Au milieu, est l'Homme-Dieu, Juge souverain des vivants et des morts, fixant du haut de sa croix, devenue le trône de sa puissance, les destinées éternelles des fils d'Adam. Comme le mauvais larron représente tous les réprouvés, le bon Larron représente tous les élus. Qui peut comprendre une pareille gloire ?

Glorieux est l'ambassadeur qui représente un puissant monarque. Mille fois plus glorieux, celui qui en représenterait des milliers, plus grands que tous les monarques de la terre. Tels sont les saints qui règnent dans le ciel. Par un privilège unique, saint Dimas, sur la croix, les représente tous. En lui et en lui seul, dans ce moment solennel, brille avec éclat l'insondable miséricorde, qui choisit parmi les enfants des hommes, ceux qu'elle veut élever à la vision béatifique. A lui seul, à lui le premier, est adressée la parole qui consacre tous les élus : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis.*

Les Apôtres l'entendront, des milliers de saints et de martyrs l'entendront dans la suite des siècles ; au jour du jugement tous les prédestinés l'enten-

(1) « Quintum quoque fuit privilegium figurationis, nam ipse figuram tenuit, et quasi vicem omnium electorum. » S. Bernardin., *ubi suprâ.*

dront ; mais Dimas l'a entendue le premier. Pendant leur vie, les autres saints, si grands qu'ils soient, n'entendront cette parole que dans le secret de leur conscience, et encore n'est-elle pas toujours assez nette pour les rassurer complètement.

Dimas, au contraire, l'entend de ses oreilles, il l'entend de son vivant. Elle lui est dite en présence de milliers de témoins qui l'entendent comme lui, et de tous les anges du ciel qui l'entendent également. Elle est si nette et si explicite, qu'elle ne laisse ni incertitude ni crainte dans le bienheureux qui en est favorisé.

Admirable prérogative, que Notre-Seigneur, si bon, si indulgent, n'accorda jamais à ses meilleurs amis ! La mère des enfants de Zébédée était sa parente, elle lui était supérieure par l'âge. Pleine de confiance dans son auguste parenté et dans la prédilection du Sauveur pour ses deux fils, Jacques et Jean, elle vient demander pour eux les premières places dans le royaume de Jésus.

Au lieu de la réponse qu'il fit au bienheureux Dimas, il dit à ses cousins : « Pouvez-vous boire le calice que je dois boire ? Nous le pouvons, lui répondent-ils. » Il semble qu'alors Notre-Seigneur devait ajouter : Eh bien ! vous serez avec moi dans le Paradis. Il n'en fut rien. « C'est bien, leur dit-il, vous boirez mon calice. Quant à siéger à ma droite ou à ma gauche, il ne m'appartient pas de vous accorder cette faveur, elle est pour ceux à qui mon Père l'a réservée : *Non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo.* »

Ainsi, à personne au monde, ni à saint Jean, son

disciple bien-aimé, ni à saint Pierre, cet autre lui-même dans le gouvernement de l'Église, ni aux prophètes, ni aux patriarches, Notre-Seigneur n'avait dit : Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis. Pour notre saint, et pour lui seul était réservé cet incomparable privilège (1).

« Quel est ce mystère ? demande saint Chrysostôme. Pourquoi un voleur reçoit-il le premier la promesse du Paradis ? Pourquoi un assassin devient-il, avant tous, citoyen du ciel ? En voici la raison. Le premier homme fut un voleur. Coupable d'avoir pris du fruit de l'arbre défendu, il fut chassé du Paradis. Le voleur du Calvaire est aussi un voleur. Pour avoir pris le fruit de l'arbre de la croix, il est introduit le premier dans le Paradis. Par le bois commence le péché, par le bois commence le salut.

« Dieu l'a voulu, afin d'apprendre à tous les hommes que si, à l'exemple du bon Larron, ils adorent Jésus crucifié, comme leur Seigneur et leur Dieu, ils recevront les mêmes honneurs. Il l'a voulu, afin qu'en le voyant remettre, sur la croix, tous les péchés du voleur, ils croient qu'il a, Rédempteur universel, effacé la sentence de condamnation de tout le genre humain. Il l'a voulu, afin de les convaincre que, si, dans la personne du premier Adam, il a mis hors du Paradis, comme une épine, l'humanité coupable ;

(1) « Nullum ante latronem invenies repromissionem Paradisi meruisse, non Abraham, non Isaac, non Jacob, non Mosen, nec prophetas, nec apostolos; sed ante omnes reperies latronem. » S. Chrys., *De Cruce et Latr.*

dans la personne du larron pénitent, il l'y a introduite comme une rose (1). »

« Ainsi, en lui promettant le ciel, pour le jour même, il fait de lui, tout à la fois, la figure et le précurseur de tous ceux qui, grâce aux mérites de la rédemption, doivent entrer dans les royales demeures de la bienheureuse Jérusalem. »

Par les privilèges de saint Dimas, nous pouvons nous faire quelque idée de la gloire dont il jouit dans le ciel. « La grâce, dit saint Thomas, est le commencement de la gloire (2). » Plus la grâce donnée à l'homme voyageur est grande, sublime, extraordinaire, plus la gloire dont il jouit dans le ciel est éblouissante, plus élevée est la place qu'il occupe (3). Partons de ce principe, et, nous remettant devant les yeux l'incompréhensible immensité de la grâce dont fut favorisé le bon Larron, concluons que sa gloire est également incompréhensible. C'est de lui en particulier, qu'il faut dire avec saint Paul : L'œil de l'homme n'a rien vu, son oreille n'a rien entendu, son cœur même n'a rien su désirer de comparable au bonheur, à la gloire, à la puissance qui sont maintenant et qui seront aux siècles des siècles, l'apanage du bien-aimé de Notre-Seigneur.

(1) « Nam qui Adamum ex paradiso expulit quasi spinam, ipse latronem ut rosam in Paradisum transplantavit. » *In ps.* iv, n. 3, *Opp.*, t. V, p. 660.

(2) « Gratia nihil aliud est quam quædam inchoatio gloriæ in nobis. » 2,2, q. 24, art. 3, ad. 2.

(3) « Secundum multitudinem gratiæ, magnitudine gloriæ exaltatus. » *S. Bern.*, *Ser. de S. Benedict.*

Comme, dans les infaillibles conseils de la Providence, les moyens sont toujours proportionnés à la fin, les saints docteurs ne craignent pas d'enseigner que le bon Larron occupe un des trônes les plus élevés de la Jérusalem céleste. « Lorsque du pressoir de la croix, dit saint Bernardin de Sienne, où il était foulé par le poids de la douleur, le bon Jésus laissait couler à grands flots le vin de son amour, qui devait enivrer le monde entier, il ne se contenta pas d'en donner un petit verre au bon Larron, mais l'âme de ce bienheureux, intimement unie au cœur de Jésus, dut être comme noyée dans l'amour. Aussi, je ne doute pas que le courageux défenseur de Notre-Seigneur ne brille parmi les plus grands princes de la cour du divin Roi (1). »

Un autre n'hésite pas à l'appeler l'archange du Paradis, le fils aîné de Jésus crucifié, le martyr et l'apôtre par excellence, le prédicateur de l'univers. « Si Paul, ajoute-t-il, parle comme un Chérubin, Dimas aime comme un Séraphin (2). » Enfin, l'ami de saint Bernard, le pieux et savant Arnaud de Chartres, lui donne dans le ciel le trône même de Lucifer (3).

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Quel autre en serait plus digne ? D'une part, nous savons qu'à la suite de Lucifer, il est tombé du ciel des anges de toutes les hiérarchies, et que leurs places, laissées

(1) « Unde non puto istum latronem, nisi inter sublimes Dei principes collocandum. » *Ubi suprâ*, p. 332.

(2) *Vid. Cor. a Lap., In Luc. XIII, 42.*

(3) « Ibi latro collocatur, unde Lucifer corrui. » *De sept. verb.*

vides, doivent être remplies par les saints. Il y aura donc des saints parmi les Séraphins et les Chérubins, comme parmi les autres chœurs angéliques.

D'autre part, le bon Larron représentait toute l'humanité régénérée. Il fut le plus courageux de tous les apôtres, le compagnon fidèle de toutes les douleurs de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, le premier à qui le ciel fut promis. Sa foi, son espérance, sa charité s'élevèrent à un héroïsme incomparable. Pourquoi le premier canonisé de tous les saints n'occuperait-il pas la place du premier prévaricateur ?

Quoi qu'il en soit, jamais nous ne pourrions admirer assez la puissance du repentir ; jamais assez l'incompréhensible bonté de notre Dieu. En un clin d'œil, élever une âme couverte de crimes, au rang des plus pures et des plus sublimes intelligences : ô repentir, quelle est ta vertu ! En considérant ce que tu as fait, saint Pierre Damien a raison de s'écrier : « Quel prodige ! une paille destinée au feu, être un cèdre du Paradis ! un tison d'enfer, devenir un des astres les plus brillants du firmament éternel (1). »

Et le repentir dépend de nous !

(1) « *Stipula Tartari, cedrus est Paradisi; torris inferni, factus est splendidum sidus cœli.* » *Serm. de S. Bonif.*

CHAPITRE XXX

RELIQUES DU BON LARRON (1).

Les instruments de supplice enterrés auprès des condamnés. — Témoignage des Juifs. — Efforts des Juifs et des Païens pour cacher les croix du Calvaire. — Conduite de la Providence. — Sainte Hélène à Jérusalem. — Déblaiement du Calvaire. — La tradition. — Curieuse lettre de l'empereur Léon, au roi des Sarrasins. — Juif contraint de livrer le secret de ses coreligionnaires. — Passage de Gretzer. — Découverte des croix. — Apportées à Constantinople avec d'autres reliques. — Témoignage des historiens Nicéphore, Zonare, Suidas, Cedrenus. — Une bonne partie de la croix du bon Larron laissée dans l'île de Chypre. — Témoignage du savant Luc de Tuy et de Félix Faber, témoins oculaires. — Parcelles de la croix du bon Larron à Rome, à Bologne et ailleurs. — Autorité des Bollandistes, de Masino, du P. Raynaud, d'Orilia.

Notre-Seigneur et les deux larrons furent descendus de la croix, aussitôt après leur mort, et ensevelis précipitamment, à cause de l'approche du sabbat, qui commençait vers le coucher du soleil. Telle était la loi des Juifs. Un de leurs auteurs, Philon, l'explique en ces termes : « La loi, dit-il, ne permet pas aux homicides de payer avec de l'argent, ce qu'ils doivent payer par la mort ou par l'exil ; mais elle

(1) Nous entendons par les reliques du bon Larron, la croix sur laquelle il expira. Quant à son corps, nous croyons qu'il n'en reste rien sur la terre, étant de l'avis de plusieurs savants hommes, que saint Dimas fut au nombre des ressuscités du Calvaire. Raynald, Cor. a Lap., etc.

exige rigoureusement que le sang soit expié par le sang, et que la vie du meurtrier soit donnée pour la vie de la victime. S'il en était autrement, les assassins se feraient un jeu du meurtre et de toutes sortes de crimes (1). Contre de pareils gens, le législateur aurait décrété mille supplices, s'il l'avait pu ; ne le pouvant pas, il ordonna, comme supplément de peine, qu'ils fussent crucifiés.

« Toutefois, Moïse, le plus doux des hommes, témoigna sa clémence à l'égard des coupables. Que le soleil, dit-il, ne se couche pas sur ceux qui sont suspendus au gibet ; mais qu'ils soient descendus et enterrés, avant qu'il disparaisse. Dans le fait, deux choses étaient nécessaires. Il fallait élever de terre ceux dont les crimes avaient souillé toutes les parties de la création, afin de rendre témoins de leur supplice le soleil, le firmament, l'air et la terre. Ensuite, il fallait les enfouir promptement, afin qu'ils ne souillaient rien de ce qui est visible (2). »

En conséquence, et à cause de la proximité du grand Sabbat, le corps du bon Larron, aussitôt après le *Crurifragium*, fut détaché de la croix et enseveli précipitamment sur la montagne même du Calvaire (3). Son corps seul ne fut pas enseveli. Chez les Juifs, il était d'usage d'enterrer près du corps des

(1) Voilà ce qu'on pensait déjà, il y a près de deux mille ans, de l'abolition de la peine de mort.

(2) *Lib. de Special. Leg.*

(3) « Ibi que hæsit quo triduo anima infra terram cum Christo mansit. » Raynald., c. XIII, p. 554.

suppliciés, les instruments qui avaient servi à leur donner la mort.

« Il était défendu, disent les anciens Rabbins, d'enterrer les cadavres des condamnés dans les sépulcres communs; ils devaient être mis à part. On devait également enterrer, à part, les instruments de leur supplice, savoir : les croix, les clous, les épées, les pierres, selon le genre de mort dont ils avaient péri. C'est pour cela qu'il était défendu de crucifier à un arbre; il fallait que l'arbre fût scié et formé en croix, afin que l'instrument de supplice pût être enseveli (1). »

Dans la même fosse, les Juifs jetèrent les trois croix des condamnés, elles restèrent enfouies pendant trois cents ans, jusqu'à la découverte qui en fut faite par l'impératrice sainte Héléne, mère de Constantin. L'opération présenta plus d'une difficulté.

D'abord, les païens, en haine du christianisme, avaient mis tout en œuvre pour faire oublier et la place du cruciflement, et la fosse profonde dans laquelle on avait enterré la croix du Sauveur et celles des

(1) « Colligitur ex compendio Talmud, quod dicitur *Alphesi*, et Rabbinis Jacob Turim et Moyse *Ægyptio*, qui aiunt, cadavera damnatorum vetita esse inferri in sepulcra cæteris communia, sed in privata seorsum ab aliis esse ponenda; rursumque separatim esse pariter sepelienda instrumenta illa, quibus mors illata fuisset, nempe cruces, clavos, enses, lapides, pro mortis genere, quo quis affectus esset; eaque ratione vetitum pariter fuisse tradunt, aliquem suffigi arbori, sed ex liguo exciso juberi componi crucem, eandemque seorsum sepulturæ mandandam cum reliquis ad mortem adhibitis instrumentis. » Apud Baron., an. 34, n. 134.

deux larrons. Par ordre des persécuteurs, on avait apporté sur le Calvaire une énorme quantité de terre, dont on fit une plate-forme d'une grande profondeur et qui couvrait toute la cime de la montagne. Ils l'entourèrent d'un mur, orné d'emblèmes païens ; puis, ils la pavèrent et y bâtirent un temple à Vénus, près duquel ils élevèrent une statue à Jupiter.

De cette sorte, les chrétiens qui allaient prier au Calvaire, étaient censés adorer les idoles. La crainte de passer pour idolâtres les retenait ; et ce lieu sacré étant peu à peu abandonné, les païens espéraient faire oublier l'événement qui s'y était accompli (1). Sans le savoir, ils secondaient les vues de la Providence. Il fallait que les croix du Calvaire restassent cachées jusqu'à la paix de l'Église. Découvertes pendant le règne du paganisme et des persécutions, elles eussent été infailliblement profanées ou détruites.

La vénérable impératrice ne recula pas devant la difficulté matérielle. Un grand nombre de soldats et d'ouvriers furent chargés de démolir le temple de l'impure divinité, de renverser la statue du prince des démons et de déblayer la montagne. L'ouvrage fut poussé avec une grande activité, et bientôt on découvrit le sommet naturel de la sainte colline. Restait à trouver l'endroit où les croix avaient été ensevelies. On recueillit la tradition de la bouche des chrétiens et des Juifs. Elle ne donna d'abord aucune

(1) Sozomen., *Hist.*, lib. II, c. 1. Id., S. Hier., apud Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. LXII, p. 192, ed. in 4^o.

indication précise. Comme on était dans l'incertitude, on avertit l'impératrice que les Juifs connaissaient très-bien le lieu, où étaient les croix, mais qu'ils refusaient de le dire.

Écoutons l'empereur Léon écrivant à Umar, roi des Sarrasins, ce qui se passa dans cette rencontre. Nous donnons sa lettre en entier, parce qu'elle est peu connue, et qu'elle ajoute de précieux détails, à ceux que nous devons à saint Paulin, à saint Ambroise et aux autres écrivains ecclésiastiques, sur le grand événement de la découverte de la croix.

« Je vais répondre, dit le prince, aux questions que vous m'adressez sur Jésus-Christ. Il fut crucifié avec deux voleurs, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et il mourut le jour même. Aussitôt la terre trembla et le soleil s'obscurcit. Les princes des Juifs, qui étaient présents, furent saisis d'une grande crainte, et, à cause des croix jetés dans un grand embarras.

« Afin d'effacer le souvenir de ce qui s'était passé, ils enfouirent ces croix dans la terre, de manière que personne ne sût où elles étaient, excepté un d'entre eux. Pendant sa vie, le dépositaire du secret ne le confiait à personne. A l'approche de la mort, il le transmettait à un de ses proches, en lui disant : Si jamais il est question de la croix, tu sauras qu'elle est à tel endroit ; et il lui montrait la place.

« Quand Jésus-Christ voulut confondre publiquement les Juifs, il fit apparaître la croix à Constantin, empereur des Romains, et non encore chrétien.

Comme il allait à la guerre, il élève les yeux au ciel, et voit dans l'air deux colonnes, croisées en forme de croix ; et sur ces colonnes une inscription resplendissante de lumière. Cette inscription écrite en grec disait : Puisque vous avez demandé à Dieu de vous faire connaître la vraie foi, faites-vous, sur le modèle de cette croix, un étendard impérial, et portez-le à la tête de votre armée. L'empereur obéit, attaque l'ennemi et remporte une pleine victoire par la vertu de la sainte croix.

« De retour, il envoya Hélène, sa mère, avec un corps de troupes, jusqu'à Jérusalem, afin de demander aux Juifs ce qu'était devenue la croix du Seigneur. Comme ils refusaient de répondre, elle en fit mettre un grand nombre à la question. Enfin, ils lui indiquèrent celui d'entre eux, qui était le dépositaire actuel du secret. L'impératrice le fit aussitôt chercher. Sur son refus de parler, on le descendit dans un puits, privé de toute nourriture. Au bout de quelques jours, se sentant mourir, il consentit à désigner le lieu, où étaient les croix.

« On se mit à creuser, et bientôt il sortit de la fosse une odeur de parfum, indiquant les trois croix, ensevelies depuis trois cents ans. L'impératrice, ne sachant quelle était la croix du Seigneur, fit toucher à un mort la première qu'on lui présenta, et le mort ne ressuscita point, il en fut de même pour la seconde ; mais à peine la troisième eut touché le mort, qu'il se leva plein de vie. L'impératrice fit bâtir une église sur le tombeau de Jésus-Christ, y déposa une partie

de la vraie croix et apporta le reste à son fils (1). »

L'histoire a conservé le nom du Juif qui livra le secret de ses coreligionnaires : il s'appelait Judas. Converti au christianisme, il prit le nom de Cyriaque, devint évêque et mourut martyr sous Julien l'Apostat. Sa fête est marquée au premier mai, dans le Martyrologe de Bède, et le récit de sa conversion se trouve dans Grégoire de Tours (2) et dans plusieurs autres écrivains rapportés par Gretzer (3).

Le savant religieux ajoute : « Il ne faut pas regarder cette histoire comme fabuleuse, non-seulement à cause de l'autorité de Grégoire de Tours, mais à cause de l'autorité beaucoup plus grande de l'office ecclésiastique de l'Invention de la sainte croix. Dans cet office, on lit, mot pour mot, toute l'histoire de ce Judas et chaque année les ecclésiastiques la récitent (4). »

(1) *Epist. Leon. imperat. ad Umarum Reg. Saracen. in Bibl. PP.*, t. III ; et apud Gretzer, *De Cruce*, t. II, p. 75, edit. in-4°. — La même tradition se trouve dans Sozomène : « Attamen locus tandem patefactus est ; et deprehensa illa tantopere quæsitæ decipiendæ fallacia, indicio, ut nonnulli tradunt, viri cujusdam Hebræi in Oriente habitantis, qui ex paterna traditione id acceperat. » — A cette tradition, qu'il ne rejette pas, l'auteur substitue son explication personnelle : « Ut autem vero propius est, Dei per signa et insomnia impellentis et excitantis admonitu. » *Hist. eccl.*, lib. II, cap. 1. — On la peut lire très-détaillée dans un anonyme grec, rapporté par Gretzer. *Ibid.*, lib. II, p. 327 et suiv.

(2) *Hist. Franc.*, lib. I, c. xxvi.

(3) *Ubi supra*.

(4) « Neque fabulæ loco habenda est hæc de Juda narratio ; non modo propter Gregorii Turonensis auctoritatem, sed multo magis propter officium Ecclesiasticum de Inventione sanctæ

Cependant, la guérison instantanée d'un malade aux portes du tombeau et même la résurrection d'un mort, avaient fait connaître avec certitude la croix du Sauveur (1). Évidemment, des preuves incontestables permirent de distinguer la croix du bon Larron, puisque l'Orient et l'Occident conservent avec soin et honorent religieusement les reliques précieuses de l'instrument de supplice, sur lequel mourut l'évangéliste du Calvaire. Soutenir le contraire, et le soutenir sans de graves autorités, serait une injure gratuite adressée aux siècles chrétiens. Le silence de certains auteurs n'est qu'un argument négatif, dont la valeur disparaît devant le témoignage positif d'autres auteurs respectables et surtout devant l'assentiment des âges.

Or, voici ce que nous savons. Sainte Héléne profita de son séjour à Jérusalem pour recueillir, autant qu'il fut possible, tous les objets sanctifiés par le contact du Sauveur, ou témoins de sa mort, ou monuments des anciennes traditions bibliques. Ces der-

Crucis, in quo eadem prorsus de Juda leguntur, et ab omnibus Ecclesiasticis quotannis recitantur. » *Ibid.*, lib. I, c, LXII, 192. — On voit qu'il s'agit des anciens bréviaires. — « In martyrologio Bedæ primo Martii signatur memoria hujus Quiriaci his verbis : Hierosolymis Passio sancti Judæ sive Quiriaci episcopi, cui revelatum est signum Dominicæ crucis. *Ibid.* — Bien que martyrisé à Jérusalem, Cyriaque ne fut pas évêque de cette ville. Le catalogue des évêques de Jérusalem ne fait pas mention de lui.

(1) Alexand. Monach., *De Crucis invent.* apud Gretzer, lib. II, p. 41. S. Ambr., *Orat. de obitu Theodos. Imp.* ; S. Paulin, *Epist. ad Sever, de invent. S. Crucis* ; Ruffin, *Hist. Eccl.*, lib. I, c. VII et VIII ; Theodoret, *Hist. Eccl.*, c. XVIII, etc., etc.

niers, sauvés de la destruction par la Providence elle-même, subsistaient, comme les fossiles dans les entrailles de la terre, pour rendre témoignage aux grands événements, rapportés par Moïse. Tels étaient entre autres la statue de sel, en laquelle fut changée la femme de Loth ; les ossements prodigieux des géants dont les crimes avaient attiré le déluge ; enfin, l'objet dont nous allons parler, et qui fut le seul, emporté par sainte Hélène. Quant aux autres, il est facile de comprendre avec quel soin religieux, ils avaient été conservés par la piété filiale des chrétiens de la Palestine.

Ainsi, la pieuse impératrice emporta, non-seulement une partie de la croix de Notre-Seigneur, les clous, l'écrêteau, et les autres instruments de sa mort ; mais encore la croix du bon Larron et même celle du mauvais. Si la première était un monument de miséricorde, la seconde était un monument de justice. Si l'une devait inspirer le repentir et la confiance ; l'autre était de nature à frapper d'une salutaire terreur. De plus, sans être offertes l'une et l'autre à la vénération des siècles, toutes deux témoignaient du plus grand événement de l'histoire.

Mais laissons parler les anciens et les modernes.

« L'Impératrice, disent les historiens grecs, Nicéphore, Suidas, Cedrenus, Zonare, réunit les croix des deux larrons avec beaucoup d'autres objets, recueillis en Terre Sainte, et les emporta à Constantinople. C'étaient, entre autres : Le vase de parfum dont fut oint le Seigneur ; les douze paniers et les

sept corbeilles, qui avaient contenu les pains miraculeusement multipliés, avec quelques morceaux de ces mêmes pains ; de plus la doloire dont Noë s'était servi dans la fabrication de l'arche, et beaucoup d'autres objets marqués des signes de leur authenticité.

« Constantin accueillit ces admirables reliques, avec une joie et une piété dignes de sa foi. Sur la place de Constantinople, qui portait son nom, il fit élever, pour les recevoir, un superbe monument. Ce monument se composait de quatre solides arcades, délicatement travaillées, et formant comme quatre portiques, autour d'une magnifique colonne de porphyre. Dans le socle de la colonne, l'empereur déposa lui-même une riche cassette, contenant les saintes reliques, et la scella du sceau de l'empire. Vrai trésor de la ville impériale, ce monument subsiste encore de nos jours, intact et sacré (1). »

(1) « Cruces latronum una cum multis aliis ex Terra sancta allatis monumentis, positas a Constantino magno, in Foro, vel potius defossas sub Foro... et vasculum unguenti, quo Christus unctus est, et alia multa signis prænotata, posita quidem a Constantino magno. » Suidas, *vº Forum*. — « Quatuor autem solidis firmisque absidis pulcre circumcirca basi columnæ fundatæ ; sub ea ipsa basi duodecim cophinos et septem sportas, nec non reliquias septem panum, quibus benedictione consecratis Christus multitudinem pavit ; præterea dolabram Noe, qua ille arcam construxit, manibus ipse suis imperator, sigillo suo ea omnia obsignata reposuit. Quæ ad nostra usque tempora etiamnum urbi ipsi intactus inviolatusque thesaurus permanent. » Nicephor., *Hist.*, lib. VII, c. XLIX ; Cedrenus, *Compend. Hist.* ; Zonaras, *Annal.*, etc. ; Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. XCIX, p. 307, etc.

Quant à la croix du bon Larron, une tradition immémoriale dit que sainte Hélène, revenant de Jérusalem, la donna presque tout entière aux habitants de l'île de Chypre. Le fait est, que, pendant des siècles, on a conservé, et peut-être on conserve encore, dans un couvent situé au milieu des montagnes voisines de Nicosie, aujourd'hui *Lefkosia*, capitale de l'île, la croix du bon Larron.

Elle est placée derrière le maître-autel, où elle demeure, dit-on, miraculeusement suspendue. Bien qu'elle ait été empourprée du sang d'un illustre saint, on ajoute que, pour la rendre plus vénérable, sainte Hélène y renferma un morceau de la croix du Sauveur. De là, le concours nombreux et fréquent des habitants de l'île, à l'antique monastère, et les miracles de tout genre, publics et privés, obtenus en ce lieu.. Tel est le témoignage d'auteurs nombreux recommandables par leur science et dont plusieurs furent témoins oculaires de ce qu'ils rapportent (1).

(1) Nous nous contenterons de citer le célèbre dominicain, Félix Faber, dans son *Evagatorium Terræ sanctæ*, 3 vol., 1557; Lucas Tudensis, *Adv. Albigens. errores*, lib. II, c. XIX, p. 233. — « Ita, dit le P. Raynaud, Felix Faber, Lucas Tudensis aliique recentiores passim produunt. » *Metamorphosis*, p. 556. — Voici le texte du savant évêque de Tuy : « In cujusdam celsi montis cacumine, qui est in insula Cypri in confinio urbis Nichosiensis, est quoddam monasterium situm, ubi ostenditur quædam magna crux quatuor brachiorum, quæ post altare ipsum monasterii in aere pendere videtur, quod plures dicunt humano artificio provenire, quibusdam aliis hoc miraculo adscribendum. Hæc (ut fama refert) fuit crux illius latronis, qui nostra Redemptionis hora, alio blasphemante, se Jesu Domino commendavit.

« Hanc crucem beata Helena mater imperatoris Constantini (ut

Ce qui resta de la croix du bon Larron fut apporté à Constantinople. A l'égard de cette précieuse relique, il arriva dans la suite ce qui arrive encore à l'égard de toutes les autres, même de la croix de Notre-Seigneur. Une partie fut conservée dans la cité impériale, pendant que des parcelles plus ou moins importantes, allaient enrichir différentes églises de l'Orient ou de l'Occident.

Ainsi, dans la basilique Constantinienne de Sainte-Croix en Jérusalem, Rome possède un morceau important du croisillon de la croix de saint Dimas. Il est placé sur l'autel de la chapelle aux reliques, et enfermé dans un reliquaire de cristal (1). Bologne, aussi, conserve dans la belle église des saints Vital et Agricola, une noble parcelle de la croix du même saint. La vénération dont la savante cité entoure l'illustre compagnon du Sauveur est partagée par d'autres églises. Nous le verrons dans le chapitre suivant (2).

fertur) ab Hierosolymis detulit, et in loco jam dicto qui anitquitus Veneri fuerat consecratus, eam argenteis thecis operiens, et in medio illius crucis inserens partem dominici ligni ad tuitionem insulæ honorifice collocavit. Post cujus locationem crucis, ut dicunt indigenæ regionis, per virtutem dominici ligni, innumera Dominus insulæ Cypri contulit beneficia... Populorum turbæ frequenter ad supradictum confluent monasterium, etc. » Vid. Bibl. PP., t. XXV. Raynald., *ubi suprâ*.

(1) « Bononiæ S. Dismam, Beatum Latronem, in veneratione esse, in Ecclesia SS. Vitalis et Agricolæ, ubi pars aliqua crucis ejus adservatur. » Bolland., 25 Mart.; Raynald., *ubi suprâ*, et Masin., *Bononia illustrata*, etc.

(2) Orilia, p. 15, etc.

CHAPITRE XXXI

CULTE DU BON LARRON.

Union des saints avec nous. — Les saints ne meurent pas. — Le ciel appelé la *Terre des vivants*. — Amour de Dieu pour les saints. — On lui plaît en les honorant. — Culte spécial pour ceux qui lui sont le plus chers. — De ce nombre est saint Dimas. — Éloges de saint Athanase. — Privilèges de saint Dimas, fondement de notre ardente dévotion et de notre confiance. — Fête du bon Larron, en Orient et en Occident. — Son office dans les anciens Bréviaires. — Son culte dans la plupart des églises. — Plusieurs congrégations religieuses font son office. — Leurs motifs. — A Naples, belle chapelle en son honneur. — Dans toute l'Italie méridionale, chapelles et oratoires. — Patron de la ville de Gallipoli. — Dévotion très-populaire et très-ancienne. — Miracle opéré par saint Dimas.

La mort ne brise pas les liens qui unissent les chrétiens du ciel, aux chrétiens de la terre, les saints du temps, aux saints de l'éternité. En mourant, les saints ne meurent pas : ils commencent à vivre. Le ciel est appelé la terre des vivants : *Terra viventium*. Même langage dans la bouche de l'Église. *Nativité* d'un saint, veut dire jour de sa mort. Pour lui, mourir, c'est naître.

En parlant d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Notre-Seigneur disait : « Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. » Puisqu'ils vivent, les saints voient, entendent, aiment, agissent. Puisqu'ils sont nos frères, membres de la même famille, nos

intérêts sont les leurs. « Sûrs de leur bonheur éternel, dit saint Cyprien, ils sont encore pleins de sollicitude pour notre salut (1). »

Tous les siècles chrétiens ont vécu de cette foi. Loin qu'elle déplaise à Dieu et nuise en rien aux mérites de notre unique Rédempteur, Dieu s'est toujours plu à la récompenser. Autant vaudrait entreprendre de compter les étoiles du Ciel, que de vouloir énumérer les grâces signalées, les miracles authentiques, obtenus par l'intercession des saints. Mais si Dieu daigne honorer les saints en les associant à sa puissance, est-il rien de plus légitime que le culte dont ils sont l'objet de la part de leurs frères, encore exilés ? En essayant de briser les liens de famille qui nous unissent à eux, le protestantisme a montré qu'il était sans entrailles, comme il est sans raison.

Si Dieu aime tous les saints, comme un Père, vraiment père, aime tous ses enfants, il en est cependant que leurs mérites placent plus près de son cœur et plus haut dans la gloire. Le désir de notre Père céleste, ainsi que notre intérêt personnel, nous font un devoir d'honorer spécialement ces privilégiés de la grâce.

De ce nombre est, sans contredit, le bienheureux Dimas : son histoire nous l'a prouvé. Elle se compose en grande partie des éloges, que les plus éloquents docteurs de l'Orient et de l'Occident, n'ont cessé de

(1) « Jam de sua immortalitate securi et adhuc de nostra salute solliciti. » *De mortalit. vers. fin.*

donner à l'illustre compagnon de Jésus crucifié. A ce que nous savons déjà, contentons-nous d'ajouter quelques-unes des invocations, par lesquelles le grand Athanase exprime son admiration, son amour et sa confiance pour le bon Larron, et nous invite à l'imiter.

« O Bienheureux Larron ! bien plus habile à gagner le ciel que le premier Adam. Mal conseillé, le père de la race humaine porta la main au fruit de l'arbre défendu, et s'infusa, ainsi qu'à toute sa postérité, le poison de la mort. Mieux conseillé, vous avez, en étendant la main vers l'arbre sacré de la croix, recouvré le ciel que vos péchés vous avaient fait perdre, et gagné la vie.

« O Bienheureux Larron ! qui, par un secret, jusqu'alors inconnu, avez trouvé le moyen de découvrir et d'emporter le plus merveilleux des trésors.

« O Bienheureux Larron ! qui avez imité la trahison de Juda, mais le trahi a été le démon, votre ennemi rusé et implacable.

« O Bienheureux Larron ! qui, par vos vertus héroïques, avez fait de votre croix un piédestal pour monter au ciel, et une chaire éloquente, d'où vous avez, avec une énergie surhumaine, pris la défense de votre bien-aimé Rédempteur.

« O Bienheureux Larron ! qui avez montré à tous les pécheurs du monde, la puissance de la foi, et l'efficacité soudaine d'une confession bien faite et d'un repentir sincère (1). »

(1) *Serm. in Parasce.*, apud Gretzer, t. II, p. 426.

Les cinq privilèges du bon Larron, précédemment expliqués, justifient ces éloges et doivent éveiller notre dévotion. La puissance des saints est en proportion de leur élévation dans le ciel. Plus un saint est élevé en gloire, plus il s'approche de Dieu qui est la puissance infinie. Qui pourra mesurer la gloire du Bienheureux Dimas, celui-là pourra nous dire la confiance qu'il doit nous inspirer. L'Église, notre mère, le dit, à sa manière, à tous ses enfants. En Orient comme en Occident, nous la voyons honorer le bon Larron d'un culte public.

Les Églises de Syrie et de Mésopotamie célèbrent sa fête, le neuvième jour après *le Vendredi des douleurs*, c'est-à-dire le samedi de la semaine de Pâques (1). Les Grecs mettent sa fête au 23 mars, et les Latins au 25 du même mois. Autrefois elle se célébrait dans la plupart des diocèses. Toutes les belles traditions, relatives à ce grand saint, faisaient partie de l'office. On les trouvait, en particulier, dans les leçons du Bréviaire de Quimper. Elles étaient également dans le martyrologe d'Usuard. Le savant Molanus et le Bienheureux Canisius témoignent que l'office du bon Larron se faisait religieusement, dans l'ancienne cathédrale de Bruges, et dans la plupart des Églises (2).

(1) Herbelot, *Bibl. orient.*, p. 512.

(2) « In breviario corisopitensi ea omnia... olim in IX lectione distributa ad diem 26 Martii recitanda, quo die inserta est martyrologio Maurolyci memoria Dismæ latronis, cui Salvator in cruce Paradisum promisit. In additionibus Greveni ad Usuardum an. 1521 recussis, ista inserta leguntur ad 5 maii. Ipso die in

Tel était encore, au seizième siècle, le culte du bon Larron. De nos jours il est moins répandu. Toutefois nous allons voir qu'il n'a pas cessé partout. Ajoutons que, eu égard à l'état du dix-neuvième siècle, rien ne serait plus désirable que de lui rendre son ancienne popularité. A la fin du seizième siècle, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, l'*Ordre de Notre-Dame de la Merci, pour la Rédemption des captifs*, obtint du Pape Sixte V l'approbation d'un office du bon Larron.

La même faveur fut demandée et obtenue, dans le dix-huitième siècle, par la *Congrégation des Pieux Ouvriers*. Cette nouvelle demande était motivée, sur les conversions éclatantes et nombreuses, dues, pendant le cours des missions, à l'intercession du bienheureux Dimas. En témoignage de leur reconnaissance, les zélés missionnaires l'ont choisi pour leur avocat auprès de Dieu et le patron spécial de leur institut (1).

plerisque Ecclesiis officium servatur de bono Latrone, qui cum Christo crucifixus, cum ipso in Paradisum intravit. Molanus asserit Brugis servari officium de bono Latrone, cum Christo crucifixo. Hinc Brugis et in plerisque Ecclesiis id officium servari tradit in martyrologio Canisius. » Bolland, *ad* 25 Mart. — La critique moderne a rejeté la plupart des traditions relatives au bon Larron. La question est de savoir si, en devenant plus raisonneuse, elle est devenue plus raisonnable. Nous ne le pensons pas.

(1) « Cum autem a congregatione patrum Piorum Operariorum fuerit supplicata extensio dicti officii, ex quo sanctum hunc bonum Latronem in specialem patronum et advocatum elegerit, propter expertas plurimas peccatorum conversiones ejus intercessione in suis sacris missionibus factas, etc. » Ferraris, *Biblioth.*, v° *Latrones*.

A Naples, leur église de Saint-Georges possède une magnifique chapelle, dédiée au bon Larron, et dont les murs présentent, dans de nombreux *ex-voto*, le témoignage authentique des faveurs miraculeuses, obtenues par son intercession (1). Les bons Pères qui la desservent reçoivent continuellement des lettres d'actions de grâces, pour les faveurs dues au Bienheureux et des demandes sans nombre de ses images.

Pour les mêmes motifs que les missionnaires italiens, les *Oblats de Marie*, apôtres de l'ancien et du nouveau monde, récitent, encore aujourd'hui, l'office du bon Larron. Les *Serviteurs de Marie* honorent, de la même manière, celui qui fut le consolateur de l'auguste Mère et le compagnon de toutes les douleurs. Il en est de même des *Clercs réguliers*. Les pieux enfants de saint Gaëtan de Tiene, qui fut l'âme de la restauration catholique au seizième siècle, font, sous le rit double, la fête du bon Larron, le vingt-sixième jour de mars.

Les psaumes sont du commun des confesseurs non-pontifes. Saint Chrysostôme et saint Ambroise fournissent les leçons du second et du troisième nocturne. L'oraison est propre. La reconnaissance, l'humilité, la confiance, semblent s'être entendues pour la composer. « Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui justifiez les impies, nous vous supplions humblement de nous exciter à une vraie pénitence, en laissant tomber sur nous ce regard de bonté, par

(1) Orilia, c. ultim., p. 243.

lequel votre Fils unique attira le bienheureux Larron, et de nous accorder la gloire éternelle qu'il lui promit (1). »

La dévotion à saint Dimas ne s'est pas renfermée dans l'enceinte des couvents. Elle est très-populaire dans l'Italie méridionale. On invoque ce grand saint pour être préservé des attaques des voleurs. Beaucoup de familles ont son image, placée derrière la porte d'entrée de leur maison ; et on cite une foule de prodiges dus à son intercession.

Entre toutes, la ville de Gallipoli, située dans le golfe de Tarente, l'honore d'un culte fervent. Il est même le patron de la commerçante cité. Jamais les marins de la côte n'entreprennent un voyage, et jamais ils n'en reviennent, sans visiter leur saint protecteur. Cette dévotion remonte aux temps les plus anciens. Elle doit son origine aux dangers incessants, que faisaient courir aux habitants de ces parages, les incursions des pirates barbaresques (2).

Dans tout le pays, on rencontre un grand nombre d'oratoires et de chapelles dédiés à saint Dimas. En les visitant, le voyageur français se demande pourquoi la France en possède si peu, si même elle en possède ? Pourquoi la dévotion à ce grand saint, canonisé par le Sauveur lui-même, entré le premier

(1) « Omnipotens et misericors Deus, qui justificas impios, te supplices exoramus, ut nos benigno intuitu, quo Unigenitus tuus beatum traxit Latronem, ad dignam pœnitentiam provoces, et illam, quam ei promisit, tribuas nobis gloriam sempiternam. »

(2) Lettera di Napoli, 23 octobre 1867.

dans le Paradis et placé si haut dans la gloire, s'est-elle perdue parmi nous? Est-il pour le dix-neuvième siècle, en particulier, un patron mieux choisi, un protecteur plus sensible aux maux qui menacent l'Europe, ou qui déjà la dévorent? N'avons-nous rien à craindre des pirates révolutionnaires?

D'ailleurs, le bon Larron n'a-t-il pas été ce que nous sommes, un grand pécheur, et tout son désir n'est-il pas que nous soyons ce qu'il est? Pourquoi la chaire chrétienne reste-elle trop habituellement muette, sur la puissance de cet illustre saint, et sur la confiance qu'il doit inspirer à tous, particulièrement aux pécheurs mourants, et à ceux qui sont chargés de les préparer au décisif passage du temps à l'éternité?

L'ami du Sauveur et son glorieux compagnon d'armes, *commilito regni*, comme l'appelle saint Athanase, s'est plu, de tout temps, à manifester son crédit auprès de Dieu; et ce crédit est toujours le même. Entre autres miracles, qu'il nous suffise de rapporter le suivant, célèbre dans l'histoire des saints.

A la fin du quatrième siècle, vivait sur les bords du Jourdain un solitaire, devenu un des plus grands personnages de son temps: c'est saint Porphyre, évêque de Gaza. Atteint d'un squirrhe au foie, il dépérissait à vue d'œil. Dans le désir de mourir aux lieux, où le Sauveur du monde avait donné sa vie, il se fit transporter à Jérusalem. Malgré son extrême faiblesse, chaque jour il s'en allait appuyé

sur un bâton, visiter quelqu'une des stations de la Voie douloureuse.

Comme il se croyait près de mourir, une pensée le préoccupait. En quittant le monde, il avait laissé à Thessalonique, sa patrie, une immense fortune qu'il n'avait pas distribuée aux pauvres, à cause de la jeunesse de ses frères. Il envoya donc à Thessalonique, Marc, son ami intime, pour régler ses affaires. Le fidèle mandataire s'acquitta religieusement de sa commission, et, au bout de trois mois, il revint à Jérusalem. Mais laissons-le raconter lui-même son voyage.

« Muni d'une lettre du saint, je m'embarquai à Ascalon, et après treize jours de navigation j'arrivai à Thessalonique. Je montrai ma procuration et partageai la fortune, entre mon bienheureux maître et ses frères. Je vendis ce qui lui revenait en biens-fonds, trois mille écus d'or. J'apportai avec moi les étoffes précieuses et l'argenterie ; de plus une somme de quatorze cents écus d'or.

« Après onze jours de mer, je revins à Ascalon. Là, je pris des chameaux et des mulets, pour porter tant de richesses, et je montai à Jérusalem. En me voyant, le bienheureux m'embrassa avec une tendresse paternelle et m'arrosa de larmes de joie ; car la joie fait aussi pleurer. Pour moi, je ne le reconnaissais pas. Son corps avait pris de l'embonpoint, ses joues étaient roses et remplies : je ne cessais de le regarder. Il s'aperçut de mon hésitation et se mit à sourire, en me disant avec douceur :

« Marc, mon frère, ne vous étonnez pas de me voir bien portant et robuste. Apprenez seulement la cause de ma guérison, et vous admirerez avec moi l'ineffable bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui peut sans peine guérir les maladies les plus désespérées. »

« Je le priai de me dire lui-même de quelle manière il avait recouvré la santé. « Il y a, me répondit-il, quarante jours, que, la veille du saint dimanche, je fus pris d'une douleur intolérable. J'employai ce qui me restait de forces, pour me traîner sur le Calvaire, et là je m'étendis par terre. Dans une sorte d'extase, occasionnée par la douleur, je vois le Sauveur cloué sur la croix et, à côté de lui, un des larrons sur une autre croix. Je me mets à crier et à répéter la parole du bon Larron : *Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans votre royaume.*

« Pour réponse à ma prière, le Sauveur dit au Larron : Descendez de la croix et sauvez ce malade, comme vous-même avez été sauvé. Le Larron, étant descendu de la croix, m'embrassa et me baisa. Sur-le-champ, je suis debout; je cours à Notre-Seigneur, et je vois que lui-même est descendu de la croix. Alors, me présentant sa croix, il me dit : Recevez ce bois et gardez-le. Ayant reçu et porté ce précieux bois, je revins de mon extase. A l'instant toute douleur disparut, et il ne resta plus aucune trace de ma maladie. »

« Ce récit me remplit d'admiration, et je m'at-

tachai plus inviolablement que jamais à mon bienheureux maître (1). »

Et nous aussi, attachons-nous plus que jamais au grand saint, qui fut l'instrument béni de cette miraculeuse guérison. Si jusqu'à présent nous l'avons trop oublié, faisons-nous un devoir de pratiquer, soit pour nous, soit pour tant de pécheurs endurcis, l'exercice de dévotion que la piété catholique lui a consacré.

(1) *Apud* Sur. et Bolland., *in vit.* S. Porphy., 26 febr. Sur., t. II, p. 1058.

CHAPITRE XXXII

DÉVOTION PARTICULIÈRE AU BON LARRON.

Motifs de cette dévotion dans les temps présents. — Pratique de cette dévotion. — Introduction. — Premier privilège du bon Larron : méditation et prière. — Second, troisième, quatrième, cinquième privilège. — Méditation et prière. — Oraisons à saint Dimas, grand patron des pécheurs mourants. — Épitaphe du bon Larron. — Conclusion de l'histoire du bon Larron. — Avis aux pécheurs et au dix-neuvième siècle. — Motifs de confiance. — Nécessité du repentir. — Bonheur du dix-neuvième siècle repentant.

De la vie du bon Larron naissent naturellement, comme le parfum de la fleur, l'admiration, la confiance, l'amour. Afin de les rendre efficaces, un ancien et pieux auteur a traduit ces nobles sentiments, en exercice de dévotion, à l'usage de tous les chrétiens et surtout des grands pécheurs, arrivés, sans conversion, à l'article de la mort. Il en est peu, ce nous semble, qui devrait être plus répandu, aujourd'hui surtout.

Ne sommes-nous pas, qui que nous soyons, en face de ce grand pécheur qui s'appelle le dix-neuvième siècle, qui marche vers l'abîme à grands pas, couvert d'iniquités et le blasphème sur les lèvres ? Outre la charité, la crainte d'être entraînés avec lui, la nécessité de nous préserver de l'esprit qui l'anime, ne nous font-elles pas un devoir de solliciter instam-

ment sa conversion ? Déjà, qui peut compter les âmes que son contact a perdues ?

Combien de personnes pieuses dans le monde, de religieuses dans les maisons particulières ou dans les hôpitaux ; combien de prêtres dans l'exercice du ministère pastoral ; combien d'enfants, d'épouses, de mères, de sœurs n'ont pas à demander le salut de quelque désespéré ? Après Marie, le refuge par excellence des pécheurs, trouverons-nous un plus puissant avocat que le bon Larron, grand pécheur et grand saint, converti et canonisé trois heures seulement avant de mourir ?

A cette question va répondre l'exercice suivant, fondé sur les glorieux privilèges du bienheureux Dimas.

INTRODUCTION.

Nous devons tous mourir. *Il est décrété*, dit saint Paul, *que tous les hommes mourront ; et après cela le jugement* (1). Le mal n'est pas de mourir, mais de mourir mal. De là, cette parole du Prophète-roi : *La mort des pécheurs est tout ce qu'il y a de plus mauvais* (2). Pour nous aider à faire non-seulement une bonne mais une excellente mort, j'ai, après de longues recherches, trouvé le grand saint Dimas. Dans les derniers moments de sa vie mortelle, de voleur horriblement fameux il devint, grâce à l'infinie miséricorde, un des plus grands saints du Paradis. Ainsi l'enseigne le saint cardinal Pierre

(1) Hebr., ix, 27.

(2) Ps. 33, 22.

Damien. « Paille à brûler, il est devenu un cèdre du Paradis ; tison d'enfer, il est un astre radieux du firmament (1). » Que chacun donc recoure à ce très-puissant avocat des agonisants, afin qu'il lui obtienne, dans ce terrible moment, une vraie douleur de ses péchés. Pour cela, qu'il fasse souvent en son honneur l'exercice suivant.

Premier privilège.

Le premier privilège de saint Dimas, est sa ressemblance avec Notre-Seigneur crucifié. Elle consiste en ce que, par la grâce toute-puissante de Jésus, il se convertit sur-le-champ, devint le bien-aimé du Sauveur, et parmi tous les élus il est le seul qui ait souffert le supplice de la croix avec lui. Écoutons le séraphique saint Bernardin de Sienne : « Peu importe qu'il ait été crucifié pour ses crimes. Après sa parfaite conversion, il fut un vrai membre de Jésus-Christ, et dès ce moment ses souffrances furent semblables aux mortelles souffrances du Fils de Dieu (2). »

PRIÈRE.

Grand saint ! nous vous supplions de nous obtenir de votre bien-aimé Rédempteur, la grâce de porter

(1) « Stipula inferni cedrus est Paradisi ; torris inferni factus est splendidum sidus cœli. » *Serm. de S. Bonif.*

(2) « Nec tamen obstat, quod pro suis sceleribus crucifixus fuit ; quia post plenam conversionem fuit legitimum membrum Christi, et ex tunc pœna sua configurata fuit similitudini mortis ejus. » *Serm. in fer. v. post Dom. aliv.*

gaiement sa croix, afin que nous soyons en tout conformes à Celui, qui a voulu être crucifié pour l'amour de nous. « Car, dit l'Apôtre, les prédestinés à la gloire doivent être ici-bas les images du Fils de Dieu (1). »

Pater, Ave, Gloria, etc.

Second privilège.

Le second privilège de saint Dimas, est d'avoir été l'avocat du Fils de Dieu. Ce privilège est incomparable. Pour en comprendre la sublime grandeur, il faut considérer quel était ce Jésus qui, abandonné de tous et cloué sur une croix, répandait son sang et donnait sa vie pour le salut de l'homme. Quel noble client ! Quel insigne privilège d'être choisi pour son défenseur ! Quel courage il fallait pour dire devant toute la synagogue : Jésus est innocent (2) !

PRIÈRE.

Grand saint ! daignez nous obtenir la force de défendre en toute occasion l'honneur de Dieu, la cause de l'Église et de confesser Jésus-Christ, Homme-Dieu, Rédempteur du monde, en fuyant le péché, et en ne négligeant rien pour le faire éviter et détester des autres, afin qu'au jour du jugement,

(1) « Quos prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. » Rom., VIII, 29.

(2) « Hic vero nihil mali gessit. » Luc., XIII, 41.

Jésus nous confesse devant son Père éternel et devant toutes les nations assemblées, suivant sa promesse : « Celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai moi aussi devant mon Père (1). »

Pater, Ave, Gloria, etc.

Troisième privilège.

Le troisième privilège de saint Dimas, est d'avoir été l'unique prédicateur de la divinité de Jésus crucifié. S'il fallait un courage héroïque pour proclamer l'innocence de Jésus, en face de ses accusateurs et de ses bourreaux, il fallait une foi d'une vigueur et d'une vivacité incompréhensible, pour proclamer sa divinité. Cette foi est le privilège exclusif de notre saint. Dans ce Jésus, mourant au milieu des opprobres, il reconnaît le Dieu de l'Univers, le Roi immortel des siècles, et il le proclame en disant : « Souvenez-vous de moi, quand vous serez dans votre royaume (2). »

PRIÈRE.

Grand saint ! nous vous prions de nous obtenir de votre tant aimé Jésus, la grâce de rechercher avidement, non les biens périssables de cette misérable

(1) « Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram patre meo. » Matth., x, 32.

(2) « Memento mei, cum veneris in regnum tuum. » Luc., xxiii, 42.

vie, non les plaisirs de ce siècle corrompu, mais uniquement le règne de Dieu, et sa justice, comme lui-même nous l'a dit (1) : « Afin que, parmi les vicissitudes de ce monde, nos cœurs soient fixés, là où sont les véritables joies (2). »

Pater, Ave, Gloria, etc.

Quatrième privilège.

Le quatrième privilège de saint Dimas, est d'avoir été le compagnon des douleurs de la très-sainte Vierge. Entre toutes les créatures de la terre, au bon Larron seul fut réservée l'insigne prérogative d'être le compagnon des souffrances de Marie. Seul avec elle, au moment de la mort du Rédempteur, il conserva intacte la foi en Jésus. Seul avec Marie, il compatit à sa mort, comme à la mort du Fils de Dieu, vraiment Dieu et vraiment homme. C'est la doctrine du séraphique Bernardin. « Les gémisséments du seul bon Larron avec ceux de Marie, furent pleinement agréables à Dieu, parce que, grâce à la foi infuse dans son âme, seul il regarda comme vraiment Dieu, l'homme qu'il voyait mourir sous ses yeux dans d'incroyables douleurs (3). »

(1) « Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus. » Matth., v, 33.

(2) « Ut inter mundanas varietates ibi nostra fixa sint corda, ubi vera sunt gaudia. » *Orat. in Dom. iv, post. Pasch.*

(3) « Solius hujus Latronis cum maternis fuerunt accepta lamenta, quia vere Deum credidit, desuper infusa fide, quem cum incredibili dolore hominem ante oculos suos morientem vidit. » *Loc. cit.*

PRIÈRE.

Grand saint ! daignez nous obtenir de Notre-Seigneur la grâce d'accompagner la très-sainte Vierge, dans le douloureux martyre qu'elle souffrit au pied de la croix. Tel est le désir de cette sainte Mère, comme elle-même le révéla à sainte Brigitte : « Ma fille, ne m'oubliez pas ; voyez ma douleur et ressentez-la autant que vous pourrez. Considérez mes souffrances et mes larmes, et affligez-vous avec moi (1). »

Pater, Ave, Gloria, etc.

Cinquième privilège.

Le cinquième privilège du bon Larron, est d'avoir été la figure de tous les élus. En lui se voient, comme réunies, toutes les âmes bienheureuses, destinées à jouir dans le ciel de la gloire éternelle. Car lui seul entendit de la bouche même de Jésus cette parole : — *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis* (2). — « Il l'entendit le premier, il l'entendit pour lui et pour toute l'humanité régénérée, dont il était le représentant : ce qui n'a été donné à aucun autre (3). »

(1) « *Filia mea, non obliviscaris mei ; vide dolorem meum, et imitare quantum potes. Considera dolores meos et lacrymas, et dole.* » *Revel.*, lib. II, c. xxiv.

(2) « *Hodie mecum eris in Paradiso.* » *Luc.*, xxiii, 42.

(3) « *Quintum quoque fuit privilegium figuratonis ; nam ipse figuram tenuit et quasi vicem omnium electorum.* » *Ubi supra.*

PRIÈRE.

Grand saint ! figure de tous les élus, nous vous demandons humblement de nous obtenir de Jésus crucifié avec vous, la grâce de porter patiemment le fardeau de la vie, les tribulations, le travail, la pauvreté, la maladie, en un mot, la croix qui, dans cette vallée de larmes, pèse sur les malheureux enfants d'Adam, afin que nous méritions d'être comptés parmi les élus et participants de la gloire éternelle. Telle est, suivant l'oracle divin, la condition du salut : « Ceux-là entreront dans la maison du Père céleste, qui auront lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau crucifié (1). »

Pater, Ave, Gloria, etc.

A saint Dimas,

Patron des agonisants.

Antienne. Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Dès ce moment, l'Esprit leur dit de se reposer de leurs travaux.

O Dimas ! Larron pénitent, excellent patron, soyez mon protecteur au moment de la mort, lorsque je me débattrai dans l'agonie.

Ad sanctum Dismam,

agonizantium Patronum.

Antiphona. Beati mortui qui in Domino moriuntur. A modo jam dicit Spiritus ut requiescant a laboribus suis (2).

O Disma ! Latro pœnitens, electissime patrona, sis mihi tutor moriens dum luctor in agone.

(1) « Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas in sanguine Agni. » Apoc., vii, 14.

(2) Apoc., xiv, 13.

Petitio ad sanctum Dismam.

Sancte Disma, qui mira Dei Providentia ex nefario latrone in eximium pœnitentiæ speculum evasisti, et paucas intra horas æterna tibi gaudia comparasti : aspice sublimi gloriæ tuæ throno in hanc vallem miseriarum. Recordare, o Sancte mirabilis, mentis humanæ fragilitatis, ad malum semper, magis quam ad bonum proclivis. Recordare, et pro nobis ad Deum appella, ut sicut per gratiam suam efficacem ad pœnitentiam et Paradisi cœlestis gloriam te perduxit : ita nos famulos suos et famulas, eadem efficaci gratia, ad dignos pœnitentiæ fructus impellat, ut peccata tecum abolentes pie tibi commoriamur, ac una tandem in Deo salutari nostro perenniter exsulemus. Amen.

Prière à saint Dimas.

Saint Dimas, qui par une Providence admirable, d'insigne voleur êtes devenu un parfait modèle de pénitence, et, en peu d'heures, avez acquis le bonheur éternel : du trône de gloire où vous êtes assis, abaissez vos regards sur cette vallée de misère. Souvenez-vous, admirable Saint, de la fragilité de la nature humaine, toujours plus inclinée au mal qu'au bien. Souvenez-vous-en ; et demandez pour nous au Dieu, qui, par sa grâce efficace, vous a conduit à la pénitence et à la gloire du Paradis, de nous faire produire par la même grâce, à nous ses serviteurs et ses servantes, de dignes fruits de pénitence, afin qu'effaçant nos péchés comme vous, nous mourions pieusement avec vous, pour nous réjouir éternellement ensemble en Dieu notre Sauveur. Ainsi soit-il.

Oratio sanctæ Brigittæ

Benedictio æterna sit tibi, Domine mi Jesu Christe, qui existens in mortis agoniam, omnibus peccatoribus spem de venia tribuisti, quando Latroni ad te converso, Paradisi gloriam misericorditer promisisti. Amen.

Prière de sainte Brigitte.

Bénédiction éternelle à vous, mon Seigneur Jésus-Christ, qui, étant à l'agonie, avez donné à tous les pécheurs l'espérance du pardon, en promettant miséricordieusement au bon Larron la gloire du Paradis. Ainsi soit-il.

Afin de ne rien omettre de ce qui peut contribuer

à la gloire du bon Larron, nous transcrivons ici l'építaphe qu'une main pieuse lui a composée. En la lisant, on y trouvera de nouveaux motifs de confiance envers le grand saint, dont il serait à désirer que le culte devint plus populaire aujourd'hui que jamais.

Építaphe du bon Larron.

- « Voici un voleur ; Passant, arrête.
 « Sa vie n'est connue que par sa mort.
 « Partout vagabond, partout fugitif,
 « Pour que Dieu pût enfin le trouver, il fallut le clouer sur une croix.
 « Alors même, il n'oublia pas son métier ; condamné à mort pour avoir volé,
 « Il changea l'objet de son vol, mais toujours voleur dans l'âme.
 « Au Dieu voyageur il ne servit de rien, de cacher ses trésors sous sa nudité.
 « Comme il sort du monde, le voleur le suit jusque dans les airs et s'attache à son côté.
 « Il profite des ténèbres d'une nuit subitement arrivée,
 « Et, ne pouvant voler avec la main, il vole avec la parole.
 « De la clef de David, qui le premier devait faire usage, sinon un voleur ?
 « A demi mort, il la reconnaît.
 « Ni la nuit ni la rouille ne peuvent la cacher à des yeux toujours attentifs aux clefs.

- « Le ciel se trouble en se voyant escalader,
 « Il craint pour ses trésors,
 « En les voyant ouverts aux voleurs.
 « Mais celui-ci, y montant les jambes brisées,
 « Prouve qu'il ne vient pas comme un voleur ordi-
 naire.
 « Dans le voisinage du Christ, il puisa un tel amour
 de la croix,
 « Que, pour l'en détacher, il fallut le frapper, à grands
 coups.
 « Au bon Larron, Passant, joins le mauvais, de peur
 qu'il ne te nuise.
 « Entre les deux tu trouveras le Christ.
 « Regarde ce double phare, si tu veux tenir la route
 du ciel (1). »

(1) *Boni Latronis tumulus.*

*Incidisti in Latronem, viator, sistendus es.
 Vitam ejus non aliunde, quam ex morte cognoscas.
 Ubique vagus, ubique profugus,
 Ut inveniri semel a Deo posset, figendus fuit.
 Ne tum quidem immemor artis suæ, cum propter illam periret,
 Mutavit furti materiam, furacitate retenta.
 Viatori Deo non profuit dissimulasse nuditate thesauros.
 Exeuntem de mundo in aerem usque secutus adhæsit lateri,
 Et festinata noctis opportunitate usus,
 Quando non poterat manu, furatus est halitu.
 Clavis David cui primum esset usui quam latroni ?
 Agnita illa est a seminece.
 Nec eam aut nox aut rubigo celavit, oculis intentis semper ad
 claves.
 Turbatum cælum est, cum jam violenti raperent illud,
 Gazis suis timuit trepidum,
 Cum eas cerneret furibus patuisse.
 Fractis mox cruribus iter salutis ingressus,*

Eo se sedibus suis se non venisse convicit,
Hausto, de Christi vicinia, amore crucis, ita eidem adhæsit,
Ut ab ea fuerit fuste pellendus.
Bonum Latronem, viator, malo conjunge ne noceat.
Inter utrumque Inveniendus est Christus.
Hæc gemina pharos portum salutis quærentibus attendenda.

Apud Raynald., c. XIII, p. 554.

CONCLUSION

Se repentir ou périr : telle est l'alternative laissée au coupable, quel que soit son nom.

Mieux qu'aucun raisonnement, l'histoire du bon Larron la met dans tout son jour. Quelques heures de plus sans repentir, et Dimas était perdu.

Pour les peuples, non moins que pour les individus, cette alternative est inévitable : la raison en est simple.

Ne pas se repentir quand on est coupable, c'est prétendre être coupable impunément.

Prétendre être coupable impunément, c'est ôter à Dieu la justice et à l'homme la responsabilité de ses actes, c'est vouloir vivre, tout en violant la loi fondamentale de la vie : car la vie, c'est l'ordre.

L'ordre existe, lorsque toute chose est à sa place : en haut, ce qui, d'après les lois éternelles, doit être en haut ; en bas, ce qui doit être en bas.

Mettre en haut ce qui, d'après les lois éternelles, doit être en bas, et en bas, ce qui doit être en haut : Dieu à la place de l'homme, et l'homme à la place de Dieu ; c'est le désordre.

Prétendre y vivre, y vivre impunément, c'est vou-

loir maintenir en haut, ce qui doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut : Dieu à la place de l'homme, et l'homme à la place de Dieu.

De toutes les impossibilités, celle-ci est la plus grande.

Pour l'individu, périr, c'est perdre la paix de ce monde et la vie éternelle de l'autre. Pour les nations, qui ne vont pas en corps dans l'autre monde, périr, c'est marcher de révolutions en révolutions, jusqu'à ce que, se déchirant de leurs propres mains, ou tombant sous les coups de quelque puissant voisin, elles subissent l'inexorable arrêt de mort, porté contre la révolte obstinée.

Ainsi finirent toutes les nations de l'ancien monde.

Au contraire, se repentir, c'est vivre, car c'est rentrer dans l'ordre, c'est-à-dire remettre chaque chose à sa place, Dieu en haut et l'homme en bas.

De ce noble repentir, garantie nécessaire de vie et de bonheur, le Larron du Calvaire est le modèle accompli. Dernier chef-d'œuvre du Rédempteur expirant, il a été laissé au monde comme un type immortel. Le Dieu Sauveur, dont la miséricorde est immuable, peut et veut le réaliser dans tous les pécheurs, si désespérés qu'ils soient. Lui-même nous en donne son infailible parole : *Le Fils de l'homme est venu pour sauver tout ce qui avait péri.* Oui, tout, sans exception, peuples et individus ; tout ce qui voudra être sauvé, même les voleurs de grands chemins.

Que reste-t-il donc à dire aux pécheurs, et surtout au grand Larron, qui s'appelle le Dix-neuvième Siècle? Un seul mot : repentir.

S'adressant aux premiers, la foi leur dit : Excepté l'innocence, vous êtes de grands enfants qui vous laissez fasciner par votre implacable ennemi. Voyez ces fils de rois : dans leurs mains se trouve parfois une pierre précieuse. Un filou se présente. En échange de leur trésor, il leur offre quelques friandises dont leur âge est avide, et la perle s'échappe de leurs mains.

Ainsi fait le démon à votre égard. Le rusé ennemi des âmes, dit saint Augustin, vous présente un fruit trompeur, et vous vole le Paradis : *Porrigit pomum et surripit Paradisum*. Fils de rois, héritiers d'un trône, assez longtemps vous avez fait le métier de dupes ; il est temps de devenir sages. Imitiez le bon Larron. Coupables comme lui, comme lui sachez vous repentir. En voyant un vétérans du crime, déjà sur le gibet, obtenir en quelques instants et sa grâce et le bonheur éternel, qui peut désespérer : *Quis hic desperet, Latrone sperante ?*

Quant au Dix-neuvième Siècle, à qui nous avons dédié cette histoire, les paroles suivantes, venues du lointain des âges, semblent écrites exprès pour lui. « Rentre enfin en toi-même, vieil Adam. En considérant le Larron du Calvaire, vois où t'a cherché le nouvel Adam, et dans quel état il t'a trouvé. Dans les plaies de son corps, il t'a montré les ignominies de ton âme. Tu le fuyais ; et, te courir après en

t'appelant et en pleurant, à travers les soufflets, les fouets et toute sorte d'outrages inconnus, ne lui a pas suffi.

« Il t'a poursuivi jusque sur la croix, où tes crimes t'avaient conduit, et là, il t'a trouvé, déjà moitié mort, et il t'a sauvé. Quel fut, en effet, ce larron, sinon Adam ? Du jour, où, dans le Paradis, il devint homicide de lui-même et de sa race, le père du genre humain s'enfuit chargé de son crime, loin de Dieu, et se cacha, jusqu'à ce qu'enfin cloué à une croix, il ne lui fût plus possible de fuir ni de se cacher. Là, saisi par vous, ô bon Jésus, et converti, il avoua sa faute, et en accepta volontiers le châtement. Afin de l'encourager à souffrir, vous daignâtes vous placer vous-même à ses côtés pour souffrir avec lui (1). »

Voilà bien le Dix-neuvième Siècle. En pleine insurrection contre le christianisme et contre l'Église, il prétend vivre sans eux, loin d'eux, malgré eux. Vains efforts ! Semblable au cheval de manège auquel on a bandé les yeux, il a perdu l'instinct de sa conservation et s'épuise à tourner dans un cercle infranchissable. A tous les pontifes de la sagesse humaine, il demande l'ordre et la paix : et il n'aboutit qu'à des mécomptes. En attendant, la fermentation révolutionnaire s'étend partout ; les symptômes de bouleversement s'accroissent de plus en plus ; les fautes se multiplient, la culpabilité s'aggrave ; la

(1) « Tu enim admonebas ne pati abhorreret, quod te quoque secum pati videret. » *Vitis Myst.*, c. vi.

puissance des ténèbres grandit à vue d'œil : et le Dix-neuvième Siècle ne se convertit pas !

Que faut-il en conclure ? Comme Dieu aura le dernier mot, il faut en conclure que l'heure du crueifement approche. Déjà, s'il veut prêter l'oreille, le Dix-neuvième Siècle entendra retentir la hache et le marteau des nombreux travailleurs qui, dans leurs antres souterrains, lui fabriquent sa croix. C'est là, sur le gibet du Socialisme et de la Barbarie : *Affirmés*, comme le disent leurs apôtres, *par l'Athéisme et le Matérialisme*, qu'il va se trouver face à face avec Dieu (1). Dans ses mortelles angoisses, qu'il se souvienne du Calvaire. Là, il y eut deux larrons en croix ; et s'il ne veut pas périr comme le mauvais, qu'il dise comme le bon : « Je souffre justement ; mais le christianisme que j'ai tant blasphémé ; mais l'Église que j'ai tant persécutée, n'ont point fait de mal. Fondateur du christianisme et de l'Église,

(1) A l'heure même où nous écrivons ces lignes, le chef de la grande armée révolutionnaire, Mazzini, appelle ses soldats au combat et leur annonce que l'heure est venue d'en finir avec l'ordre actuel. « La vieille Europe se meurt ! Allons, réveillez-vous ! Vous n'entendez donc pas ces rumeurs souterraines comme d'un navire brisé par la tempête, une rumeur de ruine imminente ? C'est la vieille Europe qui craque ; c'est le temps qui ronge une époque. Et n'entendez-vous pas ce frémissement, ce murmure de fermentation secrète, ce souffle mystérieux qui secoue et passe comme la brise sur la mer, comme le vent qui agite les cimes des forêts entre l'aurore et le lever du soleil ? C'est la jeune Europe qui surgit, c'est la naissance d'une époque ; c'est le souffle de Dieu annonçant aux peuples le soleil de l'humanité ! Fils de Dieu et de l'humanité, levez-vous et marchez ! L'heure a sonné. »

Jésus, Rédempteur du monde, souvenez-vous de moi, quand, sur les ruines de tout ce qui doit périr, vous aurez rétabli votre règne : Je me REPENS. »

Depuis quelques années surtout, la Providence, toujours lente à punir, semble redoubler d'efforts, en multipliant coup sur coup les motifs de crainte et d'espérance, afin d'amener sur les lèvres du Dix-neuvième Siècle cette parole de salut.

A peine prononcée, cette miraculeuse parole fait tout rentrer dans l'ordre, ferme l'ère des révolutions, et prépare au monde le plus brillant avenir. Redevenues les filles dociles de leur mère, et mettant à son service les immenses trésors de génie, de force et d'activité dont elles disposent, les nations de l'Occident renverseront sans peine les barrières séculaires, qui arrêtent la civilisation chrétienne aux frontières de l'Orient.

Alors, le Prince de la paix reprenant son empire, se réalisera le triomphe universel de l'Église présente par les uns, annoncé par les autres, désiré par tous, et, ce semble, visiblement préparé par le développement, sans exemple et sans raison apparente, de toutes les œuvres catholiques dans le monde entier.

Heure bénie ! où le Dieu Rédempteur devenu, selon ses vœux, l'unique berger d'une seule bergerie, et, laissant les pharisiens d'aujourd'hui, comme les pharisiens d'autrefois, l'accuser d'être l'ami des pécheurs, se montrera pour le dix-neuvième siècle ce qu'il fut pour Dimas, pour la jeune pénitente de

Magdala, pour l'enfant prodigue, pour la brebis perdue et retrouvée, l'incompréhensible miséricorde et l'incompréhensible tendresse.

Heure bénie ! où le dix-neuvième siècle, grand pécheur et grand voleur, mais, comme le larron du Calvaire, grand pénitent et grand apôtre, entendra la parole qui dissipera toutes ses craintes, apaisera toutes ses haines, guérira toutes ses plaies : Aujourd'hui vous serez avec moi dans le Paradis : *Hodie mecum eris in Paradiso.*

Il en sera complètement ainsi ; car le repentir, c'est la paix ; la paix est la tranquillité de l'ordre ; l'ordre est le paradis de la terre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

Dédicace de cette histoire au dix-neuvième siècle. — Raisons de cette dédicace. — Le dix-neuvième siècle trouve son modèle dans le bon Larron. — Coupable comme lui, comme lui il doit, il peut se repentir. — Sa conversion est l'unique solution de tous les problèmes sociaux. — Réponse aux difficultés. — Utilité particulière de cette histoire : elle révèle beaucoup de faits curieux oubliés ou peu connus ; elle soude l'histoire évangélique à l'histoire profane ; elle ouvre l'âme aux plus nobles sentiments, l'admiration et l'amour ; elle appelle la prière ; elle est un préservatif ou un remède puissant contre le découragement et le désespoir.....

v

CHAPITRE I.

Les voleurs en Judée.

Étymologie du mot voleurs ou larrons. — Larrons ou brigands très-nombreux en Judée au temps de Notre-Seigneur. — Témoignage de l'historien Josèphe. — Chasse donnée aux brigands par Hérode et par les gouverneurs romains, Pilate, Félix et Festus. — Pourquoi ce grand nombre de brigands dans la Judée.....

1

CHAPITRE II.

Le bon Larron.

Fuite de la sainte Famille en Égypte. — Rencontre des voleurs dans le désert. — Ce fait, très-vraisemblable en lui-même, attesté par la tradition. — Autorité de cette tradition. — Elle est consignée dans des monuments du deuxième et du troisième siècle. — Ce qu'il faut penser

20.

des Évangiles apocryphes. — Témoignages des siècles postérieurs : Eusèbe d'Alexandrie, Grégoire de Tours, saint Anselme, Vincent de Beauvais. — Le grand historien de Notre-Seigneur, Landolphe de Saxe, le savant père Orilia et une foule d'autres. — Ce qui se passa dans cette rencontre. — Prévoyance de l'infinie miséricorde de Notre-Seigneur..... 9

CHAPITRE III.

Naissance et nom du bon Larron.

Païen de naissance. — Égyptien d'origine. — Détails sur les ruines actuelles de *Latroun*, en Judée. — Citations de Quaresmus et de Monseigneur Mislin. — Témoignages de l'évêque d'Equilium, de saint Chrysostôme, de saint Augustin, de l'évêque Eusèbe, de saint Jean Damascène, de Pierre de Natalibus, du père Orilia. — Suivant la tradition la plus ancienne et la plus répandue, le bon Larron s'appelait Dimas. — Preuves de cette tradition : l'Évangile de Nicodème, l'évêque d'Equilium, Salmeron, Masino, Quaresmus, Pipinus, Ravisius, Maurolyco, les Bollandistes, Godefroy de Vendôme, Théophile Raynaud, Sylveira, le père Orilia, le bienheureux Simon de Cassia. — Détails sur le Martyrologe romain et la décision de la Congrégation des Rites. — De quelle manière on a pu connaître le nom propre du bon Larron. — Le héraut de la justice et l'écriveau. — Détails historiques..... 27

CHAPITRE IV.

Vie du bon Larron.

Son père était un chef de bande. — Le bon Larron naquit au milieu des voleurs. — Il grandit avec eux. — Il commit tous les crimes que commettent les brigands. — Témoignages de l'histoire profane, de saint Ambroise, de saint Chrysostôme, de saint Léon, de l'évêque Eusèbe. — Meurtrier de son propre frère. — Passages de saint Euloge et de saint Grégoire le Grand. — Preuve de son extrême culpabilité : le crucifiement. — Usage du crucifiement chez les païens : exemples cités par les his-

toriens de l'Orient et de l'Occident. — Dimas, voleur de grands chemins, pendant trente ou quarante ans. — Jugé, dit-on, à Jéricho, et conduit à Jérusalem pour donner plus d'éclat à son supplice. — Détails sur sa prison.....	45
--	----

CHAPITRE V.

La flagellation.

Peine infligée aux condamnés à mort. — Détails sur les faisceaux et sur les Licteurs. — Nombre et fonctions des Licteurs. Plusieurs instruments de flagellation. — Employés différemment suivant la qualité des personnes. — Episode de saint Paul et de Silas. — Cruauté romaine dans la flagellation. — Usage réglé par la loi chez les Juifs. — Le bon Larron flagellé suivant la loi romaine..	57
--	----

CHAPITRE VI.

La flagellation (suite).

Moment de la flagellation : avant de conduire le condamné au supplice, ou pendant qu'on l'y conduisait. — Témoignages des anciens. — Comment elle avait lieu. — Flagellation pendant le trajet de la prison à l'endroit du supplice, la plus usitée. — Nombreux exemples dans les auteurs païens. — Ministres de la flagellation. — Détails historiques sur les habitants du Picénum et de la Calabre. — Ils épousent le parti d'Annibal. — Ils sont condamnés par les Romains à être les courriers et les fouetteurs publics. — Témoignages de Strabon, d'Aulu-Gelle, de Festus. — Par qui fut flagellé le bon Larron..	64
--	----

CHAPITRE VII.

Préludes de l'exécution.

Année, jour et heure de l'exécution. — Nombreux passages des Pères et des historiens, entre autres : Tertullien, saint Augustin, saint Chrysostôme, Pétau, Mariana, Baronius. — Lieu où fut rendue la sentence : le Prétoire. — Ce qu'était le Prétoire : description. — Conduite des	
---	--

condamnés au lieu de l'exécution. — Description de la *Voie douloureuse*. — La *Porte judiciaire*. — Pourquoi les anciens rendaient la justice à la porte des villes..... 74

CHAPITRE VIII.

Le Calvaire.

Situation et description du Calvaire. — Partie du mont *Moria*. Trois cimes du mont *Moria*. — Par quoi elles furent occupées. — La cime du Calvaire hors de Jérusalem, au temps de Notre-Seigneur. — Le Calvaire tel qu'il est aujourd'hui. — Passage de monseigneur Mislin. — Il porte encore la marque des prodiges dont il fut le théâtre. — Citation d'Adricome et d'un voyageur protestant. — Étymologie du mot *Calvaire*. — La tête d'Adam enterrée sur le Calvaire. — Antique tradition de l'Orient..... 85

CHAPITRE IX.

Le Calvaire (suite).

Preuves de cette tradition : témoignages de Tertullien, d'Origène, de saint Basile, de saint Chrysostôme, de saint Augustin, et d'un grand nombre d'autres. — Explication de quelques passages de saint Jérôme. — Perpétuité de cette tradition dans la tête de mort, placée au bas des crucifix. — Le Calvaire, lieu du sacrifice d'Abraham : preuves..... 94

CHAPITRE X.

Le crucifiement.

Les montagnes choisies pour l'exécution des criminels. — Dans quel but. — Passage de Quintilien, de Valère Maxime, de Suétone. — Arrivée des condamnés. — Occupations des bourreaux. — Les condamnés couchés par terre et étendus sur leurs croix. — Forme de la croix. — Cinq espèces de croix : la croix *simple*, la croix *fourchée*, la croix en *sautoir*, la croix *engagée*, la croix *élançée*. — Quelle fut la croix du bon Larron. — Sentiment de Tertullien, de saint Jérôme, de saint Paulin. — Raisons

mystérieuses de ce sentiment. — La forme de la croix perpétuée dans le T, qui commence le canon de la messe. — Passages d'Innocent III, de Nicéphore et de Sandini..... 106

CHAPITRE XI.

Les douleurs.

Les condamnés fixés à la croix non avec des cordes, mais avec des clous. — Passages d'Artémidore, de saint Augustin, de saint Chrysostôme, de Molanus, de Juste-Lipse. — Nombre des clous. — Témoignages d'Innocent III, de Luc de Tuy, de Grégoire de Tours, de Baronius et de plusieurs autres. — Tortures des crucifiés. — Le *Suppedaneum*. — Hauteur des croix. — Les condamnés crucifiés nus. — Ignominie et douleurs du supplice de la croix. — Blasphèmes des larrons..... 115

CHAPITRE XII.

La conversion.

Placement des trois croix. — Pourquoi celle de Notre-Seigneur au milieu. — Belles explications de saint Ephrem, de saint Cyrille. — Image frappante du jugement dernier. — Passage de saint Augustin et de saint Léon. — Le bon Larron placé à la droite de Notre-Seigneur : nom que lui donnent les langues de l'Orient. — Parole de Notre-Seigneur : *Père, pardonnez-leur*, etc. — Impression qu'elles produisent sur Dimas. — Ses paroles à son compagnon. — Quel en est le sens. — Ses paroles à Notre-Seigneur : *Souvenez-vous de moi*. — Quel en est le sens. — Dimas continue son métier de voleur. — Félicitations que lui adressent les Pères de l'Église : saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Augustin, Sédulius..... 125

CHAPITRE XIII.

Causes de la conversion.

Cause efficiente : la grâce. — Témoignage de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Grégoire le Grand, de Cornelius a

Lapide. — Causes instrumentales. — Dans la conversion de saint Matthieu, de Zachée, de saint Pierre, de saint Paul. — Dans la conversion de Dimas : la parole de Notre-Seigneur : *Père, pardonnez-leur*, la prière de la sainte Vierge, l'ombre de Notre-Seigneur. — Citations des Pères et des Docteurs de l'Église. — Réponse à la difficulté, tirée des ténèbres répandues sur le monde. — Notre-Seigneur mourant, le visage tourné vers l'Occident. — Témoignages de la tradition : Sédulius, saint Jean Damascène, Bède, Pierre de Natalibus, Spinelli, Molanus. — Raisons mystérieuses de cette position : éloquentes paroles de Luc de Tuy..... 133

CHAPITRE XIV.

Magnificences de la conversion.

Magnificences du côté de Dieu. — Changement radical et subit qui s'opère dans Dimas. — La conversion d'un pécheur, miracle plus grand que la création du ciel et de la terre : doctrine de saint Thomas. — La conversion de Dimas comparée à celle de Madeleine, à celle de saint Paul, à celle de saint Pierre. — Plus étonnante que toutes les autres. — Sentiment des Pères..... 144

CHAPITRE XV.

Foi du bon Larron.

Magnificences de la conversion du côté de l'homme. — Magnificence de la foi du bon Larron. — Plus vive que celle des Patriarches, des Prophètes et des Apôtres. — Passage de saint Chrysostôme et de saint Augustin. — Plus forte. — Texte de saint Chrysostôme et de saint Augustin.—La plus grande qu'on ait vue dans le monde. — Paroles de saint Augustin..... 157

CHAPITRE XVI.

Espérance du bon Larron.

Espérance du bon Larron, non moins magnifique que sa foi. — L'homme construction de Dieu. — Trois parties de l'édifice. — Leur enchaînement : enseignement de saint Thomas. — Fermeté de l'espérance du bon Larron :

paroles de saint Bernard. — Vivacité et héroïsme. — L'espérance de Dimas comparée à celle de Madeleine. — Témoignage.....	167
---	-----

CHAPITRE XVII.

Charité du bon Larron.

Charité du bon Larron aussi grande que son espérance et sa foi. — Amour du bon Larron pour Notre-Seigneur. — Il s'oublie entièrement pour ne penser qu'à lui. — Beaux passages de saint Grégoire le Grand, de saint Bernardin de Sienne, du bienheureux Amédée. — L'a- mour le fait parler. — Courage héroïque dans ses pa- roles. — Amour du bon Larron pour son compagnon de supplice. — Objet d'éternelle admiration. — Passage de Bède le Vénérable.....	175
--	-----

CHAPITRE XVIII.

Prudence et justice du bon Larron.

Vertus nécessaires à la canonisation. — La prudence. — Ce qu'elle est. — Héroïque dans le bon Larron. — Témoi- gnage de saint Grégoire de Nysse, de saint Chrysostôme, de saint Laurent Justinien. — Justice du bon Larron. — Justice à l'égard de Dieu. — A l'égard du prochain. — Paroles de l'abbé Godefroy de Vendôme.....	183
---	-----

CHAPITRE XIX.

Force et tempérance du bon Larron.

La Force définie par saint Thomas. — La Magnanimité, la Confiance, la Sécurité, la Patience, la Persévérance, la Longanimité, l'Humilité, la Mansuétude : filles de la Force. — Toutes se donnent rendez-vous dans l'Âme du bon Larron. — Héroïsme de leurs actes. — Admiration des Pères de l'Église.....	190
---	-----

CHAPITRE XX.

Martyre du bon Larron.

Saint Dimas est-il martyr proprement dit ? — Trois con- ditions requises pour le martyr. — Sentiment de saint	
--	--

Cyprien, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bernard. — Le brisement des jambes et des cuisses ordonné en haine de Notre-Seigneur. — Le *Crurifragium* ou Supplice distinct du crucifiement. — Exemples du *Crurifragium* chez les païens. — La loi des Juifs ne le commandait pas. — Témoignage d'Origène. — La coutume ne l'autorisait pas. — Belles explications des Pères. — Sage réserve de l'Église romaine. — Elle autorise l'office du bon Larron sous le titre de confesseur. — Décision de la Congrégation des Rites..... 199

CHAPITRE XXI.

Imitateurs du bon Larron.

La conversion du bon Larron inspire la confiance. — Condamne la présomption. — Mot de saint Augustin. — Éloquentes paroles de l'évêque Eusèbe. — Encouragements donnés par saint Ambroise et par saint Augustin. — Exemples de grands pécheurs subitement convertis. — Le jeune voleur de l'apôtre saint Jean. — Son histoire. 210

CHAPITRE XXII.

Imitateurs du bon Larron, en Orient et en Occident.

Histoire de Moïse, chef de voleurs. — Sa conversion. — Son apostolat auprès des voleurs. — Il en arrête quatre. — Leur conversion. — Leur sainteté. — Lui-même grand saint et célèbre solitaire. — Histoire du comédien Gelasinus. — Converti à Héliopolis. — Subitement. — En présence de tout le peuple. — Dans l'accomplissement d'une parodie sacrilège. — Histoire semblable du comédien Genès. — Son discours à Dioclétien et aux grands de l'empire. — Même promptitude et même efficacité de la grâce sur les pécheresses. — Histoire de la fameuse courtisane d'Antioche..... 221

CHAPITRE XXIII.

Imitateurs du bon Larron, en Orient et en Occident (suite).

Le Mandrin de la Thrace. — Ses actes de brigandage. — Vains efforts pour l'arrêter. — Conduite admirable de l'empereur Maurice. — Le brigand converti. — Sa ma-

ladié. — Sa pénitence. — Sa mort. — Son jugement. — Récit du médecin. — Le jeune voleur de Cluni. — Audacieux brigand. — Sa rencontre avec saint Odon. — Sa conversion. — Sa sainteté. — Héroïsme de sa pénitence. — Sa précieuse mort.....	231
---	-----

CHAPITRE XXIV.

Imitateurs du bon Larron, en Occident.

Les voleurs des Alpes. — Arrestation de saint Martin. — Sangfroid du Thaumaturge. — Son discours à un des voleurs. — Conversion subite et durable. — Marguerite de Cortone. — Son origine. — Causes de sa conversion subite. — Héroïsme de ses vertus. — Les deux sup- pliciés de la ville de Sienne. — Leurs blasphèmes. — Prières de sainte Catherine. — Conversion instantanée. — Mort édifiante. — Le brigand de Naples. — Ses cruautés. — Son arrestation. — Son désespoir. — Con- verti par l'exemple du bon Larron. — Délicatesse de conscience. — Attaques du démon. — Victoire complète. — Un vieux pécheur donné au démon. — Souillé de toute sorte de crimes. — Converti par sainte Brigitte. — Son semblable dans André Naddini, riche bourgeois de Sienne. — Joueur et Blasphémateur. — Converti par sainte Catherine de Sienne. — Mandrin. — Sa vie. — Sa conversion. — Sa mort.....	237
--	-----

CHAPITRE XXV.

Imitateurs du bon Larron, en Orient.

Les sept voleurs de grands chemins, dans l'île de Chypre. — Convertis par deux disciples de saint Paul. — Pri- sonniers comme eux. — Devenus de glorieux martyrs. — Leurs noms. — La grande courtisane d'Antioche. — Son prestige. — Son luxe. — Histoire détaillée de sa conversion. — Son baptême. — Son vrai nom. — Sa pé- nitence. — Sa mort. — En Égypte, David le brigand et l'assassin. — Subitement converti. — Devenu un fervent solitaire et un Thaumaturge. — Un autre voleur de grand chemin. — Solidement converti. — Sainteté de sa vie. — Héroïsme de sa mort. — Conversion collec- tive. — Encouragement au dix-neuvième siècle. — Les

Ninivites. — Ce qu'ils étaient. — Étendue et magnificence de leur ville, reconnues par la récente découverte de ses ruines.....	252
---	-----

CHAPITRE XXVI.

Récompense du bon Larron.

Délicieux mystère accompli dans son âme. — Il sent qu'il est pardonné. — Il est assuré de persévérer. — Assuré de posséder une gloire sans tache, un bonheur sans mélange et sans fin. — Avant-goût de ce bonheur. — Admiration de saint Bernard. — Heure mystérieuse à laquelle le Paradis lui fut promis. — Quel est ce paradis. — Explication de saint Augustin et de saint Thomas. — Est-il entré le premier dans le Paradis ?.....	266
---	-----

CHAPITRE XXVII.

Récompense du bon Larron (suite).

La résurrection, complément du bonheur. — Les ressuscités du Calvaire. — Ouverture des tombeaux. — Résurrection. — A quel moment. — Enseignement de Suarez. — Nombre des ressuscités, leurs apparitions. — Qui ils étaient. — Sentiments des Pères. — Leur ascension en corps et en âme. — Celle du bon Larron.....	278
---	-----

CHAPITRE XXVIII.

Gloire du bon Larron.

La gloire des saints proportionnée à leur charité. — Toutes les vertus définies par la charité. — Doctrine de saint Augustin. — Héroïsme de la charité de saint Dimas. — Grandeur de sa gloire. — Cinq privilèges de saint Dimas. — Premier privilège : Fidèle copie de Jésus crucifié. — Ressemblance extérieure. — Paroles de saint Bernardin de Sienna. — Ressemblance intérieure. — Paroles du même saint. — Second privilège : Avocat du Fils de Dieu. — Noble cause à défendre. — Sublime plaidoyer de saint Dimas. — Courage de l'avocat. — Reconnaissance du divin Client. — Troisième privilège : Unique prédicateur de la divinité de Jésus.....	289
--	-----

CHAPITRE XXIX.

Gloire du bon Larron (suite).

Quatrième privilège du bon Larron : compagnon de toutes les douleurs de la sainte Vierge. — Nature de ce privilège. — Remarquables paroles de saint Bernardin de Sienna, du bienheureux Simon de Cassia, du P. Orilia. — Cinquième privilège : Figure de tous les élus. — Grandeur de ce privilège. — Témoignages de saint Chrysostôme, de saint Thomas, de saint Bernard, d'Arnaud de Chartres..... 299

CHAPITRE XXX.

Reliques du bon Larron.

Les instruments de supplice enterrés auprès des condamnés. — Témoignage des Juifs. — Efforts des Juifs et des Païens pour cacher les croix du Calvaire. — Conduite de la Providence. — Sainte Hélène à Jérusalem. — Déblaiement du Calvaire. — La tradition. — Curieuse lettre de l'empereur Léon, au roi des Sarrasins. — Juif contraint de livrer le secret de ses coreligionnaires. — Passage de Gretzer. — Découverte des croix. — Apportées à Constantinople avec d'autres reliques. — Témoignage des historiens Nicéphore, Zonare, Suidas, Cedrenus. — Une bonne partie de la croix du bon Larron laissée dans l'île de Chypre. — Témoignage du savant Luc de Tuy et de Félix Faber, témoins oculaires. — Parcelles de la croix du bon Larron à Rome, à Bologne et ailleurs. — Autorité des Bollandistes, de Masino, du P. Raynaud, d'Orilia..... 311

CHAPITRE XXXI.

Culte du bon Larron.

Union des saints avec nous. — Les saints ne meurent pas. — Le ciel appelé la *Terre des vivants*. — Amour de Dieu pour les saints. — On lui plaît en les honorant. — Culte spécial pour ceux qui lui sont le plus chers. — De ce nombre est saint Dimas. — Éloges de saint Athanase. — Privilèges de saint Dimas, fondement de notre ardente dévotion et de notre confiance. — Fête du bon

Larron, en Orient et en Occident. — Son office dans les anciens Bréviaires. — Son culte dans la plupart des églises. — Plusieurs congrégations religieuses font son office. — Leurs motifs. — A Naples, belle chapelle en son honneur. — Dans toute l'Italie méridionale, chapelles et oratoires. — Patron de la ville de Gallipoli. — Dévotion très-populaire et très-ancienne. — Miracle opéré par saint Dimas..... 322

CHAPITRE XXXII.

Dévotion particulière, au bon Larron.

Motifs de cette dévotion dans les temps présents. — Pratique de cette dévotion. — Introduction. — Premier privilège du bon Larron : Méditation et Prière. — Second, troisième, quatrième, cinquième privilège : Méditation et Prière. — Oraisons à saint Dimas, grand patron des pécheurs mourants. — Épitaphe du bon Larron. — Conclusion de l'histoire du bon Larron. — Avis aux pécheurs et au dix-neuvième siècle. — Motifs de confiance. — Nécessité du repentir. — Bonheur du dix-neuvième siècle repentant..... 333

FIN DE LA TABLE.

COBBEL, typ. et stér. de Caïré.

93-9.c

Chez les mêmes Éditeurs.

MANUEL DU CHRÉTIEN

CONTENANT

LES PSAUMES, LE NOUVEAU TESTAMENT, L'IMITATION
PRÉCÉDÉS DE MESSE, VÊPRES ET COMPLIES

ÉDITION REVUE ET ANNOTÉE

Par M. l'abbé GAUME

Chanoine de Paris

1 vol. in-32. — Prix : 5 fr.

Au moyen d'un caractère de la plus grande pureté, et avec des soins particuliers, on est parvenu à réunir la matière de quatre volumes in-12 en un joli volume in-32. Les Notes seules formeraient un volume considérable, si elles étaient imprimées à part et en caractère ordinaire. Cet ouvrage, qui remplit toutes les conditions exigées par le droit canonique pour la publication des SAINTES ÉCRITURES en langue vulgaire, est un livre de poche d'une netteté et d'une élégance remarquables. Beaucoup de personnes désirant avoir réunis, en ce petit format, les plus riches éléments de la piété chrétienne, les Éditeurs n'ont rien négligé pour répondre convenablement à leur attente.

S. E. le cardinal MORLOT a dit de ce livre : « Nous en autorisons avec joie la publication, dans la confiance que Dieu daignera y attacher d'abondantes bénédictions ; et nous recommandons le *Manuel du Chrétien* comme un des livres les plus utiles et les plus propres à faire avancer les fidèles dans la voie du salut. »

S. E. le cardinal GOUSSET, Archevêque de Reims, a aussi recommandé notre Manuel aux fidèles de son diocèse.

CORBAIL, typ. et sér. de CBETÉ.